This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

28e ANNÉE — 1re LIVRAISON

JANVIER 1919

La Direction : A nos abonnés, 5. — Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 7. — Baron d'Esneval : Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie (*suite*), 25. — Félix Clérembray : Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*), 31. — C. R. : Nécrologie de l'Abbé Auguste Gosselin, 45. — Bibliographie Normande, 47.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1919

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

PHILIPPE DE HARCOURT, ÉVÊQUE DE BAYEUX (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

L'EXIL ET LA MORT A JERSEY DE MGR DE CHEYLUS, ÉVÊQUE DE BAYEUX, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

LA FÊTE DE LA RAISON ET LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME A VIRE, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial an II), par M. Jean PORQUET.

RECHERCHE DE LA NOBLESSE FAITE DANS LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN, EN 1598-1599, par M. Jean-Jacques DE MESMES Sr DE ROISSY, publié par M. l'abbé **Le Mâle** (*suite*).

LES SEIGNEURS DE BOSNORMAND-EN-ROUMOIS (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

LE GRAND SÉMINAIRE DE COUTANCES, 1° au XVIIIe siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

UN CURÉ SAINT-LOIS PENDANT LA RÉVOLUTION : L'ABBÉ MARTIN MORIET, par M. Gaëtan GUILLOT.

FOUCARMONT SOUS LA RÉVOLUTION. LA FIN DE L'ABBAYE, par M. Félix CLÉREMBRAY.

LES SEIGNEURS DE PAVILLY, BARONS D'ESNEVAL. VIDAMES DE NORMANDIE, par M. le baron D'ESNEVAL.

L'EXODE DES CORPS SAINTS AU DIOCÈSE DE ROUEN IXe ET XIe SIÈCLES, par M. le Chanoine LEGRIS.

LE CHEVALIER DE FLAMANVILLE (1751-1779), par M. LOUIS AURENCHE.

UN ROULEAU JUDICIAIRE DU XIVe SIÈCLE, par M. ÉDOUARD LE CORBEILLER.

Digitized by Google

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

—

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

---

28e ANNÉE

EVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

—

1919

Digitized by Google

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 12 1969

Digitized by Google

# A NOS ABONNÉS

La *Revue Catholique de Normandie* entre dans sa vingt-huitième année après avoir traversé, sans défaillance, ces quatre terribles années de guerre. Alors que bon nombre de revues similaires cessaient, dès la fin de 1914, leur publication, la nôtre non seulement continua vaillamment de paraître, mais encore distribua neuf fascicules au lieu de six et les servit gracieusement à ses abonnés soumis à la mobilisation. Ce résultat, disons-le hautement, est dû à la grande générosité de ceux qui aiment et apprécient cette *Revue* et qui n'ont pas hésité à doubler, même à tripler leur abonnement et *la Revue a vécu !*

Allons-nous échouer au port ?... La guerre est virtuellement finie, la victoire depuis le 15 juillet a fidèlement suivi les drapeaux français, l'ennemi poursuivi, harassé, chassé hors de notre territoire, a dû crier grâce le 11 novembre 1918, petit à petit tout reprend une vie normale, les glorieux soldats rentrent dans leurs foyers intacts, car la Normandie a été préservée de la sauvage invasion d'un peuple soi-disant civilisé. Malheureusement quelque temps encore nous subirons les suites inévitables d'un tel fléau sous le rapport économique. Le prix du papier loin de diminuer augmente chaque jour et augmentera jusqu'à ce que les usines, fournies de matières premières, aient repris leurs travaux d'une façon régulière. Un effort s'impose donc derechef pour 1919. Nos mobilisés tiendront à honneur, sans aucun doute, de nous remercier en nous envoyant leur cotisation de 1919, même augmentée peut-être, à titre de dédommagement.

Quant à tous nos aimables abonnés, auxquels nous offrons nos meilleurs vœux de nouvel an, nous les prions instamment d'agir avec la même bienveillance qu'en 1918 et cela d'autant plus que des décès très regrettables éclaircissent de plus en plus nos rangs. Nous avons vu disparaître, en effet, M. Emile Picot, membre de l'Institut, bibliophile éminent; M. Charles Lefebvre (Clérembray), un de nos fidèles collaborateurs; M. Louis Mignon, avocat à



Digitized by Google

Bernay ; M. l'abbé Beaucousin, mort au Champ d'honneur ; M. l'abbé Huet, vicaire à la cathédrale de Coutances, prêtre d'une très haute valeur ; M. Join-Lambert, conseiller général de Brionne ; M. Penciolelli, un de nos bienfaiteurs ; Paul Allard, de Rouen ; M. Legrand, de Fécamp (Bénédictine) ; Paul Leroux, au Havre, mort à la guerre et M. Béranger qui, par testament, a donné à la ville de Brionne (Eure), sa riche collection numismatique, 800 francs de rente pour son entretien ou son augmentation et une grande partie de sa bibliothèque.

Ces onze décès prouvent la nécessité absolue de répandre davantage la *Revue Catholique de Normandie*, de susciter de nouveaux abonnés, de comprendre l'intérêt des travaux d'histoire locale, si bien appréciés de l'Académie française, qui encourage et souvent récompense les auteurs, comme cette année encore M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux, pour son *Histoire de l'abbaye de Lyre*, histoire parue dans la *Revue* et honorée d'une partie du prix Bordin.

Que chacun de nos amis s'applique à trouver de nouveaux adhérents. Ce sera le moyen le plus pratique d'assurer l'existence de la *Revue* et le retour tant désiré au nombre de pages d'avant-guerre, peut-être même d'en arriver à paraître tous les mois !

Des abonnés ! Des abonnés !

LA DIRECTION.

P.-S. — Au dernier moment nous apprenons que Mgr l'Evêque de Bayeux vient de nommer M. l'abbé Léon Le Mâle chanoine honoraire de sa cathédrale. Nous adressons à l'infatigable savant et très apprécié collaborateur nos sincères félicitations avec nos meilleurs vœux de santé.

---

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

L'abbé Caresme dit que Jean de Tonneville — nommé Jean de Briqueville par de La Roque — céda, en 1349, à l'abbaye du Bec, son droit sur le fief de Bosc-Robert, à cause de sa femme (Jeanne), héritière de messire Jean de Recuchon (*Dict. de l'Eure*, t. II, 834 et *Hist. d'Harcourt*, t. II, p. 1455.)

Parmi les religieuses de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, en juin 1403, réunies en chapitre au nombre de 24 pour procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse, on trouve *Isabelle Recuchon*, devenue, en 1432, prieure claustrale (*Dom Pommeraye*, p. 39).

Outre Jean Recuchon, chevalier, seigneur de Croixmare et de la Londe qui figure dans les actes du Tabellionnage de Rouen (octobre 1402 et août 1403), il y avait encore un Jean de Recusson, écuyer, sieur de Chambray en 1414, seigneur de Chambray et du Quesnay en février 1409, époux de Jeanne Landri, fille de messire Guillaume Landri, chevalier, sieur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres en avril 1414. Mais l'auteur de cette note (*Mélanges de la Société d'Histoire de Normandie*, 2e série, p. 303) n'est pas d'accord avec Auguste Le Prévost disant qu'une des quatre filles de Guillaume Landri et d'Ameline le Tyran épousa *Drouet* de Recuchon à qui fut attribué, au moment des partages, le moulin banal ou droit de bannie à Saint-Amand.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que Jean de Recuchon, époux de Jeanne Landri, après avoir reçu un sauf-conduit du roi d'Angleterre, en janvier 1419 (1), obtint d'Henri V, au mois de mai suivant, la restitution de ses biens confisqués :

« Rex omnibus, etc. Sciatis quod cum nuper inter carissimum

(1) Salvus conductus, pro domino Johanne de Recuchon et domino

Digitized by Google

consanguineum nostrum, Johannem dominum de Roos, et dominam Petram de la Rivière, nuper dominam castri de la Roche, inter alia concordatum extiterit et appunctuatum quod omnes et singuli nobiles ac alii in castro predicto ad tunc existentes et sub obedientia nostra morari volentes, hereditates et possessiones suas quascumque haberent et tenerent jamque *Johannes de Recuchon*, armiger, et *Johanna de Landry*, uxor ejus, nobis supplicaverunt ut cum ipsi in castro predicto tempore reddicionis ejusdem extiterant ac gracie et obedientie nostre se submiserint nec non jurati ligei nostri existant, sicut per quamdam certificationem Guidonis le Bouteillier, chivaler, nobis in cancellariam nostram exhibitam plene liquet, velimus sibi hereditates et possessiones suas juxta formam concordie et appunctuamenti predictorum concedere grose (generose), nos concordiam et appunctuamentum illi in omnibus et singulis suis articulis inviolabiliter observari volentes, concessimus *prefato Johanni de Recuchon et Johanne* hereditates et possessiones predictas quascumque habendas per servicia et onera inde debita et consueta juxta formam concordie et appunctuamenti predictorum de dono nostro, etc. »

(*Rôles normands*, *Bréquigny*, n° 560).

Quant à Jean de Recuchon, seigneur de Croixmare, ses biens confisqués furent donnés, le 20 août 1421, à Pierre Polin, par le roi d'Angleterre : « Rex omnibus, etc, pro bono servicio quod, etc, ligeus noster Petrus Polin, nobis impendit, etc., concessimus ei feoda, terras et revenciones de Croismare, Mainemares, Alouville et Mesnil-au-Cauf, cum omnibus suis pertinenciis, etc., infra balliagia nostra de Rouen et Caux que fuerunt Johannis Recuchon militis, nobis inobedientis, etc. » (*Rôles normands*, n° 1021).

Ce Jean, traité de rebelle par Henri V, était en même temps seigneur de la Londe-Recuchon et vendit, en 1408, à Pierre Dague-

---

d'Abancourt usque presentiam regis, cum duobus militibus et XX hominibus servientibus suis, in comitiva sua, veniendo (22 januarii 1419.)

(*Rôles de Bréquigny*, n° 1213, p. 214.)

Le 2 juin 1419 il obtenait délai d'un mois, de la part d'Henri V, au sujet de son hommage rendu le 6 avril, ce que le Roi fait savoir « au bailly de Caux et aux vicomtes de Neuchâtel, Caudebec et Arques, afin qu'ils le laissent jouir de ses seigneuries. »

(Ch. Vautier : *Extrait des Reg. des confiscations*, p. 98.)

Digitized by Google

net, bourgeois de Rouen, huit livres, sur la terre de Croixmare (*Soc. libre de l'Eure, 1862*, p. 514). Sa fille, Jeanne, par son mariage avec Guillaume du Fay, vicomte de Pont-Audemer, lui transmit le fief de la Londe, vers 1410, dont hérita Richard du Fay époux de Jeanne du Fay, sa cousine, vers 1440. Ces Recuchon blasonnaient : *Fascé d'or et de sinople, avec des fleurs de lys de l'un en l'autre, 5 à 5 ;* Du Fay : *De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 molettes de même* (1).

Les Recuchon, seigneurs de Chambray et du Quesnay portaient : *Fascé de sinople et d'or, à 13 fleurs de lys, de l'un en l'autre 2, 3, 2, 3, 2 et 1 :* ou bien encore : *Fascé d'or et de vair de six pièces à fleurs de lys de l'un en l'autre accompagnées d'un chevron de gueules. (Dict. de l'Eure*, t. I, 461, 702 ; t. II, 829, 834.)

La famille Recuchon conserva, jusqu'en 1603, le fief *du Quesnay* situé à Bosnormand. A cette date, Roch de Recuchon le vendit à Marguerin Malortie dont une des filles, Louise, épousa Jacques Le Mercier.

Déjà, dans ce chapitre, le nom des *Botherel* s'est présenté plusieurs fois, attestant l'étonnante vitalité de cette famille et son constant séjour à *Bosnormand*. Non seulement Jean et Jacques Botherel furent de temps en temps chargés de la paroisse, mais encore procureurs de la commanderie de Sainte-Vaubourg, soit pour discuter les baux, soit pour suivre les procédures. Ainsi, le 16 mai 1544, Jean Botherel, au nom du commandeur, poursuivait aux plaids de Pont-Authou Jean Thibault de Saint-Ouen de Thuit-Hébert qui n'avait pas payé le fermage de 12 acres de terre situées à Bosc-Roger, au trait de Marenval.

En 1561 on trouve, aux Archives Nationales, un papier-terrier fait par *Jacques Botherel*, fermier de la commanderie de Sainte-Vaubourg, et dans un autre, de 1578, parmi les bornages il y a des terres possédées par Guillaume, Robert et Girard Botherel (S. 5202[A]). Le 15 avril de la même année « *Jehan Botherel*, fils de Jehan marchand et laboureur, de la parroisse de *Boscnormand* » prenait à bail pour neuf ans, depuis Pâques 1580, tout le revenu

(1) M. Goujon dans son livre : *Châtellenie du Vaudreuil*, p. 322, dit que le fief de la Motte appartenait à Richard le Pelletier à cause de Lucques de Recusson, sa femme, héritière en partie, vers 1565, de Guillaume de Recusson, son père.

Digitized by Google

de la terre et seigneurie du *Boscnormand*, domaine fieffé ou non, rentes en deniers, grains, œufz, oiseaux, reliefs, treiziesmes, amendes, etc., seigneurie appartenant à « haut et puissant sei-« gneur messire Tanneguy-le-Veneur, comte de Tillières, etc. » Jean possédait déjà ces terres en vertu d'un bail, en date du 6 mai 1570, qui prenait fin à Pâques 1580, d'où nécessité de le renouveler.

Parmi les propriétaires de *Bosnormand* on peut encore compter l'abbaye de Jumièges, à cause du fief de NEUVILLETTE qui lui fut donné au XIIIe siècle, comme nous l'avons vu. C'est pourquoi « Robert V, dit d'Etelan, 45e abbé de ce monastère, donne à « fieffe, peu de jours après les fêtes de Pâques 1521, du consen-« tement de la communauté et moiennant soixante sols de rede-« vance annuelle, à un nommé Richard, le manoir de *Neurillette*, « assis dans la paroisse de Saint-Aubin-du-Bos-Norman, avec les « terres qui en dépendaient et généralement tout ce que Guillaume « prestre de Tuisimer avait donné à l'abbaye huit ans aupa-« ravant. » (Loth, *Histoire de l'abbaye de Jumièges*, t. II, p. 8.)

Arrivons maintenant à l'époque néfaste des guerres civiles qui, sans être aussi meurtrières que dans le midi de la France, mirent cependant nos belles contrées à feu et à sang. Le Bourgtheroulde en particulier, Thuit-Signol et les environs, eurent à souffrir des deux partis qui rançonnaient le cultivateur, le pillaient à tour de rôle, et, lorsqu'il n'avait plus rien, le tuaient ou brûlaient sa chaumière. Impossible de faire une fouille, près de l'église notamment, sans découvrir aussitôt des cendres ou des morceaux de bois à demi calcinés !

Vers 1565 avait déjà couru le bruit que l'église de *Bosnormand* avait été pillée par les Huguenots. Aussitôt le Procureur du Roi en la Vicomté de Pont-Authou avait saisi les grosses dîmes de la Commanderie et envoyé un curé pour desservir cette paroisse. Frère Louis de Mailloc de Sacquenville, commandeur de Sainte-Vaubourg, s'opposa de suite à cette décision, disant qu'il n'avait aucune connaissance du fait et qu'assurément c'était un faux bruit.

Mais il n'en fut pas toujours ainsi et le pays, déjà bien éprouvé par les guerres anglaises, apprit, par une triste expérience, que les guerres civiles, surtout religieuses, lui étaient de beaucoup plus funestes.

Digitized by Google

Jacques Prévost, fermier de la Commanderie, accusait une perte de plus de 1500 écus en 1572, et dès 1568 le commandeur exigeait de Jean Romey, Guillaume Le Prévost et consorts, leurs fermiers à *Bosnormand*, réparation des maisons, manoir, murs et édifices de leur propriété en cette paroisse (1).

Enfin le 10 juillet 1594 « les paroissiens de Saint-Jean d'Elbeuf « demandèrent aux paroisses voisines, Thuit-Anger, Bosroger et « *Bosnormant* de les indemniser de leurs dépenses pour les gens « de guerre par eux nourris pendant seize jours et que telle était « l'intention et la volonté de Mgr de Villartz, amiral de France, « lieutenant et gouverneur pour le Roy des bailliages de Rouen « et de Caux. » (Saint-Denis : *Elbeuf*, t. II, p. 375.)

Le seigneur de *Bosnormand*, Tanneguy le Veneur, homme humain et prudent, fit des efforts généreux, mais malheureusement inutiles, pour sauver les protestants de Rouen des massacres de la Saint-Barthélemy. Devenu lui-même suspect aux ligueurs, il dut sortir de cette ville, sous un prétexte quelconque, et se retirer dans une de ses terres, Tillières, Carrouges ou Bourg-Achard. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, Héron dans *les Chroniques de Rouen* ont raconté avec de nombreux détails l'admirable conduite de notre Gouverneur de Normandie à cette époque malheureuse. « Le gouverneur de Rouen, dit « H. Martin, eût désiré sauver les protestants; il laissa fuir ceux « qui le voulurent; mais, débordé par le parti fanatique, au lieu « de lutter jusqu'au bout, il s'absenta pour ne pas voir ce qu'il ne « croyait pas pouvoir empêcher ; il y eut, dit-on, à Rouen, « 500 victimes. »

---

(1) A Bosroger, près de Bosnormand, les laboureurs furent réduits à une telle pauvreté que non seulement ils ne purent labourer, mais encore ils furent contraints de s'enfuir dans les bois à cause des compagnies du roi de Navarre qui se logèrent dans le pays. Le curé d'*Infreville*, même canton, écrivait : « Depuis le temps des troubles « esmus, il y a quatre à cinq ans, le dit village continuellement pillé et « ravagé par les soldats et gens de guerre et spécialement les armées « tant du roi de Navarre que du party catholique. N'y a de présent que « fort peu de terre en labour. Ont bruslé les meubles du presbytère, « les huis et fenestres. Pierre Millon, curé. »

(*Bull. de la Soc. de l'Hist. de Normandie*, 1875-80, p. 287.)

Digitized by Google

Outre le rôle pacificateur du comte de Tillières dans les affaires publiques de son temps, raconté par toutes les vieilles chroniques ou par les histoires de la Ligue, qui le nomment simplement *le sieur de Carrouges*, son nom se rencontre encore fréquemment, au tabellionnage de Rouen, pour ses affaires privées.

Ainsi, le 7 février 1576, en sa qualité de tuteur naturel de Charles le Veneur, son fils, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Révérend Père en Dieu Messire Gabriel le Venenr, évêque d'Evreux, chancelier de l'Ordre du Roi et abbé de Jumièges, il donne une quittance au sieur Maillart, receveur et fermier de la dite abbaye.

Le 28 du même mois « Fut présent discrette personne Me Jacques « Le Sueur, prêtre, chanoine de Gaillon, procureur du Trésor de la « chapelle de Gaillon, d'une part — Et hault et puissant seigneur « Messire Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, sieur de Car- « rouges, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller en son Conseil « privé, cappitaine de 100 hommes d'armes, gouverneur et lieu- « tenant-général pour Sa Majesté en Normandie, tuteur naturel et « légitime de Charles le Veneur, son fils, héritier par bénéfice « d'inventaire de feu Messire Gabriel le Veneur, etc. » Le motif de cette présence était de mettre fin à un procès, pendant au siège présidial d'Evreux, au sujet de rentes garanties. (*Voir toutes ces pièces à l'appendice n° 23.*)

Il est excessivement rare dans les familles nombreuses, riches ou pauvres, que tous les membres se maintiennent dans la vertu. La fin du XVIe siècle fut une époque, non seulement de galanterie discrète mais encore d'inconduite notoire, d'autant plus funeste que l'exemple partait de très haut ! Entraîné par ce pernicieux courant, le comte du Maure, beau-père de notre seigneur de *Bosnormand*, fut surpris avec sa cousine, Diane de Brissac, par le mari de cette dernière, le prince de Mansfeld qui, dans sa fureur, tua ces deux coupables. C'est pourquoi, le 6 mai 1576, se réunit un conseil de famille afin de nommer un tuteur aux enfants de feu Charles, comte du Maure, fils de François. Au nombre des présents figurent du côté paternel : Tanneguy le Veneur et Madeleine de Pompadour, son épouse. Charles du Maure avait épousé Diane d'Escars ; à leur fille on donna, comme tutrice, la grand'mère, Françoise de Pompadour, veuve de François du Maure.

Tanneguy le Veneur possédait encore la seigneurie de Bourg-

Digitized by Google

Achard en 1577, puisque, le 23 août, il en loue tout le revenu à « honorable homme Jehan Ellyer, fils de messire Jehan Ellyer, en « son vivant advocat au dit lieu » et celle de *Bosnormand* d'après le bail du 17 avril 1578, fait à Jean Botherel, dont nous avons parlé plus haut.

Depuis longtemps le sieur de Carrouges désirait l'érection de ses différentes terres en *Comté*, sous le titre de *Comté de Tillières*. Afin d'obtenir ce résultat, il vendit les seigneuries de Bourg-Achard et de *Bosnormand*, après avoir fait un échange avec sa femme, Madeleine de Pompadour, relativement à Quittebeuf. On lit, en effet, dans un aveu de Henri le Veneur, du 26 février 1670, le passage suivant : « *Item* au moyen d'un contrat d'échange, passé « au tabellionage de Rouen en 1584 entre messires et dames de « Carrouge mes ayeux et Madeleine de Pompadour, des fiefs de « Rie et de la Fresnaye, contre le fief terre et seigneurie de Quit- « tebeuf, manoir seigneurial, consistant en maisons manables, « granges, colombier, à présent ruiné... Le domaine fieffé se « monte à 400 acres de terre sur partie duquel j'ai droit, etc. »

Voilà donc Quittebeuf, uni depuis 1204 à la seigneurie de *Bosnormand*, séparé d'elle pour la première fois. Il restera, jusqu'à la Révolution, entre les mains des comtes de Tillières de Carrouge.

C'est en 1583 que Tanneguy le Veneur vendit notre *Bosnormand* à Pierre Ygou dont la tombe, dans l'église Saint-Vincent de Rouen, portait, d'après Farin (t. II, p. 256), l'inscription suivante : *Cy gist honorable homme Pierre Ygou, en son vivant sieur du Bosc-Normand, qui décéda le 10 mai 1587.*

Voici l'acte de vente :

« Du samedy avant midy 3e j. de septembre 1583
en la maison abbatiale de Saint-Ouen de Rouen.

« Furent présens hault et puissant seigneur messire Tanneguy « le Veneur, comte de Tillières, seigneur de carrouges, chevalier « des deux ordres du Roy, conseiller en son conseil d'estat, cappi- « taine de cent hommes d'armes des ordonnances de sa majesté « et son lieutenant général au gouvernement de Normandie et « haulte et puissante dame/Dame Madeleine de Pompadour son « espouse deuement par luy autorisée quand pour faire et passer ce « qui ensuyt Lesquelz seigneur et dame de leur bon gré et volonté « confesserent avoir vendu transporté quicté cedde et délaissé

Digitized by Google

« par ces présentes vendent, transportent quictent ceddent et
« délaissent ensemble et lun seul pour le tout sans division afin
« d'héritage pour eulx leurs hoirs et ayans cause à honn. homme
« Pierre Ygou bourgeois demeurant en la paroisse Saint Vincent
« de ceste ville de Rouen présent acquisiteur pour luy ses hoirs
« et ayans cause. Cest assavoir le fief noble terre et seigneurie du
« Bosnormand assis en la paroisse du Boscnormant et es environs
« qui est ung demy fief de haubert ou de telle autre qualité quil
« est tenu ou neument et sans moyen du Roy nostre sire a cause
« de sa vicomté de Pontaudemer consistant en domayne fieffé et
« non fieffé rentes en deniers œufz oyseaulx poyvre reliefz trei-
« ziesmes amendes forfaictures justice et jurisdiction et aultres
« droictures et redevances aud fief appartenant amplement con-
« tenuez et declarez en la déclaration que seigneur et dame en
« ont de ce faicts et signés aud Ygou acquisiteur et aujourd'huy
« recongneu devant lesd. tabellions laquelle ilz luy ont promys et
« promettent garantir remplir fournir valloir en icelle et
« faire justiffier véritable devant nous du jourd'huy après laquelle
« vérification lesd. seigneur et dame demeurent quicte et des-
« chargez..... et tout ce qui appartient et déppend dud. fief de
« Boscnormant sans aucune reservation ny exception quelconque
« ores quilz eussent esté obmys employer en ladicte declaration.
« Dont de tous lesd. seigneur et dame se sont des a present des-
« saissiz et en ont saisiz et faict propriétaire par ces presentes
« led. Ygou acquisiteur pour par luy ses hoirs et ayans cause en
« jouir posséder faire et disposer de ce jour a ladvenyr comme de
« son propre et vray heritage len subrogeant a ceste fin a tous
« leurs droictz noms raisons et actions mesmes lont promys saisir
« de tous et chacuns les denombrements adveux pappiers lettres
« tiltres et enseignemens concernant led. fief et appar-
« tenances diceluy en fera et vertu toutesfois et quantes a
« Affermantz lesd. seigneur et dame led. fief leur compo-
« ter et appartenir propriétairement au droict de lad. dame et
« quilz n'en ont aucune chose demembre vendu quicte ny alliéné
« a quelque personne que ce soye Ceste vendue transport quicte-
« ment cessement délaisement et subrogation ainsy faictz tant à
« la charge des reliefs foy et hommages pour ce deulz au Roy
« nostre sire le cas escheant que moyennant la somme de trois mil
« cenz escus sol franchement venant es mains desd. seigneur

Digitized by Google

« et dame vendeurs pour le principal de lad. vendue avec cent cin-
« quante escus de sol pour le vin dicelle le tout présentement paié
« compté et nombré par led. Ygou acquisiteur au sieur seigneur
« et dame presence desd. tabellions/en quartz descu quinze cens
« escus sol/en testons quatorze cens cinquante escus sol et en
« especes descus dor sol trois cens escus le tout de present ayant
« cours et renomme cesd. sommes dessusd. tant en principal que
« vin dont lesd. seigneur et dame se sont tenuz pour contens et
« bien payez devant lesd. tabellions et en ont du tous quicté et
« quictent led. Ygou acquisiteur et tous aultres/Et partanz onz
« promys lesd. seigneur et dame ensemble et lun seul pour le
« tout sans division comme dict est que jamais pour eulz leurs
« hoirs et ayans cause aud. fief terre et seigneurie de Boscnor-
« mant ses appartenances et deppendances de present venduz
« et transporté rien ne demander en aucuns momens et le touz
« garantir delivrer et deffendre aud. acquisiteur ses hoirs et ayans
« cause vers tous de tous troubles et empeschemens quilz congnes
« tant par ce que dict est que a la charge du bail a ferme faict
« dud. fief par led. seigneur à Jean Botherel dud. du Bosnor-
« mant dont reste a escheoir deux années du jour de Saint-Michel
« prochain au prix de trois cens livres par an et aultres charges
« contenuz aud. bail duquel lesd. seigneur et dame ont aussy pro-
« mys saisir led. acquisiteur touttefois et quantes pour par led.
« Ygou en recueillir et recevoir le fermage à son proffit qui en
« escherra de ce jour a l'advenir et, oultre a esté promys et
« accordé par lesd. seigeur et dame que s'il y a clameur prinse
« pour. led. fief ce que dicelle led. Ygou en seroit
« déposseder en ce cas ilz seront tenus et se sont submys et obli-
« gez lesd. seigneur et dames payer aud. Ygou l'intherest de
« deniers au prix de dix pour cent déduict sur les intherestz
« led. fermage daultre quil en pourra avoir este receu par led.
« Ygou lequel aultrementet cessant lesdit promesses es obligations il
« neust faict la presente acquisition comme lont recongnu lesd. sei-
« gneur et dame. Ce faict lesd. seigneur de Carrouges pour rescom-
« penser lad. dame son espouse de la presente vendue et aliénation
« luy a asssigné et assigne par ces présentes sur tous ses biens, terres
« et héritages presens et advenir pareille somme de troys mil deux
« cens cinquante escus sol de laquelle rescompense lad. dame auc-
« torisée comme dessus sest tenue et tient pour contente devant lesd.

Digitized by Google

« tabellions Et à ce tenir comme obligeant lesd. seigneur et dame « vendeurs ensemble et lun seul pour le tout sans division tous « leurs biens terres et héritages presens et advenir présence de « noble hom. Me Nicolas de Louvigny sieur de la Martignière, et « hon. hom. Guillaume Elye bourgeois demeurant en la paroisse « Sàint Estienne des Tonneliers de Rouen.

« Taneguy le Veneur » de Louvigny « Madalaine de Pompadour « G. Elye.

« Lambert Emercade. »

Pierre était probablement fils de Robert Ygou qui figure dans un *Vidimus* de 1484 pour l'abbaye de Jumièges, au sujet de Saint-Martin de Boafle. On lit dans Barabé : « A tous ceulx qui ces lettres « verront ou orront, Pierre Roussel, garde du scel des obligations « de la vicomté de Rouen, salut, savoir faisons que Jehan Danne-« ville et Verdière, clercs tabellions commis pour le Roy, nostre « sire, en la sergenterie de Saint-Joire (Saint-Georges), soubz « Robert Ygou *tabellion juré de la dite Vicomté*, nous a esté témoi-« gné avoir veu, tenu et leu mot après mot, etc. » (*Hist. du Tabell.*, p. 180). En 1499, *Robert Ygou* était tabellion avec Jacques Houel (1). (*Soc. lib.* 1859, p. 199) et, en 1506 avec Volant : (*Soc. lib.* 1906, p. 157). « Au tabellionage de Rugles on voit une fieffe de la dite « sergenterie, passée à Rouen devant Ygou et Volant, notaires, « le 14 novembre 1506, faite par Vincent Lemonnier à Me Pierre « de Croismare, conseiller en la cour de l'Echiquier et à demoi-« selle Ysabeau Paon, sa femme, pour 60 l. de rente. »

Robert eut quatre fils, Nicolas, Guillaume, Pierre et Arthur Ygou.

*Nicolas*, chanoine de Rouen, fut délégué par le chapitre de la Métropole, le 19 octobre 1579, pour assister aux Etats de Normandie en novembre 1579, avec Claude Sequart. (*Cahiers des Etats*, t. II, p. 354).

---

(1) Avril 1499 : Devant *Robert Ygou* et Jacques Houel, tabellions jurés pour le Roi en la vicomté de Rouen, Pierre Roussel étant garde du scel, Guillaume Ango lieutenant général de noble homme Mgr René Parent, chevalier, etc., une transaction eut lieu entre le baron de Ferrières et les administrateurs de la léproserie Saint-Symphorien, etc.

Digitized by Google

Le premier acte de *Pierre Ygou* est du 14 novembre 1577, le premier, du moins, venu à notre connaissance (1). Le voici : « Je « *Pierre Ygou*, receveur des décimes et subvention au diocèse de « Rouen, confesse avoir reçu comptant de noble homme Jehan « de Pressac, par les mains de Loys Le Picard, la somme de « huict vingtz livres tournois en XX v sol, à LXVI francs pièce; « X impériales, à CVI francs pièce; XLV iij testons à XVI francs « VI d pièce; et XXVIII f monnoie, pour l'adjudication a luy « faicte par Messieurs les commissaires subdélégués au diocèse « d'Evreulx, d'un vieil manoir seigneurial et enclos ainsi ruyné « qu'il est, contenant en tout sept vergez ou environ, avec deux « acres de terre en prey et héritage ou la piesce ainsi quelle se « comporte, et de trois acres de petit bois et fresche, le tout assis « en la paroisse de Pinterville; exposé en vente par Monseigneur « le révérend archevêque dudit Rouen, pour satisfaire à la « somme de quarante escus sol au denier XXIV, en quoi le dit « sieur Archevesque a esté cottizé pour sa cote part et portions des « cinquante mil escus sol de rente accordez au Roy, allienez de « partie du temporel de l'Eglise par notre Saint-Père le Pape, « jouxte sa bulle en date du XVIII jour de juillet MV soixante « seize; et oultre confessant avoir receu la somme de quatre « livres tournois, qui est à raison de six deniers pour livre, a moy « ordonnez pour mes gaiges a cause de la dite recepte, faisant, les « dites parties ensemble, la somme de huict vingts quatre livres « tournois de laquelle je me tiens à contant et bien paié, et en « quite le dit sieur de Pressac et tous aultres. Faict au dit Rouen, « soubz mon seing cy-mis, le XIVe jour de novembre mil V « soixante dix sept. »

Signé : P. Ygou, avec paraphe,

(*Chartrier de Pinterville*, pièce en parchemin.)

---

(1) Cependant aux Archives de la Seine-Inférieure, C. 9351 on trouve, à la date du 17 novembre 1574, un compte rendu aux chanoines du sépulcre de Rouen, avec cette mention du trésorier : « A Pierres Ygou, receveur des décimes, pour l'aliénation du temporel de l'Eglise pour la cottisation des chanoines : 10 livres VI sols. »

Il y avait aussi, sur la paroisse Saint-Vincent de Rouen, un Guillaume Ygou dont la femme nommée Marguerite avait versé 22 sous au Trésor « pour ung marchepied ou elle se sied à la dite Eglise. »

(*Seine-Inférieure, Archives G.* 77.091.)

Digitized by Google

D'après cette pièce Pierre Ygou était alors receveur des décimes au diocèse de Rouen ; on y retrouve le manoir de Pinterville, jadis vendu par Pierre de Meulan à l'archevêque Eudes Rigaud, entièrement ruiné par les guerres civiles comme tant d'autres de la contrée.

Pierre Ygou, seigneur de *Bosnormand*, mort en 1587, avait eu de son épouse Catherine Le Bourg, quatre fils dont trois survivaient d'après l'acte suivant :

TABELLIONNAGE DE ROUEN

Du 22e j. de janvier 1601.

Lots et partages en deux des héritages et rentes partables égallement succédez et escheus à nobles hommes Me Jehan Ygou greffier en la cour des Aydes en Normandie et François Ygou frères par le décedz de noble homme Pierre Ygou vivant sieur du Boscnormand leur père duquel ilz sont à present seulz héritiers pour le decedz de noble homme Pierre Ygou leur frère aisné Et de la profession de Nicolas Ygou en lordre chartreuse aussi leur frère Lesquelz deux lotz ont esté faictz par led. François Ygou puisné en icelle succession quil baille et présente aud. Me Jehan Ygou son frère aisné pour procéder à la choisie de lun desd. lotz Et celluy qui demeurera pour non choix estre adjugé audict François Ygou frère puisné ausquelz presens lotz nest rien comprins de ce qui appartient à damoiselle Catherine Le Bourg leur mère vefve dud. feu sieur du Boscnormand suivant les lotz et partages faictz et passés devant Monsieur le viconte de Rouen le 1er août 1587.

Qui aura le premier lot, il aura le fief noble terre et seigneurie du Boscnormand en toutes ses circonstances et deppendances sans en rien excepter retenir ny réserver en aucune manière ainsi quil a esté acquis par led. deffunct leur père du feu sieur de Carrouges par contract passé devant les tabellions de Rouen le 3e jour de septembre 1583 Et sy aura toutes les acquisitions qui depuis led. decedz y ont esté faictes soict par décret ou autrement par lad. Le Bourg leur mère A la charge par ced. lot de paier et aquiter les charges et debtes si aucunes sont deubz à cause desd. acquisitions recours aux lettres decretz et contratz Ced. fief emploié aux presens lotz pour le reffus dud. Me Jehan Ygou frère aisné de lavoir pris et accepté pour partage Aussi sera celui qui aura ced. lot prendre la suite du procès intenté par Anthoine Primeravy a cause

Digitized by Google

de lheritage qui fut Jehan Le Prevost et porter dicelluy sans en pouvoir faire recherche d'aucune garantie allencontre de son cohéritier.

Item...

Les *mémoriaux de la Chambre des Comptes*, publiés par les Antiquaires de Normandie (t. XVIII, p. 21) fournissent plusieurs renseignements sur Arthur :

D'abord (1), en 1592, une quittance de 100 escus payés par M. « Arthur Ygou, conseiller, nostre secrétaire du Roy, pour la « survivance de son office, aux gaiges de 66 livres tournois, sui- « vant l'édit du mois de novembre, » et une autre de 500 pour le même motif, d'après l'édit de juillet 1586 (Reg. 8, fol. 145.)

En 1595 « Lettres de provision de Me Arthur Ygou, receveur général provincial en Normandie des impositions foraines » (*id.*, p. 30, Reg. 12, fol. 135) ; puis : « Lettres patentes obtenues « par lui, en qualité de greffier aux bureaux des traites et impo- « sitions foraines, portant règlement pour la perception de ses « gaiges à raison de trois deniers par livre de ce que monteront « les impositions des marchandises ; ensemble mandement à la « Chambre de rétablir ce qu'elle avait rayé, pour la réduction « des dits gages, au denier dix de la finance payée par ledit « Ygou, etc.» (Reg. 12, fol. 225.)

Cet office devait être annuel, car, en 1596, Arthur Ygou obtient de nouvelles lettres de provision (Reg. 13, fol. 35), puis lettres pour se payer lui-même sur ses recettes (Reg. 13, fol. 68.)

Mais cette situation ne jouissant d'aucun lustre, bien plus étant considérée comme un empêchement pour devenir conseiller et maître ordinaire en la Chambre du Parlement, Arthur Ygou se vit obligé, en 1597, d'en obtenir dispense « malgré les rigueurs des ordonnances qui s'y opposaient » et quoiqu'il fût le gendre de

(1) Le 28 août 1591 on trouve aux Archives de la Seine-Inférieure, série C. 2285 : « Sur la requeste présentée par M. A. Ygou conseiller et « secrétaire du Roy disant qu'il auroit presté à Sa Majesté la somme « de 200 escus pour subvenir à la solde et entretenement de son armée, « conduite par le maréchal de Biron au voyage qu'il fit en Caux, à la « fin de l'année 1590, le dit Ygou sera payé de la dite somme sur les « deniers des rentes deubz à la recette générale en 1590, sy tant est « que le dit fonds le puisse porter. »

Digitized by Google

Jean Godart, maître des Comptes en la dite Chambre (Reg. 14, fol. 328.)

Jean Ygou, par son testament en date du 13 avril 1617, fonda un salut solennel pour chaque jour de l'année dans l'église Saint-Vincent de Rouen, sa paroisse, et « quatre obit par chaque an ». Dans les comptes du Trésorier, pour l'année 1650, on lit : « De « noble homme Me François Ygou, sieur de Boys Normand, con- « seiller du Roy et Trésorier de France au bureau des finances à « Rouen, fils et hérittier dudit feu sieur de *Boisnormand* (1), la « somme de cinquante livres tournois de rente fontière que le dit « Trésor a droict d'avoir et prendre pour chacun an sur plusieurs « maisons assizes en laditte paroisse de Saint-Vincent escheulz au « jour de Saint-J.-B. 1650, à cause de la dite fondation faite par le « dit feu sieur de *Boisnormand*, comme il appert par son dit testa- « ment cy dessus dabté. » (*Archives de la Seine-Inférieure*, G. 7719.)

Quant à Jean Ier, à la mort de son père, il laissa Bosnormand à son frère puîné, François Ier, se réservant le second lot.

Ce dernier, secrétaire général du Roi, conseiller, etc., eut François II, trésorier de France, qui de son épouse, Catherine de la Vache, laissa trois enfants : Pierre, Jean et Catherine.

Catherine Ygou de *Bosnormand* devint la femme de François de Palme, conseiller au Parlement, doyen au moment de sa mort, seigneur de Feuguerolles.

D'une famille espagnole, venue à Rouen au commencement du XVIe siècle, ses ancêtres avaient acheté, vers 1645, à Roger de Litolfi Maronis, seigneur de Gauville près d'Evreux, le fief de Feuguerolles. On trouve, aux archives de l'Eure, des aveux rendus au duc de Bouillon par Alphonse de Palme (2), chevalier, conseiller

---

(1) Le dit feu sieur n'est point nommé il faudrait lire le commencement de la pièce.

(2) Dans les *Mémoriaux de la Chambre des Comptes*, on cite en :

1638. — Alphonse de Palme, conseiller auditeur (Reg. 56, fol. 175.)

1651. — Union d'une vavassorie et de plusieurs terres au fief et seigneurie de Feuguerolles, appartenant à Fernando de Palme-Castille, sieur du lieu (Reg. 80, fol. 113.)

1653. — Résignation par Alphonse de Palme de son office de conseiller auditeur à M. Antoine Baillard. (Reg. 71, fol. 53.)

1695. — François de Palme-Castille. Conseiller du Roi, maître ordi-

Digitized by Google

à la Grand'Chambre du Parlement, comme héritier de Ferdinand de Palme, écuyer, son père, lequel l'avait acquis de Roger de Litolfi : des aveux rendus par Auguste-Edmond de Palme, écuyer, maître ordinaire en la cour des Comptes, en son nom et au nom de François de Palme, chevalier, son oncle ; par Alexandre de Bertout de Carillot, chevalier, seigneur de Guenouville, comme héritier de Auguste-Edmond de Palme, etc. (E. 330).

Jean de Palme est le premier de ce nom qui se soit établi à Rouen, il mourut en 1550. Son fils, Alphonse Ier, mort à un âge très avancé (1), en 1627, fut le père probablement de Fernandez de Palme, époux d'Agnez Fernandez, originaire de Cordoue, acquéreur de Feuguerolles. De leur union. vint Alphonse II, conseiller au Parlement de Normandie qui, en 1653, résigna son office de conseiller auditeur à Me Antoine Baillard, et fut le père de François, époux de Catherine Ygou, nommé simplement M. de Feuguerolles. Ses funérailles, en 1704, comme celles de son épouse, en 1713, donnèrent lieu à des incidents regrettables qui nous ont été conservés par Guillaume Leroux, sacriste de Saint-Ouen, dont le manuscrit existe à la bibliothèque de Rouen.

Ce récit, malgré sa longueur, est si curieux et si en rapport avec notre sujet que nous n'hésitons pas à le donner *in extenso*. Il commence ainsi :

« Le 28e février 1704, mourut sur les neuf heures du matin, « M. de Feuguerolles de Palmes, doyen des conseillers du Parle- « ment de Normandie, dont la famille a un caveau (2) dans la

---

naire en sa chambre, succède en cet office à Claude de Palme. (Reg. 99, fol. 57.)

(*Antiq. de Normandie*, t. XVIII.)

(1) L'auteur à qui nous empruntons ce détail a peut être confondu Alphonse avec Jean, dont la pierre tombale, située dans le chœur de l'Eglise des Carmes, à Rouen, portait cette inscription :

D. O. M.
Nobilis vir Ioannes a Palma Castilaeus Cor
dubensis, longa annorum serie confectus
obiit anno 1550, ætatis 90.

(*Farin*, t. III, p. 300.)

(2) Dans ce caveau se trouvaient déjà Jacques Villalabos, Espagnol



Digitized by Google

« chapelle de la Vierge du côté de l'Evangile, qui leur sert de « sépulture. Peu d'heures après son décez M. de Cretot-Chalons, « parent du deffunct, vint requerir le R. P. prieur de donner « sépulture dans notre église, à M. de Feuguerolles, suivant la « fondacion. Ce qui ayant été accordé, le R. P. prieur représenta » à M. de Cretot les scandales qui avaient été causez par les « prêtres aux deux précédentes inhumations, lesquels préten- « daient porter le corps du deffunt jusques dans le chœur, quoy- « que ce ne fut que par pure tolérance qu'on leur ait permis de « le porter jusques devant la chaire du prédicateur, parce qu'ils « le présentaient toujours à la grande porte de l'église. et ensuite « s'en retournaient. Que pour obvier à ce désordre il fallait con- « venir avec M. le curé de Sainte-Croix du lieu de l'Eglise où il « présenterait le corps. Le curé étant venu les deux parties demeu- « rèrent d'accord qu'on le présenterait suivant la nouvelle cou- « tume. devant la chaire du prédicateur, et que pour empêcher « les insultes du peuple on fermerait les portes de l'église après « les vespres, et que M. de Cretot ferait venir quelques-uns de la « cinquantaine pour les garder. On convint qu'on ferait l'inhuma- « tion le dimanche suivant, 2e jour de mars, qui était le 4e de « caresme. Pour les sonneurs ils furent voir M. de Cretot pour « scavoir de luy la manière qu'on sonnerait, ils eurent ordre de « sonner une vollée peu aprez le décez. et pendant tout l'enterre- « ment : et on leur donna quelque tems ensuite 14 livres seule- « ment, parce qu'il n'y eut point de service.

« Le dimanche désigné il n'y eut point de sermon, et on dit à « deux heures les vespres et immédiatement après les complies. « Après lesquelles on fit sortir tout le peuple et on ferma les « portes de l'église. Cependant on tendit le chœur de noir. Envi- « ron sur les huit heures du soir, les religieux se rendirent à la « sacristie où le R. P. prieur, M. le chantre et deux des nôtres se « revestirent d'aubes et de çhappes violettes à fleurs de lys, le « diacre et soudiacre de tuniques. Deux céroféraires, un thurifé-

---

mort en 1586, Pierre et Marc de Chalon morts en 1626, enfin Alphonse de Palme-Castille mort en 1617.

(*Farin*, t. III, p. 7.)

(Voir aussi la *Revue de Rouen*, 1837, p. 238 et la gravure de cette scène, p. 368.

Digitized by Google

« raire, un porte eau bénite, et un frère convers pour porter la « croix prirent des aubes. Lorsque le clergé séculier commença à « entrer dans la grande place, on sonna les grosses cloches, et les « religieux sortirent en ordre de la sacristie pour aller attendre « le corps devant la chaire où on avait mis deux tréteaux tout « nuds sur lesquels on devait le poser.

« M. de Cretot ayant négligé de faire venir quelques-uns de la « cinquantaine, parce qu'il crut que les prêtres et les religieux « étant d'accord, ils seraient inutiles, on fut obligé d'ouvrir les « portes et de laisser entrer la populace qui causa un désordre « inexplicable ; car comme quelques-uns des prêtres voulaient « porter le corps dans le chœur, et que nous tachious de les « empêcher, plusieurs mutins nous firent violence, quelques-uns « ôtèrent les tréteaux, et on fut obligé de jetter le coffre à terre : « cependant M. le curé de Sainte-Croix qui devait venir attester « que le deffunct était mort dans la communion de l'église, ne « paraissait point, quoyqu'on l'appelat pour venir attester à ses « prêtres et au peuple que nous étions, luy et nous, demeurez « d'accord qu'on s'arrêterait devant la chaire.

« Pendant toute cette confusion les prêtres donnèrent une par- « tie de leurs cierges tout rompus aux religieux, et ils en retin- « rent une partie. Plusieurs religieux reçurent quelques coups et « tous beaucoup d'injures : Messieurs du Parlement qui assistaient « au convoy voyant qu'ils ne pouvaient avancer nous maltraitè- « rent aussi de paroles, enfin peu s'en fallut que trois ou quatre « cent laquais qui étaient dans la grande place de Saint-Ouen, « sur le bruit qu'on fit courir que nous égorgions les prêtres, ne « vinrent faire main basse sur nous. De l'autre côté quelque par- « ticulier arracha la croix du baton de l'ecclésiastique qui la por- « tait à la teste du clergé de la paroisse ; laquelle ayant été remise, « un conseiller la reprit et fut frapper avec contre la porte du « chœur afin de la faire ouvrir, mais avec tant de force qu'elle fut « rompue.

« Enfin comme le désordre continuait et qu'on ne pouvait avan- « cer, le curé parut et en attestant que le deffunct était mort dans « la communion de l'église, il protesta que ni le R. P. prieur ni « luy n'avaient aucune part à tout ce tumulte, qu'il était demeuré « d'accord avec luy que son clergé ne passerait pas la chaire. Alors « quelques conseillers s'étant approchez pour tacher d'apaiser les

Digitized by Google

« choses, ils donnèrent lieu aux prêtres de chanter un *libera*, « lequel étant fini, nous prîmes le corps et nous le transportâmes « avec bien de la peine dans le chœur, en chantant. Tous les reli- « gieux étant rassemblez et Messieurs du Parlement entrez, nous « fîmes les prières marquées dans le Manuel de Rouen. Il y avait « dans le chœur une chapelle ardente de 36 chandeliers d'ar- « gent. Ce furent les bedeaux seuls qui portèrent le corps dans le « caveau, mais qui furent suivis du célébrant avec le diacre et le « soudiacre.

« Les héritiers du deffunct firent faire le lendemain le service « dans l'église de Sainte-Croix, qu'on faisait ordinairement dans « notre église. C'est ce qui fit qu'ils ne donnèrent que 75 livres, « qui n'est que la moitié des 50 écus qu'ils donnent aux religieux « quand il y a service. Le sacristain qui reçut cet argent, et qui « donna un billet de reçu au secrétaire de M. de Feuguerolles qui « l'apporta, le présenta ensuite à M. le chantre qui prit 5 livres « pour son assistance, la moitié moins que lorsqu'il y a service. Il « ne présenta rien à M. Le Couteux ancien religieux parce qu'il « n'y était pas. »

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

---

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS DE PAVILLY, BARONS D'ESNEVAL

## VIDAMES DE NORMANDIE

*(suite)*

Le prieuré du Mont-aux-Malades n'eut pas à remplir cet engagement pour Robert VI, car il ne fut pas enterré à Sainte-Catherine. En 1396 il partit pour une nouvelle expédition lointaine en Terre Sainte pendant laquelle il mourut au mois d'août, tué probablement à la bataille de Nicopolis.

Robert VI avait épousé vers 1370 Isabelle de Mallemains, fille de Colart, chevalier seigneur de Berville-en-Caux et de Yolette de Fréauville, sœur du Cardinal. Isabelle avait deux sœurs, l'une fut mariée à Georges sire de Clères, la seconde à Robert sire de Tournebu. Jeanne de Mallemains, dame de Sacé, mère du connétable Bertrand Du Guesclin était de cette maison. A la mort de son beau-père, Robert VI devint seigneur de Berville-en-Caux, d'Auppegard, d'Avremesnil et de Guenouville (Honguemare, Eure). Il n'eut de ce mariage que deux filles : l'aînée, Marguerite, épousa son cousin germain Robert VII dit Perceval, baron d'Esneval par sa femme après la mort de son beau-père, dont nous parlerons tout à l'heure ; la cadette, Jeanne, fut mariée en premières noces à Jean de la Personne, vicomte hérédital d'Acy (les Soissons), chambellan du Roi et premier président du Parlement de Paris. Il portait de gueules à trois pattes de griffon d'or (1), il mourut vers 1403 et fut enterré aux Célestins d'Amiens, il était représenté sur sa tombe en marbre revêtu de sa cotte d'armes (2). Jeanne d'Esneval se remaria vers 1494 à Gauvain de Dreux, prince de la maison royale de France, vicomte hérédital de Dreux, seigneur de

(1) B. N. Mss. fr. 20233, f° 68.

(2) Son testament est du 4 juin 1403 (Arch. Nat. X$^{1a}$ 9807, fol. 140 v°). — Journal de Nicolas de Baye, I.

Digitized by Google

Bernefort et de Colherol, du Parc Saint-André en la Marche et de Ménilles, écuyer tranchant du Roi Charles VI (1), troisième fils de Gauvain de Dreux, seigneur de Beaussart et de Senonches et de Philippe de Maussigny. Gauvain II de Dreux se distingua dans la lutte contre l'Angleterre et fut tué à Azincourt en 1415, en même temps que son frère aîné Jean, seigneur de Houlbec. Sa veuve convola avant 1419 en troisièmes noces avec un gentilhomme breton Pierre Glé, écuyer. Ce troisième mari de Jeanne d'Esneval, une des curieuses figures de la guerre de Cent ans, joua un rôle prépondérant dans la guerre de partisans en Normandie qui fut si cruelle aux Anglais ; il était alors au service du roi de France, mais l'année même de son mariage il fit sa soumission à l'Angleterre et pendant toute la vie de Jeanne d'Esneval il lui resta fidèle en apparence. Par lettres du 24 février 1419 il avait obtenu ainsi que sa femme de jouir des biens (2) qu'elle avait recueillis dans la succession de son père ; c'étaient la seigneurie de Berville tenue du franc-fief de Breteuil, les fiefs de Criquetot-l'Esneval et du Mesnil-Enard, le quart de fief du Mesnil-Rury tenu par hommage du baron de Ferrières à cause de son fief de Saint-Aubin-sur-Mer, le quart de fief d'Auppegard tenu en parage du sire de Clères, le huitième de Seezmesnil ?, le fief de Torqueville à Envermeu tenu du comté de Tancarville, une vavassorie à Bailly-en-Rivière tenue de la demoiselle de Dreux et une portion de fief à la Folletière tenue du seigneur d'Ivry (3). Jeanne d'Esneval mourut le 20 septembre 1421 au château d'Ivry dont son mari était capitaine pour le roi d'Angleterre et fut enterrée dans l'église de l'abbaye (4). Pierre Glé se remaria avant 1424, avec Adine de Soyecourt, fille de Charles, seigneur de Mouy-en-Beauvaisis, mort à Azincourt, et d'Isabelle de Châtillon. De son premier mariage Jeanne d'Esneval avait eu un fils, Guy de la Personne, qui ne laissa de Jeanne de Nesle qu'un fils aussi, nommé Guy, qui mourut en 1435 sans postérité. Ce fils de Jeanne d'Esneval aurait tenté, dit-on, de faire mettre sa mère en curatelle, ce qui l'aurait fait exclure de sa succession. De son second mariage, Jeanne d'Esneval eut un autre

(1) Dom Villevieille.
(2) Vautier. Dons de Henri V, p. 148.
(3) Paul le Cacheux. Actes de la Chancellerie de Henri VI, I, p. 76
(4) P. Anselme, I, p. 438. Duchesne, Histoire de la maison de Dreux.

Digitized by Google

fils, Robert de Dreux, qui devint baron d'Esneval par la mort de son cousin Robert VIII d'Esneval.

Nous avons dit que Robert dit Perceval d'Esneval, mari de Marguerite d'Esneval, sa cousine germaine, devint baron d'Esneval à la mort de son beau-père et oncle en 1396. Nous ne saurions affirmer duquel des trois frères de Robert VI il était fils, mais nous croyons que c'est de Geoffroy, seigneur de Beaucamp. En effet, Jean dit Perceval d'Esneval ne paraît avoir eu que deux filles, les dames de la Heuse et de Renfeugères et Marguerite d'Esneval dans son aveu le nomme son oncle ; elle l'eût mentionné comme son beau-père s'il eût été le père de son mari ; quant à Robert, seigneur de Bourdainville, il fut, nous l'avons dit, la tige d'une branche distincte de sa maison.

Robert VII paraît avoir débuté fort jeune dans le métier des armes ; pour se distinguer des autres membres de sa famille, il brisait ses armes d'un écu placé au milieu du chef (1). Le quatre août 1380 il donna quittance de ses gages à Corbie, le 8 janvier 1382 il se trouvait encore en Picardie avec deux écuyers sous les ordres du sire de Coucy, capitaine général du pays. Ayant perdu son sceau il scella la quittance de ses gages de celui du sire de Rambures (1). Le premier décembre 1387, il est à Saint-Omer avec sa compagnie composée de deux autres chevaliers et 12 écuyers parmi lesquels Jehan et Daman d'Esneval. D'après La Roque (2), Perceval d'Esneval fut reçu chambellan du Roi Charles VI en 1388. Lorsque à Saint-Denis le 3 mai 1389, après avoir investi de l'ordre de chevalerie Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile, et son frère Charles, comte du Maine, Charles VI choisit ses tenants au tournoi qui suivit cette cérémonie, Perceval d'Esneval fut l'un des vingt-deux champions qui furent conduits aux lices par autant de dames en habit vert brun, brodé d'or et de perles (3). Aussitôt la mort de son beau-père, Robert VII rendit hommage au Roi de la baronnie d'Esneval le 14 octobre 1396 à Breteuil en Beauvaisis (4). Mais étant tombé malade, il ne put en rendre aveu le 2 octobre de l'année suivante : le Roi lui accorda un délai pour le

(1) B. N. P. Sc. Clairembault, 43.
(2) Tome IV, p. 2106, 2024.
(3) Félix. Environs de Rouen, p. 145.
(4) A. N. SA 263' cote 19.

Digitized by Google

faire, d'autant plus que plusieurs des tenants de la baronnie étaient les uns au voyage de Hongrie, les autres au service du Roi (1). Lui-même était employé encore en Picardie le 9 mars de cette année, il se trouvait à Hesdin (2) où il avait dû recevoir sa nomination de capitaine de la ville d'Abbeville.

Il resta dans ce poste jusqu'au 23 novembre 1402. Le 3 février 1402 il fut nommé sénéchal de Ponthieu et le 4 mars il reçut les présents que la ville d'Abbeville lui fit en l'honneur de son installation dans cette charge (3). Chambellan du duc d'Orléans, ce prince le choisit pour l'accompagner en Lombardie et le 24 septembre 1403, lui accorda 200 francs pour l'aider à s'habiller pour ce voyage. La compagnie de Robert VII pour cette expédition se composait de deux écuyers et d'un archer, ses gages étaient de 100 francs par mois (4). En 1407 Perceval d'Esneval, chevalier, chambellan du Roi et du duc d'Orléans, donne quittance de ses gages de banneret et de ceux de sa compagnie composée d'un chevalier bachelier et de 9 écuyers, il était alors employé à la garde de la ville de Montivilliers sous le gouvernement du comte de Tancarville ; le 8 juin il se trouvait à Harfleur.

Au cours d'une reconnaissance dans les bois autour d'Harfleur il perdit sa bague, qui a été retrouvée plus de trois cent cinquante ans après par un bûcheron ; elle a été gravée dans le catalogue de la vente du baron J. Pichon. Le dernier de juin 1407, Robert VII d'Esneval était à Paris (5), il mourut en 1419 laissant un fils Robert VIII.

Sa femme lui survécut longtemps, elle ne mourut qu'en 1433, les années de son veuvage furent terribles pour elle ; à peine son mari était-il mort qu'elle dut pour sauver le patrimoine de son fils rendre aveu au roi d'Angleterre ; son hommage est du 15 mars 1419 après Pâques, son aveu du 26 avril, il est rendu tant en son nom qu'en celui de son fils qui était encore tout jeune (6). Ce dernier qui, comme son père, portait le surnom de Perceval, fut

(1) Bibliothèque nationale. P. O. vol. 1064, 2463, p. 15.
(2) Archives Nationales, p. 137.
(3) Marquis de Belleval. Chronologie d'Abbeville, p. 85 et 126.
(4) B N. P. O, vol. 1064, p. 22, 23, 24.
(5) B. N. P. Sc. Clairembault, 43, p. 165.
(6) Vautier. Dons de Henri V.

Digitized by Google

connu du vivant de sa mère sous la qualification de seigneur de Blancfossé. Dès qu'il fut en âge de porter les armes il alla rejoindre le roi de France. Sa mère restée seule à Pavilly au milieu des Anglais dut, pour soutenir son train contracter de nombreux emprunts et vendre parties de la baronnie (1). En proie à de sinistres pressentiments, préoccupée sans cesse d'assurer à son fils la terre d'Esneval, et s'il venait à disparaître sa transmission avec le nom d'Esneval à son neveu Robert de Dreux, elle ne trouvait de consolation que dans la compagnie de sa cousine Marie d'Esneval, veuve de Colin Laschemps, seigneur de Ranfeugères, sa proche voisine. Celle-ci, tout en entourant Marguerite d'une affectueuse sollicitude, joua près d'elle un rôle qui dénote une profonde duplicité au service d'une grande ambition : ayant saisi les secrètes pensées de sa cousine elle se mit à sa disposition pour l'aider à transmettre sa riche succession à son fils et à son défaut à son neveu, l'un et l'autre bannis de Normandie, et dans les derniers jours de sa vie elle lui suggéra un expédient que Marguerite sans défiance accepta aussitôt.

C'était de faire en sa faveur un testament par lequel elle lui laissait le tiers de ses biens ; au moyen de ce legs Marie se faisait mettre par le roi d'Angleterre en possession de toute la succession pour empêcher qu'elle fût confisquée et l'occasion se présentant, elle en prenait l'engagement sacré, elle restituerait le tout à Perceval d'Esneval ou à Robert de Dreux. Marguerite d'Esneval mourut peu après avoir fait ce testament.

Robert VIII d'Esneval, le dernier baron d'Esneval de sa maison, ne survécut qu'un an à sa mère ; il mourut en 1434 fiancé à Catherine de Maulevrier, laissant pour héritier Robert de Dreux, son cousin germain.

A peine Robert VIII était-il mort que Marie d'Esneval jetait aussitôt le masque et faisait prendre à son fils mineur, Robert Leschamps, le nom et les armes d'Esneval ; mais c'est tout ce qu'elle put faire ; Henri V d'Angleterre, nonobstant le testament de Marguerite d'Esneval, considéra Robert de Dreux comme le seul héritier de la baronnie, la confisqua et la donna à John Falstaf, grand maître d'hôtel du Régent, gouverneur d'Anjou et du Maine, le vainqueur de la journée des Harengs, 1429, le Falstaf de Shakes-

(1) Inventaire de Pierre Surreau, p. 119 et 120.

Digitized by Google

peare. Nous verrons bientôt que Marie d'Esneval ne se tint pas pour battue.

La maison d'Esneval ne s'éteignit pas avec Robert VIII; elle fut longtemps représentée par la descendance de Robert d'Esneval, seigneur de Bourdainville. Nous avons vu que celui-ci avait laissé deux fils. L'aîné, Charles Etienne, fut seigneur de Bourdainville après son père. La Roque le cite parmi les chevaliers bannerets de Normandie et indique une montre de sa compagnie en 1421; l'année suivante Henri V d'Angleterre donna tous ses biens à Jean Varney, il est mentionné plusieurs fois dans les échiquiers de Normandie. Ce doit être lui le Charles d'Esneval, chevalier, qui avait épousé la fille de Colart de Calleville, chevalier seigneur d'Auberville-la-Manuel; il ne laissa qu'une fille, Jacqueline d'Esneval, qui épousa, en 1450, Jacques du Fayel, comte de Dammartin, vicomte de Breteuil, chambellan du roi. Le second fils de Robert, seigneur de Bourdainville, perpétua le nom d'Esneval, il se nommait Robert comme son père et fut seigneur de Saint-Maclou, Saint-Mards, Campigny; il avait épousé en 1460 Louise de la Rivière et mourut avant 1474 laissant plusieurs enfants mineurs parmi lesquels vraisemblablement Robert et Charles d'Esneval. Le premier, seigneur de Saint-Maclou, fut bailli de Caen en 1553; le second, seigneur de Campigny, n'aurait eu de Marguerite de Montlandry qu'une fille unique mariée en 1514 à Jean de Malhortie, chevalier seigneur de la Motte, fils de Robert et de Charlotte de Billy. Claude d'Esneval, fils de Robert était seigneur de Saint-Mards en 1582, il eut pour fils Isaac d'Esneval, seigneur de Saint-Mards, qui fut le dernier de sa maison, sa fille unique Françoise d'Esneval épousa, vers 1605, Jean du Quesne, écuyer.

(*A suivre.*) Baron d'Esneval.

---

Digitized by Google

# FOUCARMONT

## *Sous la Révolution*

## LA FIN DE L'ABBAYE

(*Suite*)

L'an 1791, le lundy 21 février, en l'assemblée générale des citoyens actifs de la commune de Frémentel, convoquée par lettres d'invitation, envoyées à chaque citoyen aux fins de délibérer sur des affaires qui intéressent le bien de la commune, se sont présentés : MM. Denis-Nicolas Lecomte, premier officier municipal, et Pierre-François Grongnet, second officier municipal, la place de Procureur de la commune étant vacante, lesquels ont dit qu'il était important, pour le bien de la commune, de présenter à Messieurs les Administrateurs de ce district une requête tendant à obtenir d'eux et dès à présent la réunion des municipalités voisines, ladite requête énonciative des raisons suivantes : 1° que notre municipalité étant composée de propriétaires et de fermiers très éloignés les uns des autres et la plus grande part à la distance d'une lieue et demie de l'église paroissiale et du lieu de Frémentel aux municipalités voisines de l'Assemblée, il est de la dernière difficulté pour les citoyens actifs et même pour les officiers de la municipalité de Frémentel de pouvoir être avertis et de se réunir aussi souvent que le bien général de la commune l'exige ; que cet éloignement est cause qu'ils ne peuvent que très rarement assister à la messe de leur paroisse, ce qui fait qu'ils n'ont presque jamais connaissance des affiches de convocations, non plus que des décrets qui sont adressés à leur municipalité et qui sont publiés en affiches à l'issue de ladite messe paroissiale ; 2° que M. de Laurencin, abbé de Foucarmont, et maire de notre dite municipalité, ainsi que M. Vaquier, procureur de la commune, comme il appert de l'acte de démission de leur part et d'acceptation de la part de la commune en date de ce jour, et consigné sur nos registres, — il ne s'est trouvé aucun citoyen actif qui ait voulu accepter ladite place de maire non plus que celle de procu-

Digitized by Google

reur ; 3° que puisqu'il est de toute nécessité que la municipalité de Frémentel soit démembrée et réunie sous très peu de temps, eu égard à la vente prochaine de l'abbaye ainsi que de son église ; puisque, d'un autre côté, il est urgent de s'occuper du travail des impositions et au préalable de diviser la paroisse en diverses sections, ce travail deviendrait inutile dès le moment de la suppression forcée de notre municipalité, il est à désirer que cette suppression de réunion s'effectue dès à présent, afin qu'outre les raisons ci-dessus déduites, l'assiette et la perception des impositions pour la présente année ne souffre aucun retard. — La matière mise en délibération nous avons loué et approuvé les raisons déduites par nos officiers municipaux. — Autorisons, en conséquence, lesdits Lecomte et Grongnet à présenter à Messieurs les administrateurs du district leur requête anx fins d'obtenir d'eux le démembrement de notre municipalité et sa réunion aux paroisses dans lesquelles elle se trouve enclavée ; à la requête, ils joindront copie de la présente délibération. — Fait l'an et jour susdit, et avons signé. Signé : Lecomte, Grongnet, Jean Merlin, Troude, Letellier et Jacques Lefèvre.

La réalisation de ce plan exigeait des moments plus favorables.

Un arrêté du département, du 20 mars 1791, révèle que le curé Cattet avait un successeur : le citoyen Ferrier, dont il réduit au tiers la pension à laquelle il avait droit en qualité d'ex-religieux. Ce prêtre est un des plus intéressants personnages de la période révolutionnaire. Nous le retrouverons, et il nous racontera lui-même sa vie mouvementée.

Le 22 mars 1791, François-Alexis Coquet, vétérinaire et maire à Neufchâtel, dont la vie, sous la Révolution, est un roman tragique, et Marie Follope, officier municipal de la même ville, assistés de François Duquesne, secrétaire-greffier de la municipalité de Neufchâtel, en conséquence de la délégation qui leur a été faite par les administrateurs du district le 18 du même mois, aux fins de les représenter dans la délivrance du mobilier de la ci-devant abbaye de Foucarmont tant à M. de Laurencin, ci-devant abbé de la ci-devant abbaye qu'à MM. les ci-devant religieux, conformément au décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le Roy, et ensuite procéder à l'inventaire du restant du mobilier de l'abbaye, après que nous aurions donné connaissance de notre mission à la communauté assemblée, et après la délivrance que

Digitized by Google

nous aurons faite aujourd'hui, nous aurions procédé aujourd'hui sur les six heures du matin au restant (*sic*) dudit mobilier, de la manière et ainsi qu'il suit :

Nous croyons pouvoir négliger les détails de la description du matériel de la cuisine et autres dans les chambres, dont l'une est nommée la *chambre du cardinet*, une autre, la chambre dorée ; l'antichambre du cardinet, où est un tableau représentant le Père Elie. Dans le cloître de l'orgue, cinq tableaux représentant le Roy, la Reine et autres princes du sang. Les religieux, alors, réclament un forté piano. L'abbé de Laurencin les appuie en disant qu'ils en avaient fait la dépense. Mais ils réclamaient les livres compris dans la bibliothèque de l'abbé, et qui, selon eux, appartiennent à la maison. M. de Laurencin dit qu'il avait une bibliothèque chez lui, qui lui appartenait, qu'elle lui provenait de ses épargnes ; que ces Messieurs (c'est-à-dire Coquet (1) à moins que ce ne fussent les religieux) devaient savoir qu'il était accordé aux docteurs en Sorbonne de l'ordre de Citeaux une somme de 200 livres qu'il employait à cet effet.

Les religieux disaient qu'il devait y avoir 16 couverts d'argent, quatre autres cuillères à ragoût, deux cuillères à pot ; le surplus fut porté au Directoire (du district de Neufchâtel).

Dans l'église : une croix argentée, une autre grande croix de cuivre, six grands chandeliers, six autres moyens, trois crucifix et leurs croix, deux chandeliers argentés, un autre chandelier, un bâton de grand chantre, le cierge pascal, le tout enfermé dans le chartrier.

Dans la sacristie, un soleil vermeillé orné de quelques pierreries et des boîtes aux saintes-huiles, un gobelet, deux burettes, quatre patènes, quatre calices, une custode, un ciboire et un voile de ciboire d'étoffe, brodé en argent.

Aussi dans la sacristie, un ornement et deux tuniques, cinq autres, huit chapes, drap des morts, trois dalmatiques, six chapes dont trois fond en or, quatre devants d'autel, deux oreillers bleus, rideaux, garnitures de dais, le tout au chartrier.

Un tour de lit en tombeau, quatre rideaux, literie.

---

(1) Coquet était vétérinaire, maréchal-ferrant et marchand mercier. Sa vie politique est des plus curieuses, et dramatique.....

Digitized by Google

Deux coffres-forts, un autre petit, et un réveil, 19 livres de chant et missel.

Dans le chœur, un aigle en bois doré.

Six pupitres en fer, deux crédences en marbre; cinq images représentant la Sainte Vierge, saint Jean l'Evangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Benoist, saint Bernard, le tout en bois.

Un autel doré avec un baldaquin, deux tableaux représentant la *Naissance* et la *Présentation*, deux prie-Dieu, trois bancs, cinq vieils devant d'autel, trois sièges de chapiers, deux châsses dorées, une grille en fer fermant le chœur.

Deux petits autels en tombeau; dans l'église, *une balustrade en fer, que les adjudicataires de la maison claustrale réclament comme tenant nature de fonds;* quatre tableaux, un fond de bois, un confessionnal, trois bancs, quatre chaises, buffet d'orgues, et au-dessus, un tambour, une tribune.

Trente bottes de lattes, lot d'ardoises, douze boisseaux de pois à manger, plusieurs morceaux de lambris et de pierres.

Dans le grenier, au-dessus du dortoir des religieux, environ cent boisseaux de blé, et trente boisseaux d'avoine, une table, un moulin à cribler, deux boisseaux ferrés.

Dans l'office, une armoire de bois de chêne à deux battants.

Par MM. les religieux a été dit que M. de Laurencin avait une chapelle composée de deux croix pastorales, dont une doit lui rester, d'une crosse d'argent, d'une superbe mitre, et de plusieurs autres inférieures, d'une chasuble à deux faces, avec étole et manipules, et plusieurs aubes.

Par M. de Laurencin a été dit que les objets ci-devant allaient nous être représentés, ce qu'il a fait mais qu'il croit que ces objets doivent lui appartenir d'après la loi qui lui accordait lesdits objets dont il avait l'usage personnel et exclusif; qu'il est très soumis aux décrets de l'Assemblée nationale; que si elle en juge autrement, il est prêt de les remettre.

Dans la lingerie, 41 gros draps, 25 nappes, 46 serviettes, 12 autres, un traversin, deux landiers, un mauvais lit de plumes, un baldaquin et différents morceaux de tour de lit.

Le tout fut laissé à la charge de M. Caronge, prêtre, à l'exception du blé qu'il partagea, ainsi que tous les autres grains et fourrage et le reste du faire valoir.

Le procès-verbal signé : De Laurencin, fr. Cattet, prieur curé

Digitized by Google

de Fromentel, f. Curel, Durier prêtre, Vaquier, Crineléon, Manesse, Blondel, Depoix, Louvet, prêtre, Durand prêtre, Leprevost, Coquet, maire, et Duquesne, secrétaire greffier.

Les 11 et 14 avril 1791 un « notaire au comté-pairie d'Eu » procédait dès neuf heures du matin à la vente du restant du mobilier, en présence de : 1° Boucher, administrateur du district de Neufchâtel, demeurant à la ferme d'Esclehêtres, paroisse de Foucarmont; 2° François-Alexis Coquet, maire de Neufchâtel, et 3° François-Pottier, docteur-médecin et officier municipal en la même ville. Furent adjugés : 6 volumes à Rose Legris, 26 sols; 6 vieux livres, 2 l. 8 s. à Louis Bit; 2 douzaines de vieux livres à Joseph Caron, 18 s.; 6 autres vieux livres à Joseph Pépin, 32 sols; 6 autres à Pierre Berthe, 20 s.; l'*Essai de l'Histoire* de l'Ordre de Citeaux, en 8 vol. à Barré, par 2 l. 2 s. Le tableau représentant le Père Elie, adjugé par 3 l. pour la commune de Foucarmont; 2 vieilles chapes blanches à la même, par 6 l. 12 s.; une chasuble rouge 6 l.; une autre fond bleu, 9 l.; un buffet, à M. de la Berquerie, par 63 l. 10 s.

Le 13 avril furent adjugées à M. le curé de Foucarmont 6 cloches de verre par 3 l. 15 s.

Tout pouvait paraître avoir été vendu, excepté deux chevaux de carosse « et leurs ustensiles » ainsi qu'une selle de postillon, « qui se sont trouvés distraits et n'ont pas été représentés par le sieur J.-Fr. Caronge, ci-devant religieux de la ci-devant abbaye, caution et dépositaire aux termes de l'inventaire, « de ce inter-« pellé, et qui répondit que ces mêmes chevaux, selle et usten-« siles avaient été enlevés par M. de Laurencin, lors de son départ « de l'abbaye et qu'il n'a pu les lui faire rendre. Toutes réserves « faites par les maire et officiers municipaux. »

Une petite cloche de dortoir fut adjugée à Letellier, de Puchervin, par 69 livres, 6 chandeliers de cuivre avec un bénitier par 18 l. 15 s. au curé de Foucarmont par cent sols.

Le total de la vente s'élevait à 4.404 l. 35 sols.

Le district écrivit aux gens de Foucarmont le 14 avril : « Messieurs nous avons reçu votre lettre de ce jour qui nous a été remise par les commissaires de la commune de Foucarmont, dans laquelle vous nous avez marqué la conduite que vous avez tenue sur différents points et nous demandez notre décision sur différents autres. Vous avez bien fait, Messieurs, de mettre en vente les autels,

Digitized by Google

statues et tableaux, que nous savions de peu de valeur, et vous pouvez en faire la délivrance à ceux qui s'en sont rendus adjudicataires. Quant aux stalles, aux *cloches* et à l'orgue, nous prendrons incessamment un parti pour la vente et le transport de ces objets, et nous vous prions de ne point procéder à leur vente. Nous ne pouvons qu'applaudir, Messieurs, au zèle que vous mettez pour l'intérêt de la chose publique et pour les preuves de patriotisme que vous avez toujours données nous garantissaient de l'avantage que la Nation devait tirer en mettant cette vente entre vos mains. Les administrateurs composant le directoire du district de Neufchâtel. Signé : Coquet (1), Martin, Vincent, Renault et Delacouldre.

Le 3 mai 1791, le Directoire du département de la Seine-Inférieure répond à la municipalité de Neufchâtel, qui demandait qu'on lui accorde le soleil et l'un des calices de l'abbaye de Foucarmont contre un égal poids de même métal et de pareille valeur, « qu'au surplus, il n'y a lieu d'accorder d'argenterie ni de « tableaux aux personnes qui le demandent, *vu que l'argenterie « doit être renvoyée à la Monnaie pour en faire du numéraire.* »

En ce qui le concernait personnellement, l'abbé de Laurencin crut devoir s'adresser à Durand de Maillane, président du Comité ecclésiastique de l'Assemblée, après avoir vainement essayé d'obtenir satisfaction des administrateurs du département de la Seine-Inférieure. On trouve dans sa correspondance (31 mai 1791) ce passage suggestif pour qui connaît le chef de l'administration municipale de Neufchâtel d'alors : « ... Mais que M. Coquet, maire « de la municipalité de Neufchâtel, peu accoutumé à respecter « les décrets de l'Assemblée nationale, étant venu se saisir du « mobilier de l'abbé de Foucarmont, lui avait enlevé, malgré ses « justes réclamations, les calices, plats et burettes annexés à sa « petite chapelle qui, d'ailleurs, était de petite conséquence, ainsi « que l'ont vu Messieurs les administrateurs, par l'état qui leur en « a été donné. » Le litige dura jusqu'au 22 septembre 1791. L'avis du comité ecclésiastique, du 16 juin 1791, — auquel ne se con-

(1) Le maire Coquet était le frère de Me Coquet, avocat, alors président de l'administration du district de Neufchâtel. Il montra une grande ardeur contre les émigrés. Nous avons écrit sa vie très agitée pendant la Révolution, et sa condamnation à la déportation.

Digitized by Google

forma point le département — était qu'il fallait faire une différence entre le clergé séculier et le clergé régulier.

« Le 17 mai 1791, les administrateurs du district de Neufchâtel adressaient au département une requête présentée par les sieurs Bonnet et Vigneron, acquéreurs de la maison claustrale de Foucarmont, demandant : 1° que les clefs de la galerie connue sous la dénomination de « Bibliothèque », leur fussent remises. L'avis du département ne leur fut point favorable.

Le 26 juillet suivant, Delacouldre, procureur syndic à Neufchâtel, écrit à l'abbé de Laurencin, « qui est au château de Saint-Germain-sur-Eaulne » et lui demande le registre des actes capitulaires de l'abbaye, à l'époque de 1784. Le 9 septembre, le département écrit au district de Neufchâtel, pour qu'il obtienne ce même registre du sieur abbé de Foucarmont afin de régler sa pension et d'effectuer le paiement de la dame Mazeline, dont le nom ne nous apparaît nulle part ailleurs.

Entre temps, le 29 juillet, le département autorisait le paiement à l'ancien cuisinier Sanegon de : 1° 345 l. 16 s. pour avances concernant son service ; 2° 150 livres pour neuf mois de ses gages, sur le vu d'un certificat de conformité à un arrêté de compte daté à Saint-Germain-sur-Eaulne, du 16 juin 1791, et signé : De Laurencin, abbé régulier de la ci-devant abbaye de Foucarmont. Le 12 août 1791, le département autorise le paiement de 112 l. 10 s. à Hilaire Cahon, jardinier de l'abbaye; le 20 septembre 100 l. à Antoine Vaquer, dit Lafleur, aussi jardinier ; le 27, 75 l. à Henry Capiau. boulanger de la ci-devant abbaye, pour neuf mois de ses gages : il avait été trente ans en cette qualité à l'abbaye ; le 30 septembre 1791, 56 livres 5 s. à Ch. Badier et à M.-A. Lamare, sa femme, domestique à l'abbaye.

Le 9, 75 l. salaire de Pépin, tailleur d'habits.

Le 6 octobre 1791, le département écrit à M. de Lessart pour lui annoncer la liquidation de la pension qui doit revenir à M. Royer des Forges, ci-devant abbé de Foucarmont.

Le 2 décembre suivant, il liquide à 840 livres, déduction faite de trois dixièmes, la pension de 1200 livres du sieur Desparron, curé de l'Albade de Toulouse, sur la ci-devant abbaye de Foucarmont, et envoie au district de Barjols (Var) le mandat pour toucher ce qui est dû depuis le 23 novembre 1789.

Nous allions omettre de mentionner que le 6 août précédent,



Digitized by Google

M. l'Evesque (Charrier de la Roche) est entré au département, avec lequel il a conféré sur divers objets. Ce même jour il y parvient un mémoire du « sieur Vaquier, ci-devant procureur de l'abbaye de Foucarmont, tendant à être chargé définitivement du soin des archives du district de Neufchâtel. Il l'obtint, et il s'en trouvait encore chargé le 24 mars 1793, âgé à cette date de quarante-deux ans. Ce jour là, on lui délivrait un certificat de résidence, ainsi qu'à onze autres personnes, parmi lesquelles dom Robert Bodin, ex-religieux de la ci-devant communauté de Beaubec, âgé de soixante-deux ans.

Donnons ici pour faciliter la compréhension de ce qui se passe à l'abbaye et à la municipalité de Foucarmont en 1791-1792, un tableau chronologique des adjudications des biens composant alors le domaine de l'abbaye.

| | | Livres |
|---|---|---|
| 8 févr. 1791, | ferme de l'Enclos, ou Basse-cour, à J.-B. Ruhaut. | 51 500 |
| — | — du Haut-Frementel, à F.-J. Gauthier. . . . | 54.500 |
| — | — de la Grange, à Prudent-François Forceville. | 85.800 |
| — | — des Erables, à J. et Ch. Mongne. . . . . | 66.500 |
| — | — du Bas-Frementel, à François de Beauvais. | 36.000 |
| — | — de Coqueréaumont (142 acres), à Joseph Sageot . . . . . | 37.200 |
| 15 — | — Essarts-la-Belloye (119 acres), à Martin de Villers . . . . . | 45.100 |
| 20 — | 4 acres bois taillis, à , à F.-J. Gautier. | 5 525 |
| 14 mars 1791, | maison claustrale, église, jardin, etc., à Nicolas Bénicourt. . . . . | 43.100 |
| 15 — | ferme de Beaulieu, à Nicolas Dehedin . . . . . | 39.100 |
| — | labour, à Richard, Billot, Bit et François. . . . . | 17.000 |
| 22 — | moulin à blé, bâtiments, cour, à veuve Ducrocq . | 20.000 |
| — | prairie à Ruhaut. . . . . | 1.000 |
| — | — à veuve Ducrocq. . . . | 2.300 |
| 2 mai 1791, | labour, nommé le Val-Martin, à Billot, Rimbert, François et Thierry . . . . . | 20.000 |
| 30 avril 1793, | labour (5 acres), à Nicolas Dehédin . . . . . | 8.000 |
| 6 juin 1793, | bois taillis (abbaye), à Eloy Conseil (folle enchère). | |
| 17 — | ferme de la Belloye (sur folle enchère), à Bénicourt. | 72.000 |
| — | bois taillis (abbaye), à Jules Louvel (sur folle enchère Conseil). . . . . | 18.600 |
| 19 nov. 1793, | maison, bâtiments, cour, jardin, à Fesques, à J.-C. Croizé. . . . . | 3.525 |

Soit près de 600.000 livres.

Digitized by Google

Le 28 octobre 1791, Coquet, maire, écrit au district de Neufchâtel : — « J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'invitez à me rendre au lieu de vos séances pour conférer avec vous sur différents objets... L'immensité des travaux de la commune, ceux des opérations préparatoires de l'impôt foncier, etc. Si donc, Messieurs, vous voulez m'adresser par écrit les objets sur lesquels vous paraissez désirer des renseignements, je m'empresserai d'y répondre aussi par écrit. Telle est la marche ordinaire que les différents corps administratifs tiennent entre eux... Le maire, signé : Coquet. »

Près d'un mois après (26 novembre), le même écrivait aux mêmes : — « J'ai l'honneur de vous envoyer deux certificats des 22 et 23 de ce mois, qui m'ont été donnés par les sieurs Le Boucher et Levaillant. Je vous prie de les joindre à la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à MM. les Administrateurs à l'occasion de l'observation faite par le C. Billot, sur le transport de différents objets provenant de l'abbaye de *Foucarmont*. J'ose me flatter, Messieurs, que ces deux pièces justifieront de plus en plus aux yeux de tout homme impartial la conduite que j'ai tenue. Je pourrais qualifier durement celle que tient à mon égard le sieur Billot; mais, après tout, il suffira d'en démontrer tout l'odieux.

« Je vous prie, Messieurs, de faire l'envoi au département de toutes les pièces le plus tôt possible, afin de lui démontrer combien on est peu fondé à obscurcir mon administration. Au surplus, je suis instruit que le sieur Billot a avancé qu'il n'avait proposé l'échange de son argenterie qu'en plaisantant. C'est une singulière manière de se tirer d'affaire, et depuis quand plaisante-t-on, quand on fait trois lieues muni de son argenterie pour en proposer l'échange ? Je ne puis trop répéter d'ailleurs que le sieur Billot est venu chez moi environ cinq à six fois me tenir le même langage. Le maire de la ville de Neufchâtel, f. Coquet... A MM. les Administrateurs du district de Neufchâtel. »

Ces explications avaient été déterminées par des lettres de Boucher, ancien administrateur, et de Billot; cette dernière, du 11 novembre, dit que la réponse de Coquet n'est pas satisfaisante; qu'il y a eu trois voitures de meubles enlevées, sans qu'au préalable il ait été constaté de quels meubles les dites voitures étaient chargées, et sans que Le Boucher, commissaire, en ait eu connaissance. — Et a, le sieur Billot, signé observant que la vérité est qu'en voyant faire des échanges de vases sacrés, chez led. Coquet

Digitized by Google

maire, il a dit (en plaisantant) par forme de plaisanterie : « J'ai aussi de la petite argenterie que je voudrais bien échanger de cette manière. » Le procureur syndic a dit qu'il résulte de la lettre de M. Leboucher qu'il n'a vu qu'une voiture chargée de meubles et effets de l'abbaye de Foucarmont ; que le chargement de cette voiture a été fait arrière de lui, et sans avoir été consulté sur l'enlèvement des meubles et effets qui y étaient ; qu'il résulte de la déclaration du sieur Billot qu'il y a eu trois voitures de meubles et effets qui ont été emportées de l'abbaye de Foucarmont ; cet enlèvement est repréhensible ; que le sieur Boucher, qui était membre de ce district, ayant été préposé à la vente des meubles et effets de l'abbaye de Foucarmont, on ne devait rien enlever de cette maison sans son consentement et sans qu'on eût dressé un état signé de lui de ce qu'on emportait ; que l'enlèvement de la bibliothèque, fait aussi sans état préalable, n'est point licite ; que cet objet étant de la plus grande importance, il requiert qu'il en soit rendu compte au Conseil général du département, qui sera prié d'indiquer le parti qui doit être pris dans cette affaire, à l'effet de quoi les lettres du sieur Coquet et celle du sieur Boucher lui seront adressées. Le procureur syndic faisait observer que Coquet maire avait été chargé de faire faire la vente des effets de l'abbaye.

L'histoire du maire Coquet ferait un volume : mentionnons ici seulement qu'en novembre, c'est-à-dire à l'époque où il s'attirait les récriminations des gens de Foucarmont, le procureur syndic du district de Neufchâtel rappelle, en séance de cette administration, « que le sieur Coquet, maire de cette ville, a été chargé de faire faire la vente des meubles et effets de l'abbaye de Beaubec ; qu'il résulte de l'inventaire qui a été dressé le 7 mai 1790, et que le procureur syndic représente, que cet acte comprend un bureau ou secrétaire qui était dans la chambre de M. d'Ortigue, abbé de Beaubec ; qu'il résulte du cahier de vente faite le 26 juillet et jours suivants (1791) par Quevauvilliers, huissier [à Neufchâtel], que le cahier aussi représenté ne comprend pas ce bureau, pourquoi ledit procureur syndic requiert que ledit sieur Coquet, maire, soit interpellé de déclarer sous trois jours ce qu'est devenu le bureau, et pourquoi il n'a pas été vendu. Et il a signé : *Delacouldre*, Vincent, Martin. A ces griefs vinrent s'en joindre d'autres, et, le samedi 19 octobre 1793, un administrateur du département

Digitized by Google

vint à Neufchâtel pour faire exécuter un arrêté du département de la ville, le procureur général syndic entendu, suspendant ledit Coquet de ses fonctions de maire; il fut même arrêté et incarcéré ce jour-là, et une délibération du Conseil général de la commune, du 30 septembre et des déclarations des citoyens Cochois, Villers, Lefebvre, Mabire, Givet, Halluin et Guiau furent adressées au Tribunal criminel qui vint statuer sur le sort du malheureux maire.

Notre travail spécial sur le rôle du vétérinaire maire Coquet depuis le début de la révolution nous laisse finalement l'impression que l'ambition, l'exaltation et la révolution l'avaient sensiblement détraqué. Il nous paraît vraisemblable que, pressentant ou sachant qu'il se proposait de se présenter aux élections imminentes à la Convention, on voulut sa déchéance ou plutôt son incapacité.

Nous voici parvenus à la fin des séances de l'Assemblée législative, il s'agit de nommer les députés à la Convention nationale. L'impression qui se dégage des préliminaires en province c'est que l'on y est mieux pénétré de l'importance des choix d'hommes aptes à juger les résultats, les conséquences des deux législatures de 1789 et 1791.

« Le dimanche 26 août 1792, l'an 4e de la Liberté, sur les huit heures du matin, eut lieu, à Foucarmont, la nomination de dix électeurs qui devaient se réunir le dimanche suivant, 2 septembre, au district de Neufchâtel, pour procéder à l'élection d'un député à la Convention nationale. Cela se passa sous la présidence de Louis Taquet, le plus ancien des électeurs, avec l'inévitable Ch. Bongars pour secrétaire après celle de Ch. Olivier, des Essarts-la-Belloye avec Jean Dupré et François Clabeau de Foucarmont, provisoirement secrétaires. Cent trente-cinq citoyens étaient présents.

A la pluralité des voix, on nomma : Nicolas-Vincent Billot pour président, Ch. Bongars, secrétaire, Pierre Rimbert, maire de Foucarmont, Antoine Demiannay, de Sainte-Beuve, et Antoine Sanegon, de Foucarmont, scrutateurs. Le serment prescrit fut prêté par le bureau et par les citoyens électeurs.

Les opérations, compliquées, se poursuivirent par la lecture de la loi des 11 et 21 août. Après quoi, tous les citoyens votèrent par le scrutin de liste double et furent nommés à la pluralité

Digitized by Google

absolue des électeurs : *Messieurs :* Nicolas-Vincent Billot, juge de paix et administrateur au canton de Foucarmont, et ayant obtenu au premier tour de scrutin 125 voix contre 42; Prudent Forceville, 85 voix contre 72, aussi pluralité pour 8 électeurs. Aucun n'a la pluralité absolue.

Au 3e tour : 72 votants. Elus : MM. Denis-Nicolas Lecompte, laboureur aux Erables, commune d'Aubermesnil; Ch. Cœurderoy, laboureur, à Ménonval; J.-Ch.-Ant. Gommé, laboureur à Villers-sur-Foucarmont; Ch. Carpentier, menuisier au Caule; Jean-Louis Boucher, brossier à Aubermesnil; Antoine Miannay, maire à Sainte-Beuve-aux-Champs; Jean Vaillant, laboureur à Varimpré, et François-H.-P. Palastre, curé de Boscgeffroy.

Mais il serait difficile de s'en tenir ici à ces résultats du vote à Foucarmont; il est essentiel d'y ajouter les votes à l'Assemblée de Londinières, surtout lorsqu'on sait qu'un homme politique bien connu, l'ex-constituant Simon, en était l'électeur le plus influent. L'assemblée primaire s'y tenait en l'église sur les convocations de Hilarion Delacouldre, procureur syndic du district de Neufchâtel.

Là, Jacques-Antoine Poyez, reconnu pour le plus ancien d'âge, présida provisoirement; Michel Cartier prit les fonctions de secrétaire.

Le scrutin ouvert par Antoine Levasseur père, François Queval et François Le Daim, les trois plus anciens d'âge, P.-M. Simon, cultivateur au hameau d'Hambures, paroisse de Clais, ayant réuni au scrutin la majorité pour la présidence, il a été sur-le-champ proclamé en cette qualité, et enfin le même scrutin fit scrutateurs les trois plus anciens ci-devant nommés et Michel Cartier pour secrétaire. Simon, président, Cartier, secrétaire, et les trois scrutateurs prirent séance. Leur serment fut fait et répété individuellement entre les mains du président pour tous les membres de l'Assemblée, qui votèrent par scrutin de liste simple, et à la pluralité absolue élurent quatre électeurs.

« M. Pierre Doublet, cultivateur, au bourg de Londinières, a réuni au premier tour de scrutin 83 voix sur 114, ce qui lui donnait la pluralité absolue et en conséquence il a été proclamé électeur.

« Au même instant et passant à un second scrutin qui déjà était commencé, un membre a demandé la parole au président pour lui faire observer qu'il venait de s'introduire au sein de l'Assemblée plusieurs citoyens d'une même famille, non domiciliés, mais

Digitized by Google

bien vivants au contraire sous l'autorité paternelle, qui se présentaient pour voter, et il a entrepris de prouver qu'ils n'en avaient pas le droit. La discussion s'étant engagée sur le point de fait et la question n'ayant pu être résolue, vu d'ailleurs que la nuit avançait, l'Assemblée a arrêté de dépêcher un courrier, porteur d'une lettre de son président au directoire de ce district, pour lui en demander la solution, et, au même instant, le président a levé la séance et en a convoqué la reprise pour demain lundi 27, neuf heures du matin. Signé : Simon, président, François Ledain, François Queval, Levasseur, Cartier, François. »

Les opérations reprirent le lendemain : « Aujourd'hui 27 août audit an, onze heures du matin, le président a fait l'ouverture, et l'instant d'après est arrivé le sieur Mathieu Rimbert, dépêché comme dit est au directoire du district de Neufchâtel, porteur de la réponse de M. M., dont il a été fait lecture à l'instant. Il résulte de la décision des membres de ce district, d'après la déclaration du vice-président, seulement signée de lui, que les enfants majeurs d'un même père, quoique demeurant chez lui, doivent être admis dans les assemblées primaires.

« En conséquence et conformément à cette décision souscrite par l'Assemblée, il a été procédé à un second tour de scrutin, lequel a donné un résultat de 32 voix contre 23, ce qui formait la pluralité absolue, en faveur de Damiens Troche, cultivateur à Londinières ; en conséquence, il a été proclamé électeur.

« Thomas Géroult, propriétaire meunier à Londinières a été proclamé électeur.

« P.-M. Simon, président de l'assemblée, ayant pareillement obtenu la pluralité à ce même troisième tour de scrutin, il a été proclamé pour quatrième et dernier.

« Lesquels électeurs conformément au désir de l'Assemblée nationale, l'Assemblée de ce canton a investi des pouvoirs les plus illimités.

« Fait et arrêté double, dont l'un sera adressé à M. le Procureur syndic du district de Neufchâtel et l'autre sera déposé aux archives de la municipalité de Londinières. Signé : L.-M. Simon, président, François Ledain, Levasseur, François Queval, Cartier, secrétaire.

« Vu par nous, administrateurs du district de Neufchâtel, le 1er septembre 1792, l'an 4e de la liberté et de l'égalité le premier. Signé : Coquet, Delacouldre, Martin.

Digitized by Google

« Le présent acte visé à la municipalité sur la demande d'un particulier qui a dit se nommer Pierre-Maximilien Simon, et a attesté qu'un autre particulier étant avec lui, est le nommé Pierre-Philippe Doublet. Ce que le premier a signé avec nous. Caudebec, ce 2 septembre 1792. Signé : Simon et Le Chanoine. »

(*A suivre.*) F. CLÉREMBRAY.

---

# NOTE DE LA RÉDACTION

Voici la liste des abonnements versés du *1er octobre au 31 décembre 1918 :*

M. Jean d'Hugleville, 10 fr. ; M. le vicomte des Brosses, 2e versement, 10 fr. ; Mgr Guérard, 10 fr. ; M. Blaizot, 10 fr. ; M. Fauvel, 10 fr. ; M. Dufresne, 10 fr. ; M. de Séguin, 10 fr. ; M. l'abbé Dumans, 10 fr. ; M. le duc de Broglie, 10 fr. ; Mgr Bardel, 10 fr. ; M. Desprey, 10 fr. ; M. d'Hérissé, 10 fr. ; M. Picot, 10 fr. ; M. Tournouër, 10 fr. ; M. Le Verdier, 10 fr. ; Mgr le cardinal Amette, 10 fr. ; M. Serbat, 10 fr. ; M. de la Conté, 10 fr.

*Du 1er au 10 janvier 1919 :*

M. le chanoine de la Bigne, 10 fr. ; M. le chanoine Tougard, 15 fr. ; M. Pierre Lefèvre, 10 fr. ; M. l'abbé Gauquelin, 10 fr. ; M. Asselin, 10 fr. ; M. Aurenche, 12 fr.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

## L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort presque subite d'un de nos fidèles collaborateurs et ami très cher. L'abbé Auguste Gosselin, de la Société Royale du Canada, a publié dans notre *Revue* de nombreuses biographies de Normands partis au Canada au XVII^e siècle, écrit la vie de Mgr de Laval, ancien archidiacre d'Evreux, etc. Voici l'article paru dans *Le Canada Français* (vol. 1, n° 1, publication de l'Université-Laval, à Québec, septembre 1918) :

« Nos aînés s'en vont. Après Pamphile Le May, le doyen vénérable de la poésie canadienne, voici que vient de disparaître le vieil historien, toujours laborieux, de l'Église du Canada, l'abbé Auguste Gosselin.

« L'abbé Gosselin, dont la santé robuste paraissait fléchir depuis quelques semaines, mais qui n'avait pas cessé de travailler, est mort presque subitement en sa résidence de Saint-Charles de Bellechasse, le soir du 14 août dernier, à l'âge de soixante-quatorze ans et huit mois. Cette mort crée un vide profond dans les rangs de nos écrivains. Depuis l'année 1890 où il publiait en deux volumes la *Vie de Mgr de Laval*, l'abbé Gosselin n'a cessé d'étudier et de faire connaître l'histoire de l'Eglise du Canada. Il aura été en ce genre d'études un persévérant initiateur.

« C'est depuis quinze ans surtout que l'abbé Auguste Gosselin a multiplié ses écrits et ses livres. Il publia successivement : en 1902, *Henri de Bernières* (1) ; en 1903, *le docteur Jacques Labrie ;* en 1904, *Jean Bourdon* (1) et *l'abbé de Saint-Sauveur*; en 1905, *Jean Nicolet* (1) ; en 1909, *La Mission du Canada avant Mgr de Laval ; Récollets et Jésuites, 1615-1659* (1) ; en 1910, *Au pays de*

(1) Dans *La Revue Catholique de Normandie.*

Digitized by Google

*Mgr de Laval : lettres de voyages.* Puis il commença la série des monographies épiscopales, dont l'ensemble devait nous donner notre première histoire de l'Église du Canada : en 1911, *Mgr de Saint-Vallier;* en 1912, *Mgr de Mornay, Mgr Bosquet, Mgr de l'Auberivière;* en 1914, *Mgr de Pontbriand.* En 1916, M. Gosselin entreprenait l'étude de l'histoire de l'Église du Canada après la conquête, et publiait un premier volume qui conduisait le récit jusqu'à 1775 ; en 1917, un deuxième volume contenait la période écoulée entre 1775 et 1789. C'est donc au moment où Mgr Hubert prenait possession du siège de Québec, que se termine l'œuvre de l'abbé Gosselin.

« Quelques semaines avant sa mort, il nous dit comme il se plaisait à remettre en lumière le rôle si considérable de Mgr Hubert, et comment il espérait pouvoir tenir assez longtemps sa plume d'historien pour esquisser le vaste tableau de l'épiscopat de Mgr Plessis. La Providence n'a pas permis que ces espoirs pussent se réaliser. L'historien est mort, penché sur ses derniers manuscrits, ayant à peine laissé tomber de ses mains la plume laborieuse qu'il a si courageusement tenue.

« On pourra relever bien des imperfections et signaler bien des lacunes dans l'œuvre un peu hâtive de l'abbé Gosselin. On pourra trouver que souvent les détails inutiles à la grande histoire ont remplacé les vues d'ensemble qui manquaient à certaines parties de l'œuvre, et que le style très aisé de l'auteur ne renouvelle pas suffisamment ses formules ; mais on ne pourra non plus s'empêcher de louer la sincérité de l'écrivain, la netteté des cadres et des développements, l'abondance des informations. Il faudra surtout reconnaître en l'abbé Auguste Gosselin un très utile initiateur. Il a entrepris le premier d'écrire l'histoire de l'Église du Canada, d'en montrer le développement admirable, et souvent héroïque. Il n'a pas dit, certes, le dernier mot sur ce vaste sujet; mais il aura écrit le premier, et ceci n'est pas un mince mérite.

« Le *Canada français*, à qui l'abbé Gosselin avait promis quelques chapitres du livre qu'il préparait, dépose sur la tombe du vénérable historien son modeste tribut d'éloges et ses vifs regrets. »

C. R.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

Seine-Inférieure : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

Eure : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

Calvados : M. G. Lesage.

Manche : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Barfleur et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

Orne : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

Seine : *Paris :* M. Etienne Deville.

*
* *

3276. — Société historique et archéologique de l'Orne, t. XXXVII, 3e et 4e Bulletin. Alençon, juillet-oct. 1918 : *Documents relatifs au département de l'Orne*, I. Analyse de la Correspondance générale (additions et corrections), par Jean Besnard [outre l'Orne, quelques documents concernant l'Eure, Beaumesnil; le Calvados, Falaise, Vignats, Villers-Canivet]; — Procès verbaux : M. de Marcère, sénateur, p. 178; le baron de Mackau, député, p. 180 ; C. R. par M. E. Picot d'un ouvrage de M. Louis Loviot sur *Études de bibl. litt. Auteurs et livres anciens* (XVIe et XVIIe siècles) à propos de *Corneille Blessebois*, né à Verneuil (Eure), p. 187; Mgr Buguet, p. 193 ; — *Le diamant d'Alençon*, par M. l'abbé Letacq, p. 197-214 ; — *Deux anciens documents de guerre :* I. *Une lettre de passe d'un prisonnier de guerre en 1757. Messire Louis-Claude-Pierre de la Boussardière*, par M. l'abbé Tabourier, p. 215-244 [famille des Brosses, p. 228]; — *La confrérie de N.-D. en l'église de Montperroux* (1372), par M. Jean Porcher, p. 245-254.

Digitized by Google

3277. — NORMANDIE. Figures normandes : Manuel Marquez [né à Coutances en 1843] : — Impressions vernonnaises (suite) [Le Dr Vattier]; — etc.

3278. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA CORRÈZE, t. XL, 3e livraison. Brive, 1918. *Notice historique sur le maréchal Brune* [il rencontre les fédéralistes de Normandie, à Pacy-sur-Eure, p. 282].

3279. — ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES, octobre-décembre 1918 : *Danton et le premier ministère girondin*, par A. Mathiez [Roland-Brissot]; — *Un cadran d'horloge révolutionnaire normand*, par Maurice Dommanget [Coutances-Camelours; l'horloger Guesnet; les prêtres Louis Habecque et George de Saint-Denis; le capucin Jean-Julien Blanchard]; — *Un banquet franco-américain au Havre en l'an II*, par R. Lévy-Guénot. — Dans la bibliographie : baron Marc de Villiers, Les 5 et 6 octobre 1789, Reine Audu [Nicolas de Bonneville-Fauchet.] — Notice sur Ch.-V. Langlois qui a publié récemment dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes *L'Etat sommaire des documents entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires* [Letourneur de la Manche], etc.

3280. — LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, sept.-oct. 1918 : *La Révolution américaine et la Révolution française*, par A. Aulard [La Rochefoucault — abbé Fauchet].

3281. — L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX (LXXVIIIe vol. 2e sem. 1918), col. 147, Un portrait de l'Impératrice Joséphine, par Heinsius; — col. 166, dernier domicile d'Armand Carrel dans la rue Grange-Batelière; — col. 177-231, *l'éducation sentimentale* de Flaubert; — col. 182, Bégude; — col. 197, descendance du conventionnel Henry-Larivière [né à Falaise]; — col. 203, La cage du cardinal La Balue; — col. 208, Le nombre des nobles avant 1789; — col. 220, Les Lempereur; — col. 244, Un fils naturel de Louis XV : le marquis de Vernouillet [gouverneur de Rouen?]; — col. 269, marquis de Tombelaine; — col. 272, le nobiliaire des gentilshommes verriers; — col. 280, rue de la Bucaille [à Honfleur, à Cherbourg].

3282. — ARCHIVES DES COLLECTIONNEURS d'*Ex-libris*, n° 7, 8, 9 de juillet-septembre 1918, p. 117 : fer de reliure du marquis d'Osmond [vieille famille normande]; — p. 142, *Ex-libris* de J.-P. Chausson [bailliage d'Alençon].

Digitized by Google

3282 (*bis*). — Bull. du Bibliophile, n° 9-10, sept.-oct. 1918. *Thomas et ses amis. Lettres inédites* [Antoine-Samuel Bonnier, lettres de Caen, 12 nov. 1771, poésies, etc., p. 345-365]; — *Les archives du cardinal Alderano-Cybo à Massa* [Lettres inédites de Pierre-Daniel Huet, né à Caen, p. 422-426]. Nécrologie : M. Emile Picot, p. 429-438.

3283. — Alphand (G.). La France pendant la guerre (1914-1917). Champagne, Normandie, etc. Paris, Hachette et Cie, 1918, in-16, X-287 pp.

3284. — Aubé (Raoul). Les jeux d'écoliers, dessins de Gruzelle. Rouen, Wolf, 1918, in-8, 23 pp. [Ext. de *Notre vieux Lycée*].

3285. — Auger (Abbé), † capitaine à l'Hôpital 15 de Compiègne, *Sem. Rel. de Bayeux*, 8 décembre.

3286. — Bayeux. Les sculptures des arcs angulaires de la grande nef de la cathédrale de —, *Sem. Rel. de Bayeux*, 10 novembre ; — La fête de la Présentation au Grand Séminaire le 21 nov. 1650, *id.*, 1er décembre.

3287. — Beuvron-en-Auge. Histoire de — *Bull. rel. de* — novembre ; Abbé Eugène Richard, ancien curé de Dozulé † à —, *id.*, décembre.

3288. — Bouillonney (Abbé du), † vicaire à N.-D., *Sem. Rel. de Séez*, 22 novembre.

3289. — Buffenoir (Maximilien). Flaubert et le romantisme, d'après Mme Bovary, *Revue Bleue*, 16-23 novembre.

3290. — Cocherel, près Pacy (Eure). La maison du sage : M. Aristide Briand à —, *L'Illustration*, 16-23 novembre, p. 466 *bis* (2 vues).

3291. — Contel. Dans la poussière des vieux murs, [lithographies de vieilles rues et maisons de l'Eure], *La Dépêche de Rouen*, 26 novembre.

3292. — Dartois (Abbé Henri), vicaire de N.-D. de Vernon, † en Bretagne, *Sem. Rel. d'Evreux*, 7 décembre.

3293. — Démare (Abbé Joseph), † ancien doyen d'Ourville, *Bull. Cath. de Rouen*, 23 novembre. [L. E. Lemire].

3294. — Deschamps-Villon (Raymon). Art. nécrol. sur M. — *La Dépêche de Rouen*, 9 novembre.

3295. — Dubosc (Georges). Mme Annie de Pène. Notice biobibliog. *Journal de Rouen*, 16 octobre.

Digitized by Google

3296. — Dupouy (Aug.). Rouen et la guerre, *Revue de Paris*, 1er décembre, p. 633-662.

3297. — Eude (Abbé), curé d'Angiens, † infirmier militaire à l'armée d'Orient, *Bull. Rel. de Rouen*, 14 décembre.

3298. — Gailhard (R. P.). Notice biogr. et nécrol., *Bull. Rel. de Rouen*, 30 novembre.

3299. — Gauvain (Abbé Théodore), † chapelain des Sœurs de la Charité à Cherbourg, *Sem. Rel. de Coutances*, 7 novembre.

3300. — Guerrier (Abbé Jean), † vicaire à Sainte-Catherine d'Honfleur, *Sem. Rel. de Bayeux*, 1er décembre.

3301. — Huet (Abbé), † vicaire à la Cathédrale, *Sem. Rel. de Coutances*, 21 novembre, — (Pierre-Daniel). Lettres inédites dans le *Bull. du Bibliophile*, nos 9-10, 1918, p. 422-428 (*à suivre*).

3302. — Izoard (Abbé Roger), † curé d'Auquainville, *Sem. Rel. de Bayeux*, 8 décembre.

3303. — Lainey (Abbé), professeur à l'Institut Saint-Lô, *Sem. Rel. de Coutances*, 14 novembre.

3304. — Laval (R. P. Jacques-Désiré). *Sem. Rel. d'Evreux*, 30 novembre, 21 et 28 décembre (*à suivre*). Cf. no 3207.

3305. — Lebeurier (Mgr), né à Sautchevreuil (Manche), † le 19 octobre à Paris, *Sem. Rel. de Coutances*, 7 novembre.

3306. — Lefebvre (Chanoine P.). La paroisse et l'église de La Haye-le-Comte. Louviers, C. Lejeune, 1918, in-8, 22 pp. [Ouvrage posthume avec préface de M. Louis Régnier.]

3307. — Lemire (Abbé L.-Em.). A propos de l'érection d'une chapelle à Jeanne d'Arc au Vieux-Marché, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 oct. et 21 décembre.

3308. — Lesourd (Abbé), † caporal infirmier, *Sem. Rel. d'Evreux*, 23 et 30 novembre.

3309. — Loth (Mgr). Saint-Maclou de Rouen, l'église, la paroisse [ouvrage posthume de —]. Rouen, Lecerf, 1918, in-4o, 153 pp. avec 7 dessins, plan, etc. [C. R. par G. Dubosc dans le *Journal de Rouen*, 5 nov.]

3310. — Marlet (L.). Les attaches françaises de Lord Derby, ambassadeur de Grande-Bretagne en France [notes et noms de familles normandes], *Bull. Hist. du Protestantisme français*, juil.-sept. 1918, p. 223-231.

Digitized by Google

3311. — Mauger (Abbé François), † au Champ d'honneur à l'armée d'Orient, *Bull. Rel. de Rouen*, 21 décembre.

3312. — Mesnel (Abbé J.-B.). Les Saints du diocèse d'Evreux : VIe fasc. Saint Leufroy, abbé de La Croix (VIIIe siècle). Evreux, Ch. Hérissey, 1918, in 8° raisin, 160 pp.

3313. — Morel (Chanoine), † doyen de la Ferté-Fresnel, *Sem. Cath. de Séez*, 22 novembre.

3314. Mourocq (Abbé Louis), † professeur à l'Institut Saint-Paul de Cherbourg, *Sem. Rel. de Coutances*, 28 novembre.

3315. — Normandie. Guide diamant, 9 cartes, 12 plans. Paris, Hachette 1918, petit in-16, 68-XIII-267 pp. — 3 francs.

3316. — Nuttens (Abbé), vicaire à Conches, † au Champ d'honneur, *Sem. Rel. d'Evreux*, 21 décembre.

3317. — Picard (R. P. dom), ancien prieur de Saint-Wandrille, † en Belgique le 6 août, *Bull. Rel. de Rouen*, 9 novembre.

3318. — Picot (Emile). La querelle des Dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon au commencement du XVIe siècle, *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. XLIV, 1917, p. 107-162; — *Journal officiel*, 27 oct.; — *Bull. du Bibliophile*, n° 9-10, sept.-oct., art. nécrol., p. 429-437.

3319. — Poizat (Alfred). Banville et son théâtre. A propos de la première d'Esope à la Comédie-Française, *Le Correspondant*, 10 novembre.

3320. — Préteux (Pierre). Chez les trouvères normands. Conférence... à Fécamp, impr. L. Durand, 1918, in-8°, 24 pp.

3321. — Prévost (G.). Rémy de Gourmont et la guerre, *Mercure de France*, 16 sept. Cf. nos 2221, 2225, 2283, 2334 et 2392.

3322. — Puaux (Franck). Saint-Evremond et les réfugiés de la Révolution à Londres, *Bull. Hist. du Protest. français*, juil.-sept., p. 184-208.

3323. — Quesnel (Abbé), † aumônier de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, *Sem. Rel. de Coutances*, 5 décembre.

3324. — Revel (J.). Histoire des Normands, t. Ier. Paris, Fasquelle, 1918, in-8°, X-611 pp. — 7 fr. 50.

3325. — Romanet (Jehan de), † au Champ d'honneur, par le R. P. Le Roheller. Paris, Téqui, in-8°, 130 pp.

3326. — Rouen. Les amis des monuments rouennais. Bulletin

Digitized by Google

1913. Rouen, Lecerf fils, 1918, in-4°, 183 pp., fig. et pl.; — N.-D. de Rouen, gravure par A. Lepère, † en décembre, *L'Illustration*, 7 décembre, p. 740-741; — *Notre vieux Lycée*. Rouen, 1918, in-8°, 112 pp., planches h. t.

3327. — Thiron (Abbé), † vicaire à N.-D. de Louviers, *Sem. Rel. d'Evreux*, 16 novembre.

3328. — Vesly (Léon de). Notice sur les albâtres anglais du musée des Antiquités de Rouen, *La Dépêche de Rouen*, 16 novembre; — Les marmousets de la monnaie de Rouen, *id.*, 28 novembre.

---

*Indications spéciales par département.*

Calvados : **3276**, 79, 80, 81, 82 *bis*, 83, 85, 86, 87, **3300**, 1, 2, 15, 24.

Eure : **3276**, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 82 *bis*, 83, 90, 92, **3304**, 6, 8, 10, 12, 15, 16, 24, 27.

Manche : **3277**, 79, 80, 81, 83, 99, **3303**, 5, 10, 14, 15, 23, 24.

Orne : **3276**, 79, 80, 81, 82 *bis*, 83, 88, **3310**, 13, 15, 21, 24, 25.

Seine-Inférieure : **3279**, 80, 81, 83, 84, 89, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, **3307**, 9, 10, 11, 15, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 26, 28.

---

*Le Gérant :* G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

**HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE**

28e ANNÉE — 2e LIVRAISON

**MARS 1919**

Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 53. — Abbé **Le Mâle** : Recherche de Roissy [1598-1599] (*suite*), 71. — Etienne Deville : La Légende du pendu, vitrail de l'église Saint-Jacques de Lisieux, 83. — Bulletin Bibliographique, 93. — Bibliographie Normande, 97.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1919

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé Le Mâle (*suite*).

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Un Curé Saint-Lois pendant la Révolution : L'Abbé Martin Moriet, par M. Gaëtan GUILLOT.

Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, par M. Félix CLÉREMBRAY.

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie, par M. le baron d'ESNEVAL.

L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen ixe et xie siècles, par M. le Chanoine LEGRIS.

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Un Rouleau judiciaire du xive siècle, par M. Édouard LE CORBEILLER.

Les Exilés de l'Ordre du Roi au Mont Saint-Michel. — Le Clergé, par M. Etienne DUPONT.

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

Le bon moine parle ensuite du partage des cierges avec le curé de Sainte-Croix, ajoutant que la famille fournit en plus 12 cierges pour les chandeliers de l'autel, 4 pour les anges des colonnes, 3 pour les lampes, 2 pour les chandeliers des acolites, et 1 près du corps. Après avoir noté 12 livres versées aux bedeaux, pour leur peine, le bénédictin continue :

« Peu après le jour de l'inhumacion, on commença par ordre « des héritiers un annuel de messes qu'on dit tous les jours à « l'heure qu'ils indiquent, dans la même chapelle, et autant « qu'il se peut avec leurs ornements noirs. Ils donnent ordinai- « rement 50 écus pour cet annuel. »

Si le scandale fut grand aux funérailles de M. de Feuguerolles, il ne fut pas moindre à celles de son épouse, mais avec un caractère plus piquant. Laissons encore parler notre bon religieux :

« Le 7 de juillet 1713 mourut sur les 6 heures du soir dame « Catherine Igou de Bois-Normand veuve de Messire de Feugue- « rolles de Palmes, doyen des conseillers du Parlement, décédé « le 28 de février 1704. Le landemain qui était un samedi M. le « baron de Cretot-Châlons conseiller en la Cour, parent de la « deffuncte, vint requérir le R. P. prieur que la deffuncte fut « inhumée dans le caveau de Mr son mary. situé dans la Cha- « pelle de la Vierge. On lui répondit qu'on recevrait volontiers le « corps, pourvu qu'on fit en sorte qu'il n'arrivat point de « tumulte, comme il y en eut aux funérailles de M. de Feugue- « rolles, et pour cet effet on fit venir le curé de Sainte-Croix



Digitized by Google

« qu'on conduisit dans la nef, et demeura d'accord que la croix « de son clergé s'arrêterait au 4e pilier, un peu au-dessous de la « chaire du prédicateur. Cependant on fit sonner les grosses « cloches pour avertir du décez, et qui sonnèrent encore pendant « toute l'inhumation. Après les vêpres les parents firent tendre de « noir la devanture du jubé, la chapelle de la Vierge, les portes « de l'église, et on mit quelques pièces de drap noir sur l'aigle, la « forme des chantres et l'estrade qui devait environner le cer- « cueil. Ils envoyèrent aussi 3 chapes à fleurs de lys du Parle- « ment, qui servirent au célébrant et aux deux chantres. Pour « l'autel on se servit de notre ornement de velours à fleurs de lys. « Le cirier apporta 6 cierges pour les 6 chandeliers de l'autel, « 4 pour les colonnes, 3 pour les lampes, et 2 pour les acolythes.

« Après les vêpres on ferma les portes de l'Eglise qu'on n'ouvrit « que quand le clergé fut arrivé à la porte. On fit porter devant « la chaire du prédicateur une longue table pour poser le corps, « au lieu de traiteaux qu'on peut enlever facilement, comme il « arriva à M. de Feuguerolles.

« Sur les 8 heures et demie de soir le clergé de Sainte-Croix « commençant à paraître dans la place on sonna les grosses « cloches, et étant arrivé à la porte on l'ouvrit, et après que les « Messieurs qui conduisaient le convoy furent entrés dans « l'église, 7 ou 8 hommes qui la gardaient la refermèrent, mais « avec beaucoup de peine et aprez que beaucoup de peuple y fut « entré. Peu avant l'entrée du clergé notre communauté se « rendit dans la nef, et le frère convers qui portait la croix accom- « pagné de deux acolythes s'arrêta environ au 7e pillier, et la « communauté se rangea environ jusqu'au 4e vers la chaire où le « R. P. prieur avec les deux chantres, le porte eau bénite et le « thuriféraire se posèrent. Le clergé de Sainte-Croix ne passa « pas le lieu qu'on luy avoit marqué, mais non sans murmure. « Le cercueil étant posé sur la table nue, le curé fit le compli- « ment insultant et rempli d'ironie comme il s'ensuit :

« Mon révérend Père,

« Nous sommes très sensibles aux marques de bonté que vous « nous donnez en venant nous recevoir au bas de vôtre église « avec la croix et l'eau bénite, et à la tête de votre sçavante et « vertueuse communauté. A Dieu ne plaise que nous nous en

Digitized by Google

« glorifions, nous sçavons que ces marques de respect ne sont « dûes qu'aux premiers prélats de l'église vos supérieurs et les « nôtres. Mais nous ne cesserons d'admirer une si profonde humi- « lité qui vous éloignant du sanctuaire pour vous abaisser jusqu'à « nous, confondra toujours la vanité des faux-humbles, qui « contre l'ordre de J. C. cherchent les premières places dans sa « maison. Votre charité, qui nous empêche d'aller plus loin pour « épargner nos peines, vous attire l'estime de toute cette illustre « assemblée, et fait connaître à toute la ville avec quelle bonté « vous ménagez les pasteurs et le clergé.

« Avec des vertus si rares que n'avons nous pas à espérer du « secours de vos prières pour le repos de feue noble CATHERINE « IGOU *du Bois-Normand* veuve de M. de Feuguerolles, vivant « doyen de la Cour, et notre parroissienne. Nous vous en appor- « tons le corps pour être inhumé dans le sépulchre de feu « M. son mary. Là leurs cendres vont être les mêmes que leurs « cœurs l'ont été pendant leur vie. Elle finit hier ses jours après « avoir reçu les Saints Sacremens avec des sentiments d'une « grande piété. Mais comme nous ne sçavons si nous sommes « trouvez dignes d'amour et de haine à notre mort, et que Dieu « peut appercevoir des taches dans ses élus que nous ne voyons « point, permettez-nous mes R. R. P. P. de prier pour elle, non « aux pieds de l'autel, nous n'oserions en approcher qu'avec « crainte et tremblement, mais au bas du temple. Cette place « nous donnant d'autant plus de confiance dans nos prières que « l'humble publicain y fut favorablement exaucé, à la honte « du pharisien orgueilleux, enyvré des privilèges de sa secte. »

« Le curé trouva si beau ce compliment, continue le chroni- « queur, que non content d'en avoir fait distribuer 2 ou 300 exem- « plaires manuscrits, pour nous rendre odieux, il le fit encore « imprimer et le distribua à qui en voulut. Ce qui obligea « quelqu'un des nôtres de tourner le compliment du curé contre « luy-même, composé de presque des mêmes paroles avec les « réflexions qu'on trouvera à la fin de ce récit.

« Lorsque les prêtres eurent chanté le *libera* et le *de profundis*, « nous prîmes le corps enfermé dans un coffre de plomb comme « avait celuy de M. de Feuguerolles (de tous ceux qui ont été mis « dans le caveau, il n'y a que ces deux qui ayent eu un coffre de « plomb) qui fut porté par nos huit bedeaux dans le chœur.

Digitized by Google

« Nous chantâmes les vêpres des morts, et on fit les prières « marquées dans le Manuel de Rouen.

« Peu de jours après M. l'abbé de Feuguerolles, fils de la def- « functe, vint apporter 75 livres pour l'assistance des religieux, « 14 livres 17 sols 6 deniers pour les sonneurs, et 12 livres pour « les bedeaux, fossoyeurs et pour les chandeliers qui étaient « autour du corps. Les prêtres nous donnèrent environ 26 cierges « que l'on y mit. Et tout le luminaire, excepté le cierge de corps, « fut le lendemain distribué par moitié entre le curé et nous. « M. de Feuguerolles demanda un annuel de messes pour Me sa « mère pour la somme de 150 livres que l'on commença le « 10e juillet. »

Pour bien comprendre l'extraordinaire conduite du curé de Sainte-Croix, dans cette circonstance, il faut se souvenir qu'on était alors sous le règne de Louis XIV ; à une époque où les questions de préséance avaient une telle importance, qu'on se disputait un tabouret à la Cour du Grand Roi ! Partout on rencontre des sacs de procédure, dans lesquels il n'est question que de droits réels ou prétendus dans les églises : seigneurs se plaignant de n'avoir pas été nommés personnellement aux prières du prône, de n'avoir pas eu, les premiers, l'encens ou le pain bénit, d'avoir été suivis de trop près, à la procession, par d'autres qui voulaient empiéter sur leur dignité !

Ces susceptibilités, regardées aujourd'hui comme des vétilles, occupaient gravement nos ancêtres et faussaient le jugement des meilleurs esprits. Loin de se glorifier de son fameux discours et de le répandre dans toute la ville, le curé de Sainte-Croix déplorerait aujourd'hui son manque de tact en cette triste cérémonie et serait le premier à faire oublier sa sotte conduite.

Mais comme cet incident peint sur le vif les mœurs de l'époque et nous montre combien ce qu'on a nommé *le grand siècle* renfermait de mesquineries, pour ne pas dire un mot plus sévère !

Terminons par la réponse des bénédictins au libelle du curé.

« Monsieur,

« L'humble modestie avec laquelle vous reconnaissez l'honneur « que nous vous rendons aujourd'hui, en venant vous recevoir « jusqu'ici avec la croix et l'eau bénite à la tête de notre commu- « nauté qui aura toujours les mêmes égards pour vous et le

Digitized by Google

« même respect que vous témoignez pour elle, prouve évidem-
« ment que bien loin d'être indigne d'un tel honneur, nous eus-
« sions dû vous aller recevoir encore plus bas et jusqu'au parvis
« pour rendre à votre mérite personnel tout ce qui lui est dû.
« Nous connaissons trop la profondeur de votre humilité pour
« craindre qu'elle s'en glorifiât, ni qu'elle en prit avantage pour
« se mesurer avec les premiers prélats de l'Église nos supérieurs
« et les vôtres. Cette candeur et cette sincérité qui brille sur votre
« visage et dans toutes vos paroles qui expriment naturellement
« tout ce que vous portez dans le cœur, font bien voir que vous
« ne vous accomodez pas du moindre fard, ni de la moindre
« hypocrisie de ces faux humbles qui n'ont que les pieds dans la
« dernière place, pendant que leur cœur occupe la plus haute, et
« qui sous des peaux de brebis ne sont que des loups deguisez,
« qui cherchent à se couler adroitement et le plus avant qu'ils
« peuvent, dans le fond de la bergerie. Votre charité admirable
« qui se porterait volontiers à nous ménager pour nous épargner
« la peine de descendre jnsqu'à vous, cet air si affable, ces paroles
« si obligeantes, ces manières si reconnaissantes et si tendres, ne
« nous permettent pas de douter de la sincérité de votre cœur;
« bien éloigné de celuy du traître et perfide Joab qui saluant
« Amasa, et luy prenant le menton comme pour le baiser, lui
« enfonçait en même temps le poignard. Nous en aurons toute la
« reconnaissance que nous devons avoir, et ménageant aussi avec
« toute sorte d'estime et de respect Messieurs les curez de la ville
« et le clergé, vous pouvez compter, Mr, que nous vous ména-
« gerons très particulièrement. Cette sainte frayeur que vous
« faites paraître à la vue de l'autel dont vous ne regardez le pied
« qu'avec crainte et tremblement, n'osant en approcher que de
« loin, les dispositions saintes avec lesquelles vous entrez dans ce
« temple et dont on sçait que votre cœur est pénétré, confondront
« pour toujours ces impies qui, comme leur reprochait saint Chry-
« sostome, regardaient nos églises comme des théâtres, et n'y
« venaient que pour faire le personnage de comédiens et de comé-
« diennes; ce qui le faisait se récrier : *Numquid theatrica sunt ista?*

« Avec de si rares vertus, des dispositions si belles, et un cœur
« si pur et si bien préparé à la prière, que ne devons-nous point
« espérer pour le repos de l'âme de feue noble dame CATHERINE
« IGOU *de Bois-Normand*, veuve de feu M. de Feuguerolles doyen

Digitized by Google

« de la cour, dont vous nous apportez le corps. La douleur « dont votre âme nous paraît saisie, s'accorde parfaitement avec « le triste appareil de cette pompe funèbre. L'affliction qui vous « serre le cœur, et vos larmes non feintes que vous mêlez avec « celles de cette illustre assemblée, nous témoignent quelle sorte « d'intérêt vous prenez aux cendres de cette illustre deffuncte, et « combien nous devons compter sur l'ardeur et la force de vos « prières. A Dieu ne plaise que nous voulussions jamais comparer « nos prières et nos dispositions aux vôtres, nous en serions fort « fâchés et nous en ferons toujours une très grande distinction. « Cependant nous confiant au Seigneur, nous lui offrirons nos « vœux, le moins mal qu'il nous sera possible.

« Mais que ne pouvons-nous donner à nos prières la force que « leur donnent les yeux baissés de ce publicain, la componction « qui le porte à se battre si rudement la poitrine, et à s'humilier « sincèrement pour les péchez cachez d'autrui. Nous n'eussions « jamais pensé, très respectable pasteur, à vous donner cette qua- « lité de publicain que vous chérissez dans vous-même. Il est vrai « que nous en voyons quelques traits sensibles, et que vous l'êtes « en un très bon sens. Nous vous cédons donc volontiers et avec « plaisir la place dont vous paraissez si jaloux. Persuadés cepen- « dant qu'une humilité aussi profonde et aussi rare que la vôtre, « jointe à mille autres qualités, mériterait bien plus tost occuper « la place honorable de l'indigne pharisien qui doit vous la « quitter et vous la céder toute entière, pour y faire vos prières « qui n'y seraient pas plus mal reçues. »

Inutile de se demander si le curé de Sainte-Croix fut satisfait de cette réponse.

## CHAPITRE VI

**Bosnormand au XVII^e siècle. — Famille Igou. — Commanderie de Sainte-Vaubourg. — Guerre de la Fronde. — Fief du Quesnay : les Recuchon, de Malortie, Le Mercier. — Famille Botherel.**

La famille Igou, en la personne de Jean I^er, héritier de son père, non contente de la Seigneurie de *Bosnormand*, voulut encore acheter les fiefs de Clères et de Bailleul-la-Vallée, mis en vente par décret. Gilles de Livet les possédait depuis 1561, ayant acquis

Digitized by Google

le premier de Marguerite de Beaumets, sa cousine germaine. La même année, 1607, celui de Conches, dit Douville, situé à Thuit-Signol, vendu par les héritiers de Pierre Alorge, revint à Jean Igou qui obtint don et remise des treizièmes. (*Mém. de la Chambre des Comptes*, Reg. 24, fol. 75.)

Son oncle, Arthur, dit encore sieur de Beaumont, imitait son exemple. On trouve, en effet, l'an 1602, « un contrat de vente et « adjudication des rentes seigneuriales, faites par les commis- « saires députés de la duchesse de Longueville, en la paroisse de « Louvetot-sur-Bellencombre, à M. *Arthur Ygou*, conseiller, pour « les tenir par un quart de fief qui s'appellera *Louvetot*, relevant « du duché de Longueville, avec ratification de la duchesse et « lettres patentes du Roi, de confirmation, ratification d'icelle « vente, et érection dudit fief de Louvetot. » (*Mém.* Reg. 19, fol. 107.)

Déjà, en 1601, il avait acquis « le fief de Beuzeville qui appar- « tenait au collège du Trésorier de Rouen, fondé à Paris en la rue « de Saint-Cosme et Saint-Damien, par homme de bonne mé- « moire Guillaume de Saane. Les deux archidiacres avaient donné « leur autorisation à cette vente, le 4 novembre 1600. » (*Arch. de la Seine-Inférieure, aveu de Beuzeville*, 1605.)

En 1607, Arthur Igou résigna son office de conseiller du Roi et de maître ordinaire en la Chambre des Comptes, à son petit-fils Arthur né de Jean Godart (1), son gendre, et obtint, la même année, des lettres d'honneur de conseiller-maître, etc. (Reg. 14, fol. 118 et 135.) Grâce à ces lettres le bénéficiaire jouissait, sa vie durant, des honneurs, privilèges, exemptions, etc., de l'office qu'il avait exercé. Arthur Godart, en 1620, eut de nouveau l'office de conseiller et de procureur du Roi par résignation de Nicolas de la Vache et reçut pour ce motif 1.000 livres de pension. (Reg. 38, fol. 140 )

Dans une réunion tenue le 6 décembre 1610, chez M. le Pré-

---

(1) Jean Godart, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, avait acquis, vers 1601, la seigneurie de Boscherville (canton du Bourgtheroulde), qu'il revendit à Georges du Fay, sieur de la Mésangère, avant 1604. — Godart blasonnait : *D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 molettes d'or et en pointe d'une rose d'argent tigée et feuillée de sinople.* (*Dict. de l'Eure*, I, p. 433.)

Digitized by Google

sident de la Chambre des Comptes, on voit parmi les membres présents : Ygou de Beaumont (1), Ygou de Boisnormand. (Soc. de l'Hist. de Normandie : *Mélanges*, etc., 1re et 2e série.)

Ce dernier, qui était Jean Ier, résidait, sans aucun doute, une bonne partie de l'année, c'est-à-dire pendant les vacances du Parlement, à son manoir de Bosnormand. Mais habiter un pays, s'en dire le seigneur et ne jouir, à l'église, d'aucun privilège, paraissait dur à notre conseiller. Aussi un beau jour fit-il placer un banc dans le chœur de l'église, avec l'autorisation, disait-il, de frère Charles de Gaillarbois-Marcouville, commandeur de Sainte-Vaubourg.

Marguerin de Malortie, seigneur du Quesnay, jugeant son droit égal et aussi légitime que celui de Jean Igou, en fit placer un, dans le chœur, pour lui et sa famille.

Aussitôt, le 18 août 1608, Jean Igou, *seigneur patron* et *fondateur* de l'église de *Bosnormand*, attaque cet audacieux devant la Chambre des Requêtes de Rouen, afin qu'il soit condamné à déplacer ce banc, posé sans aucune autorisation de sa part. La sentence des Requêtes ordonne, d'abord, aux parties, de produire la preuve de leurs droits prétendus. Quelques jours après, le commandeur de Sainte-Vaubourg, seul patron de l'église, affirme n'avoir donné aucune permission et demande l'enlèvement des bancs placés à son insu et en son absence (21 août). Enfin, le 25 octobre, par suite d'un accord, frère Charles de Gaillarbois-Marcouville permet à Jean Ygou, écuyer, sieur du *Bosnormand*, de conserver son banc dans le chœur, mais comme seigneur laïque et *non spirituel* de Saint-Aubin de *Bosnormand*.

Jean Igou, par la résignation de Jean Godart, son neveu, faite en sa faveur, devint conseiller maître de la Chambre des Comptes en 1601, avec dispense « pour les parentez ou alliances qu'il a « avec aulcuns officiers de la dicte Chambre. » (Reg. 18, fol. 55 et 56.) En 1617, il résignait lui-même son office à Jean Baillard. (Reg. 14, fol. 135.)

Il acheta, en 1634, le fief de Rogecourt situé à Morainville, près

---

(1) *Beaumont* était un quart de fief de Haubert, situé à Thuit-Signol, tenu, en 1604, par les héritiers de feu Thomas d'Osmont, écuyer, qui l'auront vendu à la famille Ygou.

Digitized by Google

Lieurey, alors propriété de Tanneguy II le Veneur, comte de Tillières. Jean mourut vers 1639, sans postérité, et ses biens retournèrent à François, son frère, seigneur de *Bosnormand*.

François Igou trouvant ces fiefs trop éparpillés, et par conséquent d'une administration difficile, les vendit ou les échangea, de manière à ne conserver que *Bosnormand* et Bosguerard, où se trouve le tombeau de sa famille, dont nous parlerons plus loin. Devenu conseiller, le 9 février 1628, et secrétaire général de France, à Rouen, par la démission de Me Nicolas Deschamps (Reg. 46, fol. 40), il ne laissa qu'un fils dont le nom soit venu jusqu'à nous : François II Igou, trésorier de France en 1668, époux de Catherine de la Vache, vers 1634, qui lui donna trois enfants : Catherine Igou, femme de François de Palme, seigneur de Feugerolles ; Pierre, sieur de Clères et de *Bosnormand* après son père ; enfin Jean.

Ce dernier, qualifié d'écuyer, prêtre et prieur de Sainte-Clotilde d'Andely en 1682, mourut au manoir de *Bosnormand* : « Le 17e jour de mars 1694, noble homme M. Jean Ygou de Bosnormand, prêtre, estant allé de vie à trespas, après les sacrements de l'Extrême-Onction, a esté transporté, par la charité de Thuit-Signol, en l'église de Saint-Pierre-du-Boscguerard, diocèse d'Évreux, où il a esté inhumé le même jour. »

Sur la paroisse Saint-Étienne des Tonneliers existait une famille Igou, dont nous ignorons l'origine et la filiation. Elle nous est connue par un acte de mariage dans lequel on dit que Michel Igou, né en 1666, épouse, le 25 février 1691, Marie Renoult, âgée de dix-huit ans, en présence de ses deux oncles : Louis et Hector Igou. Des actes de baptême de 1697 et 1698 nous parlent de deux enfants de Louis Igou, époux de Marie Deschamps, baptisés et morts le même jour. Cette famille, peu fortunée, était-elle apparentée avec nos conseillers au Parlement? Faut-il voir une relation, ou une simple coïncidence entre Nicolas Deschamps qui démissionne, en 1628, en faveur de François Igou et Marie Deschamps, épouse de Louis Igou ?

François II, avons-nous dit, eut pour femme Catherine de la Vache. Cette famille possédait la Seigneurie de Saussay depuis le xve siècle et lui donna son nom, d'où la commune de Saussay-la-Vache. Outre ce fief, ses parents avaient encore Radeval, le Vivier, le Val Saint-Jean, Cléry, aux Andelys. Ils blasonnaient

Digitized by Google

*de sable à 3 croix d'argent, au pied fiché, et à 3 gerbes de blé d'or, au chef cousu d'azur chargé d'une vache passant d'or.* Catherine devait être fille de Charles, reçu à la Chambre des comptes, puis au Parlement, en 1601.

Si nos seigneurs de *Bosnormand* n'avaient aucunes prérogatives dans l'église, à cause des Commandeurs, il n'en était pas de même à Saint-Pierre du Bosguerard, où ils possédaient le droit de patronage. Notre François présenta donc à la cure en 1677 et voulut être inhumé dans l'église, près de son père.

La pierre tombale existe encore, quoique effacée. On y lit cependant :

CY | GISENT FRAN | ÇOIS ET C | ..... | FILZ DE FRANÇOIS ESC^R
SEIG^R DV BOSNORMAND DE
ET | DE SAINT
PIERRE DU BOSGUERARD
THRESORIER DE FRANCE
PRIEZ DIEV POVR LEVRS AMES
16 ..... 77

« Les deux derniers chiffres, dit l'abbé Blanquart (1), sont séparés » des premiers par un écusson d'armoiries, au chevron accom- « pagné de deux molettes, en chef, et en pointe, d'une croix « alaisée ou croisette. Immédiatement au-dessous de celui-ci, un « cartouche octogone renferme un écusson en losange, blasonné « des mêmes armes (2) et entouré d'une cordelière.

« En dépit des lacunes de l'épitaphe, auxquelles on parvient à « peu près à remédier, il apparaît bien que le frère et la sœur « dont cette tombe recouvrit les restes mortels eurent pour père « François Ygou, pourvu d'une charge de conseiller-trésorier de « France (en 1668 dit Farin t. I, p. 239) et général des Finances « le 9 février 1628 ». Le titre de trésorier s'applique au second

(1) *Épitaphes du canton d'Amfreville*, p. 32.

(2) Ce blason ne serait-il pas celui d'Anne Druel, épouse de Pierre Igou, qui se lisait : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux molettes d'or en chef et d'une coquille du même en pointe ?* Celui de la famille Ygou s'en rapprochait beaucoup, car il se lisait : *à un chevron d'or, accompagné, en chef, de 2 molettes et en pointe, d'une croisette, le tout du même.*

Digitized by Google

François et celui de général des Finances au premier, sans aucun doute possible.

Il ne nous reste plus à parler que de *Pierre Igou*, troisième enfant de François et de Catherine de la Vache, né vers 1634, époux d'Anne Druel, mort le 19 juin 1712.

La famille Druel remonte au XIIe siècle, car on trouve dans les *Rôles de l'Echiquier*, de 1195, Richard Druel qui verse une caution de 20 s. pour Godefroy Ridel (p. 49, col. 2); puis, au XVe siècle, Henri V rend leurs héritages à :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Etienne | Druel | et Pierre, | son épouse, |
| Jean | Druel | et Jeanne, | id. |
| Guillaume | id. | et Rogère, | id. |
| Godefroy | id. | et Nicolas, | id. |

(*Rôles Normands*. n° 794, p. 135.)

En 1546 (1er juin) Guillaume Druel, seigneur de Portejoie, lieutenant général du vicomte de Rouen, donne quittance devant notaire d'une somme de 40 livres tournois de rente à prendre sur la recette des aides de Rouen, acquise par son père feu Guillaume Druel.

« La famille Druel, dit Paul Goujon, avait eu de nombreux « représentants dans la Châtellenie du Vaudreuil. Charles Druel, « écuyer, conseiller du Roi, premier élu au Pont-de-l'Arche, et « demeurant, en 1646, à Saint-Etienne-du-Vauvray, eut de son « mariage, avec Barbe Le Picart, plusieurs enfants, parmi « lesquels Charles Druel, doyen d'Ecouis et Elisabeth Druel. « Celle-ci épousa M. Nicolas de la Chastaigneraie, etc. » (*Chatellenie du Vaudreuil, Soc. lib. 1864*, p. 325.)

Plus loin le même auteur ajoute que le fief Porpinché appartenait dans la seconde moitié du XVIIe siècle à Charles Druel; que son frère André, écuyer, fourrier du corps des logis du Roi, gouverneur des ville et château de Pont-de-l'Arche, avait épousé Françoise de Fonteny; qu'un acte de 1671 parle d'Isays Druel, prêtre, ancien curé de Saint-Pierre du-Vauvray; de François Druel, écuyer, maréchal des Logis des camps et armées du Roi, demeurant à Portejoie; de Charles Druel, diacre, promoteur à Coutances; d'Antoine Druel, prêtre de Saint-Pierre du-Vauvray; d'Edouard Druel, écuyer, colonel au régiment de Crussol, etc. (id. p. 346).

Digitized by Google

A la date du 4 septembre 1648 dom Robert Drüel, prêtre, chanoine de Saint-Augustin, demeurant à N.-D. de Cormeilles, transporte à son frère André Druel, écuyer, sieur du Bosc, » la « propriété d'une cavalle et son poulain et d'une paire de pis« tolletz à rouet, que dom Robert avoit prêtés à la femme d'un « tavernier d'Harcourt pour qu'un de ses serviteurs put aller faire « le voyage de N.-D. de la Couture à Bernay, en mars précédent. » (Notes Saint-Denis, p. 167.)

Dom Robert, en 1655, était prieur du prieuré de Saint-Jean au château de Beaumont-le-Roger. (*Ibid.*, p. 99.)

Dans l'Eglise de Saint-Etienne-du-Vauvray, on lisait l'inscription suivante sur une pierre :

André Druel, escuyer, fourier du corps
Des Logis du Roy, ayant servi pendant le
Règne de IV Roys tant en sa dite charge que
Dans leurs armées : Et damoiselle Françoise
De Fonteny, son espouse, après trente ans
De mariage, ont choisi et faict clore cette cha-
pelle de Saint-Michel pour servir à perpétuité à
Eux et à leurs descendans de place et de
Sépulture, a laquelle ils ont légué et don-
né cent perches de terre pour estre tous les
Ans célébré un obit et service le XV octobre
A la fin duquel sera distribué par les tréso-
riers un escu aux pauvres qui assisteront
Audit service avec les Vigiles des Morts, le
Jour de la Toussaint, a perpétuité...
..... est contenu dans le contract qui a esté
passé le XV aout MVI^cc XXVII.
Ont esté aussi inhumés en la dite Chapelle
Charles Druel, escuyer, son frère, conseiller
I^er esleu au Pont-de-Larche, décédé
septembre MVI^c XCVIII et dame Bar-
be Le Picard son espouse décédée le XVI.
de mars MVI^c LXVIII. Priez Dieu pour le
repos de leurs âmes

(*Chatellenie du Vaudreuil*, p. 563.)

Une des filles de Charles Druel et de Barbe le Picard, Marie,

Digitized by Google

avait épousé Adrien Duval, seigneur de Huest, près Evreux, conseiller du Roi, etc. Anne Druel appartenait donc à une famille de magistrats et rien d'étonnant à ce qu'elle ait épousé Pierre Igou, fils d'un Conseiller. Les Druel blasonnaient : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de deux molettes d'or en chef et d'une coquille du même en pointe.* Il y avait les Druel seigneurs de Bézu, du Thuit, du Bosc, Sahurs, Angoville, etc, et les Druel de la Châtellenie du Vaudreuil qu'on trouve à Porpinché, Saint-Etienne et Saint-Pierre-du-Vauvray, etc.

Pierre Igou, écuyer, seigneur de *Bosnormand*, ne paraît pas avoir occupé, comme ses ancêtres, une charge de magistrat. Retiré dans ses terres il vécut et mourut en gentilhomme campagnard, ce dont on doit le féliciter. C'était un sage. Loin d'imiter la foule des courtisans, de ces seigneurs qui allaient mendier un regard du grand Roi, tout en dissipant leur patrimoine, Pierre Igou préférait les joies saines du village et administrait ses biens au mieux de ses intérêts.

Son père, François II, après une épreuve de quelques années (1639 à 1644), avait vendu les fiefs de Clères, Bailleul, Rogecourt, etc., afin d'acquérir ceux de Beaumont, Conches dit Douville, Conches dit Cardin ou au Pourry (1), Harcourt ou Bellou, tous situés sur Thuit-Signol, comme le fief Giard ou Guiard.

Ce dernier relevait du Comté d'Evreux ainsi que nous l'apprend un aveu rendu, en 1732, au duc de Bouillon par Pierre de Rouen, disant : « Que le fief noble de Giard — un quart de fief de haubert — lui appartient au droit de l'acquisition qu'il en a faite à

(1) Semelaigne, dans son *Histoire de Conches*, donne un aveu de Cardin Le Pourry, écuyer, pour son fief de Conches à Thuit-Signol, le pénultième jour de février 1454, un autre de Jean Osmont, écuyer, pour celui de Conches dit Douville, en 1412, et par Pierre des Essars, chevalier, etc.

(*Conches*, p. 335, 321 et 323).

Le 17 juin 1680, Charles Pollet rendait aveu, pour l'aînesse Pollet sise à Thuit-Signol qu'il tient « de Haut et Puissant Seigneur Pierre Ygou, écuyer, seigneur du Bosc Normand, patron de Saint-Pierre de Bosguérard, seigneur aussi des nobles fiefs, terres et seigneuries de Bellou, etc. » On voit que notre Pierre Ygou suivait la mode de son temps et ne se refusait pas les titres honorifiques « *de Haut et Puissant.* »

Digitized by Google

messire François du Resnel, par contrat du 13 septembre 1729, lequel sieur du Resnel possédait le dit fief au droit de son épouse à qui il appartenait comme fille de *Pierre Igou*, escuyer, seigneur de *Boisnormand*, etc. » (1).

Malgré toute son application à bien gérer ses propriétés il eut, comme toute la contrée, à souffrir des guerres de Louis XIV, ce qui l'obligea de vendre quelques-unes de ses terres. Ainsi le 24 février 1689 il cédait à Pierre Harenc, bourgeois de Rouen, une vergée de terre, triège du Prey, moyennant 770 livres; le 18 mars 1690 nouvelle vente à Mr Chivon d'une acre et demie, triège de la Pierre-Erard, pour 420 livres, etc. (2).

En dehors de ses occupations le Seigneur de *Bosnormand*, ainsi que son épouse, aimait à prouver son dévouement envers tous par sa présence aux mariages, acceptant volontiers d'être parrain à *Bosnormand*, à Thuit-Signol, à Saint-Pierre de Bosguérard, etc., ce que les registres mentionnent comme un grand honneur.

Ainsi, au mariage de Marguerin Ansoult et de Catherine le Cerf — 23 novembre 1660 — le bon curé écrit « qu'ils furent « mariés à 11 heures du matin avec grande joye et applaudis- « sements d'un chacun, il y eut grand regalle qui dura trois « jours. *Messieurs du Bosnormand y estaient présents.* » (*Notes de l'abbé Harenc, curé de Thuit-Signol*). On se représente facilement ces dîners normands, aux tables chargées de victuailles : bœuf, veau, mouton, porc sont flanqués d'une ménagerie complète d'oiseaux de basse-cour; les liquides n'y manquent point, et surtout, le roi de tous pour un vrai normand : le cidre pur, bouché, vrai champagne normand!

Le 19 décembre 1675 Pierre Ygou est parrain, à *Bosnormand*, d'un enfant de Pierre Dehors, maréchal : Anne Druel, son épouse, dame de *Bosnormand*, est marraine, le 25 mars 1682, avec Pierre Coignet, curé de la paroisse, comme compère, d'Antoine fils de Pierre le Comte et de Marguerite Coignet, l'officiant fut François James, prêtre habitué au Bourgtheroulde et prieur. Jean Igou signe également. Anne-Françoise Angélique Igou de Bosnormand paraît comme marraine de François Le Mercyer, fils de Philémon

(1) *Archives de l'Eure*, E. 332.

(2) *Archives du Thuit-Signol*, notes de M. l'abbé Aubert, ancien curé de la paroisse.

Digitized by Google

et de feue Anne de Barada, le 18 janvier 1688, et, le 6 avril, de Nicolas-François Deshayes avec honorable homme Nicolas Talon, bourgeois d'Elbeuf, comme compère.

Au mois de novembre de la même année noble homme Pierre Igou, écuyer, et Madame Anne Druel, son épouse, assistent au mariage de Simon Duvivier fils de feu Noel et de Marguerite le Quesne. En 1696 Pierre Igou et sa fille sont présents au mariage de Nicolas Tassel, etc.

Ces quelques citations, qu'on pourrait multiplier avec les actes de Thuit-Signol et de Saint-Pierre-de-Bosguerard, suffisent pour prouver quel intérêt nos Seigneurs de *Bosnormand* prenaient à la famille de leurs bons villageois, vrai et unique moyen de gagner leur affection.

C'est en 1701 que Pierre Igou maria sa fille à Messire Nicolas-François du Resnel, conseiller au Parlement, et au mois de mai il cédait à son gendre un droit de réméré. (*Saint-Denis,* mss. p. 110.)

Après le décès d'Anne Druel, arrivé le 9 mars 1709, se trouvant incapable de s'occuper de ses affaires, il passa l'acte suivant le 10 mai : « Pierre Ygou, écuyer, seigneur de *Bosnormand*, y « demeurant, âgé de soixante-quinze ans six mois, infirme de ses « membres, ne pouvant vasquier à ses affaires » fait cession à « Nicolas-François du Resnel, seigneur de Bolconte, de tous ses « héritages, tant nobles que roturiers, meubles et immeubles, tant « de son propre que de feue noble dame Anne Druel, sa femme, à « la charge de garder Igou pendant le reste de ses jours, selon sa « condition, lui fournir feu, lieu, gîte, hôtel et vivres néces- « saires, et après son décès faire inhumer son corps en terre « sainte et faire dire les services et messes selon sa condition. » (*Saint-Denis*, mss. p. 7.)

Ce ne fut pas pour longtemps, car, à la date du 19 juin 1712, on trouve l'acte suivant : « Fut transporté de cette paroisse en « celle de Saint-Pierre-de-Bosguerard le corps de Pierre Ygou, « chevalier, seigneur de *Bosnormand*, patron dudit Bosgue- « rard etc., décédé le jour d'hier en nostre paroisse, après avoir « esté muni des Saints-Sacrements de pénitence, de viatique et « d'Extrême-Onction, âgé environ de soixante-dix-huit ans, où il « a esté inhumé dans le Chœur, lieu de la sépulture de sa famille, « de la réquisition de Monsieur Me Nicolas-François du Resnel,

Digitized by Google

« chevalier, seigneur de Bolconte, conseiller au Parlement de « Normandie, son gendre ».

M. de Bolconte, à cette occasion, voulut mettre, à l'intérieur et à l'extérieur de l'église de Bosnormand, une ceinture funèbre, alors nommée *litre*, avec de place en place les armes du défunt. Aussitôt frère Henry Perrot, commandeur d'Oisemont, procureur général et receveur du commun Trésor de Malte, au Grand-Prieuré de France, s'opposa formellement « à ce que le Sr de « Bolconte mit, ny fit mettre à l'Eglise de Boisnormand apparte- « nante au dit Ordre, une ceinture funèbre à cause de la mort de « feu Mr de *Boisnormand* ny de ses ancestres que le dit Sieur de « Bolconte voulait y faire mettre en supposant d'être patron « honoraire de la dite Eglise, ce qui était une entreprise sans « fondement, puisqu'il n'avait ny titres ny possession de cette « prétendue qualité, ny de ses prétendus droits, protestant en cas « qu'il entreprit quelque chose au préjudice de ladite opposition « de prendre ce qu'il ferait, pour trouble, et de se pourvoir sur « son entreprise par les voyes de droit. » (21 octobre 1712. *Archives de la Seine-Inférieure. Inventaire de Sainte-Vaubourg.*)

Il fallut se soumettre car les commandeurs avaient pour eux une possession séculaire, jamais disputée, tant que les seigneurs du pays n'y demeurèrent point, mais en butte à leurs empiètements sitôt qu'ils résidèrent en leur manoir. Le curé, religieux de l'Ordre, veillait au reste sur les droits de la Commanderie et empêchait, de suite, toute usurpation.

Voici le nom des Commandeurs de Sainte-Vaubourg pendant le XVIIe siècle :

1613. Guillaume de la Rivière Sainte-Geneviève (1613-1614), reçu en 1585, blasonnait : *D'argent à la bande d'azur, chargée de 3 boucles d'or, accompagnée de 7 merlettes de sable, 4 en chef et 3 en pointe, au franc canton de gueules brochant sur le tout.* Il était du diocèse de Beauvais.

1619. Dreux Courtin de Rosay (1619, 20, 21, 25, 26), reçu en 1595, portait : *D'azur à 3 croissants d'or.* Du diocèse de Paris.

1628. Charles de Clinchamp-Caudecotte (1628, 32, 33, 36, 37, 39), reçu en 1598, avait pour blason : *D'argent à 3 fanons de gueules, pendants d'un bâton raccourci de même, mis en fasce.* Diocèse de Lisieux.

1640. Louis Bauldry de Piencourt, reçu le 30 mai 1612, avec

Digitized by Google

blason : *De sable à 3 mains droites apaumées d'or.* Diocèse de Lisieux.

1644. François de Rupière-Suruge, reçu en 1607 ; armoiries : *D'azur à deux pals d'or.* De Normandie.

1645. Gilles de Bernart de Courmesnil (1645, 46, 47, 48), reçu en 1607, blasonnait : *D'argent au chevron de sable accompagné de 3 trèfles de sinople, 2 en chef et un en pointe ;* a été commandeur de Sours, Arville, Sainte-Vaubourg, capitaine de la Galère Saint-Paul en 1633, receveur de l'Ordre au Grand Prieuré de France. Voir l'article que nous lui avons consacré, ainsi qu'à ses parents, dans notre histoire des *Commanderies : Renneville et Chanu.*

1651. Pierre de Chamissot d'Andevannes (1651, 55, 56, 58, 62), reçu en 1607, portait : *D'argent à 5 trèfles, mis en sautoir, de sable, et au-dessous 2 mains affrontées et renversées de même.* Du diocèse de Reims.

1667. Eustache de Bernart-Davernes, reçu le 4 juin 1640, capitaine commandant un vaisseau de guerre portant pavillon de Malte, capitaine de galère, commandeur de Sainte-Vaubourg, de Moisy, de Fontaine-sous-Mondidier, receveur et procureur général de l'Ordre, lieutenant de M. de Vendôme, mort au Temple à Paris, en 1690.

Tous les chevaliers portaient en chef la croix de Malte.

L'Inventaire de la Commanderie de Sainte-Vaubourg nous fournit de nombreux actes, relatifs à *Bosnormand*, dont nous citerons les plus intéressants, en suivant l'ordre chronologique.

Laissant de côté quelques baux de diverses pièces de terre, faits en novembre 1620, par frère Dreux Courtin, et en juillet 1621, nous arrivons au bail, passé le 9 avril 1628, dans lequel frère Charles de Clinchamp loue pour huit ans, à Laurent Berment de Saint-Aubin de *Bosnormand*, toute la dîme de la paroisse, sauf celle des Ecameaux toujours exceptée, plus 30 acres de terre ou environ, compris le droit de patronage, honneurs, rentes seigneuriales et foncières, etc., moyennant 900 livres, 12 chapons, 500 gleux de chaume par an, etc. De ce bail il ressort clairement que le prix des terres, par comparaison avec le xv^e siècle, avait presque doublé. A cette époque, en effet, la commanderie trouvait à peine preneur pour 400 ou 450 livres, aujourd'hui la location monte à plus de 900 livres, puisque, le 12 octobre suivant, le commandeur ajoutait encore au bail 12 boisseaux d'avoine par



Digitized by Google

an. Le moulin, dit le moulin du Temple, rapportait 100 livres et la dîme des Ecameaux 90 livres.

Quelques années après, frère Charles de Clinchamp ne sachant que faire au sujet d'un prêtre, présenté à la cure de *Bosnormand*, consulta un avocat le 18 novembre 1654. Ce prêtre, nommé Henri le Glos, choisi par lui le 26 octobre précédent, n'avait pas encore pris la croix de Malte, ni rempli les autres formalités usitées en pareil cas, de telle sorte qu'il ressemblait fort à un intrus. Le récalcitrant se soumit probablement car il était encore curé le 6 mai 1649. (Saint-Denis, p. 162.)

Son prédécesseur, Charles Mulot, prêtre natif de *Bosnormand*, présenté par le même commandeur à ce bénéfice, vacant grâce à la renonciation de Thomas Crespin, dernier possesseur, le 25 mai 1630, se hâta de faire son noviciat au Grand Prieuré de France, prit la croix d'obédience et prononça ses vœux dans la chapelle de Sainte-Vaubourg, devant frère Charles de Clinchamp et frère Barthélémy Lucas, prêtre religieux de Malte et curé du Val de la Haye. Dans le décret du Grand Prieur, en date du 16 juin 1634, on dit Charles Mulot accepté comme curé de *Boisnormand des Hautes Terres*.

Henri le Glos eut pour successeur Antoine Coignet dont le nom figure, en 1655, sur le premier acte des registres de catholicité venus jusqu'à nos jours. Après un long et fructueux ministère, il mourut le 23 mai 1698 : « Est décédé Mre Anthoine Coignet, prêtre, « curé de *Bosnormand*, âgé de quatre-vingt-quatre ans, après avoir « reçu les Saints Sacrements de l'Église, a esté inhumé, le « 24 dudit mois, dans le chœur dudit lieu, en présence de Nicolas « Noël, prêtre, curé et doyen de l'église collégiale de Saint-Laurent « de Bourgtheroulde, en présence de frère Jacques d'Arsboc, curé « de Tourville-la-Campagne, parce que sur la contestation sur- « venue entre eux ils sont convenus que la dite cérémonie serait « faite par le dit sieur Noël sans que cela puisse préjudicier au « privilège prétendu de l'Ordre. Fait en présence desdits soussi- « gnés. »

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# RECHERCHE DE LA NOBLESSE

FAITE EN LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN (1598-1599)

**Par Jean-Jacques DE MESMES, seigneur de ROISSY,**

*D'après divers manuscrits conservés dans les dépôts normands.*

(SUITE)

---

210. **Louvel.** — Philipes Louvel et Jacques, son filz, demeurant à T[o]urlaville, sergenterie de Tollevast, ellection de Vallongnes, a justiffié de quatre degrés, à compter le sien pour un.

Montfaut, 1523, 1576.

*De gueules au lion d'or.* 1576.

211. **Yvelin.** — Henry Yvelin, annobly par chartre du Roy François, de septembre 1543, vérifiée aux Comptes le 9e octobre audit an, et aux Aydes le 10e octobre suivant; Jean son fils, jouira, à la charge de 10l de rente à la parroisse de Savigny, [B = sergenterie Maufras, eslection de Coustances] (1).

212. **Des Douaytis.** — Henry des Douaytis, sieur des Roches (2), annobly par chartre d'octobre 1596, registrée aux Aydes, le 11 décembre 1597, sera vérifiée aux Comptes dans trois mois. Est de Grandville, partant ne peult estre imposé; est annobly sans finance.

Aligre.

« *Trois cœurs de gueulles en champ d'or* ». (Etat des Anoblis).

---

(1) R lui donne les mêmes armes qu'à G. Yvelin anobli en 1544, (no 134 de cette Recherche). « Henry Yvelin sieur de la Mancellerie... a été annobly par lettres patentes du Roy, données à la Fère, moyennant la somme de 550 escus évaluez à 1237 l. 10 s., et à la charge de récompenser les paroissiens... » (*Coll. Mancel*, ms. 156).

(2) E. G = Rochers. — « Henry des Douetis, sieur du Rocher, lieutenant en l'admirauté et siège de Granville... sans finance, et porte pour ses armes .. » (*Etat des Anoblis*, no 258).

Digitized by Google

213. **De Péronne.** — Louis de Péronne, bourgeois de Grandville, annobly par chartre de juin 1593, vérifiée aux Aydes et Comptes, sans indannité ; jouira, car Grandville est franc (1).

Aligre.

« Porte pour ses armes : *Trois croisettes de sable avec un chevron rompu de gueulles, dans lequel sont trois roses d'argent, le tout en champ d'azur* ». (Etat des Anoblis, nº 835).

214. **De Chantepie.** — Nicolas de Chantepie, filz Ollivier (2), demeurant à Tessy, sergenterie de Moyon, eslection de Coustances, a justiffié de tiltres ; jouira. (Voir nº 1242.)

Aligre, Chamillart.

*D'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre besants d'or, chargée d'une pie au naturel.* R.

215. **De Chantelou.** — René et Jean de Chantelou, cousins-germains, de la paroisse de Gratot, sergenterie de la Halle, ellection de Coustances ; veu leurs tiltres, jouiront. (Voir nºs 828, 903, 927 et 1591.)

Montfaut, Aligre, Chamillart.

« Les anciennes armes sont : *D'argent au loup passant, de sable*, que d'autres mettent *de gueules*, et d'autres l'accompagnent de *huit tourteaux d'azur en orle, 3, 2, 2, 1.* » R.

216. **Brouault.** — Gilles Brouault (3), parroisse de Cou(t)[d]eville, sergenterie de Saint-Pair, ellection de Coustances ; veu ses tiltres, jouira. (Voir nºs 391, 474, 488.)

Aligre, Chamillart.

*Coupé d'azur et d'argent, à la bande de gueules accompagnée de deux étoiles, une d'argent au côté droit et une de gueules de l'autre.*

217. **De Brucan.** — La veufve de Charles de Brucan, demeurant à Digoville, sergenterie du Val de Saire, ellection de Vallongnes, a présenté quelques extraictz de pièces [fº 21] produittes

---

(1) « Mre Louis de Péronnes, sieur de Hacqueville et de Cavel... a obtenu lettres d'ant. du Roy Henry IVe, données à Mantes en juin 1593, en conséquence dudit édit donné à Saint-Denis, en octobre 1592, moyennant 600 l. de finance, vérifiées à la Chambre le 24 novembre 1593... » (*Etat des Anoblis*, nº 835.)

(2) Omis dans A et D.

(3) Ce paragraphe omis dans D. A, B = Bryault ; G = Bruault ; E = Bruaes. Nous pensons qu'il faut lire Brouault.

Digitized by Google

aux Aydes, en l'an 1591, pour vérifier pour le deffunct qu'il est noble. Ordonné que les [B = enfants] mineurs dudit deffunct seront imposés (ou tenus) [B = lorsqu'ils seront venus] en aage, s'ils ne vérifient leur noblesse par arrest contraditoire, et la veufve pendant ce temps [jouira].

1576, Aligre, Chamillart.

*De gueules, au sauvage de sable tenant un javelot de même.* R. (1).

218. **Du Hequet.** — Estienne du Hequet et Philipes, son filz, de la paroisse de Haulteville, ellection de Vallongnes, sergenterie de Pont-Labbé, et Guillaume et Jacques, frères dudit Estienne, de ladite paroisse ; veu leurs tiltres, jouiront. (Voir n° 316).

Montfaut. 1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*Coupé d'or et de gueules, au 1er d'or chargé de deux huchets de gueules, et au 2e de gueules, chargé d'un huchet d'or, en pointe.* 1576.

DU 8e DÉCEMBRE [1598].

219. **Le Febvre.** — Pierre Le Febvre annobli par chartre d'octobre 1576, vérifiée aux Comptes le 12e de novembre 1576 ; les fera vériffier aux Aydes dans les Rois, *aliàs* [sera] imposé ; viconté de Vallongnes. (Voir n° 68.)

220. **Du Moncel.** — Louis, filz Pierre du Monchel, [de la] parroisse de (Mandeville) [Magneville, sergenterie de Beaumont], ellection de Vallongnes ; Jean filz Guillaume, parroisse de Saincte-Croix, et les enffans Charles du Monchel, dudict Saincte-Croix, sergenterie de Tollevast, ellection de Vallongnes, cousins advouez par le sieur de Martinvast, qui a justiffié de tiltres, jouiront. (Voir n° 100.)

1523, 1576, Aligre, 1655, Chamillart.

221. **Le Cordier.** — Gilles Le Cordier, [de la] paroisse de Sainct-Patrix-de-Claye, sergenterie de Périers (2), ellection de Carentan ; veu ses tiltres, jouira.

Aligre, Chamillart.

*De gueules à trois fers d'épieu d'argent, la pointe en bas.* R.

---

(1) Chamillart : *Un homme armé de toutes pièces, d'argent, en champ de gueules, tenant en sa main une hallebarde d'or.*

(2) B = de la Comté.

Digitized by Google

222. **Le Fournier.** — Jacques Le Fournier, [B = demeurant en la] parroisse de Picauville, sergenterie du Pont-Labbé, ellection de Vallongnes. Guillaume filz Charles, frère dudit Jacques, paroisse de Fréville, mesme sergenterie et ellection ; veu leurs titres, jouiront.

Gilles filz Jacques, paroisse de Picauville, sergenterie du Pont-Labbé, ellection de Vallongnes, a justiffié semblablement, jouira (1).

1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'azur au sautoir d'argent cantonné de quatre roses de même.*

223. **D'Ouessay.** — Jacques d'Ouessy et Robert, Georges, Jacques, Gilles et Gabriel, ses fils, [de la] paroisse de Crosville, sergenterie du Pont-Labbé, ellection de Vallongnes, d'ancienne noblesse ; ont justifié, jouiront.

Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur à six macles d'or, 3, 2 et 1.* R.

224. **Le Noël.** — Jean Le Noël, annobli par chartre de juin 1593, vérifiée aux Comptes le 9e octobre audit an, et aux Aydes le 17e décembre audit an, par 700 l. et 300 l. d'ailleurs ; à la charge, par l'arrest de la Chambre, de 25 l. de rente à Périers, de l'ellection de Carentan, et autant par l'arrest de la Cour des Aydes (2).

Aligre, Chamillart.

*D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux colombes essorantes et affrontées, d'argent, et en pointe d'un croissant de même.* F.

225. **De Saint-Gilles.** — Jacques de Sainct-Gilles et Bonnaventure filz de feu Jean, son filz aisné, et Louis, filz dudit Jacques, parroisse de Sainct-Gilles, eslection de Coustances. Jacques, Gilles, Jean (3), Guillaume et Michel de Sainct-Gilles,

---

(1) « Jacques, Michel et Raoul dits Fournier, contre les paroissiens de Picauville, esl. de Vallongnes, condamnés, par provision, du 12 juillet 1502 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158). Mais Michel, fils de feu Pierre, anobli en 1471 (et non 1571 comme le dit Chamillart) obtint un arrêt de maintenue, de la Cour des Aides du 12 mars 1522. (*Rech. 1523*).

(2) « Jean Noël, sieur de Groussy, bourg[eois] de Périers... a obtenu lettres d'anoblissement du Roy Henry 4e données à Mantes, en juin 1593... « (*Etat des Anoblis*, no 836.)

(3) Omis dans E. F.

Digitized by Google

enffans de Marin, frère dudit Jacques cy-dessus. Guillaume, autre frère dudit Jacques, et Adrien, Jacques, Louis (1), et Marin de Sainct-Gilles, ses enffans. Adrien, Arthus et Jacques de Sainct-Gilles [f° 22], enffans de feu Nicolas, autre frère dudit premier Jacques; veu leurs tiltres, jouiront. (Voir nos 370, 672 et 1310.)

Montfaut, 1523, 1540, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur à l'aigle d'or* (2) *éployée, becquée et membrée de gueules.*

226. **Gambier.** — Henry et Charles de Gambier, sieurs de Savigny, y demeurant, sergenterie de Mauffras, ellection de Coustances, venus de Jean de Gambier, annobly par chartre de juillet 1544, registrée aux Comptes le 12e juillet audit an, et aux Aydes, à Rouen, le 14e dudit mois et an; justiffiera (3) dans quinzaine de l'arrest de la Chambre, par lequel ledit Jean fut chargé d'indannité. J'ai veu depuis qu'ils ont baillé par contract audit an 84 l. (4), pour rachapt de 9 l. 10 s. de rente (5).

Aligre, Chamillart.

*De sable à la fasce d'argent, accompagnée de trois merlettes de même, 2 et 1.*

227. **Hervieu.** — Jacques Hervieu, sieur de Maudenaville en Lanquetot (6), demeurant au (Viets) [B = Vicel, sergenterie, banlieue et] ellection de Vallongnes, jouira, veu les mémoires de Montfaut. (Voir nos 9 et 30).

228. **Guéroult.** — Guillaume Guéroult, sieur de la Bellée, parroisse de Créances, sergenterie de Couraye, ellection de Coustances; veu ses tiltres, jouira. Guillaume filz Pierre, Jean filz Henry, Robert filz Jacques, tous de la parroisse de Créances, dictz Guéroult; [B = veu leurs tiltres], jouiront (7). (Voir nos 389, 484, 486, 820 et 892.)

---

(1) E termine ici. — (2) R = *à deux têtes.*

(3) A, G = a justifié... — (4) E, G = 95 l. — (5) « Jean Gambyer, sieur du Saussay, demeurant par. de Savigny, viconté de Coutances, anobli par lettres donnéez à Paris, au mois de juillet 1544... moiennant 200 escus vallant 450 l. t. » (*Coll. Mancel*, ms. 156.)

(6) B, F, D = Mandeville en Languedoc !

(7) « François Guéroult, de la paroisse de Créences... contre le procureur général, maintenu comme noble et sera rayé du roolle, du 12 mars 1505 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158.)

Digitized by Google

Montfaut, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*De gueules à trois lions d'argent, 2 et 1* (1).

229. **De Breuilly.** — Robert et Thomas de Breuilly, [B = demeurant] parroisse de Sainct-Nicolas-de-Pierrepont, (ellection) [A = et de Beneville, sergenterie de Beaumont], ellection de Vallongnes ; veu leurs tiltres, jouiront. (Voir nos 25 et 39.)

230. **Eustache.** — Jean et Georges dictz Eustache, frères, annoblis par chartre de décembre 1554, registrée aux Comptes le 10e juin 1555, et aux Aydes le 10e avril 1556, à l'indannité de 50 l. par an, pour les parroissiens de Danneville. [B = sergenterie de Beaumont, eslection de Valognes]. Jacques fils dudit Jean (et) faict ladite rente ; et de Georges sont sortis Jean, demeurant à Breteville, sergenterie [de la] Haye-du-Puis, ellection de Carentan, Nicolas et Pierre ; [A, B = ledit Pierre], deffunct a un fils nommé Georges ; il demeure à Danneville, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes. [A, E, F = Nicolas], de la paroisse de Sainct-Remy, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes ; veu leurs tiltres, jouiront.

Jacques a un filz nommé Jacques, demeurant à Marchesieux, ellection de Carentan, sergenterie d'Aubigny, et est comparu par contract de mariage du 4e juillet 1592 (2).

1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une rose de même.*

231. **Avenette.** — André Avenette, sieur de la Vallée, lieutenant du bailly de Sainct-Sauveur-Lendelin, annobly par chartre de juillet 1593, vérifiée aux Comptes le dernier janvier 1594, et aux Aydes le 3e mars audit an, par 6[00] livres, à la charge de 6 l. tournois de rente à la parroisse de Heudemesnil, [B = sergenterie de Périers, ellection de Coustances].

Aligre.

---

(1) R = « Quelques-uns en mettent 2 en chef, 1 en pointe ; ceux de Valognes les portent passans les uns sur les autres ».

(2) « Jean et Georges dictz Eustace, frères, anoblis pour services faict à garder la coste de la mer, comme lieutenans du sieur de Chastillon, admiral de France,... à charge de faire 50 l. de rente à la paroisse de Denneville, racquittable au denier 20... et oultre, moyennant 20 escus en aumosnes... » (*Coll. Mancel*, ms. 156.)

Digitized by Google

232. **Campion.** — Jean Campion filz Gilles Campion, sieur d'Aubigny, demeurant à Saincte-Suzanne, ellection de Bayeux, [B = sergenterie de Thorigny]; et Me André Campion demeurant à Sainct-Romphaire, [sergenterie de Moyon], ellection de Coustances; veu leurs tiltres, jouiront. Ledit Me [André] est advocat postulant à Sainct-Lo. (Voir nos 151, 273, 408, 495, 683 et 707.)

Montfaut, 1523, Aligre, Pâris, Chamillart.

*D'or au lion rampant d'azur, au lambel de gueules.* R.

[fo 23]. DU NEUVIESME DUDIT MOIS [DE DÉCEMBRE] ET AN [1598].

233. **Le Lièvre.** — Symon (1) et Jean Le Lièvre, frères, demeurant à Fréville (2), sergenterie du Pont-Labbé, ellection de Vallongnes, et Scipion, Annibal et Gilles, enffans dudit Symon, veu leurs tiltres, jouiront. (Voir no 276.)

1523, 1576, Aligre.

*D'azur à la fasce d'or surmontée d'un lièvre passant d'argent, au chef d'or chargé d'une rose de gueules et en pointe d'un croissant d'or.* 1576.

234. **Bazire.** — Jean et Damien Bazire, frères, demeurans à Contrières, sergenterie Mauffras, ellection de Coustances, veu leurs tiltres, jouiront (3).

1523, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur à la bande ondée d'argent.* F.

235. **Félice.** — Robert et Nicolas, frères, filz Jean, dictz Félice, [de la] parroisse d'Orval, sergenterie de la Halle, ellection de Coustances; Henry Félice, filz Nicolas, de ladite parroisse, ont justiffié, jouiront. (Voir no 205.)

236. **Du Pert.** — Pierre et Ollivier de Pert, sieurs de Turcanville et du Val, parroisse de Bolleville, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes; enfin ont justifié, jouiront.

---

(1) A = Siméon. — (2) « Guillaume Le Lièvre contre les parroissiens de Fresville, esl. de Vallongnes, condamné à garnir son assiette, par provision, du 1er septemble 1480. » (*Coll. Mancel*, ms. 158).

(3) « Jean Bazire contre les parrois. de Contrières... l'accusant de dérogeance; ordonné qu'ils prouveront leurs faits, du 9 aoust 1531. Par autre arrest du 19 janvier aud. an, ledit Bazire maintenu diffinitivement en sa noblesse. » (*Coll. Mancel*, ms. 158.)

Digitized by Google

Montfaut, 1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'argent au lion rampant, d'azur.*

237. **Durand.** — Jean et Charles Durant, filz soubz-aage de Jean, l'aisné, parroisse de Collombi, sergenterie de Pont-Labbé, ellection de Vallongnes. Michel Durant, filz de Jean, le jeune, de ladite paroisse, ont justifié, jouiront. (Voir n° 32.)

238. **Le Cheval.** — Ollivier Le Cheval, fils Jean, demeurant à Courcy, sergenterie de la Halle, ellection de Coustances, a justifié, jouira. (Voir n°s 194 et 564.)

239. **De Campserveur.** — Georges de Conserveur, sieur du Resnié (1), sous Carentan (2), justifiera estre filz de Jean, et ledit Jean de Guillaume, qui obtint arrest aux Aydes, qui nous a [été] exhibé, de l'an 1576.

*Item*, Jean, nepveu dudit Georges, justifiera estre fils de Jean, [fils de] François, et ledit François estre filz de Jean, dans quin zaine. [B = Sont de Carentan]. (Voir n° 327.)

Montfaut, 1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'azur à trois fasces d'argent, au chevron de gueules brochant sur le tout* (3).

240. **Le Tellier.** — Jean Le Tellier, de la paroisse de Sainct-Nicolas-de-Pierrepont, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes, a justifié, jouira (4). Depuis ont esté reveuz, jouira, car son jugement est raisonné (5) à la première feuille sous [B = la cotte] A, pour noblesse (6). (Voir n°s 246 et 324.)

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*De gueules à la fasce d'argent accompagnée de deux molettes d'éperon, d'argent, en chef, et d'une main droite en pointe, de même* (7).

241. **De Cantilly.** — Nicolas de Cantilly, filz Pierre, parroisse de Sainct-Jean-des-Champs, ellection de Coustances, sergenterie [de] Sainct-Pair; veu l'arrest contraditoire obtenu aux Aydes, par son dit père, en l'année 1544, jouira. (Voir n° 747.)

---

(1) A = Regnier. B = Reine. — (2) Omis dans B. — (3) 1576 = *D'azur à trois jumelles d'argent à un lion passant, de mesme, en chef, armé, lampassé et couronné d'or.*

(4) B omet ce qui suit. — (5) B = raisonnable. — (6) « Jean, Louis dits Letelier, contre les parroissiens de Perchy, desclarez nobles, avec despens, du 16 mars 1520. » (*Coll. Mancel*, ms. 158). — (7) R = d'or.

Digitized by Google

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart (1).

*D'or à trois canes de sable, béquées et membrées d'argent, 2 et 1.* H.

242. **De Pierrepont.** — Arthus de Pierrepont, parroisse de la Pernelle, [B = sergenterie et banlieue et] ellection de Vallongnes; et Jean soubz-aage, de Réville, [sergenterie du Val de Saire, election de Vallongnes], justifieront leur descente dans la fin de l'année 1598. (Voir nos 18, 242, 508, 1127.)

243. **Le Febvre.** — Henry (2) Le Febvre, demeurant à la Haye d'Ectot, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes, et son filz Blaize; veu ses titres, jouiront. (Voir no 407.)

Aligre, Chamillart.

*D'argent chargé de deux chevrons de gueules, accompagnés de cinq étoiles de même, 2, 2 et 1.*

244. **Tardif.** — David Tardif, fils Jean, parroisse de Vaudrimesnil, sergenterie de Périers [B = ou de la Comté], ellection de Carentan, et Jacques filz Jean, mesme parroisse. Ce Jacques a deux filz, Jacques et Regnault; ledit Regnault, demeurant à Vaudrimesnil, a reconnu estre dérogeant, y sera imposé; c'est de l'élection de Carentan, sergenterie de Périers, portera 10 sols (3); et Georges filz Thomas, et François, tous dudit lieu; veu leurs tiltres, jouiront.

Montfaut, Pâris, Aligre.

*D'azur à la croix d'or cantonnée de deux roses d'argent, en chef, et deux coquilles de même, en pointe.*

245. **Davy.** — Pierre Davy, sieur du Bois, demeurant à Feugère, [B = sergenterie de Périers ou de la Comté], ellection de [fo 24] Carentan, et Jean, son filz aisné demeurant au bourg de Périers, bailly de Sainct-Sauveur-Lendelin, sieur de Sainct-Hillaire; Michel, René, Denis et Jacques, ses frères, enfans dudit Pierre, et François et Joachin, enfans dudit Jean, bailly de Sainct-Sauveur-Lendelin, ont justifié; jouiront.

Nicolas Davy, frère aisné dudit Pierre, et Regnault et Michel,

---

(1) Il les condamna à 500 l. d'amende : « n'ont pas suffisamment justifié devant M. de Roissy ».

(2) D'après Aligre et Chamillart il s'appelait Fleury.

(3) E = 10 l.

Digitized by Google

ses filz, demeurant à Sainct-Aubin-de-la-Pierre, ellection de Carentan, sergenterie d'Aubigny, sieur de Vierville, ont justifié; jouiront.

Jean Davy, fils Jean, sieur de Mary, parroisse d'Aubigny, sergenterie dudit lieu, ellection de Carentan, et son filz Jacques; veu ses tiltres, jouira.

Bernard Davy, sieur du Perron et de la Champagne, filz Jean, demeurant à Saint-Aubin-de-la-Pierre, sergenterie d'Aubigny, ellection de Carentan.

Pierre, Jean et Nicolas Davy, sieurs de Muneville-le-Baignard, [B = enfans de Jean], filz Louis, demeurant audit Muneville, sergenterie Couraye, eslection de Coustances.

Jacques et Jean Davy, filz Jullien; ledit Jacques, Evesque d'Évreux; [C = et depuis Cardinal du Perron] (1); ledit Jean, secrétaire du Roy.

Gilles Davy, sieur de Sainct-Mallo et de la Lande, filz Nicolas, a eu procez aux Aydes; ordonné qu'il fera vuïder son procez dans trois mois, *aliàs* sera imposé. (Voir nos 345, 1118.)

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur au chevron d'or, accompagné de trois harpes, de même, celles du chef adossées.*

246. **Le Tellier.** — Guillaume Le Tellier, sieur de la Ma (r) [n] cellière, qui estoit fils Guyon, demeurant à Coustances, a justifié; jouira.

Charles, Nicolas, Martin et Guyon Le Tellier, frères, demeurant à Percy, sergenterie de Moyon, ellection de Coustances, ont justifié; jouiront. Robert Le Tellier filz Pierre, demeurant audit Percy, a justifié; jouira. Ledit Pierre est encore vivant. Louis, Martin et Charles Le Tellier et Joachim, fils de François, frère des susdictz, ont justifié; jouiront. Sont demeurans audit Percy. (Voir nos 240 et 324.)

247. **Bazire.** — Jean Bazire, fils Gilles, paroisse de Cerissy-Montpinson, sergenterie Mauffras, ellection de Coustances, a justifié; jouira. (Voir no 234.)

248. **Guesnon.** — François Guesnon, sieur de la Meslinière, parroisse de Montpinson [B = sergenterie Maufras], annobly par chartre de décembre 1576, sans indannité, registrée aux Comptes,

(1) Omis dans A, D, G. A en marge : Davy, cardinal du Perron.

Digitized by Google

en janvier 1577, et aux Aydes le 27e juillet 1577, par 1.000 l. et 100 l. ; jouira (1).

Aligre, Chamillart.

*D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et d'une rose de même, en pointe.*

249. **Le Gascoin.** — Guillaume, Pierre et Jacques, frères, enffans de Gilles de Gascoin, demeurans à (Verremilly) [Remilly], ellection de Coustances, sergenterie de Drouart [B = et Gascoin]; ont justiffié, jouiront. (Voir nos 348 et 704.)

Montfaut, Aligre, Chamillart.

*D'argent à trois coings, ou à trois feuilles de coing de sinople, accompagnées de trois molettes d'éperon de gueules, une en chef et deux en pointe.* R.

250. **De Percy.** — Charles de Percy, parroisse de Fréville, sergenterie de Pont-Labbé, ellection de Vallongnes, a justifié, jouira. Michel et Pierre de Percy, frères, fils François, de la parroisse de Saincte-Susanne-en-Baultois, sergenterie de Lessay, ellection de Carentan, ont justifié ; jouiront. (Voir nos 536, 1063 et 1276.)

Montfaut, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*De sable au chef dentelé d'or.*

251. **Le Chien.** — Guillaume Le Chien, parroisse (d'Aucheville) [de Hauteville-la-Guichard], sergenterie (de Come) [Couroye], eslection de Coustances, a justifié de quelques [fo 25] tiltres assés débilles ; sera informé, par nous, de sa personne, pour en ordonner.

Pâris, Aligre.

252. **De la Vernade.** — Guillaume de la Vernade, demeurant à Emondeville, sergenterie de Pont-Labbé, ellection de Vallongnes, filz de messire Jean de la Vernade, de Vivaretz (2), veu ses tiltres, jouira.

253. **De Mary.** — Christophle de Mary, sieur de Longueville; Bernard, Jean et Hervé, ses fils, demeurant audit Longueville, sergenterie Saint-Pair, ellection de Coustances; Pierre de Mary, frère dudit Christophle, demeurant audit Longueville, et son filz Anthoine, ont tous justifié; jouiront.

---

(1) Cet article est omis dans A, D, F, qui ajoutent au précédent, après p. de Cerisy, la mention de l'anoblissement de Guesnon.

(2) B = Vimarest.

Digitized by Google

Pierre de Mary, paroisse de Périers, sergenterie dudit lieu, ellection de Carentan, veu ses tiltres et [ceux] de Jacques de Mary, filz Jean, frère dudit Pierre, jouiront. (Voir nos 260 et 387.)

Montfaut, 1523, 1576, Aligre.

*D'argent au chef de gueules, chargé de trois roses d'or.*

Du dixiesme dudit mois [de décembre] et an [1598].

254. **Thomas.** — Adrien et Bonaventure Thomas, sieurs d'Auberville, filz Jacques Thomas, demeurant à Joganville, sergenterie et ellection de Vallongnes; Charles, frère dudit Jacques demeurant à Eschauleville, sergenterie et ellection que dessus, et Jacques, Robert et Gilles, ses enfans. Christophle et Gilles Thomas, enffans de Jacques, demeurant à Néville, sergenterie du Val de Saire, ellection de Vallongnes. Pierre, Charles et Christophle Thomas, fils Nicolas, demeurant à (Escrequeneauville) [Ecoquenauville] (1), ellection de Carentan, sergenterie de Saincte-Mère-Eglise. Gilles Thomas, fils Vallery, parroisse de (H) [G] ollevillé, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes. Marin Thomas, sieur du Saussay, filz Robert, demeurant à Sainct-Floxel, sergenterie et ellection de Vallongnes, ont justifié ; jouiront. (Voir no 1603.)

1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*De gueules à trois dextrochères d'argent, tenants une badelaire de même garnie d'or.* F.

**Abbé Le Mâle.**

(*A suivre*).

---

(1) « Charles Thomas, contre les parroissiens d'Escoquemanville, maintenu en sa noblesse et sera rayé du rolle ; du 13 avril 1542. » (*Coll. Mancel*, ms. 158.)

Digitized by Google

# LA LÉGENDE DU PENDU

## Vitrail de l'église Saint-Jacques de Lisieux

L'église Saint-Jacques de Lisieux, bâtie à la fin du xv^e siècle par Guillemot de Samaison, possède encore d'intéressantes verrières du xvi^e siècle qui font l'admiration des connaisseurs. Dans une des chapelles du collatéral sud, l'ancienne chapelle de la Charité — où les amateurs et les curieux ne manquent pas d'admirer le vieux tableau rappelant *comment les reliques de Monsieur Sainct-Ursin furent apportées par miracle en ceste ville l'an 1055* — subsiste intact, du moins restauré, un vitrail daté de 1526, reproduisant une légende empruntée aux miracles de Saint-Jacques de Compostelle (1).

Pour avoir l'explication de cette légende, quelque peu énigmatique, il suffit de recourir aux *Acta sanctorum* (2) dans lesquelles on en trouve deux versions attribuées au chroniqueur italien Luc de Marines et au moine cistercien César d'Hersterbach (3). Voici la substance de ces deux récits :

Un homme profondément religieux s'étant mis en route avec sa femme et son fils (4), adolescent d'une grande vertu, pour se

(1) Abbé Métais, dans *Bull. archéolog.* 1900, p. 32. Ottin. *Le Vitrail*, p. 213.

(2) Julii, t. VI, 1729, p. 50, § 202-204.

(3) Théologien né vers 1180 dans le diocèse de Cologne, mort vers 1240. La plupart de ses ouvrages sont demeurés manuscrits. Ses travaux sur les miracles, publiés sous ce titre : *Cesarii Hersterbachensis libri XII illustrium miraculorum et historiarum memorabilium*, Cologne 1591, 1599, sont très connus ; ils contiennent le récit de nombreux prodiges dont l'absurdité a été plusieurs fois démontrée. Voyez *Hist. littér.*, t. XIII. Oudin. *De Scriptoribus ecclesiasticis*, t. III, p. 81.

(4) La nationalité des pèlerins n'est pas très nettement établie. Dans les *Acta Sanctorum*, on ne parle que de deux personnages « quosdam Teutonicos ». César d'Herserbach pense que ces gens étaient de Trèves, tandis que Louis de la Vega dit qu'ils étaient français. Les textes ne

Digitized by Google

rendre à Saint-Jacques de Compostelle, arriva à Toulouse (1) où la fatigue l'obligea à se reposer dans une hôtellerie dont le maître avait une fille de l'âge du jeune homme. A sa vue, le cœur de cette fille s'enflamme. Elle essaie en vain de lui faire partager ses sentiments coupables. Alors l'amour fait place à la haine et à la vengeance. Profitant du moment où le vertueux pèlerin est plongé dans le sommeil, elle glisse dans son sac la coupe d'argent de l'hôtelier et, à l'heure du départ, elle l'accuse de l'avoir volée. Le magistrat est informé, il envoie à la poursuite des voyageurs; la coupe est trouvée et le jeune homme condamné à être pendu. Accablés de douleur, les malheureux parents reprennent le chemin de Compostelle. A leur retour, ils veulent une dernière fois contempler les restes inanimés de leur enfant demeuré suspendu au gibet. Baignée de larmes, la pauvre femme se précipite avec désespoir. Mais soudain la voix de son fils se fait entendre : « O ma mère ne pleure pas, je suis vivant! La Sainte-Vierge et Saint-Jacques me soutiennent et me conservent sain et sauf. Allez trouver le juge qui m'a condamné injustement; dites-lui que mon innocence m'a conservé la vie et qu'il se hâte de me rendre à la liberté et à votre tendresse ». Les larmes de la mère se changent en larmes de joie. Elle est dans la maison du juge au moment où deux poulets retirés du foyer allaient être servis sur la table. Il croit que la douleur égare cette femme. « Bonne mère, lui répondit-il, vous rêvez. Votre enfant est vivant comme ces deux volailles ». Il parlait encore quand les poulets s'agitent, et l'un d'eux se met à chanter. Stupéfait, le juge suit les parents, convoque les habitants, et, le miracle constaté, fait détacher le jeune homme qu'il rend à son père et à sa mère.

---

parlent que de deux personnages, Luc de Marines, seul, en cite trois « vir quidam probus et amicus Dei, et uxor ejus optima mulier cum filio adolescentulo magnæ probitatis. »

(1) Bien que le témoignage de Nicolas Bertrand, l'historien toulousain, dans son ouvrage *De Tholosanorum gestis*, publié en 1515 et traduit en français en 1517 sous ce titre *Des Gestes Tholosains*, dise que ce fut dans la ville de Toulouse que le miracle eut lieu, il est difficile de préciser s'il s'agit de Toulouse, en France, ou de Tolosa, en Espagne. Le temps mis par les pèlerins à revenir de Compostelle, pourrait peut-être servir d'indication.

Digitized by Google

Jacques de Voragine et Vincent de Beauvais reprirent à leur tour cette légende, d'après un prétendu texte du pape Callixte II, voici l'interprétation qu'ils en ont donnée, l'un dans la *Légende dorée* (1), l'autre dans le *Miroir historial* (2) :

Un homme allant avec son fils à Saint-Jacques vers l'an du Seigneur 1090, s'arrêta pour loger à Toulouse chez un hôte qui l'enivra et cacha une coupe d'argent dans sa malle. Quand ils furent partis le lendemain, l'hôte les poursuivit comme des voleurs et leur reprocha d'avoir dérobé sa coupe d'argent. Comme ils lui disaient qu'il les fît punir s'il pouvait trouver la coupe sur eux, on ouvrit la malle et on trouva l'objet : on les traîna de suite chez le juge. Il y eut un jugement qui prononçait que tout leur avoir fut adjugé à l'hôte, et que l'un des deux serait pendu. Mais comme le père voulait mourir à la place du fils et le fils à la place du père, le fils fut pendu et le père continua, tout chagrin, sa route sur Saint-Jacques. Or, vingt-six jours après, il revint, s'arrêta auprès du corps de son fils et il poussait des cris lamentables; quand voici que le fils attaché à la potence se mit à le consoler en disant : « Très doux père, ne pleure pas, car je n'ai jamais été si bien; jusqu'à ce jour Saint-Jacques m'a sustenté, et il me restaure d'une douceur céleste. » En entendant cela, le père courut à la ville, le peuple vint, détacha le fils du pèlerin, qui était sain et sauf, et pendit l'hôte.

Comme on le voit, il y a de notables divergences dans les deux récits, et le mobile de l'accusation est, d'un côté, une vengeance de femme, de l'autre, l'avarice seule.

La littérature populaire a traduit elle aussi cette légende, en s'inspirant du texte de Luc de Marines, rapporté dans les *Acta sanctorum*. Dans un recueil Troyen, imprimé au XVIIIe siècle, nous trouvons, sous le titre de « la chanson du pèlerin de Saint-Jacques » la pièce suivante, racontant le miracle :

Trois pellerins faisant séjour
Une fille pria l'un d'amour,
La refusant, en sa besace
De nuict elle mist une tace.

(1) Traduction du chanoine Roze, t. II, p. 275 et suiv.

(2) *Specul. hist.*, lib. XXVII.



Digitized by Google

Par le moyen de la rusée,
Sur luy la tace fut trouvée.
Soudain au prévost fust mené,
D'estre pendu, fust condempné.
Ses père et mère s'en allèrent,
En retournant, vif, le trouvèrent
Au chant du coq rosti.

Lors, l'innocent fust despendu,
Sain et joyeux leur fust rendu.
La paillarde fust condempnée,
D'estre par le feu terminée.

Le vitrail de Saint-Jacques de Lisieux, visiblement inspiré par la première version, la plus pittoresque et la plus agrémentée de détails, a été restauré en 1859, et l'inscription gothique rappelle qu'il a été fait aux dépens de la Charité de cette paroisse. Voici la lecture de cette peinture, qui doit être faite en commençant par le registre supérieur, en haut et à gauche :

I. *Pendant le sommeil des pèlerins, une jeune fille cache un objet précieux dans un sac de voyage.* — Le père, la mère et l'enfant sont couchés dans un grand lit à pentes brodées, à rideaux verts et à la couverture rouge. A la tête du lit, une statuette de la Vierge. Sur une tablette, un vase et un chandelier.

II. *Arrestation de l'adolescent.* — La jeune fille, à cheval, conduit et commande les gardes. La scène se déroule dans un joli paysage. A l'horizon, une maisonnette et des tours en ruines.

III. *Pendaison de l'accusé.* — La jeune fille, richement habillée d'une robe multicolore, désigne du doigt avec satisfaction le supplicié aux juges et aux autres spectateurs. Le bourreau, en chemise, les bras retroussés, a un pantalon collant mi-partie jaune et blanc avec haut de chausse à crevés. Il pousse du pied la jeune victime. Un magistrat, vêtu d'un manteau rouge, tient le bâton du commandement à la main.

IV. *Retour des parents.* — Le père et la mère retrouvent leur enfant, toujours suspendu au gibet, mais soutenu par Saint-Jacques.

V. *Ils supplient le juge de le délivrer.* — Celui-ci est à table avec plusieurs convives; le coq chante debout devant lui.

Digitized by Google

VI. *L'enfant est rendu à ses parents.*

Au-dessous, la procession de la confrérie de Charité, donatrice du vitrail, le cortège est tout à fait curieux par ses costumes et ses accessoires; il rappelle d'autres compositions du même genre notamment celle qui se trouve dans un fort beau vitrail de l'église Saint-Ouen de Pont-Audemer.

Dans les lobes du tympan, deux autres scènes empruntées au texte de Jacques de Voragine et représentant : un homme à cheval avec un adolescent en croupe, transportant un cadavre dans son linceul.

Trente hommes de Lorraine, au témoignage de Hubert de Besançon, allèrent vers l'an 1080 à Saint-Jacques de Compostelle et se donnèrent l'un à l'autre, un seul excepté, la promesse de s'entr'aider. Or l'un d'eux étant tombé malade, ses compagnons l'attendirent pendant quinze jours, puis tous l'abandonnèrent à l'exception de celui-là seul qui ne s'était pas engagé. Il le garda au pied du mont Saint-Michel, et sur le soir le malade mourut. Or, le survivant eut une grande peur occasionnée par la solitude de l'endroit, par la présence du cadavre, par la nuit qui menaçait d'être noire. A l'instant, saint Jacques lui apparut sous la forme d'un chevalier et le consola en disant : « Donne-moi ce mort, et toi, monte derrière moi sur le cheval. » Ce fut ainsi que, cette nuit-là, avant le lever du soleil, ils firent quinze journées de chemin et arrivèrent à Montjoie qui n'est qu'à une demi-lieue de Saint-Jacques. Là, le saint les mit à terre et commanda de convoquer les chanoines de Saint-Jacques pour ensevelir le pèlerin qui était mort, et de dire à ses compagnons que, pour avoir manqué à leur promesse, leur pèlerinage ne vaudrait rien. Le pèlerin accomplit ces ordres et ses compagnons furent très saisis par le chemin qu'il avait fait et par les paroles qu'il leur rapporta avoir été dites par saint Jacques (1).

La seconde scène représente deux fugitifs traversant un pont qui s'écroule derrière eux et barre le passage à ceux qui les poursuivent. Là encore, c'est une réminiscence de la *Légende dorée* dans laquelle on voit une tour s'abaisser pour laisser le passage à un prisonnier (2).

---

(1) *Légende dorée*, traduction du chanoine Roze, t. II, p. 275.
(2) *Ibid.*, p. 280.

Digitized by Google

Ces deux dernières scènes appartiennent en effet au cycle légendaire de Saint-Jacques de Compostelle. Mais elles n'ont aucun lien de parenté avec la légende principale qui occupe les grands panneaux de la verrière.

Si nous en croyons le témoignage de l'historien italien Luc de Marines, rapporté par les Bollandistes (1), cette légende aurait été peinte dans toutes les églises et chapelles dédiées à Saint-Jacques (2). Quoiqu'il en soit, cette représentation, sur des vitraux, est aujourd'hui assez rare. J'en connais six appartenant tous au XVIe siècle, sans compter une peinture de Pisanello, citée par Vasari (3) qui aurait été exécutée, dans la jeunesse de l'artiste, dans l'ancienne église del Tempio à Florence (4).

Le premier vitrail portant une date est celui de saint Jacques de Lisieux ; le second, de 1554, se voit dans la petite église de Triel (5) ; le troisième, dans l'église Saint-Vincent de Rouen (6) ; le quatrième, dans l'église de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or) (7) ; le cinquième, dans l'église de Courville (Eure-et-Loir) (8) et le sixième provenant de l'église de Villiers (Loir-et-Cher), est aujourd'hui conservé au musée de Vendôme (9).

Une étude comparative de ces vitraux démontre qu'aucun ne contient la légende en entier mais qu'ils peuvent néanmoins se compléter l'un par l'autre. En prenant comme point de départ

---

(1) *Acta sanct. loc. cit.*, § 184-186.

(2) Quod pictum videmus in singulis beati Jacobi ecclesiis aut capellis.

(3) *Vie des peintres*, traduction Leclanché, t. III, 1840, p. 75.

(4) Voy. *Bull. archéolog. publié par le comité historique des monuments*, t. II, 1842, p. 122.

(5) Voy. *Bull. archéolog., loc. cit.*, p. 123-125. Une description de ce vitrail, avec les textes des légendes, a été publiée par M. Eug. Lefèvre-Pontalis. *Notice historique sur l'église de Triel*, dans *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, vol. VII, 1887, p. 132-133.

(6) Voy. *Bull. archéolog. loc. cit.*, p. 125, note 1, Paul Baudry. *L'église paroissiale de Saint-Vincent-de-Rouen*, 1875, p. 66.

(7) Ottin. *Le Vitrail*, p. 213.

(8) *Bull. archéolog.*, 1900, p. 26 et suiv.

(9) *Bull. archéolog. publié par le comité...*, t. I, 1840, 2e part., p. 196 ; t. II, 1842, p. 123.

Digitized by Google

ceux de Châtillon-sur-Seine et de Thiel, qui contiennent des légendes inscrites au bas des sujets, on peut reconstituer le thème iconographique dans son intégrité primitive :

I. *Comment le père et la mère de l'enfant partirent pour aller à Saint-Jacques et demandèrent à loger à l'hôte.* Cette scène ne se trouve que sur le vitrail de Châtillon-sur-Seine.

II. *Comment la chambrière mit la tasse dans la malette de l'enfant.* — A peu de variantes près, cet épisode est représenté dans les six verrières. Dans une vaste chambre, plus ou moins luxueusement aménagée, les trois pèlerins sont couchés dans le même lit. Tantôt, le père est au milieu, comme à Lisieux et à Vendôme (1), tantôt, c'est la mère, comme à Triel. A Châtillon-sur-Seine, au contraire, le jeune homme est couché dans un lit seul ; le père et la mère reposent dans un second lit et les deux scènes sont séparées par une grande cuisine, toute garnie d'accessoires, où se tient la chambrière, les manches relevées plus haut que le coude et les pieds nus. Le vitrail de Triel offre cependant une particularité qui donne l'explication de l'action de la jeune femme, c'est qu'on voit au dernier plan cette même femme qui cherche à faire violence au jeune pèlerin, lequel s'arrache de ses mains et refuse de consentir à ses désirs. On voit que c'est l'histoire de Joseph, de la femme de Putiphar et de la coupe cachée dans le sac de Benjamin que le légendaire du moyen-âge a imitée. Pour qu'il n'y ait aucun doute sur le sujet, le peintre verrier a tracé cette inscription au-dessous du tableau :

*Coment la chabrière, par nuyt, ainsy que*
*Les pélerins dormoient, mist une tace*
*D'argent en la malette du filz, car il*
*N'avoit pas voulu faire sa volunté.*

---

(1) Cette scène a été interprétée à tort par M. Launay, *Bull. archéolog. publié par le comité....* t. I, 1840, p. 196), comme se rapportant à un épisode de la vie de Robert d'Arbrissel, cité par Marbode, évêque de Rennes, et Geoffroy, abbé de Vendôme. La lettre de Geoffroy de Vendôme, la XLVII^e^, a fait l'objet d'un judicieux article de M. de Pétigny, l'historien du Vendômois, sur l'authenticité et l'interprétation de cette singulière lettre. Voy. *Bible de l'Ecole des Chartes*, 3^e^ série., t. V., p. 1 et suiv. et *Congrès archéologique*, XXXIX^e^ session, p. 237-241.

Digitized by Google

On se rappelle que dans la *Légende dorée*, c'est la cupidité seule qui pousse l'aubergiste à la calomnie, et que cet aubergiste exécute son action après avoir enivré les pèlerins, tandis que dans le vitrail français, c'est une vengeance de femme et de femme dédaignée.

III. *Le départ des pèlerins.* — Cette scène n'est représentée que sur le vitrail de Courville. Elle se passe en pleine campagne, dans un paysage riant et enchanteur.

IV. *Arrestation de l'adolescent.* — Les verrières de Courville, de Lisieux et de Triel nous y font assister. Elle est faite par des gardes armés et le riche costume de la jeune fille qui y préside montre bien qu'il ne s'agit pas là d'une simple chambrière, mais d'une personne de qualité.

V. *Pendaison de l'accusé.* — Nous trouvons ce supplice représenté sur les vitraux de Lisieux et de Triel.

VI. *Comment le père et la mère trouvèrent l'enfant pendu à la justice.* — Le retour des parents retrouvant leur fils encore vivant au gibet est rendu avec beaucoup d'expression sur les vitraux de Châtillon-sur-Seine et de Lisieux ; sur ce dernier, on voit nettement saint Jacques soutenant de ses deux mains l'enfant, au grand étonnement des parents en présence d'un pareil prodige.

VII. *Comment miraculeusement le coq chanta.* — Ici encore, une divergence est à noter : les poulets rôtissent à la broche. dans la grande cheminée de la cuisine et tout-à-coup s'en détachent et reprennent leurs plumes, comme on le voit sur les vitraux de Châtillon-sur-Seine (1), de Triel (2) et de Rouen (3). A Lisieux, au contraire, le poulet est déjà servi sur la table du juge assis avec de nombreux invités. Les parents sont à genoux devant la table sur laquelle, dans un plat, le coq chante à la grande stupéfaction

(1) La scène se passe dans la cuisine du juge ; les poulets sont debout sur la broche, dans la cheminée. Ottin. *Le Vitrail,* pl. XVI, p. 148.

(2) Le coq est à la broche. Il s'en détache, reprend ses plumes et se met à chanter. *Bull. archéolog. publié par le comité...* t. II, 1842, p. 125. *Com. des Antiq. de Seine-et-Oise*, t. VII, 1887, p. 133.

(3) Non seulement le coq sort de la broche, mais il vient se placer au milieu de la chambre pour chanter. *Bull. archéolog.. loc. cit.*, p. 125, note 1.

Digitized by Google

de l'assistance (1). Et Luc de Marines ajoute naïvement à la fin de son récit, que le coq et la poule furent transportés à l'église voisine avec une grande pompe. Ils y vécurent sept ans. Après la mort de ces volatiles, le grand nombre d'étrangers qui passaient par la ville ne manquaient jamais de se rendre dans cette église d'où ils emportaient quelques plumes, lesquelles ne vinrent jamais à manquer ! (2).

VIII. *Comment l'enfant fut miraculeusement dépendu.* — Cette dernière scène, qui termine la légende, se trouve, à Châtillon et à Lisieux, représentée à peu près d'une manière identique.

Le vitrail de Saint-Jacques est d'une luminosité un peu excessive, qu'accentue encore son emplacement en plein midi. Les costumes des personnages, sans être d'une grande richesse de drapé et de couleurs, sont néanmoins traités avec une certaine maîtrise, le rouge et le bleu y dominent. Ils rappellent ceux de la belle époque de François Ier. Les figures sont en général très expressives, surtout celles des femmes. Une certaine recherche dans les accessoires et le groupement des personnages témoignent de l'habileté et de la conscience de l'artiste anonyme qui l'exécuta. La richesse des couleurs qui flamboient au soleil ne lui font rien perdre de son caractère ; les scènes se détachent fort bien sur la grande lumière et la disposition de l'ensemble demeure toujours très compréhensible.

Le cortège de la Charité, qui se déroule au bas du vitrail, comprend vingt-quatre personnages, dont huit chapelains, un clerc et le porte-bannière. Les chapelains portent le surplis et les frères

(1) ... Prœtorem convenit in mensa sedentem qui gallum et gallinam assos scindere volebat... gallus et gallina saltaverunt in mensa, statimque gallus cantavit. » *Acta sanct., loc. cit.*

(2) « ... domumque reversi gallum capiunt et gallinam et in ecclesiam transerunt magna solennitate : quæ ibi clausæ (res admirabiles et Dei potentiam testificantes) observantur. Ubi septennio vivunt (hunc enim terminum Deus illis instituit) et in fine septenni, antequam moriantur, pullum relinquunt et pullam sui coloris et magnitudinis, et hoc fit in ea ecclesia quolibet septennio. Magnæ quoque admirationis est, quod omnes per hanc urbem transeuntes peregrini, qui sunt innumerabiles, galli hujus et gallinæ plumam capiunt et numquam illis plumæ deficiunt. » *Acta sanct., loc. cit.*

Digitized by Google

sont vêtus de longues robes de couleurs jaune, grise, bleue ou rouge ; ils tiennent des torches ardentes et ont, sur l'épaule droite, le chaperon rouge de la confrérie.

Telle est l'explication de cette verrière, devant laquelle bien des curieux s'arrêtent, cherchant, souvent vainement, à en pénétrer le sens quelque peu énigmatique, pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec les sources iconographiques du moyen âge.

Etienne DEVILLE.

---

# NOTE DE L'ADMINISTRATION

Voici la liste des abonnements versés du *1er janvier au 15 mars 1919 :*

M. le chanoine de la Bigne, 10 fr. ; M. le chanoine Tougard, en 2 versements, 30 fr. ; M. Pierre Lefèvre, 10 fr. ; M. l'abbé Gauquelin, 10 fr. ; M. Asselin, 10 fr. ; M. Aurenche, 12 fr. ; M. l'abbé Thorel, 10 fr. ; M. l'abbé Caron, 14 fr. ; M. de Touchet, 10 fr. ; M. le baron des Rotours, 15 fr. ; Mme Lefebvre, de Rouen, 12 fr. ; M. le Corbeiller, 15 fr. ; M. le Carpentier, 10 fr. ; M. l'abbé Legris, 10 fr. ; M. Le Court, 10 fr. ; M. l'abbé Lecorney, 10 fr. ; M. Deslandres, 10 fr. ; M. l'abbé Maintien, 12 fr. ; M. d'Arbonnet, 10 fr. ; M. Phélizot, 10 fr. ; M. Porquet, 10 fr. ; M. l'abbé Edouard, 15 fr. ; M. Garetta, 10 fr. ; Bibliothèque d'Evreux, 10 fr. ; M. l'abbé Hulmel, 10 fr. ; M. l'abbé Lecœur, 10 fr. ; M. l'abbé Porée, 10 fr. ; M. l'abbé Guéry, 20 fr. ; Mlle Grandemange, 15 fr. ; M. Bernard Wolff, 10 fr.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

JOURNAL DE L'EXPÉDITION DU CHEVALIER DE TROYES, *à la baie d'Hudson, en 1686, édité et annoté par* l'abbé Ivanhoe Caron. Grand in-8°, 136 pp., carte; Beauceville (Canada) 1918.

Nous n'avons pas oublié le livre que M. l'abbé Caron a publié en 1916, intitulé : *La Colonisation du Canada, sous la domination française,* où l'auteur, au point de vue national, nous offrait tant de choses à apprendre et à admirer et autant sinon plus à regretter.

*Le Journal de l'expédition du Chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson,* en 1686, n'est qu'un épisode de cette aventure héroïque, qui dura plus de deux siècles, deux siècles de luttes, de travaux et de gloire et qui finit moins par la défaite que par l'impéritie et l'abandon du pouvoir royal.

Cette relation inédite est un journal de route rédigé au jour le jour, et narrant par le menu les incidents quotidiens et les faits importants d'une campagne de six mois excessivement dure, mais heureuse et conduite avec belle humeur et entrain, à la française. Le manuscrit original est à la Bibliothèque Nationale, à Paris.

M. l'abbé Caron, missionnaire colonisateur, en des termes d'exquise délicatesse et de haute intelligence de son sujet, dédie sa publication à S. G. Mgr Elie-Anicet Latulipe, évêque et missionnaire colonisateur de Hayleburg, dont l'immense diocèse embrasse presque tout le territoire traversé par le corps expéditionnaire.

Un travail d'annotation très fourni et très étudié accompagne cette relation. Des rapprochements multiples et des documents parallèles appuient et corroborent la narration, en élargissant proportionnellement son intérêt. Par lui-même le récit est captivant et le sujet flatteur pour notre amour-propre. Le texte imprimé

Digitized by Google

Tous les portages de l'expédition, c'est-à-dire les transports des canots par terre pour éviter les rapides étaient désignés sur la carte de l'itinéraire du nom des Saints, en suivant le rang qu'ils ont dans les « litennies ». Il arriva précisément qu'au portage « escheu sans affectation à saint Laurans, et circonstance, dit-il qui peut estre, ne deplaira pas aux supersticieux » un incendie de forêt faillit faire périr toute l'expédition. Et il continue : « Cette « observation a este depuis observée et fortifiée par un autre bien « déplorable. Je travaillais le 20e octobre estant de retour à Qué- « becq, à mettre le journal de mon voiage au net, lorsque estant « parvenu à l'article de cet embarquement, j'entendis sonner le « tocsin, à cause du feu qui avait pris chez les Révérendes Mères « Ursulines qui brûla en moins d'une heure tout leur monastère. « Ce qui me donne lieu d'avertir le lecteur de prendre garde au « feu en lisant ce passage, s'il en fait lecture à la chandelle. »

Jusqu'ici, on ne connaît guère le Chevalier de Troyes que par cette mission. Mais tout dénote en lui un corps solide, une âme généreuse et brave, un jugement sûr et une volonté de fer, en un mot quelqu'un « qui savait par sa présence donner chaleur à toute chose ». Le roi venait de le nommer capitaine d'une compagnie de 100 hommes, au Canada. Sitôt arrivé à Québec en 1685, le marquis de Denonville, gouverneur et lieutenant général, le charge de remonter par terre avec sa compagnie jusqu'à la baie d'Hudson, pour en chasser les Anglais et permettre d'y fonder des postes de traite. Entreprise difficile qui réclamait endurance, audace et prudence. Le Chevalier de Troyes sut la mener à bonne fin. Aussi le marquis de Denonville, écrivant au marquis de Seignelay, ministre de la marine, le résultat de l'expédition, disait de lui : « Le sieur de Troyes est le plus intelligent de nos capi- « taines... On ne saurait avoir une meilleure conduite que celle « qu'il a eu dans l'entreprise du Nord, car il lui a fallu du savoir- « faire pour tirer des Canadiens les services qu'il en a eus et pour « les mettre dans l'obéissance. »

Le départ eu lieu de Québec en mars 1686, et six mois après, la petite troupe au milieu d'obstacles sans nombre, dans les glaces, dans l'eau quelquefois jusqu'aux épaules, tour à tour naviguant ou traînant ses canots, au prix de fatigues et de privations inouïes, avait atteint le but de son voyage et s'était emparée des garnisons anglaises et des forts Monsoni, Rupert et Quitchitchouan qui com-

Digitized by Google

mandaient toute la partie sud de la baie d'Hudson. Le Chevalier de Troyes ne survécut guère à sa glorieuse mission, il mourut l'année suivante du scorbut, à Niagara.

M. l'abbé Caron, avec beaucoup de perspicacité excelle à dégager des faits et à mettre en évidence la grandeur intégrale faite d'héroïsme patriotique et de foi chrétienne de ces premiers explorateurs, nos ancêtres, qui des bords du saint Laurent aux rivages de la baie d'Hudson, et aux plaines de l'Ouest ont planté le drapeau fleurdelysé et fait vibrer le verbe français, et aussi la piété et le zèle inlassable des missionnaires, qui furent à la fois les pionniers du sol et les défrich·urs des âmes. C'est un savoir qui l'honore, et une ferveur de conviction dont nous lui sommes reconnaissants.

Abbé Ed. THOREL.

---

PONT-DE-L'ARCHE PENDANT LA RÉVOLUTION, d'après les registres municipaux (1789-1804), par le docteur A.-E. Sorel, *Evreux*, Imprimerie de l'Eure, et *Rouen*, Lestringant, grand in-8°, 150 pages (3 fr. 50, par poste 3 fr. 85).

On a dit que l'histoire de la Révolution ne serait pas terminée tant qu'on ne l'aurait pas étudiée dans chaque commune de France. Voici une nouvelle contribution à cette œuvre d'ensemble, simple mais substantielle, pour une de nos petites villes normandes.

M. le Dr Sorel, après une longue vie consacrée aux soins de sa clientèle, a voulu employer les loisirs de sa retraite à revivre, d'après les documents mêmes que lui fournissait la mairie, l'existence des habitants de Pont-de-l'Arche pendant cette période si troublée d'où est sortie la France moderne.

On sait avec quelle indépendante psychologie Taine a refait l'histoire des *Origines de la France contemporaine* sans tenir compte des historiens de la Révolution qui l'avaient précédé. Peut-être notre auteur, catholique sincère et convaincu, avait-il

Digitized by Google

arrive, bon gré malgré, à tomber d'accord avec Taine sur nombre de points. Il obtient, en petit, le même résultat que ce dernier, au moyen des registres qu'il a lus, copiés et médités.

En résumé, son livre présente une suite de tableaux vivants, gradués, où se dévoilent au naturel les différentes personnalités de la petite ville, maires, curé, conseillers, fonctionnaires de tout ordre, de plus en plus exaltés. Puis, une large place est réservée à la description de la famine, affreux fléau qui dura dix ans et fut à Pont-de-l'Arche le plus clair résultat de la Révolution.

Est-il possible, par souci d'impartialité, de ne pas tirer la morale de tels événements ? On sent que l'auteur veut laisser parler les faits et les registres. Il se contente d'indiquer modestement le fond de sa pensée en semant, au cours du récit, quelques rares traits dont pourrait profiter la génération actuelle. Il sait que, dans notre démocratie, les électeurs, les ouvriers sont aujourd'hui assez instruits pour dégager les leçons de l'histoire, aussi leur demande-t-il de reconnaître que, en regard de leurs droits, des devoirs s'imposent, par exemple le respect de l'ordre et de la loi divine. C'est pour les avoir méconnu que leurs pères, trop dociles aux Jacobins du dehors, ont tant souffert.

Enfin, pour les lecteurs capables d'élever leur âme jusqu'à la compréhension des dessous de nos révolutions humaines, notre auteur, s'inspirant des catastrophes actuelles, constate dans une pathétique conclusion que la Révolution se continue et comment ! L'orgueil, les convoitises, les jalousies des peuples et des classes sont d'horribles fléaux pour l'humanité quand il leur manque le contrepoids de cette idéale doctrine de l'Evangile, éprouvée depuis dix-neuf siècles, qui se résume en un mot : Aimez-vous les uns les autres.

E. Guillemare,
Secrétaire de la Section des Lettres,
*Société libre de l'Eure.*

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen;
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre;
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. Etienne Deville.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Notre-Dame du Roule, à Cherbourg, et M. l'abbé Hulmel, à Ponts, Avranches.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

*
* *

3329. — BULLETIN HIST. ET ARCH. DE LA MAYENNE, 2e série, t. 34e 1918 (nº 119) : *L'Armée vendéenne dans la Mayenne* (suite), par par M. l'abbé F. Gaugain, p. 268; — *Les Chouans de la Basse-Mayenne* (suite), par M. Quernau-Lamerie, p. 287; — *La paroisse de Gorron, des origines à 1789*, par M. Gabriel Boullard, p. 305 [Généalogie de la famille de Bailleul de Hercé 1250 à 1645], etc.

3330. — LE RÉVEIL DE LISIEUX, 1re année, nº 1, 4 janvier, Directeur-Rédacteur: Etienne Deville : *Chronique Artistique* [Jean-Ch. Contel, *Dans la poussière des vieux murs*]; — Société historique de Lisieux; — 11 janvier : *Il y a cent ans* [M. de Bellemare]; *Chronique Artistique :* Le peintre Maurice Desaix; — 18 janvier : *Il y a cent ans* [M. de Bellemare]; *Chronique Artistique :* Le peintre Henry-Barthélemy Dubus [né à Evreux le 20 oct. 1851], etc; 25 : Les Arts, Raymond Bigot, né à Orbec; *Société historique de Lisieux*, séance du 21; — 1er février : Les Arts; Le peintre Paul-Elie Gernez.

3331. — LA REVUE NORMANDE, nov.-déc. nº 29-30; *Aristide Frétigny*, par P. Préteux; — *La venue du poète* (conte de Noël), par feu Léon Tyssandier; — *Epître à Paul Harel*, par Gaston Le

Digitized by Google

Révérend; — *Au Dieu caché*, par Paul Harel; — *Lettres scandinaves du Vénitien Quirini au Génois Colomb* (suite), par René Bougourd; — *Les Normands à Paris* (Galerie Sauvage), par Georges Normandy, etc. — 1919, janvier-février, n° 31-32; *Lettres scandinaves*, etc. (suite); — *Ceux qu'Homère eut aimés : Gustave Flaubert*, par Guiblain-Coquery; — *Jean-François Corneille d'Evreux* (1714-1783), par Albert Doucerain; — *Echos de Paris et de Normandie;* — *Bibliographie.*

3332. — Normandie, 1919, janvier-février : *Impressions Vernonnaises* (suite), par Louis Ganilly [l'église, les curés Moulin et Grieu (portrait), les rues, les célébrités, etc.]; — *Etudes littéraires sur les écrivains normands :* Paul Vautier et Paul Harel; *Au château des Pénitents* [à Vernonnet, Eure], par Ed. Spalikowski (poésie), etc.

3333. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, (LXXVIII^e vol., 2^e sem. 1918), col. 311, Famille Le Vayer; — col. 313, Docteur Payerne et les sous-marins; — col. 342, Famille Bazan de Flamanville; — col. 353, La cage de fer du cardinal La Balue; — col. 354, d'où était originaire le cardinal La Balue? — Col. 373, Livres de prix ou médailles [décerné à Pierre Corneille]; — col. 384, Nécrologie : M. Charles Lefebvre-Clérembray; — col. 401, Dernier domicile d'Armand Carrel.

3334. — Annales Révolutionnaires, janvier-février 1919 : Les deux versions du procès des Hébertistes, par Albert Mathiez [Jean-Pierre-Victor Ferral... né à Villers-sur-Mer]; — Le Chevalier Pio, par A. Mathiez [Buzot, Bonneville].

3335. — La Révolution Française, nov.-déc. 1918 : Enfance, première jeunesse et débuts politiques de Barbaroux, par Cl. Perroud [Buzot, les Roland, etc.]; — François IV et les savants italiens [Guizot].

3336. — Revue du Clergé Français, 25^e année, t. 97 : 1^er janvier 1919; Mgr Guérard : La basilique du Mont-Saint-Michel (p. 68-70).

3337. — Bayeux. Les sculptures du chœur de la Cathédrale, Rosaces des Saints Loup et Vigor. *Sem. Rel. de Bayeux*, 2 février.

3338. — Beauvoisin (Abbé), curé de Bémécourt, † au champ d'honneur. *Sem. Rel. d'Evreux*, 1^er février.

3339. — Beuvron-en-Auge. François d'Harcourt, baron de

Digitized by Google

Beuvron (1518-1558); — le château et l'église de — *La bonne Semence. Bull. Rel. de* — février 1919.

3340. — Caudebec-en-Caux. Souvenir de la Révérende Mère Saint-Jean Baptiste, religieuse de la Congrégation de N.-D., chanoinesse de Saint-Augustin. Rouen, 1918, in-8, 34 pp.

3341. Champeaux (Abbé), † curé de Neuville-sur-Touques. *Sem. Rel. de Séez*, 14 février.

3342. — Chrétien (Le général), commandant les troupes alliées en Bulgarie [d'une famille de Normandie]. *Le Courrier de l'Eure*, 9 janvier 1919.

3343. — Cordier (Henri) de l'Institut. Emile Picot. *Bull. du Bibliophile*, nov.-déc. 1918, p. 441-466.

3344. — Drouet (Joseph), ne à Saint-Pierre Eglise, † à Rouen [auteur d'études sur l'*Abbé de Saint-Pierre*]. *Bull. de l'Institut Cath. de Paris*, janvier 1919, p. 13.

3345. — Galtier (Charles-Octave). Charlotte Corday. *Le Miroir des Modes*, février 1919, 2 portraits.

3346. — Guéry (Abbé Ch.). M. Emile Picot, membre de l'Institut, Evreux. Impr. de l'Eure, 1919, grand in-8 de 44 pp. portrait et 1 pl. h. t., franco 2 fr. 50.

3347. — Jardin (Laurent), † curé de Saint-Léonard d'Honfleur. *Sem. Rel. de Bayeux*, 2 mars.

3348. — Laval (R. P. Jacques-Désiré). *Sem. Rel. d'Evreux*, 11 et 25 janvier, 22 février. Cf. n° 3304.

3349. — Layer (E.). Orphelinat agricole de jeunes filles de Smermesnil (Seine-Inférieure). Rouen, Lecerf fils, 1918, in-8, VI-24 pp., 6 ill.

3350. — Lemaistre (Jean-Louis), † victime des massacres de septembre 1792. *Sem. Cath. de Séez*, 3 janvier.

3351. — Lisieux. *Etudes lexoviennes*, t. I, Paris, Ed. Champion et Caen, L. Jouan, 1915, in-4, 240 pp. [Lantier Raymond : *Lisieux gallo-romain*, plan, p. 1-15 ; — Lesquier Jean : *La reddition de 1449*., p. 19-50 ; — R. N. Sauvage : *Les troubles de 1562*, p. 51-74 ; — Georges Besnier : *L'établissement de la taille proportionnelle*, 1717, p. 75-122 ; — Alexandre Moisy : *Lisieux sous Louis XVI*, p. 123-180 ; — René Quéru : *Le cahier de doléances du Tiers-Etat en 1789*.

3352. — Loisel (Abbé Armand), † mort le 24 novembre 1918.

Digitized by Google

*Bull. Rel. de Rouen*, 18 janvier 1919 et *Bull. de l'Institut Cath. de Paris*, 25 février, p. 43-45.

3353. — MIRAL (Abbé Henri), curé d'Hébécourt, † pour la France. *Sem. Rel. d'Evreux*, 1er février.

3354. — PICOT (Emile). Les Italiens en France au XVIe siècle, douzième article (les Français aux Universités de Bologne, de Ferrare, de Pavie et de Pise). *Bulletin italien*, janvier. — Discours prononcés aux obsèques de M —, le 27 sept. 1918. Paris. H. Leclerc, 1918, in-4, 16 pp. [Extrait du *Bulletin des Bibliop.*, sept.-oct., tiré à 200 ex.] ; — Discours de M. Paul Girard. Paris, in-4, Impr. Nat. Cf. no 3343 et 3346.

3355. — ROMET (Abbé), né à Saint-Germain-de-la-Coudre (Orne), † à Chartres, le 12 février. *La Voix de N.-D. de Chartres* (3e suppl.), 22 février.

3356. — ROUEN. Une paroisse de Rouen pendant la guerre 1918. Saint Patrice. Fécamp, L. Durand et fils, 1918, in-12, 47 pp.

3357. — SOREL (Dr A.-E). Pont-de-l'Arche pendant la Révolution, d'après les registres municipaux, 1789-1804. Evreux, Imp. de l'Eure, 1919, gr. in-8, 148 pp. 3 fr. 50.

3358. — TOREL (Abbé), † curé de Longueville. *Sem. Rel. de Coutances*, 30 janvier.

3359. — VACANDARD (Abbé). Notice sur M. Paul Allard. Rouen. Lainé, 1918, in-8, 20 pp. [Extrait].

---

*Indications spéciales par département.*

CALVADOS : **3329**, 30, 33, 34, 37, 39, 45, 47, 51.

EURE : **3329**, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 42, 43, 46, 48, 53, 54, 56.

MANCHE : **3331**, 33, 36, 44, 58.

ORNE : **3331**, 32, 41, 43, 46, 50, 54, 55.

SEINE-INFÉRIEURE : **3331**, 33, 40, 49, 52, 59.

---

*Le Gérant :* G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D'

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

## HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

28e ANNÉE — 3e LIVRAISON

MAI 1919

Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 103. — Félix Clérembray : Foncarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*), 119. — Chanoine Egris : L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen (Xe-XIe siècles), 125. — André Rostand : A propos de la Légende du pendu, 137. — Nécrologie, 138. — Bibliographie Normande, 141.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1919

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

---

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé Le Mâle (*suite*).

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, par M. Félix CLÉREMBRAY.

L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen, ixe et xie siècles, par M. le Chanoine LEGRIS.

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Un Rouleau judiciaire du xive siècle, par M. Édouard LE CORBEILLER.

Les Exilés de l'Ordre du Roi au Mont Saint-Michel. — Le Clergé, par M. Etienne DUPONT.

---

Digitized by Google

# NOTE DE LA DIRECTION

Le *Journal de Rouen* du 13 avril 1919 publiait un aimable résumé de M. Jean Lafond sur les *Palinods ou Puys de Poésie en Normandie*, étude parue dans notre *Revue*. Cet article débutait ainsi :

« ..... Pendant que tant de bulletins et de recueils cessaient de « paraître, pour une foule de raisons qui n'étaient pas toutes des « prétextes, d'autres tenaient bon et restaient fidèles malgré tout « à leur tâche.

« C'est le cas de la *Revue Catholique de Normandie*. Sous la « direction d'un travailleur infatigable, M. l'abbé Ch. Guéry, « aumônier du Lycée d'Evreux, elle a publié régulièrement ses « livraisons de guerre. Elle est maintenant dans sa 28e année, ce « qui est très beau pour une revue de province et c'est en vain « qu'on chercherait chez elle la moindre trace de fatigue, le « moindre signe de vieillesse. Les noms les plus estimés de « l'érudition normande figurent dans les tables des dernières « années...

« Il faut ajouter que chaque numéro contient une ample biblio- « graphie normande, rédigée avec soin et méthode par MM. les « chanoines Jouen, Legris, Anthiaume et MM. E. Guillemare, « E. Deville, etc. Ce précieux instrument de travail comptait en « mars dernier 3.359 numéros. »

Ce résultat, nous ne saurions trop le répéter, est dû à la générosité inlassable de nos chers abonnés. Par conséquent si nous venons aujourd'hui les consulter, ce n'est pas pour connaître leurs sentiments au sujet de l'existence future de la *Revue*, sentiments trop bien affirmés pour être mis en doute, mais uniquement afin de savoir si leurs finances peuvent leur permettre de porter à 15 francs leur abonnement.

L'augmentation des salaires et la nouvelle loi de huit heures, en effet, obligent MM. les Imprimeurs à majorer leurs prix ou à



Digitized by Google

cesser tout travail. Dans quelle mesure les auteurs pourront-ils continuer à subir de telles augmentations, ceci est le problème angoissant de l'avenir. L'industrie du livre n'étant qu'une industrie de luxe peut disparaître momentanément jusqu'à ce que des prix plus abordables soient offerts.

Mais dès aujourd'hui nous tenons à exposer la situation à nos lecteurs en les suppliant de nous dire leurs intentions, leurs possibilités, ou de nous trouver parmi leurs amis quelques Mécènes qui puissent, par des dons gracieux, assurer l'existence de la *Revue Catholique de Normandie* et lui permettre de franchir ce difficile passage.

---

# NOTE DE L'ADMINISTRATION

Voici la liste des abonnements versés du *15 mars au 15 mai 1919 :*

M. le baron d'Esneval, 20 fr.; M. l'abbé Lemennicier, 12 fr.; M. Loisel, 10 fr.; M. le vicomte des Brosses, 20 fr.; M. de Touchet (2e versement), 20 fr.; M. Joseph de Beaurepaire, 10 fr.; M. Charles de Beaurepaire, 10 fr.; M. l'abbé Delalande, 12 fr.; M. Mabire, 12 fr.; M. Rostand, 20 fr.; M. l'abbé Le Mâle, 10 fr.; M. Phélizot (supplément), 5 fr.; M. Bourguignon, 15 fr.; M. Costa de Beauregard, 25 fr.; Mgr Leroux, 15 fr.; M. l'abbé Tabourier, 10 fr.; M. Layer, 12 fr.; M. l'abbé Humblot, 10 fr.; M. Guillaume, 10 fr.; M. l'abbé Simon, 20 fr.; M. Le Couppey de la Forest, 10 fr; M. Dauloup-Dumesnil, 20 fr.; M. Martin, 10 fr.; M. Besnier, mobilisé, pour six années arriérées, 60 fr.; Bibliothèque de Rouen, 10 fr.; M. Jean Pelay, 14 fr.; Société d'agriculture d'Evreux, 10 fr.; M. l'abbé Hiard, 10 fr.; M. Lachèvre, 20 fr.

---

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS
DE
# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS
[EURE] (*Suite*)

Il ne semble pas qu'Antoine Coignet ait pris la croix de Malte, ce qui augmentait la difficulté pour la cérémonie. Le doyen du Bourgtheroulde, en effet, pouvait prétendre, avec quelque apparence de raison, que ce cas ressemblait à tous ceux de ses autres curés, présentés les uns par l'Évêque, les autres par les Seigneurs, ceux-ci par des abbés, ceux-là par des chanoines réguliers et dont cependant il présidait les obsèques. Jusqu'ici les curés de *Bosnormand* ayant été des religieux de Malte, il était juste qu'un religieux de l'Ordre, délégué par le Grand Prieur, fit l'inhumation et nulle difficulté n'avait été soulevée à ce sujet dans le passé. Bref, après les réserves ci-dessus, le doyen fit la cérémonie et le commandeur se hâta de présenter, à la cure vacante, frère Bichue, religieux de l'Ordre.

Avant d'en venir à la vente du fief du *Quesnay* il est nécessaire de parler succinctement des guerres de la Fronde, au point de vue local, bien entendu. Le Roi, forcé par l'hostilité du Parlement de se retirer à Saint-Germain, donna l'ordre au comte d'Harcourt de se rendre maître de Rouen. Mais le duc de Longueville, plus prompt que lui, court jusqu'à Evreux le 23 janvier 1649, en repart à minuit avec trois ou quatre cents chevaux, s'arrête deux heures à Thuit-Signol, dans le manoir d'Henri de Campion, un de ses partisans, traverse la forêt des Essarts et pénètre sans obstacle dans la ville.

Le comte d'Harcourt, arrivé trop tard, n'eut d'autres ressources que de reprendre le même chemin, dans l'espoir de s'emparer d'Evreux, ce que le *Courrier burlesque* raconte aux Parisiens en ces termes :

Du vingt, le mercredi, nous sûmes
Par deux lettres que nous reçûmes

Digitized by Google

Que le vaillant comte d'Harcourt
Devant Rouen demeura court,
Bien qu'aux portes de la ville
Il jurât comme tous les mille.

Ce n'est pas qu'on ait discuté
Tout ce qu'il avait proposé,
Et que, pendant la conférence,
Il n'ait eu belle patience,
Pour un esprit aussi fougueux,
D'attendre au couvent des Chartreux,
Hors des faubourgs de cette ville,
Et de demeurer très tranquille.

Cependant, d'un consentement,
A commandé le Parlement
Qu'on prierait la reine régente
D'être si bonne et complaisante
De laisser Rouen tel qu'il est,
Défendre seul son intérêt,
Et qu'ailleurs presserait sa marche
Harcourt, qui vint au Pont-de-l'Arche
Monté sur un cheval rouan
Sans avoir rentré dans Rouen.

Il n'entra pas davantage dans Evreux, dont les bourgeois, malgré les conseils de leur Evêque, qui en mourut de chagrin, lui interdirent l'entrée, les armes à la main. « Alors, dit l'abbé Chemin, il mit des soldats dans le presbytère de Tourneville, au Neubourg, à la Croix-Saint-Leuffroy, établissant son camp à la Haye-Malherbe, d'où il rançonna toute la campagne. »

Il en partit le 7 février, avec 800 chevaux, dans la direction d'Elbeuf, passa par Bourgtheroulde, Montfort et s'empara de Quillebeuf, puis de Pont-Audemer. « Après la prise de Quillebeuf, « dit Saint-Denis, le Roumois et les alentours d'Elbeuf eurent « grandement à souffrir de ses troupes, appliquées sans relâche « à faire des dégâts dans les environs de Rouen et jusque « sous ses murailles. Dans toutes les paroisses voisines, et « partout au loin, on ne voyait que *pilleries*, *extorsions*, *vio-* « *lences*. Tous les villages, à six lieues à la ronde, n'étaient

Digitized by Google

« plus habitables, attaqués, insultés, rançonnés, pillés qu'ils « étaient par les soldats, ajoute Floquet, dans son Histoire du « Parlement. »

Gros-Theil, Thuit-Signol, Bosroger et sans aucun doute *Bosnormand*, furent plus particulièrement dévastés. C'est dans ces jours de calamité qu'il faut placer l'incendie du château, dont les traces ont été retrouvées, comme nous l'avons dit plus haut. Les deux partis, de même qu'à l'époque de la Ligue, rançonnaient tour à tour la contrée. Pour échapper à la ruine il fallait, à l'instar des Campion, avoir un pied dans les deux camps, afin de se défendre ou de protéger ses amis. Mais la famille Igou, n'ayant pas l'influence des Le Veneur sous Henri IV, ou l'habileté des Frondeurs chefs du Parti, dut subir la loi du plus fort. La Fronde ne dura guère, en Normandie, plus de quatre mois, mais fut cependant aussi funeste que la Ligue, dont la durée avait été de près de vingt ans !

* * *

Venons maintenant au fief du Quesnay, possédé pendant le XVIe siècle par la famille Recuchon, et vendu, le 28 octobre 1603, par Roch de Recuchon, époux de Geneviève Deschamps, à Marguerin de Malhortie, sieur de la Varenne, demeurant au manoir seigneurial de Bec-Thomas dès le 26 octobre 1596 (*Saint-Denis, Tabell. d'Elbeuf*) (1). Le motif du séjour de Marguerin, dont la famille habitait Noards, était, après son mariage avec une des filles du seigneur de Montpoignant, de se fixer dans la contrée par l'achat d'un fief quelconque.

Françoise de Campion, son épouse, appartenait à une famille restée célèbre, à différents titres, en Normandie. Voici d'abord ce qu'en dit Charles de Beaurepaire dans le *Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure :*

« A l'intersection de la route départementale d'Elbeuf au Neu- « bourg et du chemin qui va de Saint-Cyr-la-Campagne à Tourville,

(1) L'acte fut passé devant les tabellions de la vicomté d'Orbec, au siège de l'Hôtellerie, à Marguerin de Malortie demeurant, à cette date, au Bosnormand. L'aveu rendu au Roi par le nouveau propriétaire est du 25 avril 1605, en la Chambre des Comptes de Normandie.

Digitized by Google

« se trouvait autrefois l'église de Saint-Ouen-de-Poncheuil. La « paroisse fut supprimée et réunie à celle de Saint-Amand-dès- « Hautes-Terres.

« Dans ce lieu solitaire et sauvage, l'emplacement de l'église « est aujourd'hui marqué par un calvaire et par une pierre tom- « bale. Cette dalle, bien qu'elle ne porte pas leur nom, rappelle « le souvenir des trois frères de Campion, Alexandre, Nicolas et « Henri, qui furent amis du grand Corneille.

« Alexandre, homme de cour, fut mêlé à toutes les intrigues « comme à toutes les galanteries du temps d'Anne d'Autriche ; « Nicolas fut prieur de Vert-sur-Avre ; Henri, gentilhomme du « duc de Beaufort, frondeur incorrigible, sinon convaincu, est « l'auteur de curieux mémoires sur la fin du règne de Louis XIII « et les premières années du règne de Louis XIV. C'est non loin « de là qu'il donna asile, dans son manoir, au duc de Beaufort « fugitif, plus tard au duc de Longueville.

« Il est à craindre que la pierre tombale placée sur le sol, au « pied de la croix, couverte de lierre et de mousse, ne vienne à « disparaître un jour ou l'autre. Pendant qu'il en est temps encore, « nous avons cru intéressant d'en fixer le souvenir :

Ici
fut l'Eglise de St-Ouen
Duponcheulx ou Montpoignant
Où reposent les ancêtres de la noble
et ancienne famille de Campion
depuis le 15e siècle
Que Guillaume de Campion chevalier
Sieur Decaquelon, de Tuissimer
épousa demoiselle Françoise
de Montpoignant dame dudit lieu
et successivement 9 générations
de père en fils jusqu'à
M. Charles François de Campion
Chevalier sr de Montpoignant
décédé le 6 septembre 1774 âgé de 68 ans
et de son épouse née d'Erneville
de Barquet, décédée le 20 avril 1747
Passants priez pour eux.

Digitized by Google

« A la suite de cette inscription, on lit les deux suivantes qui « nous font connaître les auteurs de ce pieux souvenir :

Charles-François de Campion
de Montpoignant, chevalier
et François de Campion, chevalier
Commandeur de l'Ordre
de Saint-Jean de Jérusalem, leur fils
après la destruction de l'église
ont de leur vivant fait placer
cette pierre sépulcrale en mémoire
de leur père, mère et ayeux
l'an de grâce 1819
désirants à leur mort
être inhumé près d'eux.
Ainsi soit il.

François-Constant de Campion
Chevalier commandeur
de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem
décédé à Rouen le 13 janvier 1821
âgé de 74 ans et huit mois inhumé
en ce lieu le 14 dudit mois et an
priez Dieu pour le repos de son âme.

La famille Campion remonte à la fin du XIe siècle en la personne de Guillaume Campion, un des compagnons de Guillaume le Conquérant, présent, en 1066, à la bataille d'Hastings, père, probablement de Guillaume et d'Hellouin, chevaliers, qu'on trouve à la date de 1104. Au XIIIe, notons Anne Campion, chevalier en 1200 ; Teneer Campion, dit aussi Teneer le Campion, chevalier, sergent de Philippe-Auguste, duquel il reçut comme récompense le fief de Gilles-Tauquiers, à Saint-Cyr-la-Campagne en avril 1218 ; au XIVe, Raoul, chevalier, 1335 ; Nicole Campion, baron de la Haye du Puits, 1350, qui fut dépouillé de ses biens, en 1353, par Charles-le-Mauvais, comte d'Evreux ; Raoul, sieur de Jacomesnil, maître-lai à la Cour des Comptes en 1379, époux de Guillemette de Fontaine, qui lui survécut.

A partir de Mathieu Ier de Campion, sieur d'Ecaquelon, sénéchal, dès 1326, de Guillaume de Durfort, archevêque de Rouen, présent aux Echiquiers de 1337, 1341, 1343, aux Etats de 1339, la

Digitized by Google

généalogie s'établit d'une manière suivie, grâce aux articles de Saint-Denis, dans l'*Elbeuvien*, et à ceux du dictionnaire de l'Eure, qui se complètent ou se rectifient tour à tour.

Ainsi l'abbé Caresme dit que Mathieu Ier fut le père de Mathieu II, tandis que Saint-Denis a trouvé des actes de Henri Campion, fils de Mathieu Ier et père de Mathieu II qui, en 1364, était juge commissaire à l'Echiquier. Ses titres sont : chevalier, baron de la Haye-du-Puits, seigneur de Bois-Héroult et du Thuit-Simer. Il avait pour sœur Jeanne Campion, héritière de Mathieu, son frère, en 1400 et dont les biens furent confisqués par Henri V, roi d'Angleterre. Elle avait probablement épousé Pierre Bourgeois qu'on trouve en 1380.

De Mathieu II vinrent Nicolas Ier et Jean, docteur ès lois, sieur de Boshéroult et d'Ecaquelon, mort sans enfants dont les biens échurent à sa nièce Jeanne Campion, épouse en premières noces d'Henri de Colombières, et en secondes de Roger de Briqueville, après 1457.

Quant à Nicolas Ier, sieur de Thuit-Simer en 1364, il eut 3 enfants :

1° Jeanne, dont nous venons de parler;

2° Guillaume, vicomte d'Arques en 1420, de Breteuil et de Conches en 1426;

3° Robert, sieur de la Motte à Thuit-Signol, après Guillaume dit Lancelot qui le possédait en 1406, habitait Pont-Audemer vers 1469. De Louise de Thibouville, son épouse fille de Guillaume, vint :

1° Bertrand, capitaine de Bayeux en 1497, époux de Jeanne de Beaumont;

2° Jean, chevalier, seigneur de la Motte, mort vers 1470, sans postérité;

3° Guillaume, le premier dont il est question sur la dalle tumulaire de Montpoignant citée plus haut.

Par son mariage en 1480 avec Françoise de La Londe, dame de Montpoignant, il devint seigneur de 22 terres ou fiefs ! Citons les plus importantes : Ecaquelon, Boishéroult, la Rivière-Thibouville, Thuit-Simer, Bois-Herval, etc.

Mort avant 1517 il laissa tous ses biens à Jean, son fils, marié, en 1507, de Jeanne ou Jacqueline de la Motte. En 1517 Jean est

Digitized by Google

qualifié de chevalier, seigneur de Boishéroult, Ecaquelon, la Rivière-Thibouville, Thuit-Simer. De concert avec son frère, Nicolas, prêtre (1523) et protonotaire apostolique (1538), il vendit Ecaquelon et Boishéroult, en 1521, à Thomas de la Vieille, sieur de Montigny.

Son fils, Nicolas II, seigneur de Montpoignant, épousa, en 1546, Jeanne de la Pyle, d'où deux fils : François, sieur de Thuit-Simer, marié de Françoise de Bosc-Renoult et Louis de Campion époux, en 1571, de Marie Aubert, qui, en dot, lui apporta le fief de Limare sur la paroisse de Crestot. De cette union vinrent deux fils et cinq filles au nombre desquelles Françoise, épouse de notre Marguerin de Malhortie, vers 1596, et qui, en 1605, achetait le fief du Quesnay à *Bosnormand*.

Son frère, Nicolas III, sieur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, eut de son épouse Anne de Gruchet, dame de Limare, 4 fils, au nombre desquels : François qui continua cette illustre famille avec sept garçons et trois filles ; puis Emery qui, de son alliance avec Louise de Pilliers-de-Motelles, eut les trois frères Campion et deux filles.

M. le Marquis de Blosseville a consacré une étude aux *Trois Campion*, publiée par la Société libre de l'Eure en 1859, que nous nous contenterons de résumer, puisqu'ils étaient les petits neveux de la dame du *Quesnay* et les cousins issus de germains de Louise de Malhortie, épouse de Jacques Le Mercier.

Alexandre, né en 1610, seigneur du Bosferey et du Feugré, conseiller du comte de Soissons, puis attaché à la comtesse de Chevreuse, membre du parti « des Importants », combattit le comte d'Harcourt en 1649. Capitaine de cavalerie il épousa Catherine de Garancières qui lui survécut longtemps. « Après ses exils « et ses retours de fortune, dans le calme d'une retraite studieuse « et honorée, l'homme de cour désabusé », écrivit des *Lettres intimes* et des *Poésies*, imprimées à Rouen en 1657 ; puis *la Vie de plusieurs hommes illustres*. Alexandre mourut vers 1670.

Nicolas, son frère, prieur de Vert-sur-Avre, « humble bénéfice « situé entre Dreux et Nonancourt, n'a guère pris part aux agi- « tations de son siècle que par ses émotions fraternelles, mais il « a laissé, lui aussi, sans la moindre prétention, certains détails « dignes d'être mis en œuvre qu'une rare sagacité pouvait seule « extraire de ses *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique*

Digitized by Google

« *et de morale*, publiés longtemps après lui par un de ses parents, « l'abbé de Garembourg, chanoine d'Evreux. »

Henri, enfin, le plus remarquable des trois, né le 9 février 1613, gentilhomme du duc de Beaufort, lieutenant-colonel au régiment de Longueville, reçut dans son château de Bose-Férey, le 24 janvier 1649, le duc de Longueville, prit part à la guerre dite de Moulineaux et mourut, le 11 mai 1663, dans son modeste castel.

Ses *mémoires*, réimprimés en 1857, sont d'un grand intérêt à cause de leur sincérité et des détails intimes sur la vie de province à l'époque du grand siècle. « Il nous introduit, dit M. de Blosseville, comme par la main dans les castels toujours délabrés, malaisés et souvent pauvres, d'où sortait pleine d'espérances, et où rentrait calme et digne, après l'âge des illusions, la noblesse militaire. »

On y rencontre quelques détails locaux : la prise de Quillebeuf et de Pont-Audemer, la baronnie de Gasny « octroyée et contestée à son frère Alexandre », l'ermite voisin de Gisors, un asile secret dans la forêt de Breteuil, les chemins détournés qu'il faut prendre pour venir du Roumois, par Acquigny, afin d'atteindre Évreux, sans coup férir, etc...

Terminons par les paroles de Victor Cousin sur Henri Campion : « C'était, dit-il, un homme instruit, plein d'honneur et de bra- « voure, sans jactance aucune, éloigné de toute intrigue et né « pour faire son chemin par les routes les plus droites dans la « carrière des armes. Il a écrit ses mémoires dans la solitude, où, « après la perte de sa fille et de sa femme, il était venu attendre « la mort au milieu des exercices d'une solide piété... Ce qu'il dit « est tel, qu'il faut le croire absolument... Aucun intérêt n'a pu « guider sa plume... Il écrit véritablement devant Dieu et sous la « seule inspiration de sa conscience. » (*Biographie de la duchesse de Chevreuse.*)

L'arbre généalogique de la famille Campion continuant la descendance jusqu'à la dixième génération, depuis Guillaume époux de la dame de Montpoignant, nous revenons au mari de Françoise, Marguerin de Malhortie.

La famille remonte, du moins pour la branche qui nous intéresse, à Marguerin Ier, écuyer, seigneur du Bois-Giard qui, en 1463, au moment de la recherche de Montfault, fut maintenu comme

Digitized by Google

d'ancienne noblesse. Jacques, son fils, acheta, vers 1535, le fief de Glos, situé à Saint-Aubin-de-Scellon. On lui connaît deux enfants : Constantin, sieur de Glos, et Marguerin II, en 1599 sieur du Bois-Giard, père de notre Marguerin III de Malhortie.

Les de Malhortie blasonnaient : *d'azur à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 fers de lance, à l'antique, d'argent, la pointe en bas ;* et les Campion : *d'or, à 2 bandes de gueules, au lion rampant d'azur brochant sur le tout.*

Anne de Malhortie, sœur de Marguerin III, qui avait épousé Pierre Mallet, vendit, en 1673, le petit fief de Glos à Jacques du Bosc-Henri, et Robert, son frère, paraît dans un acte de 1621 pour quatre pièces de terre vendues à Constantin de Malhortie, leur oncle probablement.

---

# GÉNÉALOGIE DES DE MALHORTIE

1463, Marguerin de Malhortie, escuyer, sieur de Noards et du Bois-Giard fut reconnu d'ancienne noblesse dans la recherche de Montfault.

Jacques de Malhortie, en 1535, achète le fief de Glos, situé à Saint-Aubin-de-Scellon.

- Marguerin II de Malhortie. En 1599, sieur du Bois-Giard, de Glos, etc.
- Constantin Prieur de Glos.

- Marguerin III de Malhortie, époux de Françoise de Campion vers 1600, sieur de la Varenne, sieur du *Quesnay*.
- Anne, 1621, épouse de Pierre Mallet.
- Robert, en 1621.

- Anne de Malhortie, épouse de Philémon de Bellemare, sieur de Saint-Cyr-de-Palerne, fils unique d'Antoine Ier du Rouvray.
- Louise de Malhortie, épouse de Jacques Le Mercier qui, par elle, devient sieur de la Varenne et du *Quesnay*.

Malhortie blasonnait : *D'azur à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 fers de lance, à l'antique, d'argent, la pointe en bas.*

Digitized by Google

Outre ces fiefs, Marguerin possédait encore celui de la *Varenne* situé sur la paroisse de Touville, canton de Montfort. C'était plutôt une vavassorerie appartenant, dès 1541, à Jean de Malhortie, écuyer, puis aux enfants de Charles de Malhortie, relevant du Roi, en sa châtellenie de Montfort.

Coïncidence curieuse, dans la même commune existait naguère un fief nommé : *Malhortie,* dont le premier seigneur connu est Jean de Pellegas, maintenu en 1668 et qui portait : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 dards d'argent.* Ce blason, presque identique à celui de la famille de Malhortie *du Quesnay*, et même des de Malortie-Campigny, nous porte à penser que l'origine primitive est absolument la même. Il n'était pas rare, autrefois, de voir des branches d'une même race porter des noms différents tout en conservant, à quelques variantes près, les mêmes armoiries. Quoi qu'il en soit, le dernier seigneur de ce fief fut Michel-Augustin de Pellegas qu'on trouve comme parrain, en 1768, à Bourneville.

Marguerin de Malortie mourut avant 1619, laissant ses enfants en bas âge, avec Françoise de Campion, son épouse, comme tutrice. Le partage n'eut donc lieu qu'en 1634 et l'acte nous donne des détails intéressants sur le fief du *Quesnay*.

L'Inventaire du chartrier le résume ainsi : « Contrat devant les « notaires de Thuit-Signol contenant les lots et partages des fiefs « nobles, maisons et héritages, parties de rente et autres revenus, « provenant de la succession de feu M. Marguerin de Malortie, « vivant écuyer, sieur de la Varenne, du *Quesnay* et *Neuvilette*, « situés parroisse du Bosnormand, vicomté de Pont-Authou ou du « Pont-Audemer, faits et partagés par Jacques Le Mercier, écuyer, « ayant épousé demoiselle Louise de Malortie, fille puinée et héri- « tière en partie en la dite succession, avec demoiselle Anne de « Malortie sa sœur.

« Le premier lot consistant au fief du *Quesnay* avec les rentes « seigneuriales, reliefs et treizièmes et autres droits appartenant « au dit fief qui est un quart de fief de haubert, relevant du Roi, « et la masure close de murs, plantée et bâtie, de manoir, grange « et autres édifices avec le colombier, dans laquelle masure le « sieur de la Varenne faisait sa demeure, contenant 4 acres ou « environ, bornée et désignée au dit lot; en plus onze pièces de « terre formant environ 30 acres, 8 à 10 vergées sises en grande « partie à Bosnormand (10 pièces) et à Bosroger. »

Digitized by Google

# GÉNÉALOGIE DES LE MERCIER, SEIGNEURS DU QUESNAY

Fin XVI^e s., Etienne le Mercier, sieur du *Veneur*.
Epoux de Charlotte Le Maistre, fille d'Henri,
sieur du Veneur à Ecaquelon.

- Robert, sieur de la Vallée en 1600.
  Epoux d'Isabeau le Cornu.
  - Charles, sieur du Buc.
    Epoux de Catherine Alorge, vers 1655,
    fille de Nicolas Alorge, d'où
    (E. 1215, *Archives de l'Eure*, 1633-1635).
    - Jacques Le Mercier,
      époux en 1^er^
      de Françoise Lepère,
      époux en 2^e^
      de Louise de Malhortie.
      - Marie-Anne,
        qui épouse
        le 13 juillet 1681
        Paul de la Houssaie,
        (née du 1^er^ lit).
      - François,
        sieur du *Quesnay*
        et de Varennes.
      - Nicolas,
        sieur des Fontaines
        et du *Quesnay*.
      - Philémon-François,
        sieur de Varennes,
        époux
        d'Anne de Barada.
        - François-Marc-Antoine,
          baptisé le 22 avril 1674.
          En 1739, écuyer,
          ancien capitaine
          au régiment d'Agenois,
          chevalier de St-Louis,
          pensionnaire du Roi.
        - Antoine,
          21 septembre 1676.
        - Marie-Madeleine-Anne,
          baptisée
          le 7 mai 1679.
        - Nicolas-François,
          juillet 1682.
          Epoux
          de Charlotte Lerebours,
          capitaine
          au régiment d'Agenois.
          - Marc-Antoine-Philémon qui, le 22 février 1736,
            reçoit, à Lisieux, la tonsure.
            En 1762, prêtre,
            chanoine, archidiacre de Pont-Audemer.
            Vicaire général de Lisieux en 1773, † en 1777.
          - Marc-Antoine Philémon-Jacques, chevalier de
            St-Louis, ancien capitaine, qui, le 20 mars 1775,
            épouse Louise-Marie-Madeleine-Adrienne
            Lucas de Boscourcel,
            de la paroisse St-Nicaise, de Rouen.
  - Adrien, sieur du Bosc-Buisson.
    Epoux de Françoise Alorge,
    avant 1655,
    fille de Nicolas Alorge, d'où
    - Hervé,
      sieur de la Vallée,
      qu'il vend en 1682.
    - Louis,
      sieur de Thierville.
      qui vend la Vallée
      en 1682.
      - Catherine, fille ou sœur d'Hervé et de Louis,
        avait repris la Vallée.
        Et le 29 décembre 1710, veuve de Pierre de Bouquetot,
        elle vendit ce fief.
        Elle eut un fils, Jacques,
        qui, en 1702,
        épousa Geneviève de Prieur, fille de Jacques.
- Charles, sieur du Veneur en 1601.
  Epoux de Marie Borel.
  - Simon, fils aîné,
    rend aveu du
    fief Le Veneur
    en 1642; main-
    tenu en 1667.
    - Marie-Marguerite,
      épouse de
      Jacques-Philippe
      du Quesne,
      † en 1717.
  - Pierre,
    sieur du Veneur
    après Simon.

Digitized by Google

Le second lot avait droit à 200 livres de rente raquitables par 2.800 livres. Nous verrons plus loin le mari d'Anne de Malortie rentrer en possession du fief par défaut du paiement de cette rente accordée au second lot.

De son union avec Françoise de Campion, Marguerin III de Malhortie eut deux filles, Louise, qui, par son mariage avec Jacques Le Mercier, lui porta la vavassorerie de Varenne et le fief du *Quesnay*; Anne, épouse de Philémon de Bellemare, fils unique d'Antoine de Bellemare (1).

Cette famille Le Mercier remonte à Etienne Le Mercier qui, de Charlotte Le Maistre, fille d'Henri, sieur du Veneur, eut deux fils : Robert et Charles.

Ce dernier, seigneur du fief au Veneur, après la mort de son père, en sa qualité d'aîné, prit alliance avec Marie Borel, d'où : Simon Le Mercier dont la fille unique Marie-Marguerite, épousa Philippe du Quesne, seigneur de Brotonne, mort en 1717.

La branche cadette se continua par Robert le Mercier, frère de Charles, qui de son épouse Isabeau le Cornu eut deux fils : Charles II et Adrien. Les deux frères épousèrent les deux sœurs : Catherine et Françoise Alorge filles de Nicolas, avant 1655. Adrien fut le père d'Hervé et de Louis, écuyer, sieur de Bosc-Buisson et de Thiéville en 1675.

Quant à Charles II il eut Antoine (2), époux de Marie Heurtault, mort sans enfants, Nicolas, parrain en 1656, et Jacques Le Mercier, sieur du *Quesnay*, époux de Louise de Malortie, d'où :

1° *Nicolas*, « écuyer, sieur des Fontaines, demeurant à Ecaquelon, héritier en partie, le 30 septembre 1707, de feue Marie-Marguerite Le Mercier, veuve de Jacques Philippe du Quesne, écuyer, sieur de Brotonne, fille et héritière de feu Simon Le Mercier, sieur du Veneur et qui, à cette date, fait un transport de rente à Marie-Anne Le Mercier, sa sœur, demeurant à Ecaquelon ». (*Saint-Denis, mss.* p. 138.) En 1663 il habitait avec son frère Philémon-François le manoir du *Quesnay, à Bosnormand.* Le fief du

(1) Aux Etats de Caudebec et de Rouen Jehan le Mercier fut député pour Pont-Audemer par procuration des bourgeois en 1443. (*Soc. lib. de l'Eure, 1858, p. 492.*)

(2) Antoine fut capitaine des chasses du duc d'Elbeuf et représentant de la noblesse le 13 avril 1690, il résidait alors à Tourville-la-Rivière.

Digitized by Google

Veneur au XVIIIe siècle appartenait à Pierre Le Mercier dont nous ignorons la filiation. — (*Dict. de l'Eure*, t. II, p. 5.)

2° *Marie-Anne* qui, le 13 juillet 1681, épousait par contrat Paul de la Houssaye, écuyer, sieur de la Rousserie, fils de feu Paul, écuyer, seigneur de Beauchamp, et de Marie Levavasseur, demeurant à Rougemontiers. Sa dot était de 1.000 livres. (*Saint-Denis mss.* p. 122.) Dans un autre acte, du 28 mars 1681, on la dit fille de feu Jacques Le Mercier et de Françoise Lepère, ce qui suppose deux mariages de son père avec Françoise en premières noces et Louise de Malortie en secondes.

La famille de la Houssaye posséda, depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe, Rougemontiers, Beauchamp, Cour-Béliard, le Val-du-Tremblay, etc., et blasonnait : *D'argent, à un houx de sinople sur une terrasse du même, traversée d'un lion passant de sable et accompagné de trois merlettes de sable 2 et 1, les deux en chef adossées.* (*Dict. de l'Eure*, t. II, 719.)

3° *Philémon-François*, sieur de la Varenne, époux d'Anne de Barada, qui figure souvent dans les registres de *Bosnormand*. D'abord pour le baptême de son fils, le 22 avril 1674 : François-Marc-Antoine fils de Philémon-François Le Mercyer, écuyer, sieur de la Varenne et de damoiselle Anne Barada, Parrain : noble homme François de Bellemare, écuyer, sieur de Neuvilette, Marraine : Anne Le Mercyer, sa tante. Nouveau baptême le 21 septembre 1676, d'Antoine fils de Philémon et d'Anne de Barada, dont le parrain fut noble homme Antoine Le Mercyer, escuyer, sieur du Gruchet et la marraine dame Marie de Grieu, dame de Basville. Antoine était grand oncle de l'enfant. Enfin le 7 mai 1679 baptême de Marie-Madeleine-Anne, avec parrain Haut et Puissant Seigneur Messire Nicolas le Roux, chevalier, seigneur du Bourg-theroulde et marraine Marie Petit, veuve de feu Messire Nicolas de Campion, en son vivant seigneur du Thuit-Simer.

Quelques années après, le 14 juillet 1685, Philémon-François Le Mercier perdait son épouse Damoiselle Anne de Barada qui, après avoir reçu les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, mourut et fut inhumée par la charité de Bosc-Roger assistée de la confrérie de Saint-Michel.

Trois ans après la mort de son épouse les cérémonies du baptême furent suppléées à leur fils Nicolas-François, âgé de cinq ans six mois. On voit comme parrain noble homme Nicolas-

Digitized by Google

François de Cantel, écuyer, sieur de Parfontanes, et comme marraine damoiselle Anne-Françoise-Angélique Igou de Bosnormand, ce qui prouve les bonnes relations entre ces deux familles.

La famille Le Mercier blasonnait : *D'argent à 3 cœurs de gueules, 2 et 1, au chef d'azur.* (*Dict. de l'Eure*, t. II, 4, 5, 660, 900.)

Quant aux alliances, les Allorge portaient : *De gueules, à 3 gerbes d'or, accompagnées de sept molettes du même, 3, 1, 2, et 1;* les Heurtault *d'azur, à 3 têtes de corbeau arrachées d'or;* Le Cornu : *d'azur, au cornet d'argent, lié de sable.*

L'abbé Caresme parle d'un troisième fils de Jacques Le Mercier et de Louise de Malortie ou de sa première femme, sans le nommer. Nous pensons qu'il s'agit de François le Mercier, seigneur de la Trogne, fief situé dans la paroisse de Saint-Denis-du-Béhélan. (*Dict. de l'Eure*, t. II, p. 772.)

A la fin du XVII^e siècle la situation des deux frères Le Mercier, de *Bosnormand*, était loin d'être prospère. Gênés d'abord, ils eurent recours à la bourse d'un certain Roger, bourgeois de Rouen. Puis incapables de rembourser leur créancier, même de lui payer la rente, ils virent leurs biens meubles et immeubles saisis, d'où nécessité, pour eux, de vendre, par lambeaux, les terres héritées de Louise de Malortie, leur mère. C'est en 1664 que nous trouvons la première étape de cet effondrement d'une famille et la substitution de la famille Pollet qui va, par des achats successifs, reconstituer le fief du Quesnay, avec tous ses apanages.

Quand Nicolas Le Mercier mourut, vers 1692, la succession était dans une telle situation qu'il ne se trouva personne pour la recueillir, pas même son frère Philémon-François. Le fait vaut que nous nous y arrêtions un peu.

Au moment des partages entre les héritiers de Marguerin de Malortie il avait été décidé que le premier lot paierait au second une rente de 200 livres raquitable par 2800 livres, en une ou deux fois. Nos deux Le Mercier, héritiers du second lot, n'ayant pas payé cette rente à Jacques de Bellemare, écuyer, sieur du Rouvray, demeurant à Pierrefitte, vicomté d'Auge, celui-ci obtient du lieutenant-civil et criminel du Bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, une sentence pour être remis en possession du fief jusqu'à concurrence de sa créance, s'il ne se trouvait aucun héritier pour recueillir la succession.

Digitized by Google

La première formalité à remplir était donc de prouver que personne ne voulait se présenter comme héritier de Nicolas Le Mercier.

Donc le 7 novembre 1694, Jean Cacherat, huissier, se présentait au domicile du sieur Philémon Le Mercier, écuyer, sieur de la Varenne, demeurant à Saint-Aubin de Bosnormand et y trouvait son fils, Marc-Antoine, à qui il demanda s'il entendait se porter comme héritier et payer ce qui revenait à Jacques de Bellemare. Le jeune homme ne lui ayant rien répondu Jean Cacherat se rendit chez les voisins afin de leur demander, au nom du Roi, s'ils connaissaient d'autres héritiers de Nicolas Le Mercier. Après leur réponse négative l'huissier dressa son procès-verbal, l'afficha sur la porte du défunt en présence des voisins, puis se rendit à l'issue de la messe paroissiale où il donna lecture, à haute voix, de la sentence appelant les héritiers dudit Nicolas Le Mercier, jusqu'au septième degré, et que dans ce cas ils devaient se présenter avant 40 jours, faute de quoi le fief du Quesnay serait adjugé à Jacques de Bellemare, sieur du Rouvray. Enfin Jean Cacherat afficha une copie de son procès-verbal « au grand et principal portail » de l'église de Saint-Aubin de Bosnormand et se retira.

Personne ne s'étant présenté, Jacques de Bellemare obtint, le 12 février 1695, une nouvelle sentence constatant le fait, la fit encore signifier tant au domicile du défunt qu'à la sortie de la messe paroissiale, le 29 avril et le 1er mai de la même année, par le sergent Jean Cacherat, verbalement et par affiches. Après quoi, le 8 juillet, le sieur de Rouvray fut enfin envoyé « en la propriété, « possession et jouissance des héritages de la dite succession pour « le remplir du capital de 200 livres de rente fontière créée « sur icelle ainsy que des deux mille trois cents livres d'ar- « rérages escheus lors de la ditte requeste 9e jour de septembre 94 « et de ce qui est escheu depuis, etc. » (115e liasse, n° 14 du chartrier.)

Philémon-François Le Mercier avait obtenu, à cause de sa mauvaise vue, de se servir de son cachet armorié, en guise de signature, ce qui est toujours indiqué en tête de nombreux actes de vente qui s'échelonnent de 1660 à 1700, ayant comme caution soit son frère Nicolas, soit un des Bellemare, et, son épouse Anne de Barada. Une famille du diocèse de Soissons du nom de Baradat blasonnait : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée de 3 roses d'argent.*

Au moment des partages de la succession de Marguerin de



Digitized by Google

Malortie, Anne, sa deuxième fille, n'était pas encore mariée, c'est pourquoi elle ne figure pas dans l'acte. Mais, par son alliance avec Philémon de Bellemare, elle recevait en dot, outre les 200 livres de rentes dues au second lot, le fief de NEUVILLETTE, dont son époux prit désormais le titre.

Cette famille des Bellemare, répandue dans toute la contrée, était surtout implantée, au XVII^e siècle, à Saint-Cyr de Salerne, où se trouvaient leurs tombeaux. Dans l'arbre généalogique nous sommes remontés à Jean I^er de Bellemare, qui vivait au XIV^e siècle, mais en négligeant les branches collatérales à nos seigneurs de *Neuvillette*.

Ici se pose une question. Comment ce fief donné à l'abbaye de Jumièges au XIII^e siècle se trouvait-il dans les mains de Marguerin de Malortie ? C'est que le clergé séculier ou régulier, pour payer l'impôt énorme demandé par le Roi en 1586, fut obligé d'aliéner une grande partie de ses biens. Nulle abbaye ne put s'y soustraire. Jumièges sacrifia donc ses fiefs les plus éloignés et vendit, vers 1588, celui de *Neuvillette*, acquis par Marguerin de Malortie, et devenu, par alliance, la propriété de Philémon de Bellemare qui blasonnait : *De gueules, à la fasce d'argent, à 3 carpes de même, 2 en chef et une en pointe.*

A cette époque, c'est-à-dire vers la fin de ce siècle, la maison du seigneur ne devait plus être sur Thuit-Simer, mais sur *Bosnormand*, car Jacques de Bellemare étant venu à mourir fut porté, non dans l'église de Thuit-Simer, mais dans celle de *Bosnormand*, sa paroisse, avant d'être transféré à Saint-Cyr de Salerne.

Terminons enfin ce chapitre en constatant la perpétuelle présence de nos Botherel, à Bosnormand. Le 2 mars 1651, en effet, frère Pierre de Chamissot, commandeur de Sainte Vaubourg, loue à Louis, Jean et François *Botherel*, frères, du *Bosnormand*, les manoirs et maisons de l'hôpital sis en cette paroisse avec toute la dîme, à la réserve de celle des Escameaux, moyennant la somme de 1600 livres tournois de ferme par an et aux charges ordinaires.

Cinq ans après, Louis, Jean et François *Botherel*, frères, prirent de nouveau à ferme toutes les propriétés de la Commanderie à Bosnormand, pour le même prix, ainsi que le 5 juin 1662.

(*A suivre.*)

Abbé CH. GUÉRY,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# FOUCARMONT

## *Sous la Révolution*

## LA FIN DE L'ABBAYE

(*Suite*)

Il y eut à Foucarmont une société populaire dont les débuts peu banals ne sont point parfaitement connus, mais semblent pouvoir être les conséquences d'une sorte de conférence instituée à Foucarmont par le curé Ferrier, ainsi qu'on le verra dans un « Précis de la conduite » de celui-ci.

Voici le tableau de ses membres, dressé vers le temps où elle était « florissante » c'est-à-dire le 1er ventôse an III (19 février 1794) :

1° Antoine-Charles Sanegon, né aux Carrières-Charenton, domicilié à Foucarmont, quarante-huit ans, cuisinier avant la Révolution, depuis marchand cafetier.

2° François Guignon, né à Aubermesnil, domicilié à Foucarmont, berger avant et depuis la Révolution, et âgé de quarante-neuf ans.

3° Louis-François Adam, né à la Lande, trente-deux ans, domicilié à Foucarmont, aussi berger avant et depuis la Révolution.

4° Pierre Cappe, demeurant à Foucarmont, né à Lyon, quarante-huit ans, menuisier avant et depuis la Révolution, et actuellement cultivateur.

5° Charles François, né à Foucarmont, y demeurant, mégissier avant et depuis la Révolution, cinquante-quatre ans.

6° Jean-Ch.-Ant. Gommé, né à Villers, y demeurant, trente-

Digitized by Google

quatre ans, cultivateur et marchand avant et depuis la Révolution.

7° Jean-Louis Denis, né à Sainte-Beuve-aux-Champs, trente-trois ans, bourrelier.

8° Adrien-Louis Asselin, né à Foucarmont, trente-quatre ans, aussi bourrelier.

9° Nicolas-François Vigneron, né à Foucarmont, trente-sept ans.

10° François-Joseph Gautier, né à Neuville-Ferrières, cinquante ans, cultivateur à Foucarmont.

11° Nicolas-François Boucher fils, né à Villers, trente-quatre ans, cultivateur à Foucarmont.

12° Antoine-Joseph Godefroy, quarante-deux ans, né à Foucarmont, y demeurant, maréchal.

13° Vincent-Nicolas Delestre, vingt-trois ans, né à Foucarmont, y demeurant, serrurier.

14° Pierre-François Boucher, né à Fallencourt, y demeurant, vingt-trois ans, serrurier.

15° Joseph Dehédin, marchand, quarante-deux ans, né et demeurant à Villers.

16° Jean-François Boucher, né à Fallencourt, soixante-cinq ans, cultivateur à Foucarmont.

17° Charles-François Rimbert, né au Caule, trente ans, cultivateur à Foucarmont.

18° Jacques-François Buquet, né à Villers, vingt-neuf ans, instituteur à Villers, puis à Foucarmont.

19° Antoine-Joseph-Gervais Boillet, né et demeurant à Foucarmont, trente-huit ans, praticien avant la Révolution, et, depuis, notaire, huissier et marchand.

20° Pierre-Julien Delisle, né à Foucarmont, y demeurant, chaudronnier.

21° Étienne Boutin, né et demeurant à Boscgeffroy, soixante ans, cultivateur, membre depuis six mois.

22° Jacques-Joseph Barré, né aux Essarts-la-Belloye, vingt-huit ans, cultivateur à Foucarmont.

On est quelque peu surpris de voir, en province, en pleine période révolutionnaire, la statistique survivre et fournir pour les

Digitized by Google

snobs de l'avenir des chiffres de comparaison dont l'utilité peut paraître problématique :

*État de la population de Foucarmont en 1793*

Arrêté du 2 vendémiaire an II — 23 septembre 1793.

| | LOCALITÉS | Population | Naissances | Mariages | Décès | Votants |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Fourcarmont . . . . . | 500 | 7 | 1 | 6 | 170 |
| 2 | Aubermesnil . . . . . | 410 | 11 | 2 | 7 | 140 |
| 3 | Auvilliers. . . . . | 215 | 7 | 4 | 4 | 86 |
| 4 | Boscgeffroy . . . . . | 390 | 8 | 1 | 8 | 97 |
| 5 | Le Caule . . . . . | 459 | 9 | 4 | 9 | 150 |
| 6 | Essarts-la-Belloye . . . | 277 | 12 | 1 | 7 | 76 |
| 7 | Fallencourt. . . . . | 375 | 11 | » | 3 | 85 |
| 8 | Les Landes . . . . . | 279 | 9 | 5 | 8 | 77 |
| 9 | Mesnonval . . . . . | 245 | 8 | 3 | 7 | 72 |
| 10 | Ressonval. . . . . | 275 | 12 | 1 | 3 | 74 |
| 11 | Saint-Léger. . . . . | 910 | 23 | 5 | 22 | 220 |
| 12 | Saint-Martin-au-Bosc . | 470 | 17 | 6 | 11 | 97 |
| 13 | Ste-Beuve-aux-Champs. | 202 | 8 | 6 | 6 | 58 |
| 14 | Richemont . . . . . | 1.100 | 34 | 6 | 24 | 260 |
| 15 | Narimpré. . . . . | 60 | » | » | » | 10 |
| 16 | Mare-Mézangères . . . | 145 | 4 | 2 | 2 | 35 |
| 17 | Vatterville . . . . . | 262 | 11 | 3 | 5 | 73 |
| 18 | Villers-ss-Foucarmont. | 249 | 4 | 3 | 3 | 70 |
| | | 6.823 | | | | |

A la même date, c'est-à-dire le 2 vendémiaire an II, un arrêté « pour l'arrondissement des marchés, subsistances, réquisitions, correspondance, était pris par le district de Neufchatel, aux termes duquel les cultivateurs de la région devaient apporter leurs denrées au marché de Foucarmont, savoir : 1° Ceux de Foucarmont; 2° Aubermesnil; 3° les Essarts; 4° Fallencourt; 5° Résonval; 6° Saint-Léger; 7° Saint-Léger-aux-Bois?; 8° Richemont; 10° Puisanval; 11° Preuseville; 12° La Belloye; 13° Dancourt; 14° Saint-Riquier. — Pour l'exécution de cet arrêté, sont nommés : le citoyen Billot, commissaire pour les réquisitions; le citoyen

Digitized by Google

Rimbert, commandant, commissaire vérificateur et le citoyen Troche, commissaire.

En 1792, la compagnie de grenadiers de la garde nationale de Foucarmont avait pour officiers : Joseph Rimbert, vingt-sept ans; M. N. Billot, juge de paix, trente-six ans; J. Gervais Boillet, Vincent Pourcelot et Louis Longuemare.

Tout ce personnel, uni, n'avait sans doute pas besoin, autant que le public et les habitués beaucoup plus nombreux de la société populaire de Neufchâtel, des instructions et professions de foi du constituant Simon, qui, au surplus, ne se serait pas hasardé à tenir des propos mémorables qu'il serait injuste de laisser dans le complet oubli où ils sont restés depuis.

On trouve la minute de ce discours d'un homme le plus en vue de la région, le plus activement et le plus fréquemment mêlé à la marche journalière des événements politiques de toute sorte, on trouve, disons-nous, ce discours dans des archives jusqu'ici incomplètement classées, et qui par suite gardent d'assez nombreux secrets que le hasard seul livre aux curieux. Aussi ne voulons nous pas laisser échapper l'occasion de montrer, par un court extrait, ce que pensait un homme tel que Simon de la situation des affaires publiques en février 1794.

« Liberté — Égalité — Fraternité :

« Discours et rapport présenté à la société populaire de Londinières (1), district de Neufchâtel, par Pierre-Maximilien Simon, exconstituant et cultivateur en la commune de Clais, dans la séance du 25 pluviôse deuxième année de la République française, une et indivisible. (Jeudi 13 février 1794.)

Frères et Amis !

« Assez et trop longtemps les sociétés populaires ont prêté le flanc aux débats de la récrimination.

Des calomnies sans fin contre les citoyens les plus irréprochables.

Les vétérans de la Révolution livrés aux sarcasmes des soi-disant patriotes de la dernière recrue.

(1) Le canton de Londinières, voisin de celui de Foucarmont, avait deux sociétés populaires, une au chef-lieu de canton, l'autre à Croixdalle.

Digitized by Google

De petites passions à la place des grands intérêts de la République.

Des personnalités dégoûtantes substituées à la froideur des discussions.

Le bien public méconnu; un faux zèle; l'oubli de tous les principes, le mépris des convenances.

Une honteuse prostitution des mots sacrés de liberté et d'égalité, les mesures révolutionnaires les plus sages devenues, dans les mains de quelques forcenés, l'instrument des vengeances particulières.

Le fripon intrigant qui fait taire ou déplacer le citoyen modeste et vertueux.

Avez-vous fait attention *à cet autre tartufe que couvrait naguère de la tête aux pieds les couleurs de la royauté ; un bonnet et toujours le bonnet rouge décore en ce moment le chef de l'hypocrite.*

C'est Robespierre qui vous l'apprendra : ce faux frère, vous dit-il, aimerait mieux user un de ces bonnets que de faire une bonne action. Et cette métamorphose vous étonne! Démocrate le jour, aristocrate la nuit. Toute-puissante terreur! Que de protées son grand ordre du jour a fait à la France. Tel, dans une case fort étroite, on lit le chapitre des délits politiques qu'auront à copier nos sociétés qui n'ont pas apporté une sévérité inflexible dans le choix des candidats qui se sont présentés pour les composer, elles et leurs Comités de surveillance.

Frères et Amis,

Si le scandale de pareils débats a pu se manifester au sein de cette société, il est consolant du moins pour nous, d'avoir en ce moment un témoignage bien éclatant à vous rendre. La faute a été reparée au même instant; et ce douloureux souvenir est déjà effacé par l'heureuse réunion que le génie conciliateur de l'un de vos sages a opérée parmi nos frères.

Amis! la Convention nationale nous a tracé la ligne de nos devoirs. Elle a décrit le cercle qui circonscrit la limite de nos pouvoirs. Que le téméraire qui oserait dépasser la ligne ne soit plus vu que comme un profane et que comme tel il soit chassé du sein de cette société... »

Dans le surplus des treize pages grand in-4° de son très intéressant discours, Simon prêche la soumission au Comité de salut

Digitized by Google

public. Entre temps il s'écrie : « Du fer, de la poudre et du pain ! » Appel d'une émouvante conformité avec celui de l'instant où la France et ses alliés le répètent dans leurs jouruaux et dans leurs assemblées (août 1917).

Et Simon poursuit en donnant pour exemple la résignation des sans-culottes rouennais qui, réduits depuis la dernière récolte à demi-livre, trois quartiers au plus; de pain par individu, se soumettent sans murmurer.

Il exhorte les ruraux à voir passer leurs récoltes par les greniers publics. Quel autre moyen de salut pouvait trouver la Convention?

Pendant ce temps, la société populaire de Foucarmont s'étudie à se concilier celle de Neufchâtel : le 29 floréal, elle lui adressait une pétition respirant les sentiments du pur patriotisme. Elle déclare qu'elle improuvera toujours les membres qui par humeur ou par vivacité se portent à des personnalités pouvant troubler l'union et la fraternité entre elle et la société de Neufchâtel. A la séance de cette date de cette société, il est décidé qu'il sera fait un nouveau rapport sur l'insulte dont se plaint le remuant Gattelat dit Thiomville, de Neufchâtel, subie à la société populaire de Foucarmont, qui, sûrement, a déterminé la pétition.

Trop fréquemment, les patriotes Neufchâtelois sollicitent des missions qui leur fournissent l'occasion d'un petit voyage, et l'incident Thiomville fait nommer David Godefroy et Bienfait — deux hommes sérieux — pour aller à Foucarmont enquêter.

(*A suivre.*) F. Clérembray.

---

Digitized by Google

# L'EXODE DES CORPS SAINTS

## Au diocèse de Rouen (IXe-XIe siècles)

A l'époque où, fuyant devant le péril normand, les corps saints quittent leurs sanctuaires et sont emportés au loin, la liste diocésaine est déjà à peu près complète. Elle comprend :

1. Les premiers martyrs, saint Nicaise et son groupe;
2. Dix évêques, les saints Mellon, Victrice, Evode, Godard, Filleul (1), Romain, Ouen, Ansbert, Hugues, Rémi;
3. Les fondateurs d'abbayes, Wandrille (Fontenelle), Filibert (Jumièges), Saens, Ribert (Varenne) (2), Waninge (Fécamp);

(1) Le culte de saint Pretextat n'a pas de témoignage avant le XIe siècle. On ne trouve aucune mention de ses reliques. La haine dont Frédégonde poursuivit le saint évêque semble avoir pesé plusieurs siècles sur sa mémoire. Cette reine eut assez d'empire sur le clergé rouennais pour faire asseoir après lui sur le siège épiscopal cet archidiacre Mélance qui l'avait occupé une première fois durant l'exil de Prétextat, et qui fut accusé formellement d'avoir, de concert avec la reine, armé la main du sicaire qui le frappa dans sa cathédrale. Bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Ouen, Mélance y fut honoré d'un culte. Parmi les reliques portées au IXe siècle de cette abbaye à Malmédy, on comptait *reliquiæ sancti Melancii*. Au commencement du XIe siècle, le martyrologe de Saint-Ouen l'inscrivit au 16 janvier. Sur une liste épiscopale du Xe siècle, son nom est précédé du *sanctus*.

(2) Il semble bien que l'un et l'autre eurent leur monastère dans la vallée de la Varenne. Les *Gesta Abbatum Fontanellensium* distinguent la *cella sancti Sidonii quæ est in Warinna*, du *Warinna* où reposait le corps de saint Ribert.

On connaît l'emplacement du monastère de saint Saens, au haut de la vallée. Un bourg s'est formé auprès, qui en a pris le nom. Au bas de la vallée, sur la commune de Saint-Aubin-le-Cauf, dans un vallon qui descend à la prairie, est un hameau appelé Varenne. Est-ce là que se trouvait le monastère de saint Ribert?

Digitized by Google

4. Les abbesses, Austreberte, Julienne (Pavilly), Hildemarque (Fécamp);

5. Quelques abbés des grands monastères de Fontenelle et de Jumièges.

Les siècles suivants ajouteront peu de noms à cette liste. Après la longue perturbation causée par les incursions normandes, la prise de possession par les vainqueurs marque une période de relâchement de la discipline ecclésiastique. Un siècle durant, les abbayes et les églises deviennent l'apanage de leurs cadets ou de leurs fils naturels. Quand, au bout de ce temps, refleurissent la régularité et la ferveur, les papes expriment l'intention de se réserver le droit de procéder aux canonisations. Cette consécration du culte, issue jusque-là comme spontanément de la conviction du clergé et du peuple, sera soumise désormais aux procédures de la cour romaine. Dès lors, la difficulté des relations, la désuétude du recours à Rome, les prudentes lenteurs de cette cour, rendront les canonisations aussi rares qu'elles avaient été fréquentes (1).

Les corps reposent dans les sanctuaires où ils ont été inhumés; quelques-uns occupent encore le sépulcre qui les a reçus au lendemain de leur mort.

A Rouen, ces sanctuaires sont : 1° la crypte de l'église Saint-Geravis, située au milieu du premier cimetière chrétien; 2° l'église Sainte-Marie, appelée plus tard Saint-Godard, au faubourg Beauvoisine.

Dès avant l'institution du siège épiscopal, le groupe des chrétiens rouennais eut son champ de sépulture, au nord de la ville, le long d'une voie romaine.

---

(1) Après la restauration des monastères de Fontenelle et de Jumièges, les religieux continuèrent à canoniser ceux de leur maison qu'ils estimaient avoir mérité un culte. Ce furent, à Jumièges, saint Gontard († 1095); à Fontenelle, les saints Girard († 1031), Gradulphe († 1047), Gerbert († 1089), Gautier († 1150). En ce dernier monastère, la liste sans cesse revisée s'allongeait toujours. Quand, en 1504, D. Guillaume La Vieille fit peindre, à l'imitation de l'arbre de Jessé, sur les murs de l'église et du cloître, l'arbre des « sainctz religieux de céans canonizés à l'esglise », cet arbre ne comprenait pas moins de trente-six personnages.

Digitized by Google

Plus tard, un évêque, vraisemblablement saint Victrice, édifia au sein de ce cimetière une église avec crypte. La crypte reçut les corps des trois premiers évêques; au chevet de l'autel, celui du fondateur du siège, saint Mellon, les corps des deux autres dans les arcosolia préparés dans les murs latéraux. Le cimetière et la crypte continuèrent à servir aux sépultures, au moins jusqu'à la prise de possession des Francs. Saint Filleul, le compagnon de départ de saint Mellon, paraît bien avoir été inhumé encore à Saint-Gervais.

La venue des Francs fit tomber en désuétude la loi romaine qui interdisait la sépulture à l'intérieur des villes. On voit dès lors inhumer dans l'église du faubourg Beauvoisine, saint Godard, saint Romain, saint Rémi (1). Saint Ouen, l'ami et le bienfaiteur des moines, avait voulu reposer dans un autre faubourg, à l'abbaye des saints apôtres Pierre et Paul.

Aux grandes abbayes de Fontenelle et de Jumièges, tout près de l'église majeure, s'élevait au milieu du cimetière une seconde église destinée à recevoir les corps des abbés et de ceux des religieux à qui la dignité épiscopale conférait un rang plus élevé.

A Fontenelle, le fondateur Wandrille, l'abbé-évêque Ansbert, l'évêque missionnaire Vulfran avaient été inhumés au haut de l'église Saint-Paul ; le moine évêque Erembert un peu plus bas, *in inferioribus subter arcubus*. Un évêque abbé, Brain, procédant à leur translation, fit déposer les corps des trois premiers dans l'abside de l'église Saint-Pierre. Si saint Erembert occupa quelque temps à Saint-Paul la place de saint Wandrille, on le retrouve plus tard à Saint-Pierre, dans l'oratoire de Saint-Martin, non loin de saint Condède.

A Jumièges, saint Aicadre a voulu reposer dans le cimetière même, au milieu des trois cents religieux qu'une calamité sou-

---

(1) Si l'on en croit la vita de saint Evode, cet évêque aurait été inhumé dans l'église cathédrale, *in ecclesia beatæ Mariæ ubi sedes episcopalis*. Mais l'autorité de cette Vita est plus que médiocre. Le clerc de Braine qui l'a écrite vers le xe siècle, ignorait à peu près tout de son personnage. En l'absence de tout document, il a calqué son récit sur les premières vies de saint Romain et de ce fait rajeuni son saint de plus d'un siècle.

Digitized by Google

daine lui avait enlevés. Mais l'évêque-abbé Hugues est enseveli par ses religieux à Sainte-Marie, la seconde église.

L'invention du corps, son transfert au sanctuaire, marquent pour le saint la consécration du culte. Au diocèse de Rouen, il n'en est pas de mention avant la fin du VIIe siècle. La première dont nous ayons le récit est celle de saint Ouen, l'évêque qui occupa une si grande place dans l'histoire de son temps et dont l'épiscopat glorieux fut si fécond pour le diocèse. Il n'y avait pas encore quatre ans que son corps avait été apporté dans l'église des Saints-Apôtres, que, pressé par les manifestations de la vénération et de la confiance des fidèles, son successeur fixa au jour de l'Ascension la cérémonie de la translation. Elle se fit au milieu d'un immense concours de peuple de la ville, des villages voisins et de toute la province.

Les religieux célébrèrent dans la basilique l'office nocturne. Quand parut l'aurore, le corps du saint levé de terre fut porté solennellement « derrière le maître-autel dans un sépulcre neuf, artistement travaillé. Le mausolée était revêtu de lames d'or et d'argent et incrusté de pierres précieuses (1). »

Cet exemple fut bientôt suivi dans les monastères fondés sous l'épiscopat du saint. Ainsi se virent décerner successivement les honneurs du culte, les fondateurs, abbés et abbesses, les religieux élevés à l'épiscopat, enfin quelques religieux d'une haute vertu. Pour eux aussi les délais furent restreints. L'impulsion venait à la fois du clergé et des fidèles, de l'abbé et de ses religieux; une fois donnée elle ne souffrait pas de lenteur. La rapidité avec laquelle la canonisation était décidée, donnait la mesure de la vénération inspirée par la vie et les vertus du saint.

De tous les monastères, celui de Fontenelle nous est le mieux connu, grâce à ses *Gesta abbatum* et à son martyrologe qui s'arrête au milieu du VIIIe siècle. A ce martyrologe on compte déjà pour l'abbaye onze saints : Wandrille, Lantbert, Erembert, Ansbert, Hitbert, Vulfran, Brain, Gennard, Bénigne, Landon, Vandon. Rouen y est représenté par saint Ouen, Jumièges par saint Filibert (2),

(1) Vacandard. *Vie de saint Ouen*, p. 305.

(2) Bien qu'inhumé dans son monastère d'Hério, au diocèse de Poitiers, saint Filibert avait sa *memoire* à Jumièges, dans l'église Sainte-Marie.

Digitized by Google

Pavilly par sainte Austreberte, Fécamp par sainte Hildemarque. Cet empressement à honorer les saints locaux s'étendit à ceux des siècles antérieurs. A mesure que le culte des saints des VII^e et VIII^e siècles revêtait plus d'éclat, la pensée et la confiance des fidèles se sentaient également portées vers ceux dont la tombe était demeurée en vénération depuis longtemps.

Ce ne fut jamais d'ailleurs qu'un culte restreint et purement local. Une fois l'an, au jour du *natale*, clergé et fidèles se réunissaient dans le petit sanctuaire qui gardait le corps du saint. La vigile solennelle était suivie de la célébration des saints mystères. Puis le tombeau ne connaissait plus d'autres visiteurs que, çà et là, quelques fidèles en quête d'une grâce ou d'une guérison (1).

Ainsi s'explique le peu de place tenue par nos saints dans les martyrologes de l'époque. On a vu plus haut que, en dehors de ceux de l'abbaye, le martyrologe de Fontenelle n'en mentionne que trois. Usuard, bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, n'enregistre que huit noms : Nicaise, Godard, Ouen, Filibert, Austreberte, Wandrille, Vulfran et Clair, un martyr contemporain.

Pour la plupart la notoriété ne s'étend pas au delà de l'église ou du monastère. On en peut juger par les vocables des paroisses. C'est l'époque où celles-ci se constituant choisissent le plus souvent leur patron parmi les saints les plus célèbres de l'époque mérovingienne. Saint Ouen, dont la renommée s'est répandue par toute la Gaule, vient en bon rang parmi eux. Mais pour les autres, le nombre est bien restreint de ceux qui comptent, au diocèse de Rouen, quatre ou cinq paroisses sous leur vocable.

Saint Wandrille était patron d'Anglesqueville-sur-Saane, Belleville-en-Caux, Berville, Millebosc, Pierrepont; saint Filibert, de Boissay, Mesnil-sous-Jumièges, Sierville; sainte Austreberte, de la paroisse de ce nom au doyenné de Pavilly et de Veauville-les-

---

(1) Au Mans, les *Gesta Aldrici* révèlent en quel abandon étaient laissés les corps des premiers évêques du temps de saint Aldric (832-857) :

Invenit quædam corpora sanctorum VI quæ in desertis ecclesiis valde divinis officiis et luminaribus atque reliquis divinis cultibus negligebantur. .... id est corpus sancti Juliani prefatæ urbis episcopi et predicatoris primi, et sancti Turibii.

Digitized by Google

Baons (1); saint Ribert, un abbé aujourd-hui bien ignoré, de Quiévrecourt, Torcy-le-Grand et de la fontaine de Charlemesnil; saint Saens, de la paroisse de ce nom et de Bouteilles; saint Vulfran, de Butot; saint Romain, de Saint-Romain-de-Colbosc et de Baons-le-Comte; saint Godard et saint Herbland étaient chacun titulaires d'une église de Rouen (2); saint Filleul d'une fontaine.

La présence de corps saints devient pour une abbaye un trésor inestimable; aussi ne néglige-t-on aucune occasion d'en accroître le nombre.

Les religieux de Saint-Ouen de Rouen tiennent de leurs bienfaiteurs la villa de Gasny-sur-Epte, non loin du confluent de la Seine. Depuis les origines du christianisme en cette région de la Gaule, la villa conserve les corps de nos premiers martyrs, le groupe de saint Nicaise. Une *memoria*, élevée sur leur tombe par une pieuse femme, a perpétué leur mémoire. Nos religieux lèvent de terre les corps des martyrs et les portent à Rouen, pour en enrichir leur basilique.

A Jumièges, reposent dans le cimetière, à côté du saint abbé Aicadre, un évêque de Beauvais, Constantin, un évêque anglais, Peregrinas, un saint Flavius dont on ne sait que le nom.

Au milieu du IXe siècle, cet empressement à accroître le trésor des reliques est devenu général. Dans les monastères de quelque importance, les abbés mettent en œuvre toutes les influences pour se procurer des corps saints.

Hilduin, un des grands dignitaires de la cour sous Charles le Chauve, était à la fois archichapelain du roi, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Près et de Saint-Médard-de-Soissons. Cette haute situation profitait à ses monastères. Par son intervention, Saint-Médard avait reçu de Rome, les corps de saint Sébastien

---

(1) Si l'on en croit l'auteur des *Miracula sanctæ Austrebertæ*, écrivain du XIe siècle, cette sainte aurait eu des églises en d'autres diocèses, notamment en celui du Mans.

(2) Ces indications ne s'étendent pas au delà du diocèse de Rouen. La dispersion des reliques de nos saints au IXe siècle, les a fait connaître en d'autres diocèses et a pu déterminer certaines paroisses à les choisir pour patrons. Le culte de saint Wandrille et de sainte Austreberte au diocèse d'Arras, se rattache vraisemblablement aux pérégrinations de leurs reliques dans ce diocèse.

Digitized by Google

et du pape saint Grégoire. Le jeune roi y séjournait volontiers; il se plaisait à y célébrer les fêtes entouré des religieux.

Il s'y trouvait le jour de la fête du patron de l'abbaye, le 8 juin 841, quand on lut à l'office de la nuit le fameux syncronisme reproduit dès lors dans tous les martyrologes, *Medardus et Gildardus, qui fuerunt una die nati, una eademque die episcopi ordinati, similiter quoque ab hac luce una die substracti.* L'occasion était belle pour l'abbé Hilduin qui nourrissait depuis longtemps le désir de réunir le corps de saint Godard à celui de saint Médard, son frère supposé, de faire agréer sa requête du roi. Convenait-il de maintenir séparés ceux que Dieu avait si étroitement unis dans la vie et dans la mort? Et n'était-il pas temps de pourvoir à la sécurité du corps de saint Godard? Les Normands venaient de remonter la Seine jusqu'à Rouen, semant sur leur parcours la dévastation et la terreur. Le corps saint avait échappé cette fois à leurs profanations. Ces hardis pirates ne reviendraient-ils pas piller et incendier cette région qu'ils avaient trouvée sans défense ?

Ces considérations ne pouvaient manquer d'agir sur l'esprit du jeune roi. Il était encore sous l'impression des nouvelles sinistres venues de ces rives de la Seine qu'il avait vues au printemps riantes et paisibles. Les Normands, entrés dans le fleuve sous la conduite d'Osckar, étaient remontés jusqu'à Rouen (14 mai). Le 16 mai ils s'éloignaient de la ville incendiée; le 24, ils mettaient le feu au monastère de Jumièges. Le lendemain, les moines de Fontenelle terrifiés payaient une forte rançon pour sauver leur monastère. Le 31, les pirates reprenaient la mer. On savait déjà le sort qu'ils faisaient aux églises et qu'il n'était pour eux de plus grand plaisir que de piller les chasses et de profaner les reliques des saints.

Charles acquiesça donc à la demande de l'abbé. Quelques religieux, munis de lettres royales, furent députés à Rouen. Ils avaient ordre de se faire remettre le corps de saint Godard et de l'apporter sans retard au monastère.

On devine la stupeur de l'archevêque et des principaux de la ville quand les religieux de Saint-Médard leur présentèrent ces lettres. Mais comment résister aux injonctions du roi? A peine remis de l'épouvante causée par cette rafale normande la veille abattue sur leur ville, pouvaient-ils répondre de la sécurité de

Digitized by Google

leurs corps saints? Au faubourg de Rouen, les moines de Saint-Ouen s'apprêtaient à chercher un abri pour les leurs.

Il fallut donc céder. Toutefois comme les magistrats de la ville avaient peine à se dépouiller totalement du corps de saint Godard, ils proposèrent une transaction; à la condition d'en conserver le chef, ils livreraient avec le corps de saint Godard le chef de saint Romain et le corps entier de saint Remy, ses compagnons de la crypte. Les religieux de Saint-Médard y consentirent, joyeux de rapporter en leur monastère un trésor de reliques plus abondant que celui que l'on y attendait.

Quelque temps après, dans la basilique de Saint-Médard nouvellement restaurée, avait lieu, en présence de Charles le Chauve, la translation des corps saints, les corps des saints Sébastien et Grégoire, ceux des saints évêques de Rouen. Le roi porta sur ses épaules les saintes châsses. Après quoi, comme les cérémonies de ce genre étaient ordinairement suivies de libéralités en faveur du monastère, il fit don à Saint-Médard de Soissons de plusieurs terres, parmi lesquelles un hagiographe, met Arques au pays de Talou, avec toutes ses dépendances (1).

Si cette première apparition des Normands sur la Seine eut son retentissement jusqu'à Soissons, on imagine quelle panique la nouvelle de leur venue répandit par tout le diocèse. L'anxiété régnait sur le littoral; on pouvait à tout moment s'attendre à voir leurs voiles se dessiner à l'horizon, comme une menace de ruines. Le seul parti à prendre alors était la fuite.

Ainsi durent faire de bonne heure les clercs de Graville. Situé à l'embouchure de la Seine, en vue de la mer, aucun lieu ne paraissait plus exposé. C'était là cependant, que, à une date et pour une cause demeurées ignorées, des clercs du diocèse de Bayeux avaient apporté le corps de sainte Honorine, une vierge martyre de leur diocèse.

Le sarcophage encastré dans le talus crayeux qui portait l'église, n'offrait au regard qu'une paroi latérale. Soudain on signale en vue de la côte les barques des pirates. Sans prendre le temps de dégager le sarcophage et d'en soulever le couvercle, les clercs brisent la paroi à découvert. Par cet orifice, l'un d'eux, introduit le bras, ramène un à un les ossements vénérés de la

(1) Cat. hag. Brux., t. XVII, p. 239.

Digitized by Google

sainte, les met dans un sac qu'il charge sur un cheval. Et les clercs s'enfuient à toute bride, remontant le long du fleuve jusqu'au confluent de la Seine et de l'Oise, où la porte d'un castrum s'ouvre pour leur assurer un abri.

Cette même année 841, les moines de Saint-Ouen avaient vu les Normands promener l'incendie autour des murs de Rouen. Convaincus que, avec le retour de ces pirates, de nouveaux désastres succéderaient à celui-ci, ils prirent le corps de leur saint patron, ceux des martyrs du groupe de saint Nicaise, et les emportèrent à leur terre de Gasny-sur-Epte.

L'année 841 marque donc le commencement de l'exode de nos corps saints. Pendant une période de cinquante ans, ils partiront par petits groupes, selon le point où la menace des Normands se fera plus pressante.

Voici la liste des corps saints, avec indication de lieux de départ et d'arrivée, et, quand les documents le permettent, ce qui est malheureusement trop rare, les étapes de la route :

S. Godard, évêque, Rouen, 841. — 841. Saint-Médard de Soissons.

S. Romain, évêque, Rouen. — *id.*

S. Rémi, évêque, Rouen. — *id.*

Sainte Honorine, vierge-martyre, Graville. — IXe s. Conflans.

S. Nicaise, prêtre-martyr, Rouen, 841. — 841, Gasny. — V. 876, Condé-sur-Aisne (chef à Meulan). — V. 876, Vambase. — Retour à Rouen, vers 1030.

S. Quirin, martyr, Rouen, 841. — 841. Gasny. — V. 876, Condé-sur-Aisne (chef à Meulan). — V. 876. Malmédy.

S. Seuvicule, martyr, Rouen, 841. — 841, Gasny. — XIe s. Saint-Aignan d'Orléans.

Sainte Pience, vierge-martyre, Rouen, 841. — 841, Gasny (chef à Meulan). — Saint-Cande-le-Vieux (Rouen) et Avranches.

S. Aicadre, 2e abbé, Jumièges, entre 850 et 860. — Haspres.

S. Hugues, évêque, *id.* — *id.*

S. Wandrille, abbé, Fontenelle, printemps de 858. — 858 à 866, Walbodinghem. — 866 à 868, Quentowic. — 868 à 885, Blangy-sur-Ternoise. — 885 à 888, Chartres. — 88 à 944, Boulogne-sur-Mer. — 944, Le Mont-Blandin, près Gand.

S. Ansbert, évêque. — Même itinéraire que le précédent.



Digitized by Google

Sainte Austreberte, abbesse Pavilly (851?). — Marcomme. — Saint-Omer, xe s. — Montreuil-sur-Mer.

Sainte Julienne, abbesse. — Même itinéraire que la précédente.

S. Waninge, Fécamp. — Mesnil-Saint-Waninge. — xe s. Ham.

S. Mellon, évêque, Rouen, 885 (?). — Les Granges-sur-l'Oise. — xe s. Pontoise.

S. Filleul, évêque, Rouen, 885 (?). — *id.* — Ersmont. — 1101, Pontoise.

S. Victrice, évêque, Rouen. — Braisne.

S. Evode, évêque, *id.* — *id.*

S. Saens, abbé, Saint-Saens. — (xie s. Fécamp. (Chef à Fontenelle).

S. Ribert, abbé, Varenne. — Saint-Valery-sur-Somme.

Les clercs de la cathédrale, longtemps à l'abri derrière les remparts de la cité, semblent avoir reculé davantage leur départ. Etablies sur les bords du fleuve, protégées seulement par une enceinte murée, ce qui, on l'a vu, n'avait pas préservé Jumièges de l'incendie, les grandes abbayes étaient plus que d'autres en péril d'être attaquées à l'improviste. Cependant les religieux attendirent quelques années; il fallut pour les décider au départ, que l'ouragan dévastateur se déchaînât de nouveau sous leurs yeux.

Il leur en coûtait de s'éloigner, d'abandonner le cloître et la régularité salutaire de la vie monastique, pour mener par les chemins une vie errante, à la recherche d'un peu de sécurité pour leurs châsses et pour eux (1).

---

(1) Certains documents feraient supposer que, le monastère incendié, un petit groupe de religieux continua à vivre près des ruines. L'annaliste de Fontenelle, qui enregistre ces dévastations, ne semble pas s'être éloigné beaucoup de la région de Rouen. Il a reçu en cette ville le diaconat en septembre 861, la prêtrise en mars 872. En 881, une donation est encore faite à l'abbaye. On sait de lui que Jumièges a été brûlé par les Normands dès 841; cependant le partage de la mense abbatiale n'a eu lieu qu'en 849. En 862, l'abbé Josselin échange quelques terres situées dans le Vexin.

On peut voir par l'histoire d'Ilério (Noirmoutiers), combien tard et avec quel déchirement de cœur les religieux se résignaient à

Digitized by Google

Ils se rendaient alors en quelqu'une de leurs villas. Avant tout, il y avait à pourvoir à leur existence, en leur assurant des ressources stables, des revenus fixes, une mense spéciale affectée à

---

abandonner leur monastère. Bien avant leur apparition en Seine, les Normands infestaient les côtes de l'Océan. L'île d'Hério recevait chaque année leur visite; elle fut bientôt pour eux un repaire où ils venaient partager leur butin.

L'abbé avait pensé un moment à fortifier son monastère ; il comprit que ce lui serait à certaines époques de l'année une protection insuffisante, et dès lors chaque année, au printemps, laissant dans son sépulcre inviolé le corps du saint fondateur, l'abbé et ses religieux se retiraient non loin du littoral dans leur propriété de Deas, pour rentrer à Hério au début de l'hiver.

« A chaque printemps, écrit M. Léon Maitre, on voyait apparaître sur les côtes de l'Océan et de la Manche, des barques innombrables chargées de féroces pirates, L'île d'Hério recevait régulièrement leur visite ; à chaque fois ils trouvaient le moyen d'emporter quelque butin. Menacés dans leur tranquillité, dans la régularité de leur existence, les moines prirent le parti d'abandonner l'île pendant la belle saison, époque où les Normands profitaient du calme des flots pour opérer leurs débarquements. Chaque année, ils chargeaient leur mobilier, leurs livres et leurs trésors sur des chariots et se rendaient à l'intérieur des terres, dans une de leurs *villas* agricoles ; et là, ils reprenaient dans le silence de la solitude, la suite de leurs exercices pieux, et les continuaient pendant toute la belle saison. Ils ne retournaient à Hério qu'aux approches de l'hiver. »

Mais un jour ils apprirent que sur un des rivages de la Bretagne, les pirates avaient exhumé le corps d'un saint et jeté ses ossements à la mer. Tremblants pour le corps de saint Filibert, ils levèrent de terre le lourd sarcophage qui le contenait, et le chargèrent sur un navire. Abordés au port de la Fourche, ils le mirent sur leurs épaules et le déposèrent dans l'église de Deas, où l'abbé fit aménager au chevet de l'église une crypte pour le recevoir (836).

Déas était à une trop faible distance de l'Océan pour ne pas recevoir un jour la visite des Normands. Les religieux en eurent le pressentiment ; ils s'enfoncèrent plus avant dans les terres et s'établirent un instant à Cunault-sur-Loire. Leurs prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Les Normands fondirent un jour sur Déas et le brûlèrent (mars 847). La confession de saint Filibert prudemment comblée de terre échappa à la dévastation.

Bientôt Cunault n'offre plus assez de sécurité aux religieux ; les

Digitized by Google

leur entretien. Pour cela, la mense que l'abbé seul administrait, devait être partagée, et la faculté laissée aux religieux de gérer eux-mêmes la part qui leur serait attribuée.

Chanoine LEGRIS.
Aumônier de l'hospice d'Eu.

(*A suivre.*)

---

barques normandes sillonnent incessamment la Loire. En 870, les religieux sont à Messay, au diocèse de Poitiers. Le corps de saint Filibert retiré de la crypte de Déas, les accompagne. L'abbé projette de les installer à Saint-Pourçain en Auvergne ; il sollicite de Charles-le-Chauve l'octroi de cette abbaye.

L'avenir s'assombrit, ils devraient, semble-t-il, abandonner tout espoir de retourner à Hério. Cependant jusqu'à ce jour un petit groupe de moines est demeuré dans l'île. « Bien que saccagée et brûlée après le départ du bienheureux Filibert, écrit un moine, l'île d'Hério est toujours habitée jusqu'à ce moment par une colonie de moines, si peu nombreuse qu'elle soit, et pendant que les abbés se succèdent, eux espèrent toujours, quoique vainement, le relèvement de leur abbaye. Aussi, veillent-ils avec soin à la conservation et au développement de leurs propriétés. »

Digitized by Google

# A PROPOS DE LA LÉGENDE DU PENDU

Dans l'article qu'il a consacré à l'épisode légendaire du jeune pèlerin de Compostelle (1), M. Etienne Deville énumère six séries de verrières qui reproduisent, en totalité ou en partie, les scènes retracées par les hagiographes. On peut en signaler une autre qui a échappé à ses recherches, et dont d'ailleurs il faut déplorer la perte, puisqu'elle se trouvait dans l'église Saint-Pierre de Roye, détruite pendant la guerre.

Cette verrière était décrite en ces termes par l'abbé Corblet (2) :

« Bas-côté Nord. 2e Fenêtre. Histoire d'un pèlerin de Saint-Jacques. »

Elle a été reproduite en héliogravure dans le t. II de la Picardie historique et monumentale (3), sans que le texte de la notice consacrée à l'église contînt d'autres détails que la courte mention de l'abbé Corblet.

De la composition primitive, il ne restait d'intacte que l'une des scènes : celle où saint Jacques, assis, et revêtu du costume des pèlerins, soutenait le pendu à l'aspect juvénile, dont les traits n'exprimaient aucune douleur. Les couleurs de cette belle verrière, datant des environs de 1520, étaient chaudes et harmonieuses, si mes souvenirs déjà lointains sont exacts.

Dans un autre compartiment de la fenêtre, quelques fragments semblent pouvoir être rattachés à la légende ; mais des restaurations maladroites avaient défiguré les inscriptions explicatives. Au-dessous de l'espace réservé au pèlerin de Compostelle, figurait une bataille de cavaliers ; dans les manchettes et soufflets du sommet de la verrière, les attributs de saint Jacques étaient répétés à profusion : coquilles, bourdon, besace.

André Rostand.

(1) *Revue catholique de Normandie*, mars 1919, p. 83.

(2) Description des églises de Roye. Amiens, 1844, p. 8.

(3) La Picardie historique et monumentale. t. II. Arrondissement de Montdidier. Paris et Amiens, 1900-1903. p. 148.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

Nos excellents collaborateurs continuent malheureusement à disparaître chaque jour. Au moment de publier *Un curé Saint-Lois pendant la Révolution : l'abbé Martin Moriet*, nous apprenons la mort de son auteur M. Gaëtan Guillot, président de la *Société archéologique de la Manche*, vice-président de la Société des Anciens élèves du collège diocésain de Saint-Lô, décédé le 26 juillet 1918, à l'âge de soixante-six ans, chez sa fille, Mme de Langalerie, à Asnelles-sur-Mer (Calvados).

C'est en janvier 1906 qu'il commença la publication de ses travaux par un article sur *La Franc-Maçonnerie royaliste en 1815*, afin de remettre au point une trop sévère appréciation de M. Gaston Lavalley dans son *Étude sur la Presse en Normandie* au sujet du comte de Guernon-Ranville, ministre de Charles X, qu'il accusait d'avoir écrit, « en pleine Restauration, un cantique maçonnique ». (XVe année, p. 206) (1).

Au mois de juillet de la même année paraissait *Une assemblée d'électeurs à Carentan, sous Louis XIII, d'après un document inédit*, comme preuve que « les électeurs bas-normands ne se laissaient pas mener sans protestation et qu'au fond le pouvoir central n'exerçait pas une autorité aussi absolue et aussi incontestée que certains historiens se sont plu à le proclamer ». (XVIe année, p. 35.)

Quelque temps avant la guerre se forma un Comité pour élever une statue aux fils de *Tancrède de Hauteville*. Dans la pensée de favoriser ce projet, M. Gaëtan Guillot publia *Les fils de Tancrède de Hauteville* (XXIIe année, p. 144). Le Comité avait pour président M. de la Conté, conseiller général, au château des Mares à Saint-Sauveur-Lendelin.

Un travail de plus longue haleine parut dans la *Revue* du 15 mai 1914 sous ce titre : *Une spéculation agricole au XVIIIe siècle* au sujet de la Lande de Lessay et du comte de Briqueville. Cette étude, tirée à part, eut un réel succès et fut très demandée (XXIIIe année, p. 517, 584, 706, 749, XXIVe p. 29).

(1) Une de ses filles a épousé M. Guy de Guernon, directeur de la Société Générale à Saint-Lô.

Digitized by Google

L'article sur *La femme et les filles du peintre Jouvenet, dans l'œuvre du peintre* nous montre un intérieur familial au XVII^e siècle et comment les artistes savaient se passer de modèles en utilisant leurs propres enfants. (XXIV^e année, p. 305.)

Très variés furent les sujets traités par M. Gaëtan Guillot. Ainsi le 15 novembre 1915 il nous donnait *Un agent secret du Directoire de la Manche en l'an VI* (XXIV^e année, p. 439); — en mars 1916 *M. Lefrançois, curé de N.-D. de Saint-Lô et l'administration de cette paroisse* (XXV^e année, p. 142, 192); — en septembre *Les religieuses du Bon Sauveur à Saint-Lô pendant la Révolution* (XXV^e année, p. 373); — enfin en janvier 1917 *L'Odyssée d'un prêtre réfractaire pendant la Révolution* [*l'abbé Gosset*] (XXVI^e année, p. 51, 125 et 163).

« La plume de M. Gaëtan Guillot, disait sur sa tombe le D^r Le « Clerc, à laquelle certains critiques trop avertis auraient pu « trouver des longueurs, était, en somme, alerte, vivante, non « dépourvue de poésie, parce qu'elle puisait un peu dans l'idéal, « intéressante autant que sa conversation. Si elle alimentait les « mémoires de notre Société, elle savait aussi franchir les dis- « tances et se faire ouvrir les portes de périodiques de haute « marque jalousement gardées pour quelques initiés.

« Notre ami n'ignorait pas que *notre vie si brève n'est faite « absolument que pour l'autre vie immortelle.* Aussi voulut-il que « la sienne fût imprégnée d'honneur et de profondes croyances « chrétiennes. Il joignait à ces vertus de premier plan une fidélité « chevaleresque à ce que furent les convictions de sa famille, une « courtoisie bienveillante à laquelle nous ne sommes plus habi- « tués, une amitié sincère et agissante dont tous ceux qui l'ont « éprouvée garderont un souvenir indéfectible. »

On comprend facilement le sincère regret que nous éprouvons de la perte d'un chrétien si convaincu, d'un artiste si distingué, d'un collaborateur si fidèle et le motif qui nous a porté à lui exprimer le témoignage de notre gratitude.

*
* *

Nous apprenions en même temps la disparition d'un autre amateur d'histoire locale, infatigable travailleur, M. R. de Brébisson, membre de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, à laquelle il donna la plupart de ses travaux. *La Revue catholique*

Digitized by Google

*de Normandie* le compta cependant, presque à son début, parmi ses collaborateurs, avec un article sur *La porcelaine tendre de Rouen* (V et VIe année, p. 582 et 25) ; — puis un second sur *Les Rabodanges* (XIe année, p. 421, 477, XIIe p. 33, 69) qui donna lieu à son magnifique volume publié en 1914 par l'imprimerie de Montligeon, volume de 405 pages, grand in-8, avec 44 gravures hors texte, tiré à 300 exemplaires non mis dans le commerce, et couronné par l'Académie.

En 1915, M. de Brébisson commença la publication de la *Recherche de Roissy* d'après une copie qu'il croyait la meilleure. Mais bientôt se révélèrent les causes qui avaient probablement arrêté, jusqu'ici, les éditeurs. La principale était, qu'à défaut du texte original, il n'existait pas de copie parfaite, vu la négligence apportée par les copistes dans la graphie des noms de famille et surtout des noms de lieu. M. l'abbé Le Mâle, de Bayeux, offrit alors de donner une copie du XVIIe siècle conservée à Caen et de l'enrichir de variantes de quelque importance fournies par le collationnement d'autres copies qui se trouvent dans les dépôts publics. Mais notre vénérable correspondant aura eu le mérite d'être la cause initiale de cette si utile publication et d'avoir bien mérité des généalogistes.

*
* *

Enfin nous avons à déplorer le décès de M. l'abbé Huet, prêtre d'une très haute valeur, un de nos abonnés et dont nous avons souvent signalé les travaux. En mémoire de ce grand vicaire de chœur à la cathédrale de Coutances, des artistes viennent d'éditer un album in-4° raisin contenant « dix images sur la cathédrale de Coutances dessinées et coloriées par Joseph Quesnel, taillées dans le bois par Jean Thézeloup. Le tirage a été limité à 200 exemplaires signés et numérotés : de 1 à 25 (10 hors commerce), sur papier « Normandy Velum » avec suite en noir de chaque gravure sur pelure Japon ; — de 11 à 15 ces albums contiennent un dessin original non reproduit ; — de 15 à 25 les dessins ayant servi à établir des bois... 50 fr. ; — de 26 à 50, sur Bouffant vergé du Pont de Claix avec suite en noir de quelques gravures sur Pelure Japon... 20 fr. ; — de 51 à 200 sur Bouffant du Pont de Claix... 10 fr. A Coutances (Manche), chez Joseph Quesnel, Venelle du « Pou qui grimpe ».

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

Seine-Inférieure : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

Eure : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

Calvados : M. Etienne Deville.

Manche : M. l'abbé Couppey, à Notre-Dame du Roule, à Cherbourg, et M. l'abbé Hulmel, à Ponts, Avranches.

Orne : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

* * *

3360. — Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. XVII, 1re livraison, Rouen, A. Gallier, 1917 : Plaque armoriée en cuivre doré aux armes de la Fontaine, Solare. par M. Garreta, p, 3; — *Une vue du Mont Saint-Michel du* XVIIe *siècle*, par le même, p. 4 (pl. h. t.); — *Plaque de pose de la 1re pierre de reconstruction de l'Abbaye de Saint-Saens*, 1669, p. 6; — *Sceau du curé de Saint-Ouen*, p. 10; — Salle capitulaire de l'Abbaye de Saint-Victor-en-Caux, p. 12; — *Ancien reliquaire des Ursulines de Dieppe*, 1689, p. 27; — *Vase roman*. par M. de Vesly, p. 32; — *Une urne gauloise*, p. 37; — *Le Manoir de Foucart*, p. 38; — *Une cordiphore de Charles III, seigneur de Martel-Fontaine*, p. 41; — *Le colombier de Petit-Couronne*, p. 44; — *Le Balnéaire, dit d'Alaincourt, à Lillebonne*, p. 46; — *Théâtre romain de Lillebonne*, fouilles de 1914-1915, p. 52; — *Ile Brouilly* (près Rouen), *Petit dépôt monétaire; Saint-Pierre de Franqueville, fragment d'une statue funéraire; Pierre de bénédiction d'une église sous le patronage des SS. Adrien et Victor*, etc., par M. de Vesly, p. 67-76; — *Le hameau des Cottes; son nom, ses origines*, etc., par M. Georges Dubosc, p. 85-99; — *Monnaie gauloise des Baïocasses;*

Digitized by Google

*commune de Grand-Quevilly, découvertes archéologiques; Sépulture à cercueil de plomb; Cheminées monumentales au Petit et Grand-Quevilly*, par M. de Vesly, p. 104-112; — *Eglise Saint-Gilles de Repainville*, par M. Pelay, p. 118; — *Travaux effectués à l'église Saint-Nicaise de Rouen au* XIVe *et* XVe *siècles*, par M. G. Prévost, p. 126-142; — *Emplacement gallo-romain* (rue Thiers); *Litre seigneuriale à Flainville*, par M. de Vesly, p. 146-148; etc. — 2e livraison : *Monnaies gauloises de Castillon près Bayeux*, par M. de Vesly, p. 173; — *Sceau du XVIIIe et calvaire dit « Croix Lorgerie »*, par M. Garreta, p. 176; — *Plaque de cheminée de l'Hôtel de Fécamp, à Rouen*, par M. Duveau, p. 187; — *Note sur des travaux de construction au château de Mesnières*, par M. G.-A. Prévost, p. 197; — *Monnaie d'or de Vespasien trouvée à Avesnes-en-Bray*, par M. de Vesly, p. 201; — *Une dolabra trouvée à Gaillon (Eure); Fer de lance de piquier recueilli à Saint-Aubin-Celloville*, etc.; — *Plaque en bronze aux armes de frère Lombelon des Essarts commandeur de Chanu*, par M. Garreta, p. 210; — *Saint-Michel d'Ingoville*, par M. le Chanoine Jouen, p. 213-223; — *Notes sur l'église de Martin-Eglise*, par le Chanoine Tougard, p. 224; — *Les derniers jours de l'Abbaye de Jumièges*, par M. Pelay, p. 230; — *Une découverte archéologique à Quatremares; La marque du potier gallo-romain* CVNDV; *Pierre de bénédiction de la chapelle de Tourpes; Le pavillon Dambray à Oissel*, par M. de Vesly, p. 233-241; — *Centenaire de la Commission des Antiquités*, p. 241-312; — *Un voyageur allemand à Rouen au* XVIIe *siècle*, p. 312-322; — *Notes d'un gentilhomme Cauchois*, par M. Garreta, p. 323; — *Le bac de la Mailleraye, à Sainte-Marguerite-sur-Duclair*, par M. Vernier, p. 327-344.

3361. — Société historique et archéologique de l'Orne, t. XXXVIII, janvier 1919 : *Histoire généalogique de la maison de Prie*, par M. B. de la Garanderie, p. 17-100, tableaux généal. [Plasnes, Courbépine, etc.].

3362. — Bulletin philologique et historique du Comité des Trav. Hist. 1917. Paris 1918, in-8°, 447 pp. *Débuts de l'Imprimerie à Evreux* (1600-1650), par M. H. Omont, p. 84-117; — *Document du* XIVe *siècle relatif à l'achèvement de l'Eglise N.-D. d'Andely*, par M. Louis Régnier, p. 118-126; — *Vingt-sept lettres inédites de Catherine de Médicis*, par M. Baguenault de Puchesse, p. 130-157 [p. 143, Neaufles Saint-Martin (Eure); Le Vacher,

Digitized by Google

chantre; p. 144, *A mon Cousin, le sieur de Damville;* p. 151, Charles de Prunelé, baron d'Esneval beau-frère du vicomte Pinart; p. 154, le Hâvre-de-Grace, etc.]; M. Guesnon, né à Planches (Orne) en 1824, † à Paris 2 oct. 1917, p. 169; — *L'Obituaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais* (1292), par M. le Dr Leblond, p. 343-388 [Avesnes, canton de Gournay, S.-Inf. p. 346; — Simon de Montfort, p. 363; etc.]; — *Censier de l'Hôtel-Dieu de Beauvais*, par le Dr Leblond, p. 389-441 [Molagnies, canton de Gournay, S.-Inf., p. 391; Hôtel de Foucarmont, 393-394 S.-Inf.; Aumale, S.-Inf., 395; Haussez, canton de Forges, 396-417, S.-Inf.; Vesly, canton de Gisors, Eure, 399; Bacqueville, Eure, 433, ou S.-Inf.]

3363. — Bulletin de la Soc. Arch, de la Corrèze, t. XL, 4e livr. oct.-déc. 1918. *Matériaux pour servir à l'histoire de la ville de Brive* (suite), p. 405-459, par L. de Nussac [François Bochard de Champigny, p. 418].

3364. — Bulletin Historique et Archéologique de la Mayenne, 2e série, t. 34. no 120; — *La paroisse de Gorron des origines à 1789* (notes et documents), par M. Gabriel Boullard, p. 362; — *Le général Decaen et la Chouannerie* (suite), par M. Guy Bernard, p. 385.

3365. — La Revue Normande, mars-avril, nos 33-34 : Les tendances décentralisatrices à la veille de la Révolution, par M. L. Dubreuil, p. 64-74; — « Saint-Amanski », le bon Gros en Pologne, par M. Jean Adigard des Gautries, p. 75-79; — Le bourg des Fontaines, par M. J.-B. Charte, p. 89-92; etc.

3366. — La Grande Revue, février 1919 : La Métamorphose d'un port, par M. Georges Lebas [Dieppe].

3367. — Le Réveil de Lisieux, 29 mars : *L'art de terre à Manerbes et au Pré-d'Auge*, par M. E[tienne], De [ville], épis de faitage, pavés historiés, etc.]; — avril 26 : Jean-Ch. Contel au Salon.

3368. — La Révolution Française, mars-avril : Une enquête du Parlement de Paris sur la récolte de 1788 [Tillières, Verneuil, Rouen], par Fernand Evrard; — Le vote des militaires des armées de terre et de mer en 1848 : Les soldats et marins de la Manche [Havin, Vieillard, Alexis de Tocqueville, Laumondays, Dudouy, de Mézange, etc.; — Cherbourg, Coutances, Valognes, Avranches, Saint-Lô]; — C. R. des réunions de la Commission du 1er mars et du 5 avril 1919 [M. Le Parquier-Arques].

Digitized by Google

3369. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (LXXIXe vol. 1er sém. 1919), col. 5, 162, Savary, évêque de Séez en 1682; — col. 7, 211, Un grand oncle de Georges Sand; — col. 19, le Dr Payerne et les sous-marins; — col. 23, armoiries à déterminer [du cardinal Cambacérès]; — col. 59, Mémoires d'Estancelin; — col. 94, Le chevalier de Salmon; — col. 101, Emigrés normands et bretons à Jersey; — col. 109, Le nom de Louvel; — col. 203, La famille de Houdetot en Normandie: — col. 204, Les L'Empereur; — col. 207, Un fils naturel de Louis XV : le marquis de Vernouillet; — col. 214, Investiture allemande; — col. 217, L'Enfant Jésus dans le Temple, peinture de Jacques Stella [aux Andelys].

3370. — Revue du Clergé Français, t. 97, no 579, 1er mars : Pour nos campagnes [du pays de Caux], par R. Lesigne, du diocèse de Rouen.

3371. — Archives de la Soc. des Collectionneurs d'ex-libris, oct.-déc. 1918, no 10, 11, 12, supplément pour les ex-libris anonymes : nos 105, Anviray; 126, Cléran de Rampan; 130, du Quesnoy.

3372. — La Dépêche Normande. Les rues d'Evreux, 12, 19 et 26 avril 1919.

3373. — Agasse (abbé Maurice), † curé d'Heuqueville, *Sem. Rel. d'Evreux*, 22 mars.

3374. — Aubé (Raoul). a publié dans le *Journal de Rouen*, 13 avril : le « Dit » des Nations, le pour et le contre; 27 avril : (A) Autour de l'écritoire, notes à vol de plume.

3375. — Beuvron-en-Auge. François d'Harcourt, baron de — (1518 1558); Guy (1558-1567), *La Bonne Semence Bull. Rel. de* — mars-avril 1919.

3376. — Blais (Abbé Constant), † curé de Saint-Clair-de-Halouze, *Sem. Cath. de Séez*, 21 mars.

3377. — Brébisson (René de), † à Forges (Orne), *Le Courrier de l'Eure*, 15 avril et *Revue Catholique de Normandie*.

3378. — Charles-Pierre. Le port de Rouen en 1918, *Journal de Rouen*, 23 mars.

3379. — Clément (Abbé). Autour de notre clocher. La guerre [en 1569-1627, etc.], *Le Petit Semeur*, *Bull. Paroiss. de Saint-Antonin-de-Sommaire*, avril 1919, no 49.

Digitized by Google

3380. — Cornu (Abbé), † curé de Saint-Symphorien-des-Bruyères, *Sem. Cath. de Séez*, 14 mars.

3381. — Coutances. Bénédiction du grand orgue et d'un vitrail [de Saint-Thomas de Cantorbery, de Saint Georges et de Saint Blaise, xiii^e siècle, *Sem. Rel. de Coutances*, 27 mars]. Discours de M. l'abbé Aubry, Directeur de *La Croix de la Manche*.

3382. — Drouin (Abbé), † curé d'Aubevoie, *Sem. Rel. d'Evreux*, 8 mars.

3383. Dubosc (Georges), a publié dans le *Journal de Rouen* : *Janvier* 2. Une lettre de Pascal datée de Rouen, adressée à sa sœur le 31 janvier 1643, vendue à Londres 165 livres; — 8, Une paroisse à Rouen pendant la guerre; — 16, Dons au musée des Antiquités; — 22, Hommage à une poëtesse Normande. Les « quatre-vingts » de Noël Bazan, née Blanche Guérard à Honfleur, 25 déc. 1830; — *Février* 2, L'autel de Jeanne d'Arc à la cathédrale; — 5, Un Rouennais en Chine au xviii^e siècle, le R. P. d'Incarville né à Louviers; — 12, Le professeur Raphaël Blanchard (petit neveu de l'aéronaute des Andelys); — 16, Un serviteur de Gustave Flaubert, † à Croisset; — 25, Meubles anciens de la ville de Rouen, exp.; — 25, Les grands écrivains Normands et la critique Américaine; — *Mars* 11, Documents révolutionnaires sur la vie chère à Rouen; — 12, Le Bois Bagnères sur la côte Sainte-Catherine (notes historiques); — 20, En l'honneur d'un poëte Normand (Roinard); — 23, Un château des Cardinaux d'Amboise : Le château de Vigny; C. R. de la notice de Daniel Banse sur *L'ancienne église Saint-Ouen de Fécamp;* — 25, P. Bauregard, député de Paris, né au Hâvre; — 30, Les jambons de la victoire, Mayence en 1792 [jambons envoyés au Hâvre]; — *Avril* 4, Jean-François Corneille [d'Evreux], 1714-1783; — 6, M. Chaine, † architecte des Monuments historiques; Un « homme fossile » dans une cave rouennaise; — 13, Le tabac de Pont-de-l'Arche; Littérature Normande : Deux nouvelles de Barbey d'Aurevilly Léa et le Cachet d'Onyx; — 16, Le monument des soldats Belges à Bonsecours; Vieilles maisons de Rouen, Exp. Jean-Charles Contel; — 27, Un voyageur allemand à Rouen au xvii^e siècle Abraham Golnitz; — Un prédécesseur de la Gazette des Ardennes en 1870 : « Le Petit Moniteur de Rouen » *Le Musée et l'Encyclopédie de la guerre*, 3^e année, n° 15, p. 62-63.

3384. — Esneval (baron d'). Les Seigneurs de Pavilly, barons

Digitized by Google

d'Esneval, Vidames de Normandie, Evreux, 1919, 42 pp. [Ext. de la *Revue*].

3385. — Eude (Abbé), curé d'Angiens, † à Salonique *Bull. Rel. de Rouen*, 14 décembre 1918.

3386. — Eudeline (Chanoine), Hauville [C. R. par M. l'abbé Tougard] *Journal de Rouen*, 6 avril; *Le Courrier de l'Eure* du 22 mars, article du *Polybiblion*.

3387. — Eudes (Bienheureux Jean) et le diocèse d'Evreux. *Sem. Rel. d'Evreux*, 29 mars.

3388. — Gibon (Vicomte de). Un archipel normand. Les îles Chausey et leur histoire. Coutances, Impr. N.-D. 1918, in-8. VIII-658 pp. grav. et cartes, 15 francs.

3389. — Glos-la-Ferrière (Orne). Glos et l'Abbaye de Lyre : La Broudière, *La Voix de Saint-Agnan, Bull. Paroiss. de* — mars.

3390. — Guernesey. Une Chapelle de Sainte-Apolline à — (jadis du diocèse de Coutances), *Sem. Rel. de Coutances*, 17 avril.

3391. — Incarville. (P. d'). — Voyage en Chine au xviii^e siècle, publié avec des notes par H. Cordier, *Comité des Trav. Hist. Bull. Géog.* t. 32, 1917, p. 165-194.

3392. — Jarnot (Paul). Un tableau de Nicolas Poussin au musée de Toulouse (le S. Jean-Baptiste). *Gazette des Beaux-Arts*, oct.-déc. 1918, p. 345-354, pl.

3393. — Jeanne d'Arc. Lettre au maire de Rouen, *Journal de Rouen*, 21 janvier; Le miracle de Faverolles (Eure), retenu à Rome pour la béatification, *Sem. Rel. d'Evreux*, 26 avril.

3394. — Jouen (Chanoine L.). Les journées liturgiques de Rouen. *Bull. Rel. de Rouen*, 29 mars et 5 avril.

3395. — Lachèvre (Mgr), † doyen du Chapitre métropolitain de Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 26 avril et 3 mai.

3396. — Lacour-Gayet (G.). Un grand français l'armateur Jean Ango de Dieppe, *La ligue maritime*, 25 mars, 21^e année, n° 174, p. 7.

3397. — Lafond (Jean), a publié dans le *Journal de Rouen*, Journées liturgiques de Rouen, mars 21, 23, 25, 26 et 28; — 30, Saint-Louis et le vitrail de Moulineaux [l'auteur prouve contre H. Langlois, l'abbé Cochet, etc., qu'il ne s'agit nullement de Saint Louis]; — *Avril* 13 et 20, Palinods ou Puys de Poésie en Normandie [C. R. de l'étude de l'abbé Ch. Guéry, parue dans la

Digitized by Google

*Revue Catholique de Normandie*, avec préface sur ce périodique parvenu à sa 28e année].

3398. — Laval (R. P.). *Sem. Rel. d'Evreux*, 15 mars et 26 avril. Cf. nº 3348.

3399. — Lecourt (Abbé), vicaire de Vassy, † pour la Patrie, *Sem. Rel. de Bayeux*, 16 mars.

3400. Lemaître (R. P.). Paroisse Saint-Pierre-de-Vains et Saint-Léonard, Avranches, Thébault, 5 fr. 50. (Monographie).

3401. — Lemarie (Abbé Louis), † professeur à l'Ecole Saint-François-de-Sales, à Alençon, *Sem. Cath. de Séez*, 28 mars.

3402. — Lemoine, † Conseiller à la Cour, *Journal de Rouen*, 6 mars.

3403. — Lenfant (Abbé J.). N.-D. de Louviers pendant la guerre. Quelques portraits. Evreux, Impr. de l'Eure, 32 pp. in-8.

3404. — Lepelletier (M.), † curé-doyen de Saint-Etienne de Caen. *Sem. Rel. de Bayeux*, 6 avril.

3405. — Leroy (G. A.). L'embarquement du Duc de Bedford, *Journal de Rouen*, 26 décembre.

3406. — Louvard (Mgr) nommé Evêque de Langres. Lettre pastorale de Mgr Bardel à cette occasion. *Sem. Cath. de Séez*, 7 mars, 11 avril (portrait).

3407. — Mallet (Ernest). Registre des délibérations municipales de la ville de Pontoise, 4e fasc. Pontoise 1919, in-4, p. 289 à 398.

3408. — Morin (Abbé), † curé de Vattetot-sur-Mer, *Bull. Rel. de Rouen*, 11 janvier.

3409. — Panthou (R. P. Joseph de), † abbé de Mondaye, *Sem. Rel. de Bayeux*, 27 avril.

3410. — Pont-de-l'Arche. Le tabac à — Cf. *Journal de Rouen* du 13 avril; — La procession de l'Assomption en 1793 à — *Sem. Rel. d'Evreux*, 29 mars.

3411. — Régnier (Louis). Document du xive siècle relatif à l'achèvement de l'Eglise N.-D. d'Andely, Paris, Impr. Nat. 1919, grand in-8, 12 pp. Cf. nº 3362.

3412. — Roseau (Mgr.), † curé de la Chapelle-Montligeon, *Sem. Cath. de Séez*, 7 mars.

3413. — Rouen. Almanach de — et des dép. de la S.-Inf. et de l'Eure, Rouen, in-8 de 1204 pp.; — Les journées liturgiques à

Digitized by Google

— *Bull. Rel. de Rouen*, 21, 25, 29 mars, 5 et 26 avril; *Journal de Rouen* 23 et 30 mars; *La Revue des Jeunes* 25 avril; — Conseil Municipal, rapport de M. Valin, maire, à propos de Jeanne d'Arc. Rouen, Lainé, in-8, 20 pp.; — Centenaire du Bienheureux J.-B. de la Salle, *Journal de Rouen*, 6 avril.

3414. — Searles-Colbert. Les sentiments de l'Académie Française sur le Cid. Edited with and introduction by Colbert-Seales. The university of Minnesota Sludies in language and littérature. Minneapolis *Bull. of Minnesota*. March 1916, in-8, 112 pp., Portr. de Chaplin.

3415. — Tougard (Abbé A.). Hauville de M. le Chanoine Eudeline, *Journal de Rouen*, 6 avril. Cf. n° 3386.

3416. — Vauthier (G.). Le Comte de Forbin et le radeau de la Méduse, tableau de Géricault, *Bull. de l'Hist. de l'Art*, 1915-1917, p. 170-171.

3417. — Vernier (J.). Archiviste de la S.-Inf. Abbaye de Fécamp, *Rapports au Conseil Général* 2e session, annexe, p. 116-117.

3418. — Vesly (Léon de), id. p. 121-128. Notes historiques sur les acquisitions et dons faits au Musée des Antiquités.

---

*Indications spéciale par département.*

Calvados : **3360**, 67, 75, 83, 97, 99, **3404**, 9.

Eure : **3360**, 61, 62, 63, 64, 65, 68, 69, 71, 72, 73, 77, 79, 82, 83, 84, 86, 87, 89, 91, 92, 93, 98, **3403**, 10, 11, 15.

Manche : **3360**, 64, 68, 69, 81, 88, 90, **3400**.

Orne : **3361**, 62, 64, 69, 76, 77, 80, 87, **3401**, 6, 12.

Seine-Inférieure : **3360**, 62, 66, 68, 69, 70, 74, 78, 83, 85, 93, 94, 95, 96, 97, **3402**, 5, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18.

---

*Le Gérant :* G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

## HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

28e ANNÉE — 4e LIVRAISON

JUILLET 1919

Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 149. — Chanoine Legris : L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen [IXe-XIe siècles] (*suite*), 168. — Félix Clérembray : Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*), 175. — Bibliographie Normande, 192.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1919

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

---

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé Le Mâle (*suite*).

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, par M. Félix CLÉREMBRAY (*suite*).

L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen ixe et xie siècles, par M. le Chanoine LEGRIS (*suite*).

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Un Rouleau judiciaire du xive siècle, par M. Édouard LE CORBEILLER.

Les Exilés de l'Ordre du Roi au Mont Saint-Michel. — Le Clergé, par M. Etienne DUPONT.

---

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

## CHAPITRE VII

**Bosnormand au XVIII^e siècle. — Familles du Resnel et de Rouen. — Le Quesnay passe aux Pollet du Thuit. — La Révolution. — Vente de la Commanderie. — Les Botherel.**

Depuis quelques années le seigneur de *Bosnormand* n'avait plus qu'un seul souci, marier sa fille, Anne-Françoise-Angélique Ygou, afin de transmettre à son gendre la seigneurie, puisqu'il n'avait plus l'espoir de posséder un fils. Dès 1699, il avait accepté, dans ce but probablement, car elle avait alors dix-huit ans, qu'elle fût marraine d'une cloche à Infreville, avec Louis-Anne Jubert, seigneur de Chailly, comme parrain. Voici l'acte de ce baptême :

« Le 26 août 1699, Mlle Anne-Françoise-Angélique Ygou de « *Boisnormand*, fille de M^e Pierre Igou, écuyer, seigneur dudit « *Boisnormand*, seigneur et patron de Saint-Pierre de Bosguérard « et autres lieux, fut, avec M^e Louis-Anne Jubert, écuyer, sei- « gneur de Chailly, Brécourt, Cahaignes et Senancourt, marraine, « à Infreville, d'une cloche qu'elle nomma Anne-Angélique et « qui fut bénite par M^e Guillaume Lonuchet, doyen de Bourgthe- « roulde et curé du Teillement. » Cette cloche sonna jusqu'en septembre 1764, époque à laquelle elle fut refondue.

Mais, auparavant, elle sonna la réussite des projets de Pierre Ygou, sinon avec Louis-Anne Jubert, du moins avec un conseiller au Parlement de Rouen, âgé de trente ans, Nicolas-François du



Digitized by Google

Resnel, seigneur de Bolconte. Le mariage eut lieu le 12 avril 1701, à Saint-Laurent de Rouen, d'après l'acte suivant :

« Le douzième d'avril fut fait et célébré le mariage par « Me Charles de Palme curé de Feuguerolles et du consentement « de M. le Curé, entre Messire Nicolas-François du Resnel, escuyer « et seigneur du Bolconte, conseiller du Roi en son Parlement de « Normandie, de la paroisse Saint-Patrice, âgé environ de « trente ans, d'une part : et dame Anne-Françoise-Angélique « Ygou du *Boisnormand*, de cette paroisse, âgée environ de « vingt ans, d'autre part, avec dispense de deux bans obtenue de « MM. les Grands Vicaires, en date du onzième du présent mois « et insinués le même jour. Le mariage fait en présence de « Me Ferdinand Henriques, sieur du Fayel, conseiller du Roi en « sa cour ducale de Normandie, beau-frère dudit ; et Messire « François de Palme, seigneur de Feuguerolles, sous-doyen de « MM. les conseillers du Parlement, oncle de la dite épouse (*voir « plus haut le récit de ses funérailles et celles de son épouse, « Catherine Ygou, sœur de Pierre Ygou*) et de Messire Pierre « Ygou, chevalier et seigneur du *Boisnormand* et autres lieux, « père de la dite épouse, et Messire Alphonse de Palme de Feu- « guerolles, conseiller du Roi et ordinaire de la Chambre des « Comptes de Normandie, amy de la dite épouse, lesquels ont « tous signé.

« Du Resnel du Bolconte.
« A. F. A. Ygou de Boisnormand.
« Ygou de Boisnormand.
« de Palme.
« Henriques du Fayel.
« de Palme de Feuguerolles.
« de Palme. »

La famille du Resnel, si nous en croyons une pièce du cabinet des Titres, à la Bibliothèque Nationale (ms 2466, dossier 55441) descendrait de Nicolas du Resnel, marchand et bourgeois de Paris qui, le 10 avril 1598, demeurait rue Saint-Denis, à l'hôtel de la Clef (1).

(1) Le docteur Gosseaume écrit lui-même : « La famille du Resnel appartenait, au XVIe siècle, à la bourgeoisie de Paris. » — On serait tenté

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, elle remonte certainement à Claude du Resnel, son fils peut-être, receveur des tailles en 1609, à Rouen, et qui de Madeleine Rouillé, fille de Jean, marchand drapier et de Marguerite Gobelin, eut de nombreux enfants, dont nous allons dire quelques mots.

1° *Claude* du Resnel.

2° *Jacques*, nommé en 1614 receveur des tailles d'Arques, par résignation d'Anti Badran. (Reg. 31, fol. 233.) Il mourut en 1618 et son frère, Jean, hérita de son office.

3° *Jean*, receveur des tailles à Arques en 1618, par le décès de son frère Jacques, puis en 1622 conseiller du Roi, contrôleur général alternatif des finances, à Rouen, par démission de Me François de Hourles. En 1656 il donne, comme tuteur des enfants mineurs de son frère Alonce, une quittance de 40.000 livres pour un quartier d'arrérages échu du dernier jour de septembre 1620. (*Bibl. Nat. ms. n° 11.*) Le reçu commence ainsi : « Je Jean du Resnel, sieur *du Bellay*, conseiller du Roy et contrôleur général des finances à Rouen, tuteur, etc. »

C'est à ce Jean du Resnel qu'on attribue généralement, vers 1630, la construction du curieux château Louis XIII dont les derniers vestiges ont disparu il y a quelques années à peine. Il est d'autant plus nécessaire d'en parler que celui de *Bosnormand*, à une époque ou à l'autre, a certainement eu l'idée de le copier. La *Revue de Normandie* (t. VII, p. 117), s'exprimait ainsi sur le château d'Hénouville :

« Sur la lisière de la forêt de Roumare, autrefois célèbre par « les chasses qu'y faisaient les ducs de Normandie, à quelques « pas de cette chaîne de coteaux qui forment les hauteurs d'Hé- « nouville, et d'où la vue, dominant la Seine, embrasse un « magnifique panorama chanté par le grand Corneille (Le pres- « bytère d'Hénouville à Tyrcis, imprimé à Rouen, chez Jean Le

---

de voir en ce Nicolas du Resnel celui dont parle M. Louis Delavaud dans son beau travail : *Les Français dans le Nord*, un des premier français qui se rendirent à Archangel en juin 1586. Dès 1570 il fut l'un des fondateurs d'une société pour la fabrication des draps, ce qui nous explique pourquoi son fils, Claude, épousa la fille d'un marchand drapier.

(*Soc. Norm. de Geographie*, 1911, p. 78 et suivantes.)

Digitized by Google

« Boullenger, en 1642, 12 pages in-4°), s'élève le château *du* « *Bellay*, dont la construction remonte au règne de Louis XIII. « De l'avis des hommes compétents, c'est un intéressant spécimen « de cette époque.

« Inhabitée depuis nombre d'années, livrée au plus complet « abandon, cette charmante demeure d'un grand seigneur du « XVII^e siècle est un exemple de ces étranges vicissitudes de for- « tune, auxquelles semblent fatalement voués les édifices comme « les hommes ; car de ces vastes salles, de ces brillants apparte- « ments qu'animaient autrefois de nobles hôtes, le fermier a fait « autant de greniers pour serrer ses grains, son fourrage, voire « même ses instruments aratoires.

« Toutefois, malgré les outrages qu'il a subits et dont les « résultats ont été plus rapidement désastreux par le fait des « hommes que par l'action du temps, *le Bellay*, avec son toît « élevé, ses épis historiés, ses cheminées à frontons circulaires, « ses mansardes surmontées de pots de fleurs, sa façade de « brique rouge alternée de panneaux de pierre, *le Bellay*, disons- « nous, a conservé un aspect imposant. Aussi était-il un but de « promenade pour les excursionnistes amis des arts. Plus d'un « artiste en possède un croquis dans son album, plus d'un pho- « tographe est venu là dresser son objectif.

« Deux choses attiraient encore l'attention dans l'intérieur : « une cheminée d'un cachet tout particulier et un carrelage à « petits pavés émaillés.

« Ce fut vers 1630 qu'il fut construit par *Jean du Resnel*, con- « seiller du Roi et contrôleur de ses finances en la généralité de « Rouen.

« Il passa ensuite entre les mains de *Nicolas du Resnel* (l'époux « de Mlle Ygou), conseiller aux Requêtes, en 1696 et du président « de Fumechon, en 1726.

« En 1737, il devint la propriété de Jacques-Henry du Tot, « seigneur-marquis de Varneville, Saint-Ouen du Breuil, etc., « comme ayant épousé Louise de Formont, veuve du président « de Fumechon, laquelle jouit à titre de douaire de la seigneurie « du Bellay.

« En 1741, ce joli castel fut possédé et habité par Jean- « François du Resnel, abbé de Sept-Fontaines, membre de l'Aca- « démie, etc. »

Digitized by Google

Une revue, intitulée *L'Architecture et la Construction dans l'Ouest*, dans son numéro du mois d'avril 1902 (6e année, n° 4, p. 45) parlait encore de ce manoir en ces termes :

« C'était un monument de style Louis XIII bien caractérisé, « avec son mélange de briques et de pierres, son haut toit d'ar- « doises, ses épis historiés et ses cheminées à couronnement « arrondi.

« Construit sur un rectangle très allongé, sa distribution com- « prenait une suite de pièces dont plusieurs de toute la largeur « du bâtiment s'éclairant sur deux faces. Les façades, exactement « pareilles, avaient au centre un large avant-corps peu saillant « à fronton circulaire couronné par une sorte de pinacle en « forme de vase d'un genre particulier. Les ailes de chaque côté « étaient symétriques, les lucarnes qui les surmontaient avaient « aussi un vase de couronnement, et, pour clefs, des brucanes « très classiques accompagnées de draperies. Les pignons, égale- « ment semblables, étaient de proportions fort élégantes et pos- « sédaient des *oculus* gracieux, aux clefs sculptées de mascarons « grimaçants.

« L'ensemble était majestueux sans lourdeur et la moluration « de briques et de pierres était délicate et fine, bien que sans « maigreur. Les tons rouges de la brique apparente s'harmoni- « saient parfaitement avec les trumeaux enduits en mortier d'une « teinte grise et douce que venaient relever des panneaux de « pierre à encadrement de brique.

« De chaque bout était une cour fermée par des murs à imbri- « cations ovales et saillantes sur l'enduit en mortier. C'était là « que se trouvaient les parterres. Une belle avenue de tilleuls, « abattue vers 1865, formait une entrée d'un aspect imposant.

« A l'intérieur, on remarquait principalement un bel escalier « à la française, aux balustres chantournés, aux larges paliers. « Les marches étaient dallées de petits carreaux rectangulaires « posés en damier, où la couleur verte dominait. Les carrelages « furent d'ailleurs un des ornements de ce château. Au premier « étage on pouvait encore reconstituer, il y a une dizaine « d'années, les rosaces formées d'un grand nombre de carreaux « hexagones, recouverts d'un enduit émaillé de dessins et de « couleurs variées. Le blanc, le bleu, le brun rouge, le jaune et le « vert s'y mélangeaient agréablement. Les remplissages étaient

Digitized by Google

« en carreaux de même nature, veinés de vert foncé sur vert « jaunâtre.

« Une cheminée en plâtre de toute la hauteur de l'étage, d'un « style assez pur, et des boiseries sculptées, dans un cabinet du « rez-de-chaussée, étaient dignes d'attirer l'attention.

« Enfin l'aspect général avait grand air avec ses hautes fenêtres « aux profonds ébrasements si favorables aux conversations « discrètes.

« Les jardins et dépendances, distribués et dessinés au goût de « l'époque, suivant un plan symétrique très harmonieusement « étudié, avaient laissé, jusqu'à ces dernières années, des traces « qui ont permis d'en reconstituer les grandes lignes. »

Ce très intéressant article, dû à Dagnet de Laquerrière, est accompagné de plusieurs planches, dont voici la nomenclature :

1° Vue de la façade du château ; (1)
2° Vue d'un bout du château ;
3° Vue des ruines (octobre 1898) ;
4° Plan de terre ;
5° Cheminée, lucarnes, etc.

Jean du Resnel, sieur du Bellay, mourut vers 1665, d'après la pièce suivante : « François du Resnel, ecuyer, conseiller du Roy, « maistre ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, « principal exécuteur du testament de feu Jean du Resnel nostre « oncle, vivant écuyer, sieur du Bellay, conseiller general des « finances à Rouen, confesse avoir reçu 167 livres 3 sols pour un « quartier eschu le dernier septembre 1653, à cause de 668 livres « 12 sols de rente constituées le 2 janvier 1635 sur les gabelles. » Quittances du 6 juillet 1665, 5 septembre 1668 et 7 septembre 1668. *Bibl. Nat. mss. dossier* 55.141, p. 31).

Le quatrième enfant de Claude du Resnel fut : *Hugues*, religieux à Saint-Leu.

5° *Marie* du Resnel, épouse en 1630 de Mathieu de Langle, sieur de Dardez et de Mesny, mère de Pierre de Langle, évêque de Boulogne, auquel nous reviendrons plus loin.

---

(1) M. de la Serre, secrétaire de l'Académie de Rouen, a fait un dessin de ce château pour la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

6° *Alonce* du Resnel nommé, en 1626, receveur triennal des Tailles en l'élection d'Arques, office vacant par le décès de Guillaume Levandart le jeune ; puis, en 1631, conseiller du Roi, receveur alternatif des Tailles dans la même élection. (*Reg. 44, fol. 10 et Reg. 49, fol. 33*). En 1635, il est pourvu de l'office de conseiller receveur et payeur provincial des rentes sur les Aides en la généralité de Caen. (*Reg. 53, fol. 47, 48, 50.*) Sa succession créa à ses enfants bien des difficultés qui durèrent longtemps ! Mort, en effet, vers 1656, ses héritiers, après de nombreuses démarches, obtinrent, en 1670, un arrêt du Conseil portant qu'ils paieraient aux héritiers de Me Bernard Chasot, receveur des finances de Caen, successeur de feu Alphonse du Resnel, la somme de 3.000 livres, en déduction « des débets de quittance du compte « rendu par le dit feu du Resnel pour l'année 1638. »

Nous avons vu plus haut une quittance de Jean du Resnel, en date du 30 janvier 1656, comme tuteur des enfants mineurs de son frère Alonce qui, par conséquent, n'existait plus à cette date.

Deux de ces enfants nous sont connus : A) *Catherine*, épouse de Nicolas Baillot, conseiller du Roi, maître ordinaire à la Chambre des Comptes à Rouen, que nous trouvons marraine, en 1662, de son neveu, Georges-François du Resnel.

B) *François* du Resnel, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, en 1659, par résignation de Louis de Bernières (*Reg. 77, fol. 155*), époux, vers 1660, de Marie Jubert, fille de Georges, sieur de Bonnemare, conseiller du Roi et trésorier général au bureau des Finances de la Généralité de Rouen, d'où :

a) *Georges-François* du Resnel, baptisé en 1662, mort le 9 juin 1705 à l'âge de quarante-quatre ans sur la paroisse Saint-Michel de Rouen et inhumé dans l'église de Saint-Eloi le 30 juin suivant.

b) *Charles-Gabriel*, baptisé le 4 septembre 1668, puis chevalier, seigneur du Belley, ancien officier des vaisseaux du Roi, chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis, époux de Françoise Martin (1).

---

(1) Le 24 juillet 1730 ils donnaient 350 livres au Trésor de Saint-Michel et Charles-Gabriel fut prié de prendre sa place au chœur, puis d'honorer la compagnie de sa présence dans les assemblées.

(*Arch. de la Seine-Infre*, G. 7196.)

On pria Madame du Resnel de faire une quête par toutes les maisons

Digitized by Google

mort, âgé de soixante-dix-sept ans, le 4 juillet 1745, inhumé à Saint-Michel de Rouen.

c) *Madeleine*, baptisée le 19 mai 1670, morte, à l'âge de vingt ans, le 30 juin 1690, inhumée à Saint-Michel.

d) *Nicolas-Laurent*, baptisé le 8 mai 1672.

e) *Nicolas-Alphonse*, baptisé le 30 septembre 1674, dont le parrain fut Nicolas Baillot, son oncle, conseiller du Roi, etc.

f) Enfin *Charlotte-Antoinette*, baptisée le 13 mars 1676.

7° *Philippe* du Resnel, conseiller du Roi et contrôleur triennal des rentes assignées sur les gabelles de la Généralité de Rouen, pourvu de cet office en 1631 (*Reg. 49, fol. 97*), demeurait à Rouen, paroisse Saint-Michel, avec son épouse damoiselle Suzanne de Crouy, fille de Messire Antoine de Crouy, chevalier, seigneur du lieu. Nous avons de lui une quittance de 1630 qui débute ainsi : « Fut présent noble homme Messire Philippe du Resnel... « lequel confesse avoir eu et reçu dudit sieur de Crouy la somme « de 7.000 livres dues par le dit seigneur d'après le contrat de « mariage entre la dite damoiselle et le sieur du Resnel du « 28 juillet 1630, etc. » (Bibl. Nat. mss. dossier 55.441, n° 5) ; une autre de 2.000 livres (*id.* n° 9) ; enfin une dernière du 14 mai 1643. Il était mort en mai 1659 puisque, à cette date, « Jehan Morisson succède à feu Philippe du Resnel dans l'office de contrôleur général triennal héréditaire des rentes constituées sur les gabelles de Normandie (*id.*, p. 18). »

8° *Nicolas*, conseiller du Roi et procureur alternatif au grenier à sel de Dieppe, qui, le 2 septembre 1659, reconnaît avoir reçu comptant 56 livres 6 sols, etc.

9° *Marguerite* du Resnel, épouse de M. Petit, président à la Cour des Comptes.

10° Enfin *Anne* du Resnel, au sujet de laquelle nous avons la pièce suivante : « Damoiselle Anne du Resnel, veuve de feu noble homme Messire Jehan du Chef de la Ville, vivant conseiller du Roy, auditeur en sa Chambre des Comptes à Paris, tant en son nom que au nom de la procuration des enfants mineurs dudit défunt, confesse avoir prins de noble homme M. Claude Tosti,

---

de la paroisse avec M. Duval, vicaire, et M. Huault, clerc, MM. Le Cointe et de la Vigne. *(Arch. de la Seine-Inf^re.)*

Digitized by Google

secrétaire de la Chambre du Roy, paiement des rentes assignées sur le grenier à sel, la somme de 165 livres, 5 sols, 4 deniers oboles pour un quartier écheu le 2e jour de septembre 1603. » (*Bibl. Nat. mss. dossier 55.441.*)

Maintenant, duquel de ces nombreux enfants descendent les deux François (1), l'un époux de Madeleine le Prieur, père de du Resnel de l'Académie. l'autre époux de Marie Jubert dont nous avons parlé plus haut? Dans l'impossibilité, faute de documents, de trancher la question, nous avons attribué à Jean, sieur du Bellay le premier, et le second à du Resnel Alonce, mort en 1656 laissant des enfants mineurs. Il est vraisemblable, en effet, que le château du *Bellay* a suivi la branche directe pour arriver aux mains de l'abbé du Resnel de l'Académie. Dans l'acte de décès de Charles-Gabriel on dit que le corps fut inhumé en présence de Messire du Resnel de Bolconte (notre Nicolas-François, époux de Mlle Ygou) *issu de germain* et de Messire du Resnel, prêtre de l'Oratoire aussi *issu de germain*, donc tous les deux fils de François sieur du *Bellay*, fils de Jean, auteur du château. D'un autre côté Auguste Le Prévost dit que Nicolas-François du Resnel, chanoine de Saint-Malo, seigneur de Bosnormand jusqu'en 1784, était le neveu de Jean du Resnel de l'Académie, donc Nicolas-François du Resnel de Bosnormand avait pour frère Jean du Resnel, de l'Académie.

De ces quelques réflexions il résulte, jusqu'à preuve du contraire, que François du Resnel, sieur du Belley, fils de Jean, eut de son épouse Madeleine-Jeanne Le Prieur, âgée de vingt-six ans l'époque du mariage :

1° Nicolas-François du Resnel, sieur de Bosnormand ;
2° Une fille, morte en 1759 ;
3° Jean du Resnel, de l'Académie.
4° N. du Resnel, abbé de Saint-Saire, prêtre de l'Oratoire.

---

(1) On pourrait, à la rigueur, admettre que les deux François n'en font qu'un, marié deux fois : d'abord vers 1660 avec Marie Jubert d'où les 6 enfants nés entre 1660 et 1676, puis avec Madeleine-Jeanne Le Prieur vers 1690, époque à laquelle l'acte le dit âgé de 40 ans et son épouse de 20. Mais dans ce cas le seigneur de Bosnormand ne serait plus frère des du Resnel et le du Resnel, chanoine de Saint-Malo, ne serait pas davantage le neveu de l'Académicien et on ne s'expliquerait pas le motif pour lequel il aurait hérité de *Bosnormand*.

Digitized by Google

Jean-François du Resnel naquit le 29 juin 1692 sur la paroisse Saint-Eloi de Rouen, fit ses études au collège de cette ville et eut pour professeurs les Pères Couvrigny et Porée. A la mort de son père, arrivée en 1705, Jean entra à l'Oratoire de Paris en 1710 et après l'année d'institution fut envoyé à Saumur pour y faire ses études de théologie. En 1713, il est à Boulogne, au collège de l'Oratoire où il régenta depuis la cinquième jusqu'à la philosophie.

C'est dans cette ville qu'il apprit l'anglais. Son cousin, Pierre de Langle (1), fils de sa grand'tante Marie du Resnel et de Mathieu, l'aimant beaucoup, le nomma, en 1720, chanoine de la cathédrale de Boulogne, dont il était évêque, sans cependant l'obliger à quitter l'Oratoire. En 1724, il permuta son bénéfice avec celui de Saint Jacques de l'Hôpital, à Paris, moins riche, il est vrai, mais plus agréable. Là il prêcha avec quelques succès et l'Académie, en 1732, le chargea du panégyrique de saint Louis. En 1742, il rentrait à l'Académie.

La faveur du duc d'Orléans lui valut l'abbaye de N.-D. de Septfontaines, ordre de Prémontré, dans le diocèse de Reims, abbaye d'un beau revenu auquel fut joint le prieuré de Saint-Pierre-le-Brégy. Le tout lui permit, avec sa fortune personnelle, de mener une vie des plus faciles et des moins austères. De plus, sans quitter Paris, il put remplir les fonctions de vicaire général du diocèse de Toulon (23 novembre 1740) et de conseiller commissaire député de la Chambre du Clergé.

Au point de vue civil, son parent, M. Rouillié — Claude du Resnel, on s'en souvient, avait épousé Madeleine Rouillié — intendant du commerce, l'avait fait nommer censeur, et, plus tard, une autre protection lui avait valu la direction du *Journal des Savants*.

Il mourut à Paris, le 25 février 1761, laissant pour héritier son frère, connu sous le nom de l'*Abbé de Saint-Serre*, entré à l'Oratoire et qui, après en être sorti pour vivre à Rouen près de sa sœur — morte en 1759 — y était rentré vers la fin de l'année 1754 *par le désir d'une plus grande perfection*.

Les deux frères avaient eu ensemble quelques difficultés qui

(1) Ou son oncle à la mode de Bretagne, comme ont dit quelques auteurs, puisque la mère de Pierre de Langle était la sœur de son grand-père.

Digitized by Google

avaient refroidi leur amitié. L'abbé du Resnel hérita de la terre du Bellay qu'il dut vendre à M. Vaultier de la Granderie. A la date du 15 août 1749, il écrivait à Cideville qu'il cherchait à placer une somme de 10.500 livres, restant du prix de la vente et que l'acquéreur voulait lui rembourser (1).

Le Cornier de Cideville pour s'être occupé de la liquidation eut une partie de ses papiers, plus deux tableaux : l'un du père de du Resnel, l'autre de Jean du Resnel qui avait bâti *le Bellay*, grand-père ou grand-oncle de l'Académicien.

Ne quittons pas *le Bellay* sans dire que la chapelle Saint-Jean dont fait mention Toussaint-Duplessis à l'article *Hénouville* était celle du château, construite en 1642 par Jean du Resnel et Alphonse du Resnel, sieur de Saint-Saire, et qui était en titre en 1647. Elle fut visitée, en 1717, par Mgr d'Aubigné, ainsi que le prouve le procès-verbal d'inspection qui se trouve aux Archives de la Seine-Inférieure (G. 1368).

Nicolas-François du Resnel, né vers 1670, conseiller du Roi, seigneur de Bolconte, eut de son épouse Anne-Françoise Ygou :

1° *Nicolas-François*, né vers 1715, chanoine de Saint-Malo, conseiller au Parlement, seigneur de Bolconte, Saint-Pierre de Bosguerard, *Bosnormand*, etc. ;

2° *Antoine-César*, tonsuré le 20 septembre 1720 par l'évêque d'Avranches, dans la chapelle archiépiscopale de Rouen (Archives Seine-Inférieure, G. 2050) ;

3° *Marie-Anne-Françoise*, épouse, le 29 juillet 1739, de messire

---

(1) Sur Jean du Resnel, de l'Académie, on peut consulter : *Notice manuscrite sur du Resnel*, par M. Maillet du Boulay, abrégée par le Dr Gosseaume dans l'*Histoire de l'Académie de Rouen* t. III, p. 241-244; — *Eloge moral et litteraire de M. l'abbé du Resnel*, par l'abbé Yart, dans le *Recueil encyclopédique* du 1er octobre 1773, p. 129-134 : — *Notice sur du Resnel* de M. Le Beau, insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, p. 434; — *Notice sur du Resnel* de M. Baratte dans les *Poètes normands*; — une autre dans l'*Histoire de l'Académie française*; — *Les Registres de l'Académie de France*, t. II, p. 314, 330, 507, 510, 536, 537, 579, 649, on le dit seigneur de Saint-Pierre-des-Cercueils, t. III, p. 143 (Imp. Firmin-Didot, 1895, 3 vol. in-8°), etc...

Il y a deux estampes de du Resnel, la meilleure est d'Audran, rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

Claude-Adrien de la Barre, chevalier, seigneur et patron de Foucard, capitaine du Régiment-Dauphin étranger cavalerie, fils de Messire Claude et de feue noble dame Françoise de Pestel. Parmi les témoins on trouve : Charles-Antoine Godefroy de Cressenville, conseiller au Parlement, Louis Petit de Captot, avocat général de la Cour des Comptes, Marie-Anne-Catherine du Resnel, veuve de M. du Resnel, conseiller en la cour des Comptes, etc. (*Reg. de la paroisse Saint-Patrice.*)

4° *Charles-Alexandre*, né en 1713, conseiller au Parlement, époux vers 1746 de Marie-Louise Vichome qui lui donna, le 26 décembre 1748, une fille née et morte le même jour, et, le 5 août 1753, un fils Alexandre-Charles, qui fut cause de la mort de sa mère, quelques jours après; elle avait vingt-sept ans.

5° Enfin *Anne-Françoise-Angélique* du Resnel, à laquelle nous reviendrons bientôt.

Pierre Ygou, vers la fin de sa vie, devenu infirme, incapable de gérer ses affaires, avait remis toutes ses propriétés entre les mains de son gendre, Nicolas-François du Resnel. Ce patrimoine se composait de la seigneurie de Bosnormand, de celle de Saint-Pierre du Bosguerard, des fiefs de Conches dit Douville, de Giard, de Conches dit Cardin, d'Harcourt et de Beaumont situés sur la paroisse de Thuit-Signol, avec extension sur celles de Thuit-Simer et Saint-Pierre-des-Cercueils.

Les Archives de l'Eure possèdent plusieurs aveux, rendus à Nicolas-François du Resnel, pour ces différents fiefs. Une seule citation suffira : « En 1713 aveu d'une pièce de terre, sise à Thuit-Signol et relevant du fief d'Harcourt, rendu par Robert des Mares, Nicolas et Robert Aillet et Léonor Ausoult, à *Nicolas-François* du Resnel, chevalier, conseiller au Parlement de Rouen : « à cause de laquelle pièce nous sommes obligez par indivis *d'entretenir la lampe de l'Eglise* dudit lieu de Thuit-Signol, avec un cierge d'une livre brullant tous les jours de dimanche et feste, etc. » (G. 1325 et 1332). — Dans les Archives de Thuit-Signol, M. l'abbé Aubert, curé de cette paroisse, a relevé plusieurs contrats de vente de terre relevant de ces fiefs :

12 avril 1647 : Guillaume Harent achète, pour 12 livres tournois, à Robert Desmares une perche 1/2 de terre, tenue du dict fief de Boscnormand;

21 mars 1654 : Pierre Delamare vend à Joacin Regnault une

Digitized by Google

petite portion de masure contenant 25 perches, de la Sieurie dudict fief de Boscnormand, pour 55 livres tournois;

16 juillet 1656 : Robert Barbey vend à Toussaint Tassel six portions d'héritage tenues des fiefs de Saint-Pierre, La Quièze et Boscnormand ;

5 octobre 1658 : Nicolas Cléon vend à fief à Nicolas Mouchard une masure tenue d'un des fiefs du sieur de Bosc-Normand ;

14 novembre 1660 : Claude Delahaye vend à Pierre Bataille une masure dépendante des fiefs du sieur du Bosc-Normand ;

19 décembre 1660 : Marie Saint-Amand vend à Françoise Saint-Amand, sa sœur, une terre tenue des fiefs du Bosc-Normand ;

27 décembre 1661 : Florent Henry « hostelier du Pélican » vend à Etienne Bataille 35 perches de terre, tenues de la Sieurie de M. du Bosc-Normand ;

26 mai 1662 : Nicolas Cléon de Port Saint-Gilles achète une vergée de terre de la Sieurie des fiefs du Bosc-Normand ;

30 novembre 1663 : Françoise Saint-Amand vend à Robert de La Mare une pièce de terre tenue des fiefs du Bosc-Normand ;

27 mai 1668 : Jacques Saint-Amand vend à Antoine Dubois une terre de la sieurie du fief de Bosc-Normand ;

12 septembre 1668 : Nicolas Dehors vend à Jacques Biset une terre relevant de Bosc-Normand ;

5 octobre 1669 : Nicolas Mouchard vend à Nicolas Desmares une maison tenue des fiefs de M. du Bosc-Normand ;

Enfin le 15 janvier 1670 un Letailleur vend à Nicolas Coquerel une vergée de terre relevant de la sieurie du Bosc-Normand.

Le 13 septembre 1729 devant Pierre Harang, notaire en la Vicomté de Conches pour le siège d'Amfreville-la-Campagne, Nicolas-François du Resnel vendit son fief du Giard, situé à Thuit-Signol, à Messire François-Pierre de Rouen de Bermonville, chevalier, seigneur et patron de Thuit-Anger, son gendre. (*Arch. de l'Eure, E. 332*).

Notre seigneur de *Bosnormand* avait, en effet, marié sa fille le 24 avril 1724, dans cette paroisse : Mariage de noble personne « François-Pierre de Rouen, écuyer, seigneur de Thuit-Anger, « veuf de Marie-Marguerite Baudoin de Goudeville, d'une part : « et de damoiselle Anne-Françoise-Angélique du Resnel, fille de « Nicolas-François du Resnel, écuyer, seigneur de Bolconte, con-

Digitized by Google

« seiller au Parlement de Rouen et de dame Anne-Françoise-
« Angélique Ygou du Bosnormand ses père et mère d'autre part,
« de la paroisse de Saint-Laurent de Rouen, en présence de
« Messire Nicolas du Resnel de Bolconte père de la dite Duresnel
« et de Messire Nicolas-Félix de Rouen de Bermonville frère, che-
« valier de l'ordre militaire de Saint-Louis et de Messire Fran-
« çois-Alexandre de Ruel d'Angouville, chevalier de l'ordre
« militaire de Saint-Louis et de Messire Nicolas-Charles Du Resnel
« du Bosnormand, frère. »

Toutes ces familles nobles du Roumois avaient leur hôtel à Rouen et ne venaient qu'à l'été dans leurs châteaux. C'est pour ce motif que Nicolas-François du Resnel mourut dans cette ville, d'après l'acte suivant : « Le mardi 16me jour de janvier 1753 le
« corps de Messire Nicolas-François du Resnel, Chevalier, Sei-
« gneur et patron de Saint-Pierre de Boscguérard, de Bolconte,
« de Bosc Normand, de Thuit Signol et autres lieux, Conseiller
« honoraire du Roy en son Parlement de Normandie, décédé le
« jour précédent sur cette paroisse (Saint-Patrice) après avoir été
« muni des sacrements de l'Eglise et âgé de quatre-vingt-trois ans,
« a été transporté dans l'église paroissiale de Saint-Eloy de
« cette ville lieu de sa sépulture, en présence de M. Charles
« Mamotte et Maclou Viger prêtres de la communauté sous-
« signés. »

Les registres de Bosnormand mentionnent, à la date du 3 septembre 1738, le décès de M. du Bosnormand, conseiller au Parlement, âgé de trente ans, inhumé à Saint-Pierre du Bosguerard, qui nous semble être Antoine-César tonsuré en 1720 dans la chapelle archiépiscopale de Rouen par l'Evêque d'Avranches.

Quant à Charles-Alexandre du Resnel, dit, en 1741, sieur du Bosc-le-Comte, d'*Harcourt*, etc.; il ne mourut qu'en 1762. (1)

---

(1) « Mercredi 21 juillet 1762 le corps de Messire Alexandre-Charles du Resnel, escuier, seigneur de Bolconte, du Bosnormand et autres lieux, conseiller au Parlement de Normandie et commissaire aux Requêtes du Palais, décédé le jour précédent, âgé de 49 ans ou environ, muni des Sacrements, a été transporté de son manoir seigneurial dudit Bosnormand dans ce lieu et a été inhumé dans le chœur de cette église par M. le Curé de Thuissimé. — Signé : De Genevray, curé. »

*(Reg. de Saint-Pierre-de-Bosguérard.)*

Digitized by Google

La seigneurie de *Bosnormand*, après la mort de Nicolas-François, resta entre les mains de son fils, né vers 1715, chanoine de Saint-Malo, conseiller clerc au Parlement de Rouen, avec les cinq fiefs situés à Thuit-Signol et la seigneurie de Saint-Pierre-du-Bosguérard, jusqu'à sa mort, arrivée le 4 juillet 1784.

Il y a, dressé en 1768 sur ses ordres, aux Archives de l'Eure, un terrier des seigneuries lui appartenant à Thuit-Signol, Saint-Pierre-des-Cercueils, Saint-Pierre-du-Bosc-Guérard, etc., et, surtout, un superbe plan visuel, avec ses armes, fait en 1784, pour les fiefs « de Conches qui fut Douville, d'Harcourt qui fut Bellou, de Beaumont ou Vavassorerie d'Auge, de Giard ou de Guiard et de Conches qui fut Cardin le Poury », où sont dessinées les églises ou chapelles de Montpoignant, Saint-Fiacre, Saint-Pierre-des-Cercueils, Saint-Pierre-du-Bosc-Guérard, Thuit-Signol, etc. (*E. 646 et 647*).

Peu de temps avant sa mort le bon chanoine avait encore acheté, pour 7.800 livres, à M. Hallé du Rouville, la terre de Thuit-Simer (1).

Nicolas-François du Resnel aimait à rendre service et se mêlait volontiers à la population. Outre les faits ordinaires de la vie, baptêmes, mariages, inhumations, on constate encore sa présence le 1er décembre 1772 à Saint-Pierre du Bosguerard pour la bénédiction du tabernacle du maître autel et en 1780 pour celle de deux cloches :

« L'an 1780 le jeudi 6 de juillet les deux cloches de cette « Eglise ayant été refondues et augmentées de sorte que la « première est devenue la seconde, elles ont été bénies en vertu « de la permission de Mgr l'Evêque d'Evreux par noble et dis- « crette personne Messire Nicolas-François du Resnel de Bolconte, « prêtre, chanoine de l'Eglise Cathédrale de Saint-Malo, sei- « gneur et patron de cette paroisse, de Bolconte, de *Bosnormand* « et autres lieux et Conseiller de Grand Chambre au Parlement « de Normandie. La premiére a été nommée Marie-Françoise- « Nicole *par mondit Seigneur* et par noble damoiselle Marie- Vic-

(1) C'est pour ce motif que dans les actes en 1783 il prenait le titre de « seigneur propriétaire et patron alternatif de Saint-Ouen-du-Thuit-Simer ». (*Arch. de l'Eure*, G. 1325, 20 novembre.)

Digitized by Google

« toire de Rouen du Thuit-Anger ; la seconde, etc. » (*Reg. de Saint-Pierre-de-Bosguerard*, copie de M. l'abbé Aubert) (1).

Durant les sessions du Parlement il demeurait à Rouen, en son hôtel situé rue des Camahiez, sur la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers. Au moment de la suppression du Parlement par Louis XVI, en septembre 1771, notre Conseiller fut exilé dans sa terre de *Bosnormand* près le Bourgtheroulde (26 septembre).

Comme tous les du Resnel, notre bon chanoine portait dans ses armes : *D'azur, à deux palmes adossées d'or, surmontées d'une étoile du même et accompagnées en pointe d'un croissant d'argent ;* mais de plus, nous ignorons pour quel motif, il les avait singulièrement compliquées.

Les voici :

Parti d'un trait, coupé de deux, d'où 6 quartiers :

Au 1 portant trois fasces d'or et de gueules.

Au 2 un chevron de gueules accompagné en chef de deux aiglettes au vol abaissé, de gueules (armées et membrées).

Au 3 au lion de gueules passant, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent rangées en fasce.

Au 4 d'argent au sautoir engrelé de gueules.

Au 5 de gueules à trois fermeaux d'or.

Au 6 d'or à trois têtes d'oiseaux arrachées de gueules.

Sur le tout écartelé aux 1 et 4 d'azur à deux palmes adossées d'or, accompagnées en chef d'une étoile d'or et en pointe d'un croissant d'argent [qui est du Resnel], aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles ou molettes et en pointe d'une croisette, le tout du même [qui est de Ygou].

Couronne de marquis et deux lions affrontés pour supports.

Voici son acte de décès :

« Le 5e jour de juillet 1784 a été inhumé dans le caveau de « notre Église après la permission obtenue de Mgr de Belbeuf,

(1) Voir aussi *Epitaphes et Inscriptions du XIIIe au XVIIIe siècle du canton d'Amfreville-la-Campagne*, par M. l'abbé F. Blanquart, page 34 et 35. D'après lui la cloche porte la date de 1779 et les deux écussons sont timbrés l'un et l'autre d'une couronne de marquis. Enfin notre bon chanoine fut successivement chapelain de la Sainte-Trinité, à Thuit-Hébert, et du Saint-Sépulcre, à Fécamp, en 1735.

Digitized by Google

« Procureur Général au Parlement de Normandie, par moi prêtre « curé de Saint-Patrice, le corps de Messire Nicolas-François du « Resnel, prêtre chanoine de l'Église Cathédrale de Saint-Malo, « Seigneur de Bolconte, Seigneur patron honoraire de la paroisse « de *Bosnormand* et des nobles fiefs, terres et seigneuries de « Conches, Harcourt, Bellou, Beaumont, Giard et Conches-Cardin, « Seigneur et patron de Saint-Pierre du Boscguérard, de Saint-« Ouen du Thuitsimé et autres lieux, Conseiller en la Grande « Chambre du Parlement de Normandie, décédé hier âgé environ « 69 ans, muni des Sacrements de l'Église, en présence de Jean-« Luc Flamant et maître J.-B. Le Peinteur, prêtre curé de Bosc-« guérard. »

Après lui, la seigneurie de *Bosnormand* échut à sa petite nièce Marie-Françoise-Victoire-Hélène de Rouen, mariée, depuis le 29 janvier 1782, avec Laurent-Denis de la Bunodière, Président aux Requêtes.

Mais avant d'en venir à eux, il nous faut parler de la famille *de Rouen*.

Nous serons plus heureux pour cette famille que pour celle des du Resnel, car, outre de nombreux documents, nous avons le bonheur de posséder les lettres d'anoblissement qui nous fourniront une généalogie certaine depuis le XVIe siècle.

Dès le XIIe siècle, on trouve Raoul de Rouen (1135), Guillaume de Rouen qui reçoit, en 1197, 11 livres, comme homme du Roi de France ; au XIIIe Hugues et Guillaume de Rouen (1259). (*Dict. de l'Eure*, t. I, 141, 734 ; t. II, 861.)

Le Cartulaire de Louviers parle à plusieurs reprises, à la date de 1368, d'un Pierre de Rouen. Ainsi, page 107 du tome II (1re partie) : « 1368. De la ferme des IIIj moulins de Loviers baillée « à *Pierre de Rouen* jusques à un an finissant à Noel l'an LXVII, « par XV muis de blé, dont il fu receu par maistre Mathieu Asce-« line, XIIIj muis, et par le dit receveur 1 muy, les Ij pars bis et « tiers blanc, vendu audit fermier XIIIj franz. »

P. 108 — 1368. « Du fermage baillé à Pierre de Rouen XXV lt. « pour la moitié comme dessus XVIj lt. X s. »

P. 109 — 1368. « De la ferme des moulins bailliée à Pierres de « Rouen, pour 1 an finant à Noel l'an LXVIII, par XVIj muiz et « demi de blé, lequel la délessa en paiant le demi muy pour son « enchère, ainsi demoura à Pierre le Seigneur, etc. »



Digitized by Google

P. 120 — « A Pierres de Rouen, lequel avoit esté fermier des « IIIj moulins pour 1 an finant à Noel l'an XVII, auquel fu paie « par le receveur, pour les pris des dessus diz moulins prisiez à « XIIj franz plus que n'avoit esté, quant le dit de Rouen les avoit « pris, et fu tesmoignié que ainsi estoit par le receueur qui « devant avoit esté et par Raoul de Tauville, lieutenant du bailly « qui monstra par escrit le dit taux, et aussi fu présent à faire le « pris derrain, pour lequel il fut deu au dit Pierre, comme dit « est, XIIIj francz. Pour ce paié à ycelli, comme il appert par sa « quitance XIIIj franz. »

P. 124 — 1368. « De Pierre de Rouen, pour le fennage XXX s. »

On pourrait multiplier les citations, mais sans arriver à prouver pour ces *de Rouen* (1), comme pour Etienne de Rouen, le célèbre moine du Bec, qu'ils appartenaient à notre famille de Rouen fixée à Thuit-Anger au XVIIIe siècle.

Venons donc *au certain* en produisant d'abord les lettres d'anoblissement.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT POUR LA FAMILLE DE ROUEN.

*Novembre 1644, registrées à la Cour des Aides, le 27 juin 1645.*

« Louis... Sçavoir faisons que pour l'entière congnoissance que nous avons des personnes de nos chers et bien amés *Pierre de Rouen*, sieur Commanville, nostre conseiller et vicomte en la vicomté de Caudebec et *Robert de Rouen*, sieur de Saint-Ouen, officier de nostre garde robbe, frères, enfants de nostre feu cher et bien amé *Jean de Rouen*, sieur dudit lieu de Commanville, et comme depuis vingt ans qu'il y a que ledit *Pierre de Rouen* a esté pourveu par le feu Roy nostre très honoré seigneur et père de l'estat et office de vicomte dudit Caudebec qu'il a tenu et exercé avec

(1) En 1479 on trouve dom Robert d'Évreux, dit aussi de Rouen, prieur de Beaumont (*Dict. de l'Eure*, I, 251, 270, 419).

En 1485 on trouve un Jehan de Rouen, dit Cornelay, qui fut gracié, d'après Floquet.

En 1563 paiement fait à Michel de Rouen, écrivain (*Arch. de la Seine-Inf.*, G. 6801).

En 1577 paiement à Estienne de Rouen, pour avoir fait et baillé 4 autres petits anges, etc. (*Id.* G. 7166).

En 1588 paiement fait à Jehan de Rouen, imaginier, pour avoir retaillé l'image de saint Louis (*Id.* G. 7374).

Digitized by Google

intégrité, capacité et dilligence qu'il a monstré en touttes ses actions, en sorte que nous en recevons un entier contentement, et nostre peuple tout le soulagement qu'il en pourroit espérer dont il méritte honneur et récompense, comme aussi ledict *Robert de Rouen,* son frère, lequel depuis vingt ans et plus a servi ledit feu Roy nostre très honoré seigneur et père et nous en qualité d'officier de nostre maison et s'est signalé dans les armées par ses bonnes et vertueuses actions pour la deffense de nostre estat et nottamment en Lorraine où il nous a longtemps servi en qualité d'enseigne d'une compagnie de gens de pied au régiment du sieur comte de Maulévrier, en nostre armée commandée par nostre très cher cousin le duc de Longueville; en la Franche-Comté ès sièges de Dolle, Lyons-le-Saulnier, Saint-Laurent-de-la-Roche et Bletteray, où il a plusieurs fois généreusement exposé sa vye pour nostre service comme en touttes autres occasions qui se sont présentées à l'exemple de ses prédécesseurs, notamment de feu *Pierre de Rouen*, sieur de Commanville, leur aïeul qui auroit porté les armes pour le service du feu roy Henry le Grand nostre aïeul et combattu près sa personne et se serait signalé en la mémorable bataille d'Arques et touttes aultres de son temps, comme aussi feu Jean de Rouen leur oncle, conseiller et aumosnier du feu roy Henry troisième, docteur en l'Université de Paris, homme d'éminante vertu, fut choisy et appelé par ledit seigneur roy et employé l'espace de cinq ans à l'éducation de nostre cher cousin, Charles de Valloys, duc d'Angoulême, fils naturel du feu roy Charles IX, dont il s'est très dignement acquitté et aussi témoigné une singulière piété et zelle à l'honneur de Dieu et de son église, procurant de tout son pouvoir sa gloire et ses avantages, aiant érigé et fondé à ses frais et despens une chaire publicque de son nom en la fameuse et sacrée faculté de Sorbonne laquelle il a libérallement dotée de la somme de dix mille livres qu'il a délivrée aux docteurs de la dite faculté et constituée en rente dès l'an mil six cent douze pour le paiement des gages annuels d'un professeur qui faict journellement leçon publicque à l'exemple des professeurs royaux, toutes lesquelles méritent une recommandation particulière à la postérité...

(La page suivante arrachée. — *Arch. de la Seine-Inférieure. Mém. des Aides*, B. 31).

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# L'EXODE DES CORPS SAINTS

## Au diocèse de Rouen (IXe-XIe siècles)

(*Suite*)

Au siècle précédent, l'évêque Remi avait ainsi réparti la mense de l'abbaye de Saint-Ouen dont il était l'avoué. De semblables dispositions furent prises, à Jumièges (23 février 849), à Fontenelle (21 mars 854), à la cathédrale (v. 874), chacune d'elles confirmée par un diplôme de Charles-le Chauve. L'abbé de Fontenelle indique parmi les motifs de cette mesure le péril normand, *sive propter incursionem gentilium, ut refugium ibidem habere quivissent*. Même prévision d'une fuite prochaine dans le diplôme rédigé à la demande de l'archevêque Riculfe, *ut si (quod absit) barbarica incursio eos in civitate habitare prohibuerit*.

On peut, d'après ces diplômes, fixer approximativement, pour la cathédrale et ces deux abbayes, l'époque du départ des corps saints. Un autre document, le récit des miracles opérés au cours de l'itinéraire, fournit pour Fontenelle une date précise. Relativement aux corps saints des autres abbayes, aucune donnée. Au bout d'un siècle, les châsses sont fixées définitivement près de quelque castrum. A quelle date, par quel chemin et après combien d'étapes y sont-elles parvenues, on l'ignore.

Tel est ordinairement le cours de l'exode. Les moines s'éloignent de leur abbaye, ignorant que les châsses emportées sur leurs épaules n'y rentreront jamais. Ils cherchent, loin des fleuves et des voies fréquentées par les pirates, un refuge parmi les possessions du monastère. Quand le premier domaine n'offre plus un abri suffisant ou que la disette s'y fait sentir, ils se rendent dans un autre, y séjournent aussi longtemps que les ressources du sol le permettent. Aperçoivent-ils au loin les lueurs de l'incendie allumé par les pirates, ils chargent sur leurs épaules les saintes châsses et s'en vont errants de nouveau, toujours poursuivis par le *metus normannicus*, le mal de l'époque.

Digitized by Google

Un jour, ils se trouvent sur le chemin de quelque seigneur guerrier, ou d'eux-mêmes ils vont frapper à la porte de son castrum. Elle s'ouvre : ils avaient cru n'y faire qu'un court séjour, cela devient un arrêt définitif.

Les seigneurs montrent autant d'empressement à s'emparer des corps saints que les religieux à leur assurer un refuge. En ce temps de détresse universelle et de combats incessants, il n'est pas à leurs yeux de meilleur gage de la protection du ciel que la présence d'un corps saint. Ils n'ignorent pas, d'ailleurs, l'avantage qu'y trouvent leurs intérêts temporels. L'affluence des pèlerins auprès des saintes reliques crée des marchés et des foires dont le seigneur perçoit tous les droits (1).

A leur départ de Rouen, les religieux de Saint-Ouen avaient choisi de préférence entre leurs nombreuses possessions Gasny-sur-Epte, sépulture primitive de leurs martyrs (2), assez distant de la Seine pour assurer à leurs corps saints une sécurité provisoire, assez peu éloigné de Rouen pour que les relations avec l'abbaye ne fussent pas interrompues.

Les châsses y demeurèrent jusque vers 876 ; mais pendant ce laps de temps, elles se virent considérablement allégées. Sur les instances de personnages influents, des reliques des martyrs furent distribuées dans toute la région. On rencontre plus tard, à Meulan, les chefs de saint Nicaise, de saint Quirin, de sainte Pience. Les autres ossements de cette sainte seront partagés entre Saint-Cande de Rouen et la cathédrale d'Avranches. Lors de sa dédicace sous Robert le Pieux, l'église Saint-Aignan d'Orléans recevra le corps de saint Scuvicule.

En 876, les Normands remontent la Seine jusqu'à Saint-Denis. Inquiets, nos religieux emportent leurs châsses dans une autre de leurs terres, à Condé-sur-Aisne, au diocèse de Soissons. A peine y sont-ils, que se présentent à eux des clercs de Malmédy, munis de lettres de Charles le Chauve. Ces clercs demandent leur part des

(1) Ita ut circa monasterium et per cunctas plateas castri perpetuæ nundinæ viderentur. *Translatio sanctæ Honorinæ*, c. 4.

(2) Quorum sacrosancta corpora tunc temporis apud Vadiniacum villam causa metus Nordmannici licet in proprio solo exulabantur. *Charte de l'archevêque Rieulfe.*

Digitized by Google

reliques, notamment le corps du saint martyr Quirin. Il faut le leur concéder; on y ajoute quelques ossements de saint Nicaise et de saint Scuvicule.

Bientôt il est manifeste que la villa de Condé ne peut nourrir tant de religieux. Et l'on se sépare. Les uns resteront à Condé avec le corps intact de saint Ouen; les autres avanceront plus au nord, jusqu'à leur terre de Val-aux-Moines, à Vambase, dans le diocèse de Trèves.

Bien autrement mouvementées sont les pérégrinations des religieux de Fontenelle. Ils ont vu, en janvier 852, les Normands incendier leur abbaye, *ad solum usque cremuerunt*. Ce n'est cependant qu'au printemps de 858 (1), lorsque de nouvelles bandes plus sauvages viennent renforcer les pirates « établis sur le fleuve », qu'ils lèvent de terre les corps des saints Wandrille et Ansbert et se mettent en route (2). Ils s'avancent vers le Nord, faisant étape en chacune de leurs terres, Bloville, Ponches-sur-l'Authie, Quentowic (11 mai); enfin, ils s'arrêtent à Walbodinghem (aujourd'hui Outreau), dans la région de Boulogne.

Sur tout le parcours, les saintes châsses sont reçues avec des manifestations de joie ; on leur rend des honneurs solennels. Clercs et fidèles viennent au-devant d'elles, chantant des hymnes, avec les croix, les cierges, les saints évangiles ; même cortège à leur départ. Durant le court séjour, les foules se pressent autour d'elles ; des guérisons sont obtenues.

Huit ans plus tard (866), les châsses et la petite troupe des

---

(1) Ces données offrent quelques difficultés. Comment, s'est-on demandé, si l'abbaye a été brûlée jusqu'au fondement au début de l'année 852, les religieux ne s'en éloignent-ils qu'en 858 ? L'enceinte de Fontenelle était vaste puisqu'elle contenait quatre églises. Il aurait suffi que l'incendie eût épargné quelques bâtiments, pour que les religieux y pussent résider encore six ans. M. F. Lot qui signale la difficulté, suppose lui-même un retour des religieux à Fontenelle, de 862 à 866. Voir plus haut ce qui est raconté des moines d'Hério.

(2) Sanctissima ossa piique cineres egregii confessoris Christi Wandregisili ac S. præsulis Ansberti ob metum et conculcationem horum nefandorum gentilium de Fontanellæ monasterio propriis effossa sepulcris ad ipsorum sanctorum prædium quod dicitur Bladulphi villa deportata sunt.

Digitized by Google

moines redescendent à Quentowic. Et de nouveau affluent les malades venus de tous pays. Parmi les miraculés on montre un enfant d'Hesmy, au diocèse de Rouen, que sa mère a conduit jusque là.

L'emporium de Quentowic est trop exposé aux incursions des pirates pour que les religieux y puissent séjourner longtemps sans inquiétude. Ils remontent la Canche, s'engagent dans un de ses affluents, la Ternoise, et vont demander asile, à Blangy, à l'abbesse du monastère de Sainte-Berthe (868).

Ils pensent avoir enfin trouvé un abri ; en effet, ils séjournent, dit-on, près de vingt ans. Mais voici qu'une armée normande descend de Louvain à Rouen ravageant le pays sur son parcours (885). Sainte-Berthe aura le sort de Fontenelle, il faut partir. Cette même année, en novembre, les religieux sont aux faubourgs de Chartres, dans l'église de Saint-Chéron que l'évêque leur a concédée. Hélas ! pour peu de temps. Au mois de février suivant, les Normands mettent le siège devant la ville. Les faubourgs sont abandonnés ; l'on se réfugie derrière les murailles. Toujours attentif pour nos religieux, l'évêque leur permet de déposer les saintes châsses dans la chapelle dont son prédécesseur a doté la demeure épiscopale.

Un dernier récit de miracle nous montre les religieux retournés peu d'années après à Boulogne-sur-mer. Dans ce lieu fortifié ils attendent les temps meilleurs où il leur sera donné de relever le monastère de Fontenelle. Dernière déception ! ce n'est pas à Fontenelle mais à Gand qu'ils porteront leurs châsses.

Nul n'apportait autant d'empressement à la recherche des corps saints que le comte de Flandre Arnoul. « Singulier personnage, a-t-on dit, qui joignait à une moralité de voleur de grand chemin, une confiance absolue dans les reliques (1) ». Venu à Boulogne, il sollicita vivement nos religieux de l'accompagner avec leurs châsses à l'abbaye de Saint-Pierre du Mont-Blandin, récemment restaurée par lui. Pour donner à sa requête un semblant de légitimité, il se disait descendre de l'évêque de Metz, saint Arnoul, par suite apparenté à saint Wandrille.

Le meilleur argument était son caractère redouté et sa puis-

(1) Il fit assassiner traîtreusement le duc Guillaume Longue-Epée.

Digitized by Google

sance. Les Bolonais n'étaient pas en état de défendre contre sa convoitise le trésor des reliques qui semblait leur être échu. Ils cédèrent. La translation se fit avec une grande pompe. L'évêque de Térouanne la présidait. Un moine de Saint-Pierre qui en fut témoin a raconté, en des termes enthousiastes où l'on retrouve l'écho des sentiments populaires, la marche triomphale des saintes châsses de Boulogne à Gand, et les miracles opérés au cours de la route (3 septembre 944).

L'heure vint aussi pour les chanoines de la cathédrale d'abandonner leur ville. On en a vu le pressentiment dans cette phrase du diplôme de Charles le Chauve (v. 874) : *ut si (quod absit) barbarica incursio in civitate habitare prohibuerit.* Le danger devenait en effet plus menaçant ; l'anxiété était entretenue par le passage incessant des barques normandes. En 876, cent barques remontent le fleuve jusqu'à Saint-Denis. Et l'on peut craindre le jour où les murailles de la ville cèderont devant un assaut plus violent. En l'année 885, ce ne sont plus des bandes isolées, mais une armée de 40.000 hommes, « la grande armée ». Une partie descend par terre de Louvain à Rouen, en traversant l'Amiénois ; le 25 juillet, elle est sous les murs de Rouen. Les pirates se répandent partout, massacrent les populations ou les emmènent en captivité, détruisent les églises.

La terreur les précède. Les chanoines cette fois n'hésitent plus. Ils s'enfuient vers leurs terres, emportant les corps saints demeurés à Rouen.

Depuis la visite des moines de Saint-Médard, la crypte de Saint-Godard ne possède plus que le corps de saint Romain, privé de son chef. Mais le trésor de la crypte de Saint-Gervais est intact ; peut-être, par mesure de sécurité, a-t-il été recueilli dans la cathédrale. Divisés en deux groupes, les chanoines se mettent en route, les uns, avec les corps de saint Mellon et de saint Filleul, vers les Granges-sur-Oise que leur a donné récemment l'archevêque Riculfe (1), les autres, avec ceux de saint Victrice et de saint Evode, vers Braisne-le-Comte, une donation de saint-Ouen.

---

(1) Le corps de saint Mellon était au xe siècle à Pontoise. En l'absence de récit de translation, des auteurs l'y ont fait venir directement de Rouen. Toussaint Duplessis reconnaît qu'il n'y aurait guère

Digitized by Google

Si pénible qu'ait été cet exode des corps saints, avec ses péripéties et l'exil comme résultat final, on doit reconnaître qu'il a contribué grandement à propager et à étendre au loin leur culte. A peine connus jusque-là, quelques-uns délaissés dans leur petit sanctuaire, ils ont vu, à toutes les étapes de leurs migrations. les multitudes empressées à les vénérer, se grouper suppliantes autour des châsses, les escorter dans leur marche au chant des hymnes, des cierges à la main. Lorsque les châsses se sont fixées définitivement, c'est le même concours ; un pèlerinage incessant amène devant elles toutes les infirmités humaines. Des églises surgissent plus vastes et plus belles, monastères, prieurés, collégiales, dont les clercs et les religieux auront la mission d'entretenir ce culte. Ils composeront des offices en l'honneur des saints, raconteront les miracles aux pèlerins et, pour satisfaire leur pieuse curiosité, entreprendront de combler les lacunes du passé en écrivant les vies de ces saints.

Il ne serait venu à la pensée de personne que ces corps saints pussent reprendre le chemin de leur abbaye ou de leur cathédrale. Clercs, seigneurs et fidèles les gardent jalousement comme un trésor sans prix. Seule une volonté royale serait capable de triompher de leurs résistances. Ceux qui arriveront à se procurer quelques parcelles des reliques, ne les obtiendront qu'à la dérobée par un pieux larcin.

La tourmente passée et les Normands convertis à la religion chrétienne, une des premières préoccupations du clergé fut de se reconstituer un trésor de reliques. Ce qui eût paru impossible tout d'abord se réalisa néanmoins par le concours d'influences et de circonstances diverses.

A la vérité, on l'aura remarqué, des corps saints étaient demeurés dans leur tombe, ensevelis maintenant sous les ruines accumulées par les pirates. On n'en recouvra que quelques-uns, et assez tard. C'est seulement en 1029 qu'un abbé de Fontenelle, occupé à relever les murs de la grande église, retrouva intacts dans leurs tombeaux les corps des saints Vulfran, Erembert et

---

été en sûreté. Cette année 885, dans leur marche sur Paris, les Normands s'emparent de Pontoise. Siegfried y repasse deux ans plus tard, en descendant de l'Oise dans la vallée de la Seine.

Digitized by Google

Condéde. La mention de « la châsse ou fierte d'argent doré de Mons^r Constantin » à l'inventaire des reliques de Jumièges, est de beaucoup postérieure.

On ignore à Fécamp ce que devint le corps de la première abbesse, sainte Hildemarque. Selon une tradition que l'on voudrait plus ancienne, quelques religieuses accompagnèrent le corps de leur fondateur au pays de Ham; la plupart, bien conscientes du sort qui les attendait, préférèrent rester et furent massacrées par les Normands (1). Le corps de sainte Hildemarque fut-il profané ou demeura-t-il enfoui sous les ruines du monastère?

Même ignorance sur ce qui se passa dans les deux monastères de la vallée de Varenne. Du moins on retrouve plus tard le corps de saint Saens à Fécamp, son chef à Fontenelle, le corps de saint Ribert à Saint-Valery-sur-Somme.

Chanoine LEGRIS.
Aumônier de l'hospice d'Eu.

(*A suivre.*)

---

(1) Le poète du Précieux-Sang a consacré ces vers aux vierges martyres :

Mout dans nonneins à Fescamp furent,
Puis vint que Sarrasins coururent
Tout le pais et l'abitèrent ;
Les saintes Vierges martirèrent
Dont lez cors sont en leur chapele,
Chapele à Vierges on l'apele.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, on montrait non loin de l'église abbatiale une chapelle appelée « la chapelle des Vierges », sans doute, dit Toussaint-Duplessis, pour consacrer la mémoire des saintes filles qui avaient chanté autrefois dans le même lieu les louanges du Seigneur. Elle tombait en ruines depuis longtemps ; on acheva de la détruire en 1682. (*Description de la Haute-Normandie*, t. I, p. 91.)

Digitized by Google

# FOUCARMONT

## *Sous la Révolution*

## LA FIN DE L'ABBAYE

(*Suite*)

Le 4 mars 1794, il est question de l'arrestation, à propos de grains, de Jean Radon, blatier à Boscgeffroy, et garde du sieur de Benne dit l'Estendart.

Ici se place un : « Procès-verbal d'une démonstration à Foucarmont, » signé de Rimbert, maire, Levillain, officier municipal, Bocquet, agent, Delille, Gomez, Genty, Isembert et Boucher, notables, Delille, greffier. dont on trouve le texte dans le registre des délibérations de la municipalité de Foucarmont :

« Liberté — Égalité — Fraternité.

« Ce 26 ventôse l'an second (dimanche 16 mars 1794) de la République Française, une et indivisible, sur les 9 heures du matin.

« En présence du corps municipal en écharpes, et de l'agent national de la commune de Foucarmont, chef-lieu de canton, district de Neufchâtel département de la Seine-Inférieure, les citoyens appelés, et où se sont trouvés 60 hommes de quatre-vingt-six ans jusqu'à dix-sept, 65 femmes depuis soixante-dix ans jusqu'à seize; et, tout étant dans le plus grand calme, l'agent national a fait part au peuple que quelques individus voulaient s'emparer de la principale église pour en faire un Temple à la Raison, ce qui l'avait porté à faire cette Assemblée aux fins de faire connaître quel était leur sentiment, ne voulant donner son assentiment sans les consulter. — Pourquoi, il a proposé que si quelqu'un réclamait l'église pour y continuer le culte catho-

Digitized by Google

lique, ils eussent (*sic*) à passer dans le chœur. — Sur quoi, tous n'ont fait qu'un élan, hommes, femmes. L'exercice des cultes étant libre selon les décrets de la Convention nationale que nous nous efforcerons de maintenir et de respecter, vu que tous les individus demandaient aux cris mille fois répétés : Vive la République! Vive la Montagne! Fraternité, Indivisibilité ou la Mort!

« Ensuite de quoi fut dit au peuple, par un officier municipal, qu'il ne suffisait pas de vouloir le conserver le culte; mais qu'il ne fallait pas qu'aucun des individus qui composaient l'Assemblée trouble ceux qui seraient dans un sentiment différent puisque tous les cultes sont libres. — A quoi ils ont tous répondu d'une voix unanime, qu'ils n'avaient dessein que de fraterniser avec tout leur caractère, et de vivre en vrais républicains.

« Après quoi, ils se sont écrié avec enthousiasme : Vive la République! Vive la Montagne! Liberté! Fraternité! Indivisibilité ou la Mort. Et chacun s'est retiré avec le plus grand ordre, et le corps municipal à la comune pour y rédiger le présent ».

A la suite de ce semblant de procès-verbal se trouve un intéressant mais long compte-rendu que, nonobstant, nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de reproduire. — C'est un « Précis des faits qui ont eu lieu dans la commune de Foucarmont depuis le 8 ventôse jusqu'au 2 germinal dernier pour servir de justification aux citoyens et citoyennes détenus dans la maison d'arrêt de Neufchâtel.

« Nous ne prendrons pas le parti de prévenir aucune personne « en notre avantage. Nous désirons, au contraire, trouver des « concitoyens libres de toute prévention afin que la vérité perce « sans obstacle, et que d'après l'examen des faits dont nous « garantissons [l'exactitude] même sur notre tête.

« La Société populaire de Foucarmont avait annoncé une fête « civique ayant pour objet l'anniversaire de la mort du dernier « tyran de France. La plantation de deux arbres vivants, l'un de « la Liberté, l'autre de la Fraternité, et l'installation de la « Société dans son nouveau local. Elle fut fixée au décadi 10 ven- « tôse (vendredi 28 février 1794). — Des commissaires furent « nommés pour en régler la marche; les articles ont été adoptés « tels qu'ils ont été présentés par les commissaires et à peu près « tels qu'ils sont rapportés dans le procès-verbal de la société, « excepté : 1° Que l'on demandait que les *seuls* jeunes gens de la

Digitized by Google

« première réquisition fussent les *seuls* en armes, à l'exclusion des « députés des différentes communes qui composent le bataillon « de garde nationale, et qui devaient, suivant le projet, accom- « pagner et garder les drapeaux dudit bataillon. — 2° le cortège « devait se rendre en ordre dans la nouvelle salle des séances de « la société, pour en prendre possession, mais dans la séance « précédente, Barré avait demandé que le cortège se rendit dans » le Temple de la Raison ».

« Comme il n'avait pas encore été question de Temple de la Raison jusqu'à ce moment, la majorité a rejeté la motion, motivé sur ce qu'il n'y en avait pas encore eu de dédié.

« Le jour de la cérémonie, le citoyen Barré, après que l'une des *déesses* a annoncé hautement qu'elle ne sortirait pas si on n'entrait pas à l'église, a renouvelé sa demande, appuyée par le citoyen Pourcelot (1). Le président eut à faire la proposition.

« Le cortège entra dans l'église, afin que tout le monde put profiter des leçons de patriotisme que les discours et les cérémonies pourraient donner. La municipalité a consenti à la demande, à la charge toutefois qu'il ne se passerait rien dans ce local qui put contrarier la volonté du peuple.

« Les citoyens Barré et Pourcelot en ont répondu; en conséquence, la marche s'est ouverte, et on s'est rendu dans l'église principale de la commune. Après les différents discours et hymnes patriotiques qui devaient avoir lieu, les jeunes citoyens de la première réquisition ont voulu commencer à jeter bas dans l'église les différents objets qui pouvaient leur déplaire. Le président a observé qu'il était nécessaire d'éclairer le peuple avant de le brusquer, et qu'il valait bien mieux le mettre au point de briser lui-même ses idoles que de les ravir à force armée, malgré son vœu momentané. Il a rappelé aux citoyens Barré et Pourcelot la parole qu'ils avaient donnée à la municipalité. Ils sont partis et le trouble a cessé pour le moment.

« Le lendemain, la municipalité a ôté elle-même les objets qui avaient pu déplaire la veille, et la première réquisition, étant revenue à la charge, a trouvé l'ouvrage faite (*sic*).

« Nous ne nous permettrons aucune réflexion sur l'empire qu'ont les citoyens Barré et Pourcelot sur le mouvement de la

(1) Le citoyen Pourcelot avait épousé une de Caqueray.

Digitized by Google

jeunesse de la réquisition, ou sur la précaution qu'ils avaient eue de demander de les laisser seuls, la suite l'expliquera.

« Dès ce moment une défiance mutuelle s'est emparée des esprits et, malgré les soins que le président et nous avons pu apporter pour les réunir, nous avions perdu par une fête consacrée à la fraternité, cette douce tranquillité qui avait fait le bonheur de la commune jusqu'à ce moment. Il s'est formé deux partis dans la société et dans la commune. Le mardi 19 de ce mois de ventôse (1) un membre a demandé qu'il fut dédié dans la commune un Temple de la Raison. Il n'a trouvé de contradiction que lorsqu'il a demandé que ce fut l'église principale. Le président a fait observer que la société outrepassait son institution et ses pouvoirs si elle s'en saisissait sans l'avis des corps constitués; qu'il fallait consulter le corps municipal, comme représentant le peuple qui lui a donné sa confiance. Le corps municipal, consulté, d'abord a répondu qu'il croyait trahir les droits du peuple s'il transigeait sans le consulter sur un objet d'opinion dont la liberté est si solennellement reconnue dans l'immortelle Déclaration des Droits de l'homme qu'ils ont juré, ainsi que tous les membres de la Société de ne jamais perdre de vue.

« Un autre membre a fait observer que cette même liberté des opinions devait porter la municipalité à accorder un Temple à la Raison; que la chose était d'autant plus facile qu'ayant dans la commune deux églises, l'une pouvait sans inconvénient être dédiée à la Raison; qu'il ne s'agissait donc que du choix du corps municipal [qui] réuni à la Société, pouvaient sans compromettre les droits du peuple, délibérer sur ce choix, puisque chaque individu pourrait de même agir et se conduire suivant ses principes.

« Cette proposition fut adoptée par une acclamation générale, et on est convenu que la majorité pour l'une ou l'autre église en fixerait la destination.

« La Société peut, suivant son règlement, délibérer lorsqu'il y a plus du tiers de ses membres. Elle était composée d'environ 70 membres. La question mise aux voix par assis et levés, a été délibérée à la majorité de 38 votants contre 4 que l'église principale de la commune serait conservée à son usage ordinaire

(1) Erreur, le 19 ventôse correspondait au dimanche de la Quadragésime 9 mars 1794.

Digitized by Google

jusqu'à ce qu'il y ait des lois contraires ou des réclamations de la part du peuple, dont on a de nouveau reconnu les droits et la souveraineté.

« Il a été délibéré ensuite que l'église de l'*Epinette*, beaucoup plus vaste et moins embarrassée de piliers et d'autres objets serait dédiée à la Raison.

« Cet accord avait tellement réuni tous les cœurs que, d'un mouvement spontané, tenant de l'enthousiasme, presque tous les membres ont renouvelé le serment qu'ils avaient prêté quelques jours auparavant dans la fête civique, de vivre toujours dans la plus étroite fraternité et de respecter mutuellement les opinions comme étant le plus sacré et le plus inviolable des droits de l'homme.

« Malheureusement pour le repos public, quatre ou cinq patriotes de deux jours, et dont la conduite depuis la Révolution n'a respiré que le trouble et la division, n'étaient pas à cette séance. Fachés de l'accord qui allait régner entre tous les membres de notre commune, ils ont mis tout en usage pour plonger les esprits dans un état de trouble qu'ils ont semblé adopter et fomenter dans toutes les circonstances où ils ont pu capter quelques-uns de leurs semblables. Il n'y a pas longtemps qu'ils tremblaient sous la sévérité des loix. Aujourd'hui, forts par notre trop grande indulgence, et peut-être par notre trop grand amour pour nos frères, ils osent se nommer les pères de la liberté, dénigrer, persécuter le vray patriotisme.

« Ils ont senti qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour venir à bout de leur dessein turbulent; ils ont voulu réparer la perte qu'ils avaient faite par le départ des jeunes gens de la première réquisition.

« Un détachement du bataillon de Grandvillers vient veiller à notre sûreté; nous le recevons avec joie; nous commençons par fraterniser; mais nos intrigants ont bientôt tâché d'en faire de nouveaux appuis de leur cabale. Les moyens, soi-disant cachés, dont ils se sont servis, sont trop bas pour être relevés. Ils en ont pris en apparence de plus plausibles, mais pas plus réguliers :

« Ils les présentent tous à la Société, demandant pour eux les honneurs de la séance, qui ont été accordés avec un vrai plaisir. Un d'eux a demandé la parole pour prononcer un discours dont la Société a été enchantée, et a fini par demander à être affilié à

Digitized by Google

la Société. On a profité du moment pour demander que tous les autres, qui n'avaient en aucune façon manifesté une intention fussent reçus de même. Le président a rappelé les règlements qui demandent des précautions pour recevoir de nouveaux membres; on lui a répondu qu'on en avait déjà reçu le jour de la fête, sans les précautions requises par le règlement, et on a insisté pour leur réception, qui est enfin passée.

« Nous ne pouvons pas nous dispenser de faire remarquer qu'un jour de fête, dans toutes les sociétés, on peut recevoir des citoyens, connus d'ailleurs, sans les soumettre aux mesures ordinaires, mais nous croyons qu'il est sans exemple de recevoir hors de ces vingt-quatre personnes inconnues et qui ne le demandent pas, même de bouche.

« Avec ce renfort de 24 votants et les sollicitations cabalées de quelques membres, ils ont demandé sur le champ le rapport de la délibération qui avaient eu lieu le nonody précédent. Après plusieurs débats tumultueux, et malgré les observations de plusieurs membres qui, voyant qu'ils avaient été surpris par la réception précipitée des volontaires, observant que ceci était une affaire particulière aux habitants de la commune et que les étrangers devaient n'avoir aucune part dans les délibérations de ce genre. Rapport a été arrêté. Un membre a demandé que le peuple fut consulté; on a répondu que le peuple pouvait faire des réclamations, mais qu'il n'était pas nécessaire d'avoir son aveu pour délibérer. Toute la grâce qu'ont pu obtenir les personnes réclamantes a été que la délibération serait remise à la prochaine séance.

« Dans cet intervalle, la municipalité a taché de concilier les vœux du peuple avec les délibérations de la Société, ou plutôt des étrangers qui en faisaient nouvellement partie. Elle a voulu connaître les intentions des habitants de la commune, afin d'en faire part à la Société; pourquoi l'agent national a convoqué et annoncé une assemblée générale de tous les citoyens et citoyennes depuis l'âge de dix-sept ans et dix-huit ans. jusqu'à l'âge le plus avancé.

« Cette convocation a tellement troublé les intrigants, qu'ils ont pris toutes les précautions possibles pour la faire rompre. Ils sont venus en prévenir l'agent national du district, mais en lui déguisant les faits, en annonçant qu'on avait convoqué

Digitized by Google

toutes les personnes pacifiques de la municipalité jointe à la Société.

« L'agent national, trompé par de faux exposés, nous a écrit une lettre menaçante, attirée sans doute par la calomnie, car, jusqu'à ce moment, nous n'en avons reçu que des félicitations sur notre exactitude. Il ne nous faisait cependant aucune défense de faire l'Assemblée projetée, mais il nous avertissait seulement que s'il y avait quelque désordre à cette occasion nous en serions responsables. Le but de nos patriotes nouveaux se trouvait donc encore manqué de ce côté.

« Une autre cause les a engagés dans une démarche beaucoup plus difficile : Le quintidy, veille de la délibération, des mesures de sûreté publique ont appelé les citoyens du détachement à faire des recherches dans les bois. Cette absence a jeté la cabale dans le désordre. Voici comment ils s'en sont tirés :

« Le citoyen Barré, non content d'avoir surpris la vigilance du citoyen national du district, a voulu, par une autre effronterie, substiliser la Société populaire de Neufchâtel, et même l'administration entière. Il s'est donné gratuitement le titre de commissaire député par la Société populaire de Foucarmont, sans l'avoir consultée en aucune façon, et sans qu'il en ait été jamais mention dans la Société. Avec ce faux titre, il a été admis à la Société de Neufchâtel.

« Nous ne savons ni de quoi ni comment il a parlé, mais la Société de Neufchâtel, sûrement par zèle pour le bien public, a nommé, d'après sa pétition, quatre commissaires pour venir à Foucarmont.

« Pendant ce temps, la municipalité, ignorant absolument tout ce qui se tramait sourdement, a convoqué le sextidi matin, l'assemblée qu'elle avait indiquée la veille. Le procès-verbal ci-joint fait voir que nous n'avons rien à nous reprocher par rapport à la tranquillité. Tout y a été calme et tranquille. Nous en portions le résultat à la Société. A peine avions-nous pris séance que nous avons été étonnés de voir entrer le citoyen Barré, annonçant les commissaires de la Société de Neufchâtel.

« Nous pensions donc que les commissaires venaient fraterniser avec nous, et honorer de leur présence notre Société, ou même nous offrir l'affiliation. La lecture de leur commission, visée de l'administration, nous a détrompés. Sur le champ, des mouve-



Digitized by Google

ments d'indignation se sont emparés de presque tous les assistants contre Barré. Nous aurions cru que, selon les lois, aucun commissaire, même dans la Convention ne pouvait exercer aucun acte d'autorité sans avoir exhibé leur commission et leur pouvoir aux autorités constituées, surtout au bureau municipal. — Mais les commissaires, pressés par Barré, sont entrés brusquement dans la Société; non pas ceux qui étaient dans la commission; il n'y en avait que deux ou trois, l'autre n'avait aucun titre qui le fit connaître.

« L'un d'eux a pris la parole et a commencé à parler d'une manière un peu mortifiante à l'agent national; mais, sûrement, il était mal prévenu de la part de ceux qui l'avaient été chercher. Le commissaire a commencé par sommer au nom de la loi l'agent national de convoquer sur-le-champ une assemblée générale de la commune pour pouvoir parler au peuple. — Nous aurions pu nous arrêter à l'idée que les sociétés populaires peuvent bien exister, inviter les corps constitués, ou les dénoncer en cas de négligence et de malversation, et non pas agir d'autorité. Mais le désir du bien et de la réunion des esprits nous a fait passer sur l'irrégularité de la marche des commissaires, d'autant plus faiblement qu'ils n'agissaient que d'après les fausses idées que leur avaient fournies Barré et ses dignes collègues.

« L'agent national a rempli sur-le-champ la sommation qu'on venait de lui faire, et a convoqué l'assemblée générale.

« Les mêmes commissaires nous ont ensuite demandé la clef de l'église principale, que nous avons donnée. La Société s'y est transportée à leur invitation, où, étant arrivés, ils ont demandé la lecture de la lettre de l'agent national. Nous nous sommes transportés au greffe pour la chercher. Pendant que nous y étions, le peuple, choqué de ce que les étrangers de plusieurs communes voisines se mêlaient dans une discussion qui ne pouvait regarder que la commune, outrés d'ailleurs de l'insolence de Barré et frappés de l'irrégularité des demarches des commissaires par la voix de quelques femmes qu'il n'excusait pas comme nous, a commencé de vouloir expulser les personnes qui n'étaient point de la commune, et qui, cependant, voulaient nous faire la loi. — Insensiblement, les esprits se sont échauffés, non pas sur les matières de la discussion, qu'on n'avait pas encore examinés, mais sur la manière dont on avait agi et qui semblait montrer l'intention de la violenter, plutôt que de l'instruire.

Digitized by Google

« Lors de notre retour à la société, nous avons trouvé les choses à un point et dans un trouble tels qu'il nous a été impossible d'y remettre le calme, et nous avons fini par faire apercevoir aux commissaires qu'il y avait du danger à continuer une séance si orageuse; que le mieux serait de nous indiquer un jour où ils pourraient remplir leur mission; que nous prendrions les précautions et les mesures de sûreté et de tranquillité qu'il nous avait été impossible de prendre, puisque nous n'avions pas pu prévoir leur arrivée.

« Malgré la fermentation des esprits, les commissaires ont été respectés et l'Assemblée a été dissoute sur-le-champ. Le peuple, sorti, s'est livré à quelques excès dont le principal a été de jeter de la boue à la figure de Pourcelot qui, depuis longtemps, déplaît à ses concitoyens. Quelques cailloux ont été jetés, mais n'ont atteint personne, parce que l'intention ne paraissait pas telle.

« Nous ne savons pas quels étaient les commissaires, puisqu'ils ne nous en ont pas fait part, mais ils se sont retirés dans une maison particulière où on nous a dit qu'ils avaient rédigé un procès-verbal dont nous n'avons aucune connaissance. Mais les suites ont été trop sensibles pour être dictées par la vérité.

« Des commissaires de l'administration se sont rendus le 2 germinal (samedi 22 mars 1794) et ont destitué sans autre information, et sans les entendre, le maire et le commissaire de la Halle, qui était président de la Société. Nous n'en connaissons encore aucun motif; nous avons cédé sans réplique et nous gémissons actuellement, quoique sans murmurer, contre les autorités, dans la maison d'arrêt de Neufchâtel, où quelques-uns de nous, attaqués de maladie dangereuse, seront peut-être victimes de l'intrigue, de la calomnie qui ont succédé, ou, plutôt, ont couvert pour un l'aristocratie déguisée de nos faux patriotes.

« Signé : Pierre Rimbert, Le Villain, Bocquelet, François Gomer, Ferrier; la marque de Madeleine Tueur, femme Monchy (1). »

Mais ces récits dignes de foi ne suffiraient plus aujourd'hui

(1) Le registre d'écrou de la maison d'arrêt de Neufchâtel de cette époque ne se retrouve plus à la prison actuelle, qui n'est pas celle où ont été détenus ces six personnes. Mais cela ne nous a pas convaincu de sa disparition, et nous croyons qu'il se retrouvera.

Digitized by Google

pour se rendre exactement compte des faits et de leur portée, si l'on n'y ajoutait point le texte d'autres documents s'y rattachant étroitement et qu'on retrouve à certaines sources que [savent] les chercheurs familiarisés avec les dépôts d'archives anciennes et modernes de la contrée brayonne, où l'on s'est peu soucié, depuis quelque cent vingt ans, de laisser certains studieux faire des recherches historiques.

Les pièces ci-dessus ont un intéressant complément dans les documents et les mentions qui suivent.

Le premier document, daté du 26 ventôse an II (16 mars 1794) et qui est une très intéressante biographie, raconte qu'une députation de la Société populaire de Neufchâtel, composée de Charles Bouffard fils, et Duval, se rend à Foucarmont pour fraterniser avec la Société de cette commune et l'aider à détruire le fanatisme et la superstition qui règnent encore dans cette commune, et cherche à y substituer les principes de la raison et de la vérité qui sont adoptés dans toutes les communes de la République.

« Cette société de Foucarmont présidée par le citoyen Ferrier, curé. Il quitte le fauteuil de la présidence et monte à la tribune, dit s'étonner n'avoir pas reçu la réponse de la demande d'affiliation faite aux sociétés de Neufchâtel et d'Aumale. C'est sans doute parce que la Société de Foucarmont est présidée par un prêtre, pourquoi il déclare donner sa démission de président et même de frère de la Société. — Un des membres de Neufchâtel répond que les prêtres qui avaient manifesté constamment un sincère attachement à la Révolution, et notamment au maintien de la Constitution, méritaient d'être conservés dans le sein de la Société surtout lorsqu'ils avaient abdiqué des fonctions que la raison et la philosophie proscrivaient.

« Le citoyen Ferrier dit qu'il avait été élevé dans la religion catholique, qu'il en était le ministre, qu'il resterait prêtre jusqu'à sa mort, parce qu'il croyait que l'Evangile était la première Constitution de l'homme, et que suivant lui, un bon catholique était nécessairement un bon républicain.

« Il demande à ses concitoyens de reconnaître que ce qu'il avait dit et fait depuis la révolution ne tendait qu'à son affermissement; qu'au surplus, le culte étant libre, il semblait qu'on ne pouvait le tyranniser, lui en faire adopter un autre qu'il ne partageait pas.

Digitized by Google

« Un des commissaires répond que nous respections toutes les opinions religieuses, que nous prétendions pas les contraindre en aucune manière, mais seulement faire des observations sur les principes adoptés par un grand nombre qui considèrent que c'est bien servir la république que de chercher à propager le culte de la Raison.

« Un débat s'élève tendant à inviter le citoyen Ferrier à déclarer s'il persiste à conserver ses fonctions curiales. Ferrier déclare persister. L'assemblée déclare qu'il ne sera plus membre de la Société. Ferrier se retire.

« L'assemblée décide alors que l'arrêté portant qu'une petite chapelle hors l'enceinte de la commune et dans un marais fangeux et inaccessible servirait de Temple de la déesse Raison, et que l'église de la commune de Foucarmont, située sur une montagne au centre de la commune, serait proclamée.

« Sur l'invitation des commissaires de Neufchâtel, une réunion générale des habitants a lieu dans l'église principale, afin de réitérer à tout le peuple assemblé la proposition ci-dessus. L'agent national de la commune a observé que cette réunion était inutile, leur église devant être conservée, et qu'il venait de prendre un arrêté à cet égard dans une assemblée de tous les citoyens et citoyennes de la commune qui avaient été appelés à cet effet depuis l'âge de quinze ans.

« La séance fut levée.

« Les commissaires avec les membres de la Société, crochetés bras dessus, bras dessous ont chanté la Marseillaise, et se sont rendus à l'Eglise adjacente, au lieu des séances de la Société. Beaucoup de murmures se sont élevés et aussi des rassemblements particuliers se sont faits vers plusieurs membres de la Société qui avaient ouvertement prononcé leurs opinions pour que le curé cesse ses fonctions et que sur son refus il ne fut plus membre de la Société, et demander que l'église devienne Temple de la Raison.

« Ces citoyens et citoyennes complotent ces rassemblements dans le bas de l'église, notamment deux femmes Levillain et Monchy, acharnées et secondées par un nommé Gommé, charpentier, se sont jetés avec faveur sur plusieurs citoyens de la Société et l'un d'eux a été avec force tiré aux cheveux, entraîné avec violence hors l'église. Pendant ce temps les commissaires de

Digitized by Google

Neufchâtel éprouvaient dans le haut de l'Eglise le désagrément de voir les esprits disposés à mutiler ceux qui se permettraient de proposer d'établir dans l'église le culte de la Raison et d'en faire son temple. Plusieurs scènes de ce genre eurent lieu, malgré les observations des commissaires pour rétablir le calme qui furent rejetées, même par les officiers municipaux et l'agent national qui s'efforçait de contester l'autorisation de leur démarche et les invitant à se retirer. — Bagarres ont eu lieu. — Plusieurs citoyens attaqués. — Commissaires ont réclamé de la municipalité la force armée pour rétablir le calme et mettre en sûreté les membres de la Société menacés d'éprouver le même sort que Longuet, garde des bois, qui avait été battu. — La municipalité conteste les pouvoirs des commissaires, qu'ils ne pourraient faire revenir le peuple sur son dessein de conserver l'église au culte et déclarant que le meilleur moyen pour eux était de se retirer. Ce qu'ils ont fait après de nouvelles tentatives pour prendre la parole.

« A la sortie de l'église, ceux de la Société qui avaient été de l'avis de l'arrêté ont été de nouveau assaillis par une foule de femmes et d'enfants et quelques hommes dont une partie étaient armés de grosses pierres et particulièrement Longuet, Pourcelot et Dominique Caron, avaient été attaqués et auraient été bien maltraités si on [n'] avait pu les délivrer : Coups de poing et de pierre, masques de boue, menaces à la sortie de Foucarmont. Signé : Les commissaires de Neufchâtel : Petit, Bouffard, Guilbert, Duval.

Le surlendemain, 28 ventôse an II (18 mars 1794) Pierre Cappe « requiert la force armée pour apaiser le trouble qui s'est manifesté dans l'église de Foucarmont, à l'effet d'y consulter le peuple pour y être proclamée Temple de la Raison, en présence de quatre commissaires envoyés par la Société populaire de Neufchâtel. L'agent de Neufchâtel lui ayant refusé la force armée et par le maire, en présence des citoyens Petit et Guilbert, deux des commissaires, Cappe a dû se retirer et s'est vu insulter par plusieurs individus qui l'ont chargé d'invectives, et l'on a dû prendre pour sa sûreté la garde nationale.

Le deux germinal an II (samedi 22 mars 1794) Dominique Caron, élu président la veille, François Cappe, V.-Ch. Rabouille, J.-L. Denis, Jacques-Joseph Barré, reçoivent Folloppe, administrateur

Digitized by Google

du district de Neufchâtel, qui leur remet ses pouvoirs, datés de la veille, relatifs à l'arrestation de Ferrier, curé, ainsi qu'à la destitution de plusieurs membres du Conseil et à leur remplacement, « comme pour mettre les scellés sur les papiers de Ferrier ».

A la même date, Folloppe (1), commissaire pour l'épuration des patriotes de Foucarmont, rend compte au district de Neufchâtel de sa mission, et félicite la société populaire de Foucarmont de l'heureux événement qui a atterré la malveillance et le fanatisme qui, naguère, régnaient dans cette contrée et ont manqué de rendre cette commune le théâtre d'une scène sanglante. D'autres membres soutiennent au contraire que c'était la société de Foucarmont qui devait témoigner la première sa reconnaissance à celle de Neufchâtel, qui avait beaucoup participé par l'envoi de ses commissaires à étouffer le fanatisme. Cette dernière opinion fut adoptée.

Puis, il est pris un arrêté portant que les citoyens Ferrier, Gommé et femme Monchy seront arrêtés et que les officiers de Foucarmont, — excepté le citoyen Sannegon, — sont destitués. Puis, faisant droit sur la réquisition de l'agent national, les administrateurs du district révolutionnaire de Neufchâtel : Considérant : 1° que la saine partie des habitants de la commune de Foucarmont « chef-lieu de canton » qui ne veut plus désormais reconnaître d'autre culte que celui de la Raison et de la Vertu, était contrariée dans son projet d'ériger en Temple de la Raison la ci-devant église paroissiale de la commune par une autre partie de cette commune, que certains individus et leur crédit entretiennent encore dans l'erreur et la superstition; — 2° Que la plus grande partie de la municipalité, loin de rappeler ceux de leurs concitoyens égarés par les apôtres du fanatisme, loin de sévir contre ceux qui propagent les principes d'une religion absurde et

(1) Dans la séance du conseil général de Neufchâtel du 15 avril 1791, Foloppe, orfèvre, officier municipal, expose que les ecclésiastiques desservant les trois paroisses n'ont pas les pouvoirs suffisants pour confesser, qu'il faut les demander parce que le temps pascal approche. On décide d'envoyer un exprès au département à Rouen, pour le prier d'obtenir de Mgr l'Evêque des pouvoirs pour les ecclésiastiques remplaçant les anciens curés. L'exprès revint avec les pouvoirs convenables de Charrier de la Roche.

Digitized by Google

qui fit dans tous les temps les malheurs de la France, protègent ouvertement les partisans du fanatisme et de l'erreur ; — 3° que pour combattre les projets du fanatisme, et même pour les faire échouer, la municipalité avait fait convoquer une assemblée de tous les citoyens de la commune, sans distinction de sexe, depuis l'âge de dix ans ; — 4° qu'une force armée dans cette commune, et qui aurait pu maintenir l'ordre et empêcher les suites fâcheuses qu'un rassemblement tel que celui autorisé par la municipalité devait nécessairement occasionner, avait été enlevée parce qu'elle ne partageait pas les sentiments des fanatiques. Considérant qu'il est constant que l'agent national du district animé comme nous du désir de rétablir la paix dans la commune de Foucarmont, et d'anéantir sans retour le fanatisme qui semble vouloir établir son empire, a écrit à la municipalité pour la prémunir contre les pièges, en lui déclarant qu'elle serait responsable des troubles que ladite assemblée pourrait occasionner ;

« Considérant qu'il est certain que la société populaire de Neufchâtel, informée par des frères de celle de Foucarmont, des projets des fanatiques de cette commune, pleine de cet amour que le républicanisme inspire, a député quatre de ses membres pour se transporter le 26 de ce mois à Foucarmont, jour où l'assemblée a eu lieu. Là, ces commissaires pacificateurs se sont présentés à la Société populaire et y ont reçu l'accueil que la fraternité leur promettait, mais il n'en a pas été de même de la part du peuple, composé de citoyens des deux sexes depuis l'âge de dix ans, lorsqu'il s'est agi de l'inauguration du Temple de la Raison. Ces commissaires, ainsi que ceux de la Société populaire de Foucarmont qui demandent l'anéantissement du fanatisme, se sont trouvés insultés et dans le plus grand danger. Le procès verbal des commissaires de la Société populaire de Neufchâtel déposé en le secrétariat indique une partie des auteurs des troubles qui agitent les citoyens de Foucarmont ;

« Considérant qu'il est constant suivant ce procès-verbal que le citoyen ex-moine, curé de la paroisse, qui tient à sa qualité de prêtre et de curé, et qui paraît diriger l'opinion des citoyens faibles de la commune, a dit, dans le sein de la Société populaire, et en présence du peuple, entre autres choses celles-ci : « Qu'il « avait été élevé dans les principes de la religion chrétienne, « qu'il en était le ministre ; qu'il resterait prêtre jusqu'à la mort,

Digitized by Google

« parce qu'il croyait que l'Evangile était la première Constitution « de l'homme, etc. — Au surplus, que les cultes étaient libres, « que l'on ne pouvait le tyranniser pour lui en faire partager un « autre qu'il ne partageait pas »;

« Considérant que ces expressions du curé Ferrier étaient bien propres à soulever le peuple, à réveiller le fanatisme à l'aide duquel on cherche à le tromper et à s'opposer à son élan vers la raison et la philosophie; qu'il est du devoir d'administrateurs zélés, par tous les moyens possibles, de détruire l'esclavage dans lequel on veut asservir la classe crédule du peuple, et à déjouer ainsi les projets des ennemis de la liberté;

« Considérant qu'il est constant que lorsque les membres de la Société de Foucarmont avec les commissaires de celle de Neufchâtel sont allés vers la ci-devant église pour l'ériger en Temple de la Raison, le peuple s'est ameuté et a empêché l'inauguration; des violences ont été exercées vers les amis de la Liberté; le procès-verbal précité indique notamment les femmes Levillain, officier municipal, et le sieur Gommé pour en être les auteurs;

« Considérant qu'il est constant par ce procès-verbal que l'agent national de la commune s'est opposé à cette cérémonie qui devait être le tombeau du fanatisme, et que la municipalité, — excepté le citoyen Sannegon, qui s'est bien montré, — loin de protéger les Amis de la Liberté et d'empêcher les violences qui se commettaient, a gardé le silence sur les réclamations qui lui étaient faites de rappeler à l'ordre les citoyens égarés. Cette conduite ne peut, sans doute, être tolérée, puisqu'elle tend visiblement à faire continuer l'exercice public d'un culte d'erreur et de superstition qui ne peut s'accorder avec un gouvernement républicain, le seul qui convienne à des hommes libres, à des amis de la liberté et de l'égalité.

Nous, dits administrateurs, par toutes ces considérations et conformément aux réquisitions de l'agent national, avons arrêté que le sieur Ferrier, curé de Foucarmont, sera mis sur le champ en arrestation, et conduit de la maison du citoyen Colombel, de Blangy, où il est maintenant, en la maison d'arrêt de ce district, par la gendarmerie nationale dudit lieu de Blangy, à laquelle un mandat sera décerné et les scellés apposés sur ses papiers, poursuites et diligences du commissaire ci-après nommé.

Avons arrêté également, comme police correctionnelle, en met-

Digitized by Google

tant en considération qu'ils peuvent avoir été influencés par le curé, que les citoyennes femmes Levillain, officier municipal et femme Monchy, et le nommé Gommé, charpentier, seront aussi mis en état d'arrestation et conduits dans la maison d'arrêt de ce lieu, par la force publique en détachement à Foucarmont, à laquelle mandat sera décerné.

Avons encore arrêté : que l'Agent national de la commune, les maire et officiers municipaux, le citoyen Sanegon excepté, seront suspendus de leurs fonctions.

Que le citoyen Sanegon sera installé en qualité de maire, les citoyens Cappe et Tronde, officiers municipaux, et le citoyen Lagrave en qualité d'agent national.

Pour parvenir au succès de cette opération, nous, dits administrateurs, l'agent national entendu, avons nommé le citoyen Folloppe, notre collègue, qui se transportera sur les lieux à cet effet, dont il dressera procès-verbal.

Avons arrêté encore qu'expédition du tout sera envoyée au représentant Siblot, commissaire dans le département.

Fait en séance extraordinaire du Conseil général du district de Neufchâtel, le premier germinal de l'an deux de la République.

Signé : Dalleaume, Guilbert, Lemaire, Bosselin, Boullais, Dufresnoy ; Coquet, agent national.

« Réquisition pour arrêter le nommé Ferrier, ex-curé de Foucarmont.

« Nous, administrateurs du District révolutionnaire de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, requérons la municipalité de Blangy d'employer deux gendarmes nationaux pour transférer en la maison d'arrêt de Neufchâtel le nommé Ferrier, curé de Foucarmont, présentement détenu dans ladite commune de Blangy, ladite municipalité invitée d'employer une autre partie de la force publique s'il est nécessaire, icelle avertie que ledit Ferrier ne doit pas être conduit à Neufchâtel par la route de Foucarmont (1).

« Fait à Neufchâtel, le premier germinal de l'an II (vendredi

(1) Le registre d'écrou de la maison d'arrêt de Neufchâtel-en-Bray fait défaut pour cette période, paraît-il.

Digitized by Google

21 mars 1794) signé : Lemaire, Dalleaume, Guilbert, Dufresnoy, Boullais, Coquet et Bosselin. »

Un arrêté du même jour, signé des mêmes administrateurs, requiert le citoyen commandant les Hussards en détachement à Foucarmont, de mettre en arrestation et d'amener dans la maison d'arrêt de Neufchâtel : 1° la femme Levillain, de Foucarmont; 2° la femme Monchy, dudit lieu ; 3° le nommé Gommé, charpentier, aussi à Foucarmont; — Requérons même la commune de Foucarmont de donner audit commandant la force qu'il pourrait exiger, sous peine de responsabilité.

(*A suivre.*) F. CLÉREMBRAY.

---

# NOTE DE L'ADMINISTRATION

Voici la liste des abonnements versés du *15 mai au 12 juillet 1919 :*

M. Motel, 15 fr. ; M. l'abbé Legris, abonnement supplémentaire, 5 fr. ; M. l'abbé Clément, 15 fr. ; M. Leduc, 15 fr. ; M. l'abbé Robert, 15 fr. : Société d'agriculture, 15 fr. : Vicomte de Gibon, 10 fr. ; M. l'abbé Boudièr, 10 fr.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen* : M. le chanoine L. Jouen :
*Le Havre et Yvetot* : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre :
*Eu* : M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel* : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. Etienne Deville.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Notre-Dame du Roule, à Cherbourg, et M. l'abbé Hulmel, à Ponts, Avranches.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

* * *

3419. — SOCIÉTÉ HIST. ET ARCH. DE L'ORNE, t. XXXVIII, 2e bull., Alençon, avril 1919. *Documents concernant le Trésor... de N.-D. d'Alençon*, p. CCCXXIII à CCCXLIII [Prieuré d'Alençon] ; — *Histoire de la télégraphie à Argentan*, par M. Louis Barbay, p. 126-158 ; — Nécrologie : *M. Emile Picot*, par M. l'abbé Guéry, p. 158-177 ; *M. Tomeret* (1839-1918), par M. l'abbé Germain-Beaupré, p. 178-186 ; *M. Albert Chollet*, par M. le vicomte du Motey, p. 187-190.

3420. — LE FURETEUR BRETON (août-sept. 1914). Camby était-il breton, par M. Léon Dubreuil [note de Rever à ce sujet] ; Races maudites [député Aveline en 1792], par le même.

3421. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE NORMANDIE, 9e vol., 1916. Caen, E. Lannier, 1919, in-8o. Charles Joret, botaniste, p. 57-82, par M. O. Lignier, portrait.

3422. — MÉMOIRES DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 8e série, t. V, 1915-1918. Paris, Klincksieck, 1918, in-8o, 208 pp., 7 illustr. *La tapisserie de Bayeux, sa date, son auteur, son caractère français*, par M. A. Levé, p. 23-42 ; — *A propos de Thomas Toustain. Comment on désignait les Architectes au moyen âge*, par M. Henri Stein [d'après deux documents de la Bibliothèque de Rouen], p. 81-90.

3423. — ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES, mai-juin 1919 : *Le Fédéralisme*, par M. Léon Dubreuil, p. 322-336 (fin).

Digitized by Google

3424. — La Grande Revue (mai 1919). Lucien Lacroix : *Un apôtre de la paix : l'abbé de Saint-Pierre*, pp. 419-438 [Saint-Pierre-Eglise, Barfleur, Valognes, Caen, le Cotentin].

3425. — La Dépêche Normande. Les rues d'Evreux, 24 et 31 mai.

3426. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (LXXIXe vol. 1er sém. 1919), col. 253, Prince de Rohan-Guémenée (réfugié à Navarre-Evreux) ; — col. 262, Savary, évêque de Séez en 1682; — col. 287, Un bibliophile normand (M. Perdrix, d'Evreux) ; — col. 297, Couture des Hayes des Arrantiers, à Fontenay (Eure) ; — col. 309, De Salmon du Chatelier, Davy de la Pailleterie ; — col. 318, Vernelles, Verneuil, Vernon ; — col. 324, Portes des cimetières (dans la Manche) ; — col. 369, Le « Bovarysme ».

3427. — Archives des Collectionneurs d'ex-libris, 26e année, nos 1 et 2, janv.-avril 1919, p. 24, *Ex-libris* de Bailleul.

3428. — La Revue Normande, mai-juin 1919 : *Epître à Paul Labbé*, par M. Gaston Le Révérend (poésie), p. 106 ; — *Musiciens normands*, par Henri Allorge, p. 111 (*à suivre*) ; — *Léon Deries et son œuvre*, par Eléonor Daubrée, p. 123, etc.

3429. — Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses, 3e trim. 1918 : *Mon vieux Rolleville*, par Ambroise Joly ; — *La pêche dans la baie de la Seine*, par H. Legangneux ; — *Traces d'un combat au prieuré de Graville en 1562*, par le Dr Leroy ; — *Quelques mots sur l'ornementation romane en Haute-Normandie*, par Pierre Dubois. (Ces trois travaux ont un tirage à part.)

3430. — Aubé (Raoul), a publié dans le *Journal de Rouen*, édition A : *Mai* 4, 11 et 18 : La crise du papier. Son passé rouennais ; — 18, cités et capitales ; — 25, chapelets et patenôtres ; — *Juin* 1er : Autour de la plume ; — 15, Le « *Dit des Métiers* » ; — 22, Ces Dames de l'Aiguille ; — 29, La gloire en bouteilles.

3431. — Bayeux. Les peintres de la Cathédrale, I. Histoire des peintures, *Sem. Rel. de* — 1er et 29 juin.

3432. — Beudin (abbé Louis), † curé de Laleu, *Sem. Cath. de Séez*, 23 mai.

3433. — Beuvron-en-Auge (suite), Pierre d'Harcourt 1567-1627, *La bonne Semence. Bull. Rel. de* —, juin 1919.

3434. — Brunel (Clovis). Catalogue des Mss. de la bibli. de la

Digitized by Google

Soc. des Antiq. de Picardie, Amiens, Yvert, 1917, grand in-8°, 88 pp. [Normandie : camps, p. 269, blasons, p. 204].

3435. — Buchard (G.). Aménagement et embellissement du Havre, Le Havre, 1919, 50 pp. in-8°.

3436. — Chérol (Pierre). L'architecte Alavoine, c. r. de ce discours dans le *Journal de Rouen* du 18 mai 1919.

3437. — Deville (Etienne). Notes pour servir à l'histoire de Lisieux et des environs, publiées dans *le Réveil de Lisieux* des 10, 17, 24 et 31 mai, 7, 14, 21 juin ; — La légende du pendu. Vitrail de l'église Saint-Jacques de Lisieux, in-8°, 12 pp. [Ext. de la *Revue Cath. de Norm.*].

3438. — Doucèrain (Albert). J.-François Corneille d'Evreux, Rouen 1919, gr. in-8, 20 pp. [Ext. de la *Revue Normande*].

3439. — Dubosc (Georges), a publié dans le *Journal de Rouen*, avril 17 : A propos de la Pieta de la Cathédrale ; 20, Rouen dans les publications étrangères ; 20, Les Cygnes de la Seine sous Louis XIV ; 27, Le bouffon du Roy d'Yvetot ; 29, Neiges tardives ; — *Mai* 4, Les Préliminaires de Paix signés à Rouen en 1871 [rôle de Pouyer-Quertier] ; 11, A propos de deux dessins rouennais. La naissance de la Dauphine en 1778 [propriété jadis des Le Couteulx de Canteleu] ; 12, Art. Nécrol. sur Mme N. N. Oursel ; 18, id, sur M. H. Beauclair, né à Lisieux en 1860 ; 18, Un tableau du Musée « La justice de Trajan » d'Eug. Delacroix ; 20, Hotel de la Houssaye, rue de la Chaîne 22 ; 25, Réouverture de la galerie d'histoire locale à la Bibl. de Rouen ; 26, art. nécrol. sur M. Ernest Dumont, libraire à Paris, né au Havre en 1847 ; — *Juin* 1er, Le retour des troupes victorieuses à Rouen [1856 Crimée, 1859, Italie] ; 8, Fresque de Flandrin à l'église du Sacré Cœur de Rouen ; Albert Lambert et le Ruissel ; 13 et 14. A propos d'un vieux tableau. La France signant le traité de paix en 1871, de Léonce Lelarge ; 15, Les cendres du général Hoche et le Pays Normand ; 22, Une ville adoptée par le Conseil Général : Moreuil ; 29, Le coulage des navires anglais en Seine (21 décembre 1870).

3440. Dubois (le cardinal). Lettre ordonnant une quête pour la prochaine canonisation de Jeanne d'Arc. *Bull. Rel. de Rouen*, 24 mai.

3441. — Evreux. N.-D. de Liesse et le diocèse d'Evreux. *Sem. Rel. d'* —, 3, 10, 17, 24 et 31 mai ; 14, 21 et 28 juin.

Digitized by Google

3442. — Gilles (abbé J.-B.), † curé de Longueville et Deux-Jumeaux. *Sem. Rel. de Bayeux*, 25 mai.

3443. — Goffetre (abbé Charles), officier, † au champ d'honneur, *Bull. Rel. de Rouen*, 24 mai [L. J.].

3444. — Jouen (chanoine L.). Le 2e centenaire de la mort de saint J.-B. de la Salle, *Bull. de Rouen*, 19 avril.

3445. — Lachèvre (Mgr), † doyen du Chapitre de Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 17 mai. Cf. n° 3395.

3446. — Lacroix (Mgr). Un apôtre de la paix : L'abbé de Saint-Pierre, *La Grande Revue*, mai 1919, p, 49-438.

3447. — Lafond (Jean). L'église d'Envermeu, *Journal de Rouen*, 4 mai.

3448. — Lanzac de Laborie (de). L'apôtre de la paix perpétuelle : l'abbé de Saint-Pierre. *La Revue Hebdomadaire*, 24 mai. Cf. nos 3446 et 3424.

3449. — Laval (R. P.). *Sem. Rel. d'Evreux* (suite), 3 mai. Cf. n° 3398.

3450. — Lebouc (chanoine), † doyen du Chapitre de Séez, *Sem. Cath. de Séez*, 6 juin.

3451. — Lebrun (R. P. Charles). Le bienheureux Jean Eudes et le culte public du Cœur de Jésus. Paris, Lethielleux, in-8, 480 pp.

3452. — Lecaplain (abbé), † Directeur de l'Ecole des Sciences, *Bull. Rel. de Rouen*, 7 juin.

3453. — Legros (P.-Jean-Marie-Germain), né à Dieppe 1887, † à Donguila (Afrique Équatoriale). *Bull. Rel. de Rouen*, 17 mai.

3454. — Lemonnier (H.). Procès-verbaux de l'Académie Royale d'Architecture, 1671-1793. Paris, Ed. Champion, 1918, in-8, t. V. [Rouen, Pont-de-Bois, p. 7-8. Visite des édifices, p. 22-23. Rouen et environs, etc.]

3455. — Leroux (abbé Victor), † curé de Courgeoust, *Sem. Cath. de Séez*, 27 juin.

3456. — Levé (A.). Tapisserie de la Reine Mathilde dite de Bayeux. Paris, H. Laurens, 1919, in-4 (25 — 32), 1,50. Reprod. d'après des photo. (Ed. française-anglaise).

3457. — L'Hopital (Joseph). Bibliographie [c. r. de la notice de M. E. Picot, par M. l'abbé Guéry]. *Le Courrier de l'Eure*, 20 mai.

3458. — Louvard (Mgr). Le sacre de — *Bull. Rel. de Rouen*,

Digitized by Google

24 mai, discours de Mgr Grente, évêque du Mans, *Sem. Cath. de Séez*, 13 juin.

3459. — Manguin (Chanoine Louis), † curé-doyen de Trun, *Bull. Cath. de Séez*, 16 mai.

3460. — Matignon et de Silly (Les de). *Sem. Cath. de Séez*, 30 mai.

3461. — Mont Saint-Michel. Saint Michael's Mount and its marvels. The Abbey, the Museum, etc. Illustrations by E. de Bergevin, 1919, in-8, 154 pp.

3462. — Omont (Henri). Essai sur les débuts de l'imprimerie à Évreux (1600-1650). Paris, Impr. Nat. 1918, grand in-8, 38 pp. 8 pl.

3463. — Oursel (Mme N. N.) † à Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 17 mai et *Journal de Rouen*, 12 mai.

3464. — Rouen. Noces d'argent des Philippins de — 1893 — 1919, *Bull. Rel. de Rouen*, 14 juin.

3465. — Servières (Georges). Les jubés, architecture, décoration, démolitions, *Gazette des Beaux-Arts*, oct. déc. 1918, p. 355-380, janv.-mars 1919, p. 77-100.

3466. — Uhry (Alfred). Le port de Rouen, *Annuaire de géographie*, 15 mars 1919, p. 99-120, une carte et une pl.

---

*Indications spéciales par département.*

Calvados : **3421**, 22, 23, 24, 28, 31, 33, 34, 37, 39, 42, 48, 51, 56.

Eure : **3419**, 20, 23, 25, 26, 27, 28, 34, 38, 39, 41, 49, 51, 57, 62.

Manche : **3423**, 24, 26, 34, 39, 46, 48, 61.

Orne : **3419**, 23, 26, 27, 32, 34, 39, 50, 51, 55, 57, 58, 59, 60.

Seine-Inférieure : **3422**, 23, 26, 28, 29, 30, 34, 35, 36, 39, 40, 43, 44, 45, 47, 52, 53, 54, 63, 64, 65, 66.

---

*Le Gérant :* G. Poussin.

Évreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D^r

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

28e ANNÉE — 5e LIVRAISON

SEPTEMBRE 1919

Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 197. — Chanoine Legris : L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen [IXe-XIe siècles] (*suite et fin*), 209. — Félix Clérembray : Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite et fin*), 222. — Distinctions honorifiques, 236. Bibliographie Normande, 238.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1919

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

---

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé **Le Mâle** (*suite*).

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Un Rouleau judiciaire du xive siècle, par M. Édouard LE CORBEILLER.

Les Exilés de l'Ordre du Roi au Mont Saint-Michel. — Le Clergé, par M. Etienne DUPONT.

---

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

Les lettres de confirmation de noblesse données à Paris en janvier 1669, registrées en la Cour des Aides le 14 juin 1669, sont conservées dans le même fonds, B. 42, f. 165 v° ; elles furent obtenues par : nos chers et bien amés *Robert de Rouen*, sieur de Saint-Ouen et *Abraham de Rouen*, sieur de Commanville,

« En considération de leurs services et de ceux que deux des enfants dudit Robert de Rouen nous rendent actuellement, un dans la Compagnie des Gendarmes escossois et l'autre dans le régiment des cuirassiers... »

Donc, grâce à ces lettres, nous remontons à *Pierre de Rouen*, sieur de Commanville, qui se fit remarquer par sa valeur à la bataille d'Arques et hérita de son frère *Jean de Rouen*, sieur de Commanville et d'Heunières, conseiller et aumônier du Roy, Proviseur du Collège du Trésorier de N.-D. de Rouen, docteur et doyen en la Faculté des Arts, et l'un des quatre censeurs établis par la cour du Parlement en l'Université de Paris.

*Jean de Rouen* passa plusieurs années au collège de Bayeux où il fut l'ami de Christophe Obri, dont plus tard il vanta les succès académiques; puis au collège de Beauvais où il eut pour condisciples François Paris, Jean Dadré, etc. Il conquit lui-même des degrés et professa la rhétorique au collège de Bourgogne, pendant dix ans, avec un tel succès que nul ne se considérait comme possédant les secrets de l'éloquence ou l'art de bien dire, tant qu'il n'avait pas suivi les cours de *Jean de Rouen*.

Du collège de Bourgogne, il passa dans celui d'Harcourt et y



Digitized by Google

occupa la même chaire, trois ans, devant une assistance constante de plus de 400 auditeurs.

Procureur, puis censeur de la nation normande, il était recteur le 23 juin 1575. Ensuite il fit l'éducation de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, pendant cinq ans, et Henri III lui donna le titre de conseiller et aumônier du Roi, enfin plus tard, il fit celle des deux enfants d'Adrien de Bréauté (1588-1596).

En 1600, proviseur du collège du Trésorier, il le resta jusqu'en mars 1615 date de sa mort. Docteur de Sorbonne il fonda, en 1612, une chaire de théologie de 600 livres par an. Alors qu'il était proviseur du collège du Trésorier il créa ou continua, pendant le Carême, l'usage des conférences les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, ne faisant jamais appel au même orateur. Les conférences étaient suivies d'un compliment à l'orateur, et le tout, résumé à la fin des conférences, formait une plaquette tirée à petit nombre et distribuée aux élèves du collège ou aux amis du Proviseur, dédiée à un des personnages venus à ces conférences.

Dans son testament, en date du 9 janvier 1615, il choisissait sa sépulture au couvent des Cordeliers où on lisait sur sa tombe, avant la Révolution :

Hic Jacet
Venerabilis vir Magister
Joannes DE ROUEN, Rothomagensis,
singulari pietate, eximia doctrina,
Et accurata linguarum peritia,
dum vixit, conspicuus,
obiit pridie non. nov. 1615.

Une épitaphe fixée à la muraille s'exprimait ainsi à son sujet :

D. O. M. V. Q. L.

Erudite viator, adsta parumper,
Et cujus hic cinis fiet, cognosce;
En ubi JOANNES ROENNUS
Mortale deposuit exuvium :
Qualis quantusque vir, si nescis,
Ne te longum morer, nullus

Digitized by Google

Dico, tantum publicam famam
Et academiam, necnon supremam
Curiam, et aulam, quas meritis
Suis implevit, adire et audire
Jubeo, nunc ubi perenne sacrificium
Pio juxta ac liberali sumptu
Fundavit, ad aram sanctæ
Urbis cognominem visendus
Pulvis conquiescit ; vale et
Piis manibus bene precare.

Credidit infaustos Academia nuper honores
Hic ubi tecta jacent ossa *Roenne* tua,
Et dixit lacrimans, studiis ingratæ Minervæ :
Quando ullum invenient sæcula nostra parem ?

Parmi les legs du testament il y avait : « 480 livres au collège « du Trésorier ; *item*, au collège des Jésuites, fondé en l'Univer- « sité, rue Saint-Jacques, la somme de VI^xx livres à employer « pour avoir tous les volumes de *Tostatus* pour mettre en la « bibliothèque dudit collège, selon la proposition qu'il en avait « faite au Père Doujat, afin que les dits Jésuites priassent pour « lui ; *item*, C livres pour être distribuées chacun à perpétuité à « deux des plus pauvres filles de la paroisse de Drosay, pour « aider à les marier ; elles devaient être choisies par Pierre de « Rouen son frère et ses héritiers, avec le curé ou avec le vicaire « et le seigneur de la paroisse. »

Le collège du *Trésorier* dont il a été plusieurs fois question, fut fondé à Paris, au mois de novembre 1268, par Guillaume de Saane, chanoine trésorier de l'église de Rouen. Notre Jean de Rouen composa, en 1605, le sixain suivant cité par Jacques du Breuil et qui conserve la mémoire du fondateur normand :

Guillelmus Sana, Mariani pervigil argus
Thesauri, in templo principe Rothomagi,
Sexaginta novem ante annos et mille ducentos
Collegium hoc proprio condidit aere suum
Quod gerit haud gentis Sanae, quæ clara Caleto est,
Sed Thesaurari nomen ab officio.

Quant au fief de Commanville dont *Jean de Rouen* prenait le titre, il l'avait acquis d'Adrien de Bréauté, sieur d'Erodeville, le

Digitized by Google

28 juin 1605 et en rendit aveu au Roi le 19 octobre 1607. Celui d'*Humières* devait être un hameau dépendant de Hautot-l'Auvray, contigu à celui d'Orival, annexe de Drosay. Détail curieux : la terre noble de Commanville relevait du Roi par une paire de gants et un bouton de rose! C'était un quart de fief de haubert, sur Barville, près de Cany.

Un mot maintenant des œuvres de Jean de Rouen. Il publia :

1° En 1580, Joannis Roenni Rotomagensis Panegyricus Gulielmo du Jardin, laurea doctoris theologi Parisiis coronato dictus ad classicos Harcurios. — Parisiis, ex typographia Dyonisii a Prato, via amygdalina ad veritatis insigne. — In-12.

2° En 1581, Oratio Joannis Roenni Rotomagensis, de caussis profectionis et reversionis in Academiam suæ. — Parisiis ex typ. Dyonisii a Prato, via Amygdalina, ad veritatis insigne, 1581. — Cet opuscule a été réimprimé, en 1882, par les Bibliophiles normands, précédé d'une biographie de Jean de Rouen qui nous a fourni en grande partie ce que nous avons écrit de lui.

Dans ce discours, écrit en latin, sur les causes de son départ et de son retour à Paris, il donne de bien intéressants détails sur son pays natal, sur Evreux et son Evêque, Claude de Sainctes, sur son séjour à Gaillon « dont il décrit les splendeurs et où il se trouve quelques jours le commensal du jeune prince Charles de Bourbon, futur cardinal de Vendôme; à Rouen, où toute son admiration est réservée à la bibliothèque, déjà célèbre, d'Emery Bigot et à la science de ce bibliophile; ses excursions dans le pays de Caux, etc. » (*Bibl. Norm.*, *op. cit.*).

Voici, résumé, ce qui concerne notre département : « Je partis, « dit-il, avec Pierre Damasve, mon cher ami, marchant sans nous « presser vers Rouen, but de notre voyage : arrêtés, non pas tant « par l'excessive chaleur, que par l'intérêt de tous ces villages, « bourgs, villes, situés entre Paris et la capitale de la Normandie, « sur les bords enchanteurs de la Seine, tels que Poissy, Mantes, « Vernon, Louviers, Pont-de-l'Arche, Evreux même. C'est avec « une véritable joie, qu'après une visite au très Saint Évêque « Claude de Sainctes (1), nous visitâmes les monuments remar-

(1) Claude de Saintes, Evêque d'Evreux, était regardé comme un saint, et, plus tard, comme un martyr, par les Ligueurs. Voir une biographie de cet évêque par l'abbé Chemin.

Digitized by Google

« quables de sa ville épiscopale, parlant avec les uns d'études, « recueillant l'amitié des autres, ainsi s'écoulaient doucement les « jours ! Mais ce que par dessus tout il est nécessaire de noter « c'est la réception que nous fit le jeune prince Charles de Bour- « bon qui, élève du collège de Navarre, fuyant comme nous Paris, « à cause de la peste qui y faisait fureur, s'était retiré dans cet « admirable et merveilleux château de Gaillon. » Le Journal continue l'éloge du jeune prince, raconte leur promenade dans l'immense parc du château qui avait, d'après Piganiol, 800 arpents et la futaye soixante. Mais il faut lire le texte lui-même pour avoir une idée de l'élégance de son style et comprendre son influence sur la jeunesse studieuse de cette époque. Impossible, en effet, de traduire sa visite à la bibliothèque de Bigot, surtout lorsque monté au premier étage il vit tous ces rares manuscrits, couverts d'or et d'argent, ornés de délicates miniatures, placés dans un jour favorable ! Quel régal, pour un universitaire comme lui, d'entendre ce bibliophile parler le latin et le grec avec la même facilité et la même pureté que le français, doué d'une mémoire si remarquable et si sûre, qu'il faisait, à chaque instant, des citations d'auteurs et de genre tout différents ! *Accumbens bibi auribus liquidissimos ejus oris, ex perennibus cordis fontibus dimanantes, sermones ; ipsum et graece loquentem, et latine incredibili linguæ solutione disserentem, et scriptorum cujusque generis sententias*, etc. »

3° 1582 : Panegyricus Joannis Roenni, Roth., dictus Christophoro Obrio. — Paris, Dupré, 1582.

4° 1600 : Deux consolations de M. Jean de Rouen aux deux très sages et très vertueuses dames de Bréauté, mère et femme, sur l'assassinat fait nouvellement de sang-froid à leur fils et mari, le jeune de Bréauté, en Flandre. — Paris, Philippe Dupré, 1600, in-8°, 64 pages.

5° 1602 : Epithalame sur le mariage d'Adrian de Bréauté, fils puisné de Messire Adrian de Bréauté, chevalier de l'ordre du Roy, et de Suzanne de Monchy Senarpont, avec Françoise Diane de Roncherolles, fille de Messire Pierre de Roncherolles, Pont-Saint-Pierre et de Charlotte de Moy, leurs pères et mères, par M. Jean de Rouen, précepteur dudit jeune sieur de Bréauté, et proviseur du collège du Trésorier en l'Université de Paris. — A Paris, chez François Jacquin, imprimeur, demeurant rue des Poirées devant

Digitized by Google

la Porte Sorbonne MDCII. — Petit in-8° de 50 pages, les deux dernières non numérotées.

6° 1603 : Panegyricus Feuardentinus, seu Franc. Feuardentini ord. Sanct. Francisci, Theologiæ doct. — Parisiis, 1603, in-4°.

Feuardent, fameux prédicateur, a joué un rôle important pendant la Ligue et ce panégyrique, en sa faveur, nous indique de quel côté s'était rangé Jean de Rouen.

7° 1606 : L'anniversaire || ou || bout de l'an de haut || et puissant seigneur feu Messire Adrien de Bréauté || chevalier de l'ordre du Roy, Conseiller en ses Conseils || d'Estat et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, || capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordon || nances, colonel et général des arrière-bans de Norman || die, seigneur chastelain et patron de Néville : et en || outre vicomte héréditaire de Hotot-en-Auge, seigneur || et aussi patron de Cailleville, Boufay, Vaudery, Erodeville || la Muldraquiere, etc. Paris, pet. in-8°, 39 pages chez Estienne Prevosteau, 1606.

C'est en lisant cet opuscule, réimprimé en 1882 par *les Bibliophiles Normands*, qu'on peut avoir une idée de la pompe jadis déployée aux funérailles des grands seigneurs. Tous les hommes de leurs nombreux fiefs (1) se faisaient un rigoureux devoir d'y assister, conduits par leurs pasteurs et marchant à la suite de leurs bannières. Au jour de la funèbre cérémonie la foule arrivait, débordante, endeuillée : les pauvres des seigneuries du défunt, souvent au nombre de 5 à 6.000, comme pour Adrien de Bréauté, habillés aux frais de la famille, faisaient entendre leurs gémissements, versant de véritables larmes et priant ardemment pour leur regretté bienfaiteur; les hommes d'armes, revêtus des livrées de leur capitaine, escortaient le corps, portant les différentes pièces de son armure et ses glorieuses décorations ; parents, amis, voisins suivaient, en sorte que le cortège comptait facilement 7 à 800 personnes. Un repas, préparé dans une des grandes salles du château, attendait, après l'inhumation dans le caveau familial, les membres de la noblesse et du clergé, tandis que d'immenses tables, dans les cours ou les communs, suivant la température, recevaient les hommes des fiefs et les pauvres.

8° 1608 : Claudii Grulartii, inclitissimi Equitis et supremæ Normanniæ in senatu præsidis maximi obitus, ad Marinum Le

(1) Pour Adrien de Bréauté il y avait plus de quarante villages.

Digitized by Google

Pignium, Franciæ cleri syndicum. Parisiis, ex typ. Franc. Jacquin, 1608, in-8°.

Claude Groulart, Président du Parlement de Normandie a joué un rôle important que Floquet raconte avec beaucoup d'intérêt dans son *Histoire du Parlement de Normandie.*

9° 1609 : Joanni Roenni Rotomagensis accentiunculæ ad duodevigenti viros, qui, totidem per dies hujus quadragesimæ in Thesaurarii sacello, theologice dixerunt, MDCIX. — Paris, Jean Jubert 1609, in-12, 48 pages.

Ce sont les conférences quadragésimales, faites au collège du *Trésorier*, dont nous avons parlé plus haut, comme l'opuscule suivant.

10° 1610 : Joannis Roenni Rotomagensis clausulæ ad octodenas et orthodoxas sermocinationes et totidem musarum cultoribus habitas, singulis Lunæ, Mercurii, Veneris diebus habitas, hac quadragesima MDCX.

Has do dico v. c. et illustri Carolo Ballio regio
Lutetiæ ratiocinatorij præfecto ac præsidi.

Paris, Franc. Jacquin MDCX, in-12, 36 pages.

11° 1610 : Sorbonica corona Francisco Harlæo S. Victoris suburbani, Parisiensis, abbati, data, pro merito, mercurii die tertia MDCX, ad inclitissimam Sorbonam. — Lutetiæ, Franc. Jacquin, MDCX, in-12, 20 pages.

12° 1610 : Ad Ludovici Morainvillerii Sorbonici honoratissimam coronam, quæ tertia de tribus et triginta imposita illi est. Die XIX aprilis MDCX.

Hæc scripsi Io. Roennus Rotomagensis.

Paris Franc. Jacquin MDCX, in-12, 20 pages.

13° 1610 : Palma Quedarnia Die IV maii. MDCX ad Jacobum Marium, Ambosium regiorum professorum, Lutetiæ decanum et Sorbonicum theologiæ doctorem, de qua hoc edidi Io. Roennus Rotomagensis. — Paris, Franc. Jacquin, MDCX, in-12, 26 pages.

14° 1612 : Puteus Rothomagensis pro Immaculata Virginis Conceptione cujus Putei, hoc anno 1612, princeps priorque est Marinus le Pignius Ecclesiæ Rothomag. Archidiaconus et Canonicus. — Parisiis, F. Jacquinus 1612, in-4° (1).

---

(1) Voir à ce sujet l'ouvrage de l'abbé Tougard, intitulé : *Les trois Siècles Palinodiques*, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

15° 1612 : Cathedra Roënna ab Io. Roënno rotomagensi nuper Lutetiæ fundata et uno in Collegio sodalitioque Sorbonnœ, locata XIII nov. 1612. — Parisiis, in-4°.

Nous avons parlé plus haut de cette chaire de théologie, fondée par lui à la Sorbonne pour laquelle il donna 960 livres de rente, ou d'après M. de Beaurepaire 9.600 livres.

16° 1614 : Enfin : Elogium Ivonis Kerbici, Doct. Sorbonici. — Parisiis, F. Jacquinus 1614, in-8°.

Après cette digression qui a bien son intérêt, car *Jean de Rouen* est véritablement une gloire pour cette patriarcale famille, revenons à ses frères Pierre et Robert.

Ce dernier, bourgeois de Rouen, fut inhumé, d'après Farin, en 1633, dans l'Eglise Saint-Vincent.

C'est Pierre de Rouen, héritier, après Jean son frère, du fief de Commanville dont il rendit aveu le 19 février 1619, qui continua la descendance par Jean de Rouen, son fils, auquel remontent les lettres d'anoblissement.

Jean eut deux enfants qui formèrent la branche de Commanville et la branche de Saint-Ouen-Drosay, en la personne de Pierre et Robert de Rouen.

Robert, officier de la garde du Roi, dont les lettres citées plus haut font un si pompeux éloge, eut de Marie d'Orival, son épouse, plusieurs enfants, parmi lesquels nous trouvons :

1° Adrien, écuyer, sieur de Saint-Ouen « fils puisné et présomptif héritier, le 12 novembre 1670, — donc son frère aîné n'existait plus à cette date, — de Robert de Rouen, écuyer, sieur de Saint-Ouen et de Marie d'Orival » qui signe son contrat de mariage avec Marie Ridel, fille de feu René Ridel, écuyer, sieur de Pleinesevette, conseiller du Roi, Trésorier Général des Finances en la Vicomté de Rouen et de Anne-Catherine du Mouchel. De l'union d'Adrien avec Marie Ridel vinrent une fille : Marie-Geneviève qui, le 26 juin 1698, épouse Adrien-Alexandre, écuyer, sieur de Montgrime, garde du Roi, et un fils, Jacques, procureur à la Cour des Comptes, mort, âgé de cinquante-quatre ans, le 23 janvier 1725.

2 et 3 : Deux autres fils, d'après les lettres d'anoblissement, dont l'un se trouvait, en 1644, dans la Compagnie des Gendarmes écossais, et l'autre dans le régiment des cuirassiers. Ils ne paraissent pas avoir laissé de postérité.

Digitized by Google

Toute la descendance de la famille repose donc maintenant sur Pierre de Rouen, vicomte de Caudebec, qui rendit aveu du fief de Commanville en janvier 1639. De son épouse, Marthe le Monnier, il n'eut qu'un fils : Abraham de Rouen, sieur de Bermonville, qui, lui, eut une nombreuse famille, car on lui connaît dix enfants !

Au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale (553, pièce 5) on trouve, à la date du 24 janvier 1662, son contrat de mariage, ainsi conçu : « Pour parvenir au traité de mariage qui sera fait et « célébré... entre Abraham de Rouen escuier, seigneur et patron « de Bermonville, Commanville et autres terres et seigneuries, « fils unique et seul héritier de Pierre de Rouen, en son vivant « escuier et seigneur desdites seigneuries, conseiller du Roy et « Vicomte de Caudebec et de damoiselle Marte le Monnier de « Bermonville d'une part : — Et de damoiselle Magdelaine « Secart, fille de M. Adrian Secart, escuier, seigneur et patron « d'Ausouville, Saint-Arnoult, la Boulenguerie et autres terres et « seigneuries, conseiller du Roy en sa Cour et Parlement de « Normandie et de dame Jacqueline Peurel, sa mère, d'autre « part : — ont esté faicts les dons et promesses qui ensuivent; « c'est à scavoir qu'après que le dit seigneur de Bermonville et « la ditte damoiselle ont promis se prendre l'un l'autre pour « espoux et pour espouse, le dict seigneur de Bermonville a « gaigé douaire coustumier sur tous ses biens... à la ditte damoi- « selle sa future espouse... Et de la part dudict seigneur et de « dame d'Ausouville Saint Arnoult, a esté promis donner la « somme de 40.000 livres aus dicts futurs mariés pour estre « emploiés à avoir une charge de Conseiller au Parlement de « Normandie, que le dict seigneur d'Ansouville sera tenu paier à « celuy duquel le seigneur de Bermonville aura acheté la charge, « trois jours après la réception, et ce pour telle part légitime et « portion que la dite damoiselle auroit peu espérer en sa succes- « sion et de la dame sa femme... Faict et aresté ce 24e jour « de janvier 1662. »

Suivent les signatures : A. de Rouen, Magdelene Secart, Secart, Monterolier, Robert de Malleville, Y. de Peurel, Cavelet, Catherine Desmalleville, A. Secart, François de Bailleul, de Rouen et Secart.

En marge de l'acte, à la date du 20 avril 1666, il est écrit que

Digitized by Google

« M. Alexandre Secart, escuyer, seigneur et patron d'Auzou-
« ville, seul fils et héritier du Seigneur d'Auzouville, conseiller
« au Parlement de Normandie, demeure quitte envers le sieur de
« Bermonville de la somme de 21.600 livres, du nombre des
« 40.000, au moyen de 8.000 livres payées par le dict sieur d'Au-
« zouville au dict sieur de Bermonville. »

Alexandre Secart mourut quelques années après, puisque le 21 juin 1671, nous trouvons (pièce n° 6) une transaction « entre
« M. François de Bailleul, chevalier, seigneur d'Angerville, au
« nom de dame Madelene Secart femme d'Abraham de Rouen,
« écuyer, sieur de Bermonville et dame Charlotte Secart femme
« de M. Antoine de Cuverville, chevalier, seigneur de Sainte-
« Colombe, sur les différents qu'ils avaient pour le partage de la
« succession de M. Alexandre Sécart, leur frère, écuyer, seigneur
« et patron d'Auzouville et de Saint Arnoul, lequel était fils
« unique d'Adrien Secart. »

Les enfants d'Abraham de Rouen et de Madeleine Secart furent :

1° *Adrien de Rouen*, écuyer, sieur de Bermonville, président à la Cour des Comptes de Rouen, qui épousa, le 14 août 1690, Madeleine le Guerchois, fille de Messire Pierre le Guerchois, escuyer, Conseiller du Roi et son Procureur Général en son Parlement de Rouen et de noble dame Barbe de Becdelièvre, âgée de dix-sept ans. Quelques années après, à peine âgée de trente-sept ans, Madeleine le Guerchois était inhumée, le 20 septembre 1709, à Saint-Vincent de Rouen, dans le chœur de l'Eglise et sous le tombeau de la famille de MM. Paviot qui voulurent bien en donner l'autorisation.

Le 17 juin 1713, Adrien de Rouen, âgé de quarante-neuf ans, épousait à Saint-Etienne-des-Tonneliers Marthe Chauvel, veuve de Pierre Legendre, fille de feu David Chauvel et de feue Marthe Minirel, âgée de trente ans environ.

Du premier lit vinrent deux enfants :

*A*. — Pierre-Adrien de Rouen, né en 1692, mort en 1769, inhumé aux Recollets de Rouen, dont il fut un des bienfaiteurs, comme le constate la pièce suivante : « Ce jourd'hui six mai, 1769,
« sur les sept heures du matin a été inhumé par moi soussigné,
« ancien lecteur de théologie, gardien des Récollets, haut et
« puissant seigneur messire Pierre-Adrien de Rouen, chevallier,

Digitized by Google

« seigneur de Bermonville, Autretot, Cantelou, etc. Conseiller du « Roy en ses Conseils, président en la Cour des Comptes, Aides « et Finances de Normandie, décédé, après une longue et pénible « maladie qu'il supporta avec un courage héroïque, le quatre du « présent mois, âgé de soixante-dix-sept ans. Il demanda par son « testament la sépulture dans notre église et nous laissa par « charité cent louis d'or, fit beaucoup de charités, tant dans la « ville que dans les endroits dont il était seigneur. Il est enterré « dans le sanctuaire à côté de M. de la Romaine. Nous devons le « regarder comme un des principaux bienfaiteurs de la maison et « espérer qu'il a racheté ses fautes par ses libéralités. *Requiescat* « *in pace.* — Signé : F. Prosper Burtey, Gardien. » (*Extrait du registre des Récollets*).

L'acte de décès était ainsi libellé : « Le 6e jour de mai 1769 a « été transporté de cette paroisse (Saint-Patrice) en l'église des « Révérends Pères Récollets au faubourg de Bouvreuil, le corps « de Messire Pierre-Adrien de Rouen, chevalier, seigneur de Ber- « monville, Alvimare, Autretot, Cantelou, le Boccage, Forest, « Percy et aussi autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils et « doyen des présidents de la Chambre des Comptes, Aydes et « Finances de Normandie, âgé d'environ soixante-dix-sept ans, « muni des sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, « présence de Mathieu Leboucher maître passementier et de « Jean Pillot râpeur de tabac, tous deux de cette paroisse qui « ont signé : Leboucher, Paillot, Bouchard, curé de Saint- « Patrice. »

En premières noces Pierre-Adrien de Rouen avait épousé, le 8 juillet 1726, Marie-Anne du Four de Nogent, fille de François-du Four, chevalier, seigneur de Nogent, du Boischevreuil, du fief Renault, etc., président en la Cour des Aides, et de dame Anne de l'Estoile. En secondes noces il eut damoiselle Heurtault comme en fait foi l'acte suivant : « L'an 1750, le mardy 13e jour de jan- « vier, après la publication d'un ban du futur mariage entre « Messire Pierre-Adrien de Rouen, chevalier, seigneur de Ber « monville, conseiller du Roi, etc., fils de feu Messire Adrien et de « feue noble dame Madeleine le Guerchois, et veuf de noble « dame Marie-Anne du Four de Nogent, de cette paroisse, d'une « part : — Et noble damoiselle Marie-Marguerite-Louise Heur- « tault, fille de Messire Jean-Charles Heurtault, seigneur Châte-

Digitized by Google

« lain et patron honoraire de Lammerville et de feue noble dame « Marie-Catherine Grossin de Saint-Urien, ses père et mère, etc., « vu, etc. Je soussigné docteur de Sorbonne, chanoine honoraire, « doyen de la Chrétienté les ai ce jourd'hui fiancé et receu leur « mutuel consentement... en présence de Messire Louis-Nicolas « de Bonneville, maître en la Cour des Comptes, beau-frère dudit « sieur de Bermonville et de noble personne Romain-Abraham de « Rouen frère dudit sieur : et de mon dit seigneur Jean-Charles « Heurtault, père de la dite damoiselle et de Messire Jean-Marie- « Antoine de Gonor, sieur de Groffy, etc. »

Dans sa *Bibliographie normande*, Mme Oursel signale un Pierre-Adrien de Rouen qui nous paraît être notre grave conseiller, bien que les dates ne concordent pas exactement : 1699-†1747, pour 1692-†1769. D'après cet article Pierre-Adrien dessinait des portraits, et, dans les lignes du visage, il s'appliquait à écrire extrêmement fin. On cite de lui :

1° Un parchemin représentant un autel avec deux croix, sur l'une il y a inscrit le *Miserere*, sur l'autre le *Vexilla Regis*.

2° Un portrait du Roi et un de la Reine, contenant des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Marie Heurtault mourut le 10 juin 1771 et fut inhumée, elle aussi, aux Récollets : « Ce jourd'hui 11 juin 1771, sur les sept heures du matin, a été inhumée, par moi soussigné, ancien lecteur de théologie, gardien des Récollets, le corps de noble dame Marie-Marguerite Heurtault, dame de Cantelou en Vexin, veuve de messire Pierre-Adrien de Rouen de Bermonville ; cette dame respectable est décédée le 10 juin sur les deux heures après minuit, après trois jours de maladie, ce qui l'a mise hors d'état de faire aucun testament ; elle est inhumée à côté de M. de Bermonville son mari, du côté de l'épître. Ses libéralités la font sincèrement regretter des pauvres et des communautés. *Requiescat in pace.* — Signé : F. Prosper Burtey, Gardien. » (*Extrait du reg. des Récollets*).

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# L'EXODE DES CORPS SAINTS

## Au diocèse de Rouen (IXe-XIe siècles)

*(Suite et fin)*

On devine la désolation des populations lorsque, la paix conclue et la sécurité recouvrée, elles purent mesurer l'étendue de leurs pertes. Les conquérants, à peine convertis, s'associèrent à ces regrets. Avec leur concours, et grâce à un ensemble de circonstances favorables, peu à peu se reconstitua à la cathédrale et dans les grands monastères un trésor de reliques qui, sans faire oublier les disparues, apporta à la piété des fidèles un notable appoint.

Il y avait peu de chance de recouvrer les corps saints emportés au loin. Leurs nouveaux possesseurs éprouvaient trop de joie de les avoir recueilli pour en laisser distraire même quelques parcelles. Cela fut tenté toutefois, pour le plus illustre des évêques de Rouen, saint Ouen, et avec l'aide puissante du duc Rollon, couronné de succès. Son corps, on se le rappelle, était demeuré à Condé-sur-Aisne, dans le territoire de Charles le Simple. A la sollicitation de ses nouveaux sujets, Rollon députa au roi deux officiers chargés de lui présenter la requête des Rouennais. Et la précieuse dépouille reprit le chemin de Rouen.

« De Condé jusqu'à Rouen, elle fut sur toute la route, l'objet d'une ovation ininterrompue. Les Rouennais, clercs et fidèles, l'archevêque Françon et le duc Rollon en tête, se portèrent à la rencontre de l'hôte mystérieux qui venait honorer leur cité de sa présence. Rollon se prosterna dévotement devant le corps du saint, et revendiqua l'honneur de porter lui-même les reliques sur ses épaules. La procession se dirigea lentement vers l'église du monastère, où saint Ouen, longtemps exilé, reprit sa place derrière le maître-autel, au milieu des chants de triomphe de la

Digitized by Google

population transportée de joie. Cela se passait le 1er février 918 » (1).

Le clergé de la ville ne recevait pourtant là qu'une demi satisfaction. Si triomphant qu'eut été ce retour, quelqu'éclat qui en rejaillit sur le culte brillamment restauré du saint évêque, ce ne lui était qu'un assez faible dédommagement de la perte de ses corps saints. Car le corps de saint Ouen redevenait le bien des religieux de l'abbaye, le plus riche joyau de leur basilique. Et de ce fait le clergé de la cathédrale se trouvait vis-à-vis d'eux dans une infériorité relative qui ne pouvait manquer de lui être pénible.

Déjà, aux siècles précédents, avait existé entre le clergé et les moines une émulation que l'on comprendra facilement, si l'on tient compte de l'extrême importance accordée en ces temps aux saintes reliques. Sous l'action du clergé, le culte de saint Godard s'était si bien développé dans l'église Sainte-Marie du faubourg, que cette église en avait perdu son vocable primitif pour prendre celui de l'évêque.

Saint Godard emporté à Soissons en 841, le corps de saint Romain demeuré seul dans la crypte, vit, aux années calamiteuses qui suivirent, la population en péril se presser autour de lui, il entendit les ardentes supplications des vaincus éplorés. Devenu ainsi peu à peu le protecteur de la cité, il ne cessa pas de l'être après le retour de saint Ouen. Les normands convertis suivirent cet exemple. Leur confiance fut telle bientôt qu'on vit, dès le xe siècle, le nom de saint Romain inscrit sur les monnaies ducales. A la fin du siècle suivant, lorsque le monastère de Saint-Ouen se sera enrichi des reliques insignes recueillies de divers côtés, l'archevêque donnera au culte de saint Romain une suprême consécration, en transférant solennellement le corps du saint dans la cathédrale.

Mais voici venir des extrémités de la province des corps saints qui occuperont dans les sanctuaires de la ville la place des disparus.

Par un singulier retour des choses, ce fut le péril normand qui leur fit prendre le chemin de Rouen, devenu un sûr abri. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte n'a concédé au duc normand que la moitié

(1) Vacandard. *Vie de saint Ouen*, p. 309.

Digitized by Google

supérieure de la province de Rouen, limitée au sud par la Dive et l'Eure. Au-dessous, le territoire est encore exposé aux incursions des conquérants. Les agrandissements successifs du duché n'apporteront pas de suite aux habitants de cette région une meilleure sécurité. Les normands y conserveront plus longtemps, avec leur vieil esprit d'indépendance et la rudesse de leurs mœurs, leurs instincts de pillards.

Dès le début, du vivant de Rollon, l'évêque de Coutances chercha à Rouen un refuge. Bien accueilli par le duc qui lui fit don de l'église Saint-Sauveur, l'évêque, en prenant possession de sa nouvelle cathédrale (1), y deposa les corps de ses glorieux prédécesseurs, saint Lô et saint Rumphaire, rejoints un peu plus tard par celui du saint évêque Fromon, apporté, à ce qu'il semble, du monastère de Ham qu'il avait fondé vers 679 (2).

Un des effets de cette venue inespérée des corps saints de Coutances, fut d'attirer l'attention des clercs sur la situation des reliques demeurées en Basse-Normandie. Les pèlerinages dès lors en honneur à Saint-Michel du Mont-Tombe offraient une occasion facile de se renseigner à ce sujet.

Des clercs de Rouen, pèlerins du Mont Saint-Michel, s'arrêtèrent, à l'aller et au retour, près des ruines de Saint-Sever, au diocèse d'Avranches. Sur l'emplacement de l'église détruite, les habitants avaient édifié un bien modeste édicule fait de clayonnages et couvert de chaume. Ce pauvre sanctuaire était desservi par un prêtre dont la présence entretenait dans le pays le culte des reliques demeurées dans le sol de l'église. L'occasion était bien tentante pour nos clercs. Dérober des reliques pour en enrichir

---

(1) Cette dotation constituait pour l'évêque et son clergé une enclave soustraite à la juridiction de l'archévêque de Rouen. L'Ordo du prieuré de Saint-Lô a conservé le souvenir de la présence de l'évêque de Coutances : aux jours de Noël, des Rameaux, du Jeudi Saint, il suppose que l'office est présidé par le *pralatus*. (*Patr. lat.* t. 147, col. 167, 168, 170).

(2) Le vocable de Saint-Lô remplaça celui de Saint-Sauveur. Saint Fromond semble avoir été moins connu. On fit de lui par la suite un martyr. L'ordinaire du prieuré, comme aussi à Fécamp le catalogue des reliques, lui donne ce titre. Confusion assez commune, que suffisent à expliquer les déplacements fréquents des corps saints.

Digitized by Google

une église, un monastère, était, dans les idées du temps une œuvre licite, méritoire même (1). Mais leurs investigations, leurs allées et venues éveillèrent la défiance du prêtre. Ils durent reprendre leur route sans avoir mis leur dessein à exécution. Ce n'était d'ailleurs qu'ajourné. Rentrés à Rouen, ils s'empressèrent de raconter à l'archevêque les incidents de leur pèlerinage; ils dirent leurs espérances déçues. Celui-ci alla trouver le duc Richard Ier et sollicita avec succès son intervention. Les clercs alors retournés à Saint-Sever, s'emparèrent du corps saint, malgré l'opposition du prêtre et les résistances des habitants. Le clergé de Rouen, venu à leur rencontre au delà du faubourg de la ville, le reçut avec allégresse et le conduisit au chant des hymnes jusqu'à la cathédrale, où il devait reposer désormais.

Comme le corps de saint Fromon avait suivi à Saint-Sauveur ceux de saint Lô et de saint Rumphaire, la cathédrale vit venir ensuite le corps d'un autre évêque d'Avranches, saint Sénateur ou Senier.

C'est vraisemblablement par une semblable mainmise que les reliques des saints martyrs Maux et Vénéran, qui reposaient à Acquigny et dont les Normands avaient respecté la sépulture, vinrent en la possession des religieux de Fontenelle.

La légende a jeté sur cette opération un voile mystérieux. Il n'en reste pas moins que les corps des martyrs furent enlevés furtivement d'Acquigny, et que la prise de possession des religieux dut être confirmée par une décision du duc Richard Ier (2). L'an-

---

(1) Quand le culte du saint était parvenu à un notoriété très étendue, à défaut de relique notable, on se contentait d'une modique parcelle. Un bourgeois de Brionne avait pu se procurer une relique de saint Nicolas. Il ne crut pouvoir mieux l'honorer qu'en l'enfermant dans l'autel d'une église de la ville, et bientôt la renommée des guérisons obtenues se répandit au loin. Quand il l'eut appris, l'archevêque Robert (990-1138) se rendit à Brionne, fit ouvrir devant lui le sépulcre de l'autel, et emporta la relique à Rouen où bientôt, grâce au concours d'un membre de la famille ducale fort dévot au saint, une église fut construite pour la recevoir.

(2) La chronique de Fontenelle enregistre cette translation à l'année 964.

Digitized by Google

glais qu'un songe a amené là et qui s'apprête à retourner en son pays avec le précieux trésor, n'apparaît que pour masquer le personnage agissant pour le compte des moines. Il s'efface, au moment de la traversée de la Seine à Caudebec. Le trésor demeuré aux mains des gens du duc, est attribué par celui-ci à Fontenelle (1).

Une plus grande joie était réservée à cette abbaye. On y avait retrouvé, sur les indications fournies par les vies, les corps de saint Erembert et de saint Condède, mais on ignorait ce qu'était devenu celui de saint Vulfran. Bien que les premiers récits de translation n'en fissent aucune mention, les moines du Mont-Blandin l'avaient inscrit sur la liste de leurs reliques. Plus récemment, un comte de Ponthieu avait apporté à Abbeville un corps saint et le donnait comme celui de l'apôtre des Frisons, saint Vulfran. Des travaux exécutés en 1026 sous l'abbé Girard, pour la réfection de la grande église, amenèrent la découverte dans l'ancien sanctuaire, de trois tombeaux alignés, comme les avaient décrits les *Gesta Abbatum*. Deux, ceux de saint Ansbert et de saint Wandrille, étaient vides. Le troisième, à droite de celui de saint Wandrille, contenait le corps de saint Vulfran, encore enveloppé de ses vêtements sacerdotaux. L'abbé le déposa dans une châsse d'argent. Il mit dans une autre les corps de saint Erembert, évêque de Toulouse, et de l'ermite saint Condède.

Saint Vulfran devint dès lors le protecteur de l'abbaye et de toute la région. Dans les siècles suivants, aux époques de calamité, sa châsse fut promenée processionnellement par les paroisses du pays de Caux (2). Un jour elle vint jusqu'à Rouen. Le clergé

(1) L'abbé Mesnel (*S. Maux et S. Vénérand*, p. 68) a relevé l'invraisemblance de cette légende : « Je crois que de toute cette histoire il ne faut retenir que l'enlèvement des reliques d'Acquigny, et leur translation à Fontenelle. On ne saurait accepter comme venant de Dieu une révélation ordonnant à un homme d'outremer de venir prendre les reliques de nos saints pour les porter en son pays et se heurtant à une force non moins divine qui le contraint de déposer son fardeau au monastère de Fontenelle. Le vraisemblable est que la révélation et l'arrêt surnaturel du ravisseur ne sont là que pour autoriser les moines de Fontenelle à s'approprier des reliques qui ne leur appartenaient pas. »

(2) Abbé Sauvage. *Abrégé de la Vie et des Miracles de saint Wulfran*, p. 21-25.



Digitized by Google

se porta au devant d'elle, les chanoines avec le corps de saint Romain, les moines de Saint-Ouen avec les reliques de saint Nicaise, et lui fit escorte dans les principaux sanctuaires de la ville.

Jumièges fut moins favorisé. Il ne comptait parmi ses abbés que deux saints, tous deux emportés à Haspre. Des démarches faites à Rome dans la première moitié du XIe siècle, obtinrent aux religieux le chef de saint Valentin de Terni (1).

Fécamp, résidence préférée des ducs normands, dut à cette présence une plus grande facilité de se procurer des reliques. Son trésor, demeuré intact jusqu'à nos jours, dépassa en richesse tous ceux des autres monastères.

La providence lui fit dès le début un présent d'un prix inestimable. L'église avait été reconstruite par les soins du duc Richard Ier, on s'apprêtait à en faire la dédicace et les évêques, convoqués à la cérémonie, étaient déjà présents, quand on apprit que non loin de là, dans une chapelle dédiée à saint Maclou, un prêtre célébrant la messe avait vu s'évanouir les saintes espèces et le sang du Sauveur remplir son calice. Une procession s'organise où prennent rang le clergé, les évêques, le duc, suivis d'un peuple nombreux. Ils se rendent à la chapelle de Saint-Maclou. Les évêques constatent de leurs yeux la véracité du miracle, prennent entre leurs mains les vases sacrés qu'ils apportent solennellement à Fécamp et enferment dans l'autel de la Sainte-Trinité le calice et la patène réunis.

Les religieux qui prirent peu après possession de l'église,

---

(1) Sur le tombeau de l'archevêque de Cantorbéry, Robert († 1052), saint Valentin était représenté entre des pilastres avec les patrons du monastère, les saints Filibert, Aicadre et Hugues.

Les religieux ne recouvrèrent que plus tard quelques ossements de ces saints. Inspirés peut-être par l'exemple de leurs frères de Fontenelle et, comme eux, guidés par les vies du monastère, ils recherchèrent dans l'ancien cimetière les corps saints mentionnés dans la vie de saint Aicadre. Ils recouvrèrent ainsi les corps de saint Constantin, évêque de Beauvais, et de l'évêque anglais saint Pelegrin. Un inventaire inédit des reliques, dressé en 1458, comprend : Le chief saint Valentin; le chief saint Aycadre et son bras; le bras saint Huc; la fierte saint Constantin ; la fierte saint Pelegrin.

Digitized by Google

ne négligèrent aucune occasion de l'enrichir de nouvelles reliques.

Un échange a fait passer en leurs mains, en 1035, l'abbaye de Saint-Taurin. Peu d'années après, ils s'emparent de la majeure partie du corps du saint évêque d'Evreux et l'emportent à Fécamp. Le monastère fondé par saint Saens était devenu avant l'invasion normande une dépendance de Fontenelle. Ils traitent avec les religieux de cette abbaye, se font livrer le corps du saint abbé, laissant à Fontenelle son chef.

Ils en agissent de même avec les clercs de Saint-Lô de Rouen et obtiennent une partie du corps de saint Fromond.

Au diocèse de Bayeux, le corps d'un évêque, saint Conteste, est resté pendant toute l'invasion normande; lui aussi prend le chemin de Fécamp.

On retrouve, à Saint-Ouen de Rouen, la même ardeur à se procurer des reliques, les mêmes procédés pour s'en emparer, et, mises en œuvre, des influences semblables.

Un des premiers soucis, après la restauration de la discipline dans l'abbaye, fut de recouvrer les reliques de saint Nicaise portées à Vambase. Quelques moines députés en ce prieuré, n'eurent pas de peine à tromper la vigilance des clercs qui en avaient la garde. La nuit venue, ils se glissèrent silencieusement à l'endroit où étaient les châsses, soulevèrent les couvercles et recueillirent les ossements des saints qu'ils s'empressèrent de rapporter à Rouen.

Le long abbatiat de Nicolas, fils du duc (1042-1092), semble uniquement consacré à recueillir des reliques pour le monastère.

Le duc a donné, vers 1035, aux religieux de Saint-Ouen l'abbaye de Saint-Leufroy, au diocèse d'Evreux. Quelques ossements du saint fondateur y sont demeurés lors du départ des corps saints au IXe siècle. Ils ne tardent pas à être apportés à Saint-Ouen.

Les religieux reçoivent d'un seigneur de la Ferté, de la famille des comtes de Gournay, l'église de Sigy où son père a déposé le corps de saint Vulgan. Le corps passe aussitôt de là dans une des chapelles de l'église abbatiale.

Cela ne suffit pas encore à l'abbé Nicolas. Il méditait une opération plus fructueuse. On se souvient que venus à Rouen en 841, les moines de Saint-Médard de Soissons avaient emporté les corps

Digitized by Google

de saint Godard, de saint Remy, le chef de saint Romain. L'abbé projeta d'en recouvrer quelques parties et d'en doter son abbaye.

On peut croire qu'il avait sollicité l'intervention du comte de Soissons, Guillaume Bussac, comme lui apparenté à la famille. En effet, quand son délégué se présenta à Saint-Médard avec des ornements précieux et des vases d'or et d'argent, il trouva l'abbé disposé à exaucer sa demande. L'acquiescement du roi était nécessaire. Mais, cette autorisation obtenue, l'abbé remit à l'envoyé de Nicolas, avec quelques reliques du monastère, le chef de saint Romain, un bras et quelques ossements de saint Godard, la majeure partie du corps de saint Remy (1). Et le dimanche de Quasimodo (28 avril 1090), l'abbé Nicolas accompagné de ses religieux, avec le clergé et l'archevêque de Rouen, se rendait processionnellement à Saint-Michel du Mont Gargan pour recevoir ces vénérables restes des archevêques de Rouen.

Ce que Nicolas avait souhaité le plus, ce qu'il était plus heureux de posséder désormais parmi ces saints ossements était le chef de saint Romain (2). Et de nouveau le monastère de Saint-Ouen l'eut emporté sur la cathédrale par l'abondance et l'éclat de ses reliques, si l'archevêque Guillaume Bonne-Anne (1079-1111) ne l'avait prévenu par la translation solennelle du corps de saint Romain de l'église Saint-Godard dans la cathédrale (3).

Elle s'était faite avec un grand éclat. Pour en perpétuer la mémoire il ordonna que la fête du saint évêque serait célébrée *festive,* chaque année par tout le diocèse, que chaque année le corps du saint serait porté hors de la ville pour une station festivale (4).

---

(1) Caput ambrosium sancti Romani, et brachium dextrum beati Gildardi et de reliquis artubus, magnam quoque partem corporis beati Remigii (D. Pommeraye, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Ouen,* p. 415).

(2) Beati Romani reliquias se non habere dolebat... Gaudet tellus northmannica pastoris sui capite illustrata. *Ibid.*

(3) Orderic Vital, qui mentionne cette translation, n'en donne pas la date. Mais le récit du moine de Saint-Ouen nous apprend que dès avant 1090 le corps de saint Romain était à la cathédrale : Nam ejus corporis gleba in vicina Beatæ Mariæ basilica servabatur.

(4) Ad quam parrochianos pene omnes monitis et absolutionibus

Digitized by Google

Un essaim de moines sorti vers 1030 de Saint-Ouen, avait fondé non loin de là, sur la côte, l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont, plus communément appelée Sainte-Catherine. De création récente et d'un rang secondaire, cette abbaye ne pouvait, semblait-il, prétendre posséder des reliques insignes. Mais environ un demi-siècle plut tard, un seigneur de Pavilly la mit en possession des ruines de l'église et du monastère de Sainte-Austreberte. Les religieux n'eurent rien de plus pressé que de s'emparer des quelques ossements de la sainte qui y étaient restés pour les placer sur l'autel de leur église, *ad sinistram partem* (1).

Deux villes du diocèse, Gournay et Eu, ont reçu, l'une et l'autre, un évêque étranger.

A l'époque où étaient apportés par des seigneurs guerriers, à Sigy le corps de saint Vulgan, à Abbeville un corps que l'on disait être celui de saint Vulfran, des clercs de l'Eglise de Meaux se mirent en route avec le corps de l'évêque saint Hildevert. Ils pénétrèrent en Normandie et, s'avancèrent jusqu'à Gournay. Le corps saint séjourna quelques semaines dans l'église. On racontait plus tard que lorsque les clercs voulurent le charger sur leurs épaules, il demeura immobile. Reconnaissant à ce signe une volonté manifeste du saint, les clercs de Meaux le laissèrent

---

atque benedictionibus invitavit. Le Livre d'Ivoire, manuscrit de la cathédrale de Rouen, a conservé (p. 182) deux formules d'indulgences, présentées comme des lettres tombées du ciel : Indulgencia igitur beati Romani, quam a Deo sibi missam per angelum in cedula, dum adhuc viveret, et in quodam campo iuxta Rothomagum qui adhuc, ut creditur, ob hoc campus pardonis dicitur didicimus, talis esse refertur et eam talem esse accepimus ab antiquis.

(1) 1090. Domnus walterus abbas cœpit reædificare ecclesiam et locum beatæ Austrebertæ apud Pavilliacum, et tunc translatum est corpus ejus in cœnobium sanctæ Katarinæ.

Medietas corporis beatæ Austrebertæ virginis cum anteriori parte capitis, in quo sunt XIII dentes integri et candidi, ipsi capiti adhærentes. (*Chronicon triplex*, an. 1090, 1271). — Le chef de sainte Austreberte est passé depuis dans l'église Saint-Vivien de Rouen (Meunier, *Sainte Austreberte de Marconne*, p. 236). — La paroisse de Pavilly reçut en 1767 de Montreuil-sur-Mer quelques ossements de sainte Austreberte et sainte Julienne (Rodière, *Les corps saints de Montreuil*, p. 181).

Digitized by Google

à Gournay et s'en retournèrent avec les riches présents que le comte de Gournay, un des puissants seigneurs du duché, leur avait faits.

A Eu, ce fut l'Archevêque lui-même qui désigna le lieu de sa sépulture. Laurent O'Toole, archevêque de Dublin, venait en Normandie plaider auprès de Henri II la cause de son peuple opprimé par les vainqueurs (1180). Les mortifications, les chagrins l'avaient usé avant l'âge; il se sentait épuisé par la fièvre quand il arriva en vue d'Eu. Découvrant sur le versant de la colline opposée, l'église et l'abbaye, il prononça les paroles du psalmiste : Ici sera le lieu de mon repos. Quelques jours après, il s'éteignait dans l'abbaye d'Eu. Ce lieu de son repos devint celui de sa glorification. Le concours empressé des fidèles à son tombeau, les miracles nombreux enregistrés par les chanoines de l'abbaye, amenèrent au bout de peu d'années le pape à l'inscrire au catalogue des saints.

Deux fois, en 1562, et à la Révolution, un souffle destructeur a passé sur ces trésors de reliques, recueillies avec une si constante sollicitude et entourées d'une vénération toujours grandissante. Celles que la première dévastation avait épargnées, ont disparu presque toutes à la seconde.

En 1562, les protestants sont maîtres de Rouen; ils pillent toutes les églises de la ville, ils envahissent les abbayes. Partout ils s'acharnent sur les reliques, les détruisent ou les profanent.

On s'était ingénié à dissimuler les châsses. Ils sondent les murs, errent sur les voûtes, et quand il les ont trouvées, ils jettent, comme à Saint-Vandrille, les ossements des saints du haut de la lanterne sur le pavé de la nef. Les ossements restent là gisants jusqu'au départ des profanateurs. Les religieux revenus alors s'efforcent, le plus souvent sans succès, de reconnaître parmi ces restes défigurés quelques reliques auxquelles ils pourront attacher un nom. Les autres seront recueillies dans une caisse commune.

On put ainsi présenter de nouveau à la vénération des fidèles, à Saint-Wandrille, le bras droit du saint fondateur, et le chef de saint Vulfran, à Jumièges, une partie plus considérable de reliques qui reparaîtront plus tard, à Saint-Ouen, un os du bras

Digitized by Google

et un os de la jambe de saint Ouen, l'os sacrum et une vertèbre du cou de saint Romain (1).

La haine des Calvinistes s'exerça avec plus de rage sur saint Romain.

« A Saint-Ouen les dits Calvinistes firent porter en la monnoye pas dérision le chef de saint Romain sur une civière avec des torches de pailles ardentes, et le brûlèrent dans la cour de ladite monnoye.

« A la cathédrale, le corps du saint fut brûlé dans l'église même » (2). Les autres châsses ne furent pas violées.

On sait très peu de chose des circonstances dans lesquelles les reliques soustraites à la fureur des calvinistes furent dispersées à la Révolution. A cette heure, la sécurité du clergé constitutionnel lui-même était trop peu assurée pour qu'il ait songé à en consigner le récit.

Une des premières mesures prises par l'assemblée constituante fut la suppression des monastères. Au départ des religieux, les châsses purent demeurer encore quelque temps dans les églises. On lit dans l'acte de vente de Saint-Wandrille (17 juin 1792) : « Ne sont pas compris dans l'adjudication les reliquaires, tant sur l'auteur du chœur que dessous contenant des os de différents saints. » De fait, les châsses de Saint-Wandrille et de Jumièges avaient été portées dès juillet 1791 au directoire de Caudebec. Le curé, M. La Carrière, qui les y vit, fut assez heureux pour recueillir les reliques de Jumièges (3). Les plus connues étaient déjà passées aux églises voisines qui les ont conservées.

---

(1) Ms. Y 114 de la bibliothèque municipale de Rouen. *Inventaire des saintes Reliques fait au mois de may 1706.*

(2) Farin. *La Normandie chrestienne*, p. 464-605. — Lors de l'ouverture de la châsse de saint Romain en 1776, les commissaires ont trouvé « quelques ossements ou parties d'ossements noircis et sembloient avoit été atteints du feu, ce qui fait penser que ce sont des portions du corps de saint Romain qui ont été dérobées aux flammes lorsque les calvinistes brûlèrent le corps de ce saint en 1562. Arch. Seine-Inf., *Série G*, 9858.

(3) Abbé Sauvage. *Abrégé de la Vie et des Miracles de saint Wulfran*, p. LVIII. — M. La Carrière accuse avoir eu entre les mains les *Etiquets* des reliques de saint Wandrille et de saint Vulfran.

Digitized by Google

Vint l'époque de la Terreur, où ordre fut donné d'envoyer à la monnaie toute l'argenterie des églises. Les châsses de bois, discrètement ornées, purent être dissimulées par quelques membres plus courageux du clergé constitutionnel, confiées à des pieux laïques ; mais les châsses d'argent rehaussées d'or et de bijoux, furent violées, et les saints ossements jetés sur le sol où plus d'une fois un pieux laïque se hasarda à les recueillir après le départ de l'agent révolutionnaire (1). Une telle démarche n'allait pas sans péril. Pour avoir caché chez lui la relique du Précieux Sang, le curé de la Sainte-Trinité de Fécamp, Guillaume Le Tellier, fut arrêté et mis en prison où il resta jusqu'en mars 1795.

Fécamp néanmoins a conservé intact le trésor de ses reliques, y compris le Précieux Sang. Ce trésor s'est accru, au cours du dernier siècle, d'une relique de saint Waninge, venue de Ham (novembre 1865).

A Jumièges, le chef de saint Valentin avait été recueilli dans l'église paroissiale ; il en fut de même à Saint-Wandrille pour le chef de saint Vulfran, un bras et une main de saint Wandrille.

A Eu et à Gournay, le corps du saint évêque ne quitta son sanctuaire que pour y reprendre place au bout de peu d'années.

Au lendemain du concordat, la cathédrale n'avait plus de reliques. Celles qu'avaient épargnées les calvinistes, les corps de saint Sever, de saint Senier, avaient disparu. Mais les châsses du prieuré de Saint-Lô avaient pu être sauvées. « Quelles mains pieuses étaient intervenues pour les recueillir et en assurer la conservation respectueuse? » On l'ignore. Elles contenaient, on se le rappelle, des ossements de saint Lô, de saint Romphaire et de saint Fromond. Ceux-ci formèrent pour la cathédrale un premier appoint de reliques.

Possédait-elle dès lors ce fragment du crâne de saint Romain qu'y a vu M. Floquet, et faut-il y reconnaître cette relique tirée de l'abbaye de Saint-Victor par l'abbé Terrisse et donnée au chapitre en 1776? (1)

---

(1) A Saint-Valery-sur-Somme, les reliques de notre saint Ribert furent brûlées au milieu du chœur de l'église abbatiale.

(1) Floquet. *Histoire du Privilège de saint Romain*, t. II. p. 345, 586.

Digitized by Google

Tout au cours de son long épiscopat, Mgr de Bonnechose s'employa à rassembler des ossements de ses saints prédécesseurs. Il alla chercher à Braisne d'importantes reliques de saint Victrice et de saint Evode. Il reçut de Mgr Grolleau d'Evreux un ossement de saint Nicaire, de Mgr Germain de Coutances un ossement de saint Romain.

En 1892, les reliques de Jumièges, authentiquées par le vicaire général, M. Marguerite, prirent enfin place dans le trésor de la cathédrale. L'abbé Sauvage avait eu la joie de retrouver au Grand-Quevilly, chez l'abbé Letendre, la caisse du curé de Caudebec, M. La Carrière, avec l'attestation signée de lui. Accompagné du docteur Thiellé, et guidé par un inventaire détaillé dressé à Jumièges en 1696, il n'eut pas de peine à y reconnaître successivement. « La plus grande partie du chef de S. Aicadre, auquel il manque la mâchoire inférieure et la supérieure jusques aux yeux avec la partie inférieure de la teste qui s'attache au col, tout le crane y estant dans son entier avec la plus grande partie des pariétaux;

Un ossement du bras du saint Aicadre;
Un ossement du bras de saint Hugues, long d'environ 7 poulces;
Les deux pariétaux tous entiers du chef de saint Léger;
La majeure partie du pariétal droit du chef de sainte Bathilde;
La moitié de la mâchoire inférieure de saint Jérôme ».

Chanoine Legris.
Aumônier de l'hospice d'Eu.

---

Digitized by Google

# FOUCARMONT

## *Sous la Révolution*

## LA FIN DE L'ABBAYE

*(Fin)*

---

Cependant le pauvre curé-maire, resté intimement et profondément convaincu d'avoir mis tout en œuvre pour l'apaisement, et en gardant la mesure qu'il jugeait compatible avec sa dignité, au milieu des manifestations brutales de certains groupes des habitants du bourg, voulut essayer encore de démontrer aux administrateurs du district que sa conduite avait été irréprochable. Voici l'écrit qui contient sa biographie à peu près complète, — et sa défense.

« *Précis de la Conduite*

du citoyen Joseph-François Ferrier, ci-devant curé de Foucarmont actuellement détenu dans la maison d'arrêt de Neufchâtel, par un mandat de l'administration révolutionnaire de Neufchâtel, en date du premier germinal dernier.

« A l'époque du commencement de la Révolution le citoyen Ferrier était religieux de la ci-devant abbaye de Sery, district d'Abbeville, département de la Somme. Le certificat ci-joint de la municipalité dont dépendait cette abbaye prouve que, dès les premiers moments où chacun se livrait sans crainte à ses idées et à ses impressions, il n'en a montré que de conformes aux grands principes qu'il a adoptés depuis longtemps et dont il ne s'écartera jamais, quoiqu'il lui en coûte, de se conformer à la volonté générale, par quelque organe qu'elle puisse se manifester.

Digitized by Google

« Il a respecté le ci-devant roi, parce que, pour lors, la Nation le respectait encore et semblait vouloir encore continuer à courber une tête avilie sous le despotisme d'un seul homme. Mais des concitoyens peuvent attester la joie et la satisfaction qu'il a marquée et tâché d'inspirer à la journée du Jeu de Paume où le soleil de la Liberté a commencé à dissiper les nuages qui ôtaient au peuple la vue de ses droits et les usurpations des tyrans. Il se plaisait à répéter ces mots : Hier, nous n'étions plus rien ; aujourd'hui, nous sommes tout. Dès ce moment, il n'a plus reconnu que la nation, et a été le premier à en arborer les marques chéries, par la cocarde aux trois couleurs, qu'il n'a pas quittée depuis ce moment.

« Dans les assemblées, dans les sociétés, dans les clubs où il était reçu, il s'efforçait d'insinuer cet amour vrai du bonheur et de l'indépendance du peuple, trop longtemps foulé, vexé, écrasé par mille sortes de despotes, ces clameurs continuelles, même avant la Révolution, contre les distinctions extravagantes de la noblesse et du clergé, l'avaient éloigné de toutes les sociétés où ses idées ne plaisaient pas. Il a même été exclu solennellement d'une où il avait paru voir reparaître en France la République Romaine, et l'anéantissement des Couronnes.

« Les ouvriers, les artisans, les malheureux qu'on a qualifiés depuis par une dérision honorable, de sans-culottes, ont été dès lors sa compagnie la plus flatteuse. Partager leurs travaux, lever leurs doutes, leur faire apprécier leur bonheur futur par le recouvrement de leurs droits, étaient pour lui la plus douce jouissance.

« C'est ainsi qu'il a passé le reste de 1789 et le commencement de 1790, inspirant, partout où il pouvait, l'amour des lois, leur prompte exécution et tous les sentiments qui peuvent former un citoyen.

« Le 28 de mai 1790, après la dissolution de sa maison, il est venu se fixer à Blangy, district de Neufchâtel, et ne voyait pour compagnie de société que la maison du citoyen Bocquet, tous deux reconnus pour de vrais patriotes, puisque l'un d'eux est officier municipal et l'autre président du Comité de surveillance. Ses occupations n'ont pas changé; son goût pour les ouvriers a été son plus grand agrément. Il a employé à son tour la lime et

Digitized by Google

le marteau, et s'est confondu avec eux pour monter une horloge à la paroisse. Le citoyen Dupuy, serrurier à Blangy, qui a rempli différentes fonctions, peut attester mieux que personne quels étaient ses discours familiers et ses sentiments sur la Révolution. C'est dans le commerce intime des ouvriers ensemble qu'on peut se connaître. D'autres travaux l'ont occupé pendant environ dix-huit mois qu'il est resté dans cette commune. Sa conduite et ses sentiments ne peuvent être suspects d'après les témoignages et les certificats de la municipalité et des individus de la commune qui a toujours été une des plus attachées à la Révolution. Il pourrait peut-être se flatter d'y avoir contribué et par son exemple et par ses discours.

« Dans le courant d'octobre 1791, il fut invité par la commune de Foucarmont, même district, de venir monter un orgue dans la paroisse. Il s'y est rendu et y a été lié de société avec des personnes qu'il chérissait le plus, c'est-à-dire les ouvriers, et il a préféré la pension et la nourriture de son menuisier peu fortuné à la bonne chère qu'il pouvait trouver ailleurs.

« La prestation du serment de la part des prêtres remuait alors les esprits. Le citoyen Ferrier, qui n'y était point obligé par la loi, n'ayant aucune fonction publique, l'avait déjà prêté le 14 juillet 1790, et renouvelé à pareil jour 1791. La manière dont il s'en expliquait publiquement avec les personnes de la commune, et les discussions qu'il a eues avec plusieurs prêtres sur cet objet, lui avaient attiré dans Foucarmont une certaine confiance qui a porté les habitants de cette commune à s'adresser à lui pour le desservice de la paroisse, lorsque les prêtres titulaires, devenus le jouet de quelques-uns de leurs confrères, ont prêté, reprêté et ratracté leur serment et sont vus condamnés par le Département à quitter un poste qu'ils ne pourraient plus remplir sans compromettre l'opinion publique et l'essort patriotique des citoyens.

« Après cette marque de confiance de la part des habitants, il a oublié ses intérêts personnels, ayant pour le moment plusieurs marchés avantageux pour des entreprises relatives à son art. Il s'est rendu sans difficulté aux vœux des paroissiens, croyant saisir une occasion sûre de faire germer et défendre de plus en plus les sentiments patriotiques dont il était animé et qu'il avait voulu faire passer dans tous les cœurs.

« Il rappelle ici l'attention de tous ses concitoyens.

Digitized by Google

« Le motif de son arrestation, à ce qu'on lui a insinué, paraît être le fanatisme. On pourra juger s'il mérite ce titre après un examen strict de sa conduite

« La manière dont il s'est montré lui avait tellement concilié la plupart des esprits, que quelques jours après son installation, on lui a donné des fêtes qu'il ne conviendrait pas de détailler, mais dont le souvenir lui sera toujours cher. Il était triomphant. C'était donc dans ce moment qu'il avait dû se livrer aux sentiments, qu'on lui prête, de fanatisme et d'intolérance. Il en avait d'autant plus d'occasions que la plupart des personnes de la commune semblaient portées à condamner l'incivisme et à proscrire les personnes qui avaient suivi les errements des anciens prêtres. Mais trois ou quatre circonstances qui peuvent être attestées par ceux même qui en étaient les objets prouvent, au contraire, qu'il a toujours su respecter les opinions de ses frères, et qu'il ne s'est jamais cru en droit d'employer d'autres armes que celles de la persuasion et d'une discussion amicale et volontaire avec les personnes qui n'avaient pas sa façon de penser :

« 1° L'ancien curé lui ayant demandé une chambre pour conserver ses meubles pendant huit jours dans le presbytère, il lui a fait répondre par le même commissionnaire : « Que, non-seulement une chambre, mais tout le presbytère, non-seulement pour huit jours, mais pour le temps que les lois lui permettraient de rester dans sa commune. Il pouvait disposer de tout à l'ordinaire, lui offrant de ne faire avec lui qu'un pot et une table.

« 2° Quelques jours après la sortie de l'ancien curé, le citoyen Ferrier avait logé dans le presbytère deux ouvriers qui ont cru lui faire la cour en molestant une personne qui n'assistait point à son office. Sur le champ, il leur a signifié de déloger du presbytère, en leur disant que c'était manquer à lui-même que de manquer au citoyen par ces prétextes.

« 3° Dans le courant du mois de mai 1792, où le citoyen Ferrier était pour ainsi dire au comble des honneurs et de la confiance, la femme d'un citoyen est tombée dangereusement malade. Il lui a témoigné le désir qu'elle avait de remplir les derniers devoirs qui étaient en usage parmi les chrétiens ; mais, en même temps, lui a fait apercevoir que l'ancien curé avait encore toute sa confiance, et qu'elle serait peinée de s'adresser à un autre. Le citoyen Ferrier ne s'est permis dans cette circonstance aucune réflexion.

Digitized by Google

Il ne s'est pas contenté de lui permettre de faire venir tel prêtre qu'elle jugerait à propos: mais il a prié le mari de l'accompagner pour aller chercher lui-même le prêtre qu'elle demandait, et qui demeurait pour lors dans une autre commune. Il a pressé cet homme dur par les motifs les plus touchants à venir donner à la moribonde les secours et consolations qu'elle réclamait dans un moment si critique, et il n'a pu retenir ses larmes quand il a vu le refus opiniâtre de ce trop peu charitable pasteur. C'était la femme du citoyen Bongars, qui est morte quelques jours après.

« 4° Le zèle peu éclairé de quelques jeunes gens ou plutôt l'exemple de quelques cantons et les sollicitations de plusieurs personnes d'un patriotisme exalté et fougueux, les a portés à couper les cheveux de ceux qui sortaient au dehors pour aller chercher des messes.

« Le citoyen Ferrier ne peut mieux montrer quels furent pour lors ses sentiments qu'en rapportant quelques parties du discours qu'il a prononcé le Dimanche suivant à la messe de la paroisse; le voici par extrait :

« Frères et amis,

« Je croirais trahir mon ministère si je gardais le silence après les excès qui viennent d'avoir lieu dans la paroisse et je me croirais complice si je ne déclarais hautement à cet égard les sentiments que je voudrais voir dans tous mes semblables. Si ce n'était qu'une étourderie du moment qui ne nuise qu'à ses auteurs, je me contenterais de les plaindre, mais on a foulé aux pieds également et les devoirs de la religion, dont on veut s'étayer, et les droits de l'humanité et de la nature qui doivent être sacrés dans tous les temps et par tous les hommes...

« Il rappelle ensuite les principaux préceptes de la morale chrétienne qui prescrivent de nous aimer les uns les autres, de se supporter les uns les autres, de s'aider mutuellement, de regarder tous les hommes comme nos frères, et nous interdisent absolument tous mouvements d'aigreur, de haine, de violence, de mauvaise volonté, même envers nos ennemis. Il continue ainsi :

« A quel titre veut-on donc persécuter nos frères? S'ils sont égarés, nous pouvons leur faire apercevoir leurs torts, et tâcher, par des voies de douceur et de persuasion, de les ramener sous l'obéissance des pouvoirs légitimes.

Digitized by Google

« Mais la religion, comme l'Etat, a toujours détesté ces prédicateurs à couteaux, ces violents et fanatiques défenseurs de devoirs qui les violent tout en prétendant les venger.

« Les principes de la nature et de la raison ne parlent pas avec moins de force. Le premier principe de toute société et le fondement de toute législation est de ne pas faire à autrui ce que nous ne voulons qu'il nous soit fait à nous-même. Que diraient donc nos impérieux docteurs si leurs adversaires prétendus voulaient à leur tour les forcer, par la violence la plus humiliante, à penser comme eux? N'ont-ils pas le même droit ou plutôt ne pourraient-ils pas se livrer aux mêmes excès et plus encore si la force et le nombre faisaient la loi des particuliers? Dans quelle anarchie, dans quelle conduite ne jetterait-elle pas?...

« Il faut donc, me dira-t-on, laisser subsister les abus et toute personne peut impunément contrarier ses devoirs? Non! Nous avons des autorités constituées chargées de veiller au bon ordre et au maintien des lois essentielles, au bonheur de la société en général. Nous pouvons, nous devons même leur dénoncer tout ce qui peut nuire au repos public et à l'intérêt commun de la grande famille. Mais quiconque veut s'arroger le droit de punir ou de vexer son frère sans y être autorisé par les lois n'est qu'un tyran, un perturbateur, et par conséquent, une peste que la société doit bannir de son sein.

« Au reste, le corps municipal, touché de l'attentat que de pareils abus pourraient porter aux droits de l'homme, vient de prendre l'arrêté sévère dont il m'a chargé de vous donner lecture.

« Quant à moi, je déclare hautement que si de pareilles violences avaient lieu à l'avenir, malgré mon ardeur pour le bien de la paroisse, je serais forcé d'abandonner une place que je ne pourrais tenir sans une espèce de complicité que j'ai et que j'aurai toujours en horreur. »

« Le citoyen Ferrier laisse à juger si un fanatique et un intolérant a jamais parlé et agi de la sorte et si ses principes sur cet objet peuvent contrarier les lois et le bon ordre.

« Son civisme, d'ailleurs, ne peut être équivoque. Dans toutes les occasions il a agi avec le zèle le plus vif et le plus vrai pour étendre et affermir le patriotisme.

« C'est lui qui a indiqué ou invité la municipalité à indiquer toutes les fêtes patriotiques qui ont eu lieu dans la commune et

Digitized by Google

que le canton s'empressait d'imiter. C'est à lui qu'on en laissait régler la solennité et les cérémonies qui, comme les discours qu'il y a prononcés, n'étaient faites que pour provoquer l'esprit public à la soumission aux lois, au respect pour les autorités et à un dévouement entier à la Convention.

« Pour y parvenir encore plus facilement, il a d'abord établi, sous le bon plaisir et avec l'approbation de la municipalité, des lectures publiques du Bulletin aussitôt qu'il a paru et des Loix qui parvenaient pendant la semaine. Lui-même en était le lecteur par le choix des habitants. Il répondait par une explication courte et à la portée des plus bornés, à l'empressement que mettaient des citoyens pour leur instruction.

« Mais cette espèce d'assemblée ne suffisait pas à son zèle. Malgré le petit nombre des habitants de la commune, il est parvenu à transformer ces lectures en société populaire dont il a rédigé, avec cinq autres commissaires, les règlements, d'après des renseignements qu'il est venu puiser lui-même à la société de Neufchâtel. Il est sorti sans tache aux deux scrutins épuratoires de la société de Foucarmont, ayant réuni la totalité des suffrages individuels.

« Il ne parlera pas des sacrifices qu'il a faits pour le succès de la chose publique, soit pour les fêtes patriotiques, soit pour l'habillement des défenseurs de la patrie et les secours à leurs parents, soit pour le bien de la commune et du canton.

« Il peut dire, en un mot, qu'il a sacrifié son temps et sa fortune ; qu'il voudrait en sacrifier mille fois davantage s'il était en son pouvoir.

« Si les faits qu'il vient d'exposer peuvent être démentis ou se trouvent faux, il se soumet de tout cœur à la vengeance nationale. Il mérite d'être traité comme le dernier des faussaires qui veut tromper les yeux de ses concitoyens. En un mot, il les garantit sur sa vie.

« Il ne peut donc concevoir quel a été le motif de sa détention antérieurement à l'arrêté du citoyen Siblot représentant du peuple.

« Il est vrai que dans le moment de son arrestation, il était chargé d'une commission faite pour lui attirer la mauvaise volonté de quelques cultivateurs égoïstes.

« Il y a environ cinq mois que, voyant avec la plus vive dou-

Digitized by Google

leur, la peine qu'avait le peuple de trouver des subsistances à la halle et qu'on était obligé quelquefois [de renvoyer?] (1) douze cents personnes sans blé, il s'est occupé de faire moins sentir la disette et de faire perdre moins de temps aux malheureux. Il a présenté sur cet objet un rapport à la Société populaire et à la municipalité réunies, qui après l'avoir applaudi et approuvé généralement, l'ont délégué pour le présenter à l'administration. Les administrateurs, après l'approbation des municipalités de canton, l'ont rendu exécutoire et ont chargé le citoyen Ferrier de son exécution.

« Il a réussi à faire tenir dans les communes ou distribuer à la halle six livres de blé par semaine, sans y manquer une seule fois. Mais pour soulager les pauvres, il fallait presser les cultivateurs. Il était obligé de faire porter à la halle des grains que les possesseurs ne quittaient qu'à regret et quelquefois par la force. Il a toujours aimé et il aimera toujours le peuple autant qu'il hait l'égoïste. Ce pouvait être un de ses crimes. Les autres inculpations doivent être détruites par le tableau de sa conduite. Il ne peut y répondre positivement puisqu'il les ignore, et, depuis cinquante-six jours qu'il gémit dans une maison d'arrêt, il n'a pu encore en découvrir la moindre chose.

« Mais la manière dont on a agi à son égard montre dans ses délateurs quels qu'ils puissent être plus de passion que de droit. Il peut faire voir qu'on a violé contre lui les droits de l'homme et les lois.

« Ferrier.

« Détenu dans la maison d'arrêt de Neufchâtel. »

Le lendemain de l'ordre d'arrestation de Ferrier, 23 mars 1794, le citoyen Lemaire, administrateur du district, vint aussi à Foucarmont pour informer sur les vie et mœurs de Joseph-Gervais Boillet (le notaire huissier, marchand de fers) et de Geneviève Boillet, sa sœur. Leur père, Marin-Nicolas Boillet notaire, était mort le 1er avril 1792 et avait été inhumé dans le cimetière de la Chapelle de N.-D. de l'Épinette le lendemain, celui-ci laissait deux autres fils dont l'un Louis-Antoine-Nicolas Boillet, prêtre,

(1) Il est nécessaire de rappeler que la dernière maladie de l'auteur l'a empêché de revoir cette partie de son travail.



Digitized by Google

qui lors de l'élection des curés, à , le dimanche 5 juin 1791, s'était présenté à la messe et avait déclaré vouloir prêter serment, ce qu'il fit en effet. En 1789, il était vicaire à Saint-Germain-sur-Eaulne, localité fréquentée, on l'a vu, par l'abbé de Laurencin. Une des demoiselles Boillet avait épousé un Delille ; une autre, Petit, marchand à Foucarmont. Celui des Boillet fils qui fut notaire et marchand de fers, etc., et qui demeurait en l'an VII, rue des Belles-Femmes, avait épousé une Sanegon, vingt-trois ans, qui, le 17 novembre 1797, lui donna un fils, Joseph. L'un de ces Boillet et sa sœur fut emprisonné à Mesnières. En septembre 1796, Jean Dupré, cordier à Foucarmont, fit contre lui une plainte à l'occasion d'une procuration en blanc.

Le 13 avril 1794 (dimanche des Rameaux), l'enquête sur les manifestations à la suite desquelles Ferrier avait été incarcéré, se poursuivait à Foucarmont. On entend Asselin, Clabaut et Sellier. Ce dernier dépose qu'il a vu, dans l'église, la femme Dupré, cordière, tenir au collet Alexis Lanquet : « Le penchant était pour le culte catholique ». Asselin, lui, parle aussi de l'émeute du dimanche 16 mars à l'église. Il a vu Joseph Caron disant être poursuivi à coups de cailloux par son oncle, qu'il n'a pas vu. A vu dans l'église Louis Taquet lever son bâton pour frapper A. Caron ; il l'en a empêché.

Rimbert, ex-maire, lui avait donné consigne, à lui, qui est premier sous-lieutenant de la garde, de mettre une sentinelle à la porte de l'église, en cas que le citoyen Pourcelot vint à entrer, de lui passer le sabre de Rimbert au travers du corps, à quoi il s'était refusé.

Clabaut dit à P. Rimbert et Pierre Levillain : « On dit qu'il fallait soutenir le culte catholique... » Mais Clabaut déclare qu'il est pour le culte de la Raison... Il vit dans l'église Taquet frapper sur un des commissaires de la Société de Neufchâtel. Il aurait entendu le fils de Gommé, détenu, dire qu'il prendrait une pique pour démolir l'église plutôt que de souffrir qu'elle serve de temple de la Raison.

A Ch. Payenneville, Caron a dit qu'il faisait bien d'être pour les messes parce qu'autrement il lui passerait sa hallebarde à travers le ventre.

On avait vu la femme Delille poursuivre le citoyen Pourcelot à coups de pierre. Celui-ci s'est échappé. Alors, elle a poursuivi

Digitized by Google

Delille, chaudronnier, demandant qu'il défendit le temple, et qui s'en retournait chez lui. Elle disait qu'avant de se coucher elle en eut tué plus de quatre.

Le lendemain, elle s'est rendue au corps de garde, où était Payenneville. Elle a dit que la veille, elle s'était saoûlée ; qu'aujourd'hui encore elle se saoûlerait, qu'elle allait rejoindre son lieutenant, attendu qu'elle avait envie de tuer Pourcelot; elle a dit à Vincent Asselin que comme Payenneville (?) n'était pas de son parti, il fallait qu'il y passe aussi.

Et le dit Payenneville déclare avoir vu la femme de Pierre Bastide, qu'elle sortait du temple, toute échevelée, et qu'elle frappait à coups de pierre.

Pierre Rimbert, ex-maire, déclare à certain moment ne pas se souvenir de la consigne alléguée, mais seulement de celle de maintenir le bon ordre.

Le même jour, la femme Dupré, née Legris, reconnaît avoir pris Lanquet au collet, mais elle s'en repent. Marguerite Hesdin, femme Pierre Bastide, dit qu'elle a pris des pierres, mais n'a frappé personne, « ayant fait comme les autres et niant être sortie du temple échevelée. » Taquet avoue que, poussé par la foule, il a poussé contre le commissaire de Neufchâtel. Refuse de signer, puis consent.

Finalement, le Comité ne croit devoir faire arrêter personne. « Il désire, autant que possible, ramener par la douceur les esprits égarés par les intrigues du fanatisme. »

Le 27 avril, Pierre Auger était devenu secrétaire de la Société populaire. Environ un mois après, Gaudefroy et Vigneron lui succèdent ; puis Joseph Barré et Renault.

Le 29 avril (10 floréal) Gattelet dit Thionville, un neufchatelois turbulent, donne, dans un discours à Foucarmont, un développement à sa cause sur les intrigants, les faux patriotes de 93. Et il conclut : « Pourcelot et un nommé Adam ont cherché à me tourner ridicule. » Mais il ne démontre pas que ses propos ne justifiaient point ceux qu'il accusait.

Le 11 thermidor (mardi 29 juillet) on mentionne que « Collot d'Herbois et Robespierre vivent encore. » Les nouvelles de Paris sont donc en retard à Foucarmont ! Mais on s'est rectifié en rayant « et Robespierre ». Quant à Collot d'Herbois, il avait encore plusieurs années à vivre.

Digitized by Google

Le 1er fructidor (18 août 1794) est mentionnée cette communication dans le registre municipal de Foucarmont. « Nous maire et officier municipal et membres du Conseil général de la Commune, sur ce qui nous fut exposé le jour d'hier décadi 30 thermidor (dimanche 17 août 1794) et fut trouvé un brouillon affiché à la muraille du Temple de l'Etre suprême de cette commune, conçu en ces termes stupides :

« *A la bay c'est grand pitier d'entendre tous ces femmes pleurer.*

« Couplet pour les toupionnes de Foucarmont.
« Un jour sortant de table après s'être soulé et
« On fait la culbute avoir peuplé ; or dame
« F... s.Or adieux, dom Toupion.

« Sur quoi, nous, Antoine Sanegon, maire, et François-Joseph Gauthier, après avoir arraché ladite affiche, et nous en être emparés, et, à l'instant, avons fait assembler le Conseil général, pour se concerter ensemble sur le parti à prendre pour découvrir les auteurs de ce libelle, en voulant d'arrêtés les jours de décades (?) qui ne doivent être employés qu'aux lectures des lois et instruire nos citoyens sur leurs devoirs, avons dit, l'agent national entendu, que cejourd'hui primidi fructidor (lundi 18 août 1794) il serait par nous pris l'arrêté suivant :

« Article premier. — Il est défendu à toute personne aucune affiche dans les lieux publics de cette commune, sans en avoir la permission, sous peine de trois livres d'amende, réversibles au profit des défenseurs de la patrie.

« Article 2. — Si ces affiches tendaient à calomnier quelques personnes ou même à les injurier, en telle façon que ce soit, l'auteur sera puni d'une amende qui ne pourra être moindre de huit jours (?) et au double amende portée au premier article.

« Article 3. — Ceux qui seraient convaincus d'avoir connaissance des auteurs de ces dits libelles et qui ne nous en donneraient pas connaissance seront également tenus de payer 6 livres d'amende, et réputés mauvais citoyens.

« Article 4. — Pour que le présent arrêté soit exécuté, copie d'icelui sera communiqué aux citoyens composant le comité de surveillance, et, en outre, publié au son de caisse par notre greffier ou son préposé, et affiché à la porte du Temple de l'Etre suprême, sitôt que les dites copies seront faites.

Digitized by Google

« Ainsi fait et arrêté en Conseil général, le premier fructidor avant midy. — Signé au registre : — Sanegon, maire, Gauthier, officier, Asselin, agent, Delille, Taquet, Gentil, boucher, notables. — et Delille, greffier, — le tout avec et sans paraphe. — Pour copie conforme : signé Sanegon, maire, Delille, greffier.

« Le comité [de surveillance] a trouvé prudent et sage la con-
« duite du Conseil général pour maintenir le bon ordre, la paix,
« la tranquillité, la sûreté de chaque individu,

« Et donne son adhésion, — croyant néanmoins devoir y ajou-
« ter, par amendement, que *toutes personnes des deux sexes* qui
« se permettra soit en public, soit dans les rues (!) s'échapper ou
« comme par un esprit de parti, de dire quelques *paroles inju-*
« *rieuses* contre la liberté des droits des gens, et quand bien
« même il ne citeroit personne, seront punis des mêmes peines
« de l'article second. Ainsi les parents tenus de la responsabilité
« de leurs enfants pour les contenir de pareils propos de licence.

« Fait et arrêté les jour et an que dessus : signé : Caron, prési-
« dent, Auger, Delille, Hobbe, Hénocque, secrétaire. »

Le 23 fructidor suivant (mardi 9 septembre 1794) séance, dans laquelle signent : Vigneron, élu président, et Barré, secrétaire.

Et le 14 vendémiaire an III (cinq octobre 1794) dernière séance, dans laquelle le comité constate qu'il se trouve supprimé par la loi du 7 fructidor (dimanche 24 août 1794), d'où suit qu'il avait cessé d'exister avant ses dernières séances...

L'agent national du district écrivit à l'ex-comité de Foucarmont que les registres et papiers devaient être transmis au district. Barré fut chargé de les lui remettre.

Mentionnons encore quelques faits dont les annales du bourg de Foucarmont ne font pas mention : Sur mandat signé de Pierre-François-Alexandre Lecointe, juge au Tribunal civil de Neufchâtel, Thomas Whilley, John Melcan, Isaac Carr et William Hutton, tous les quatre prisonniers de guerre anglais, évadés : les trois premiers du dépôt de Dangu et le 4e du dépôt d'Heudicourt, près Gisors, « actuellement déposés à la maison d'arrêt de Neufchâtel, sur l'attestation qui en a été faite par la garde nationale de Foucarmont, prévenus de fabrication de fausse monnaie à l'empreinte du « tyran » d'Espagne », furent écroués à Neufchâtel le 15 pluviôse an III (3 février 1795). — Mais le 2 floréal an III

Digitized by Google

(21 avril 1795) on jugea qu'il n'y avait pas lieu, et qu'ils seraient reconduits sous escorte dans les maisons où ils étaient détenus avant leur évasion.

. . . . . .

. . . . . .

Bongars resta juge de paix et officier de police, même après la Révolution et malgré les notes défavorables sur ses aptitudes. Il l'était encore vers la fin de 1799 : c'est lui qui, le 16 fructidor an VII (2 septembre 1799), décernait un mandat « de conduire et « arrêter le nommé Noël Ducorps, ayant été arrêté en la com- « mune d'Auvilliers, et portant un passeport délivré à Orléans, « périmé et non visé, du 16 octobre 1798. » Ducorps avait été reconnu chez Martin d'Auvilliers où on le faisait passer pour jardinier. Ce fut là un des petits incidents préliminaires de l'affaire Cadoudal, éclose seulement en 1804.

. . . . . .

. . . . . .

Lors de la célébration du centenaire de 1789, le conseil municipal, dans sa séance publique du 5 mai 1889, déclare qu' « il « s'associe avec empressement aux manifestations patriotiques « qui vont se produire aujourd'hui par toute la France, et prin- « cipalement à Versailles où a eu lieu la première réunion des « États-Généraux du 5 mai 1789. Il est heureux et fier de fêter cet « anniversaire qui rappelle à tous les Français les services « immenses rendus par cette Assemblée, qui a fixé les bases du « droit public... »

Et le procès-verbal est signé : Desjonquères, maire, Duthil, adjoint, de Brontelles. Barré, Leblond, Bourdon, Patté, Delahaye et Prudhomme. — Quelques-uns de ces noms rappellent ceux des gens de 1790-1795, qui jouèrent un rôle plus ou moins marquant dans les scènes révolutionnaires.

Mais, en 1889, il en était peu à qui eussent été transmises des notions leur permettant de se faire une opinion sur l'ensemble des événements révolutionnaires de Foucarmont.

Le procès-verbal du centenaire n'est signé que par le maire, l'adjoint et les conseillers municipaux. La présence du curé n'y est point mentionnée. — Cependant nous connaissons les procès-verbaux de *trois* des 760 communes du département constatant la présence du desservant : ce sont ceux des paroisses du Mesnil-

Digitized by Google

Esnard, Torcy-le-Petit et Saint-Étienne de Fécamp : MM. Hecquet, Fossey et Massif. Ce dernier signa même le procès-verbal spécial de la séance.

A cet anniversaire national, où l'on entendit des cloches, on accorda — peut-être — un souvenir aux deux cloches des églises de Foucarmont, enlevées en 1790 ; — et au banquet public, par souscription, à l'hôtel Cahon, l'attention fut — peut-être aussi — rappelée par quelques initiés, sur certains autres détails de la Révolution et de la fin de l'Abbaye. Il y avait alors quelques habitants du bourg qui s'intéressaient vivement à son passé : deux nous étaient connus. L'un d'eux notait les faits contemporains, l'autre s'intéressait très vivement au passé, surtout aux comtes d'Eu. Nous ne connaissons leurs travaux que par ouï dire.

A Foucarmont, comme presque partout ailleurs, évoquer le souvenir de 1789-1795, c'est rappeler une époque qui modifia profondément l'aspect du pays, enrichit les uns par des transformations qui appauvrirent les autres. Et, dans ces parages, comme dans la région brayonne, les gens du crû savent toujours nous signaler les familles dont la prospérité a sa source dans les bouleversements et les spéculations de la fin du XVIIIe siècle, et d'autres dont la déchéance et la ruine proviennent des confiscations et des persécutions révolutionnaires...

Mais il est à noter que la plupart des spéculateurs ruraux de 1789-1800 ne faisaient que commencer leurs fortunes. Nous pourrions citer un de leurs rejetons mort vers... 1900, dont le patrimoine atteignait à cette date environ 1.400.000 francs, ce qui est un assez joli chiffre pour ceux qui ne *spéculèrent* que jusque vers 1800, et s'arrondirent ensuite surtout en cultivant eux-mêmes leurs immeubles, et en s'appliquant à économiser leurs revenus par un travail incessant.

Félix CLÉREMBRAY.

---

Digitized by Google

# DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La *Revue catholique de Normandie* a toujours considéré comme un devoir de signaler les distinctions ou les récompenses dont sont honorés ses collaborateurs. En premier lieu voici un article du *Bulletin Religieux de Rouen :*

« La Société de Géographie de Paris vient d'attribuer le grand « prix Fournier (médaille d'un grand modèle, d'une valeur de « 200 fr. et 1.300 fr. en espèces) à M. l'abbé Anthiaume, pour « son dernier ouvrage sur les *Voyages de découvertes chez les Nor-* « *mands de 1500 à 1650*. Déjà honoré d'une souscription du « Ministre de l'Instruction Publique, du Ministre de la Marine, de « la ville du Havre et de plusieurs sociétés savantes, tant fran- « çaises qu'étrangères, ce remarquable travail en deux beaux « volumes in-8° a valu à son auteur les éloges les plus flatteurs. « Tout dernièrement encore la *Revue de la Marine marchande* « vantait la grande valeur historique et scientifique de cet ouvrage « appelé à faire autorité en la matière et où l'on trouve tant « d'érudition et tant de science. Cette œuvre, d'ailleurs, fait suite « à plusieurs autres travaux du même auteur qui ont été cou- « ronnés par l'Institut.

« Ce nouveau et magnifique succès honore grandement le clergé « diocésain, toujours si fier de ses écrivains et de ses érudits et le « Lycée du Havre, dont M. l'abbé Anthiaume est depuis 25 ans « passés le très dévoué et très sympathique aumônier. »

*Les Séminaires Normands du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle* de M. l'abbé Bonnenfant, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, prix de 1.000 francs sur la fondation Audiffred, honore grandement aussi le diocèse d'Evreux. De nombreux comptes-rendus l'ont déjà fait connaître, tels que ceux du chanoine Porée, de M. R. N. Sauvage, du R. P. Dudon, de la Revue

Digitized by Google

du Clergé Français, etc., nous en reparlerons dans notre numéro de Novembre.

Deux autres de nos fidèles collaborateurs ont été également à l'honneur : M. l'abbé Le Mâle nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Bayeux et M. l'abbé Couppey chanoine titulaire de la cathédrale de Coutances.

Enfin l'*Histoire de l'Abbaye de Lyre* de M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux, recevait une partie du prix Bordin décerné par l'Institut en 1918, et le 29 août 1919 la rosette d'officier de l'Instruction Publique récompensait l'auteur de ses nombreux travaux historiques, ainsi que de son long ministère au Lycée d'Evreux, où lui sont acquises de très nombreuses sympathies.

Cette promotion avait été precédée d'un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction Publique, en date du 15 juillet dernier, nommant M. l'abbé Guéry correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques.

Par le même arrêté, M. le Chanoine Porée, curé de Bournainville, déjà *correspondant*, a été nommé *membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

---

# NOTE DE L'ADMINISTRATION

Voici la liste des abonnements versés *du 15 Juillet au 15 Septembre 1919 :*

M. le comte de Gibon, 10 fr.; M. l'abbé Boudier, 10 fr.; M. Pierre Lefèvre, 2e versement, 10 fr.; M. l'abbé Duprez, 10 fr.; M. Lecœur, 10 fr.; M. Sauvage, 10 fr.; M. Jean d'Hugleville, 10 fr.; M. Aymer des Guerrots, 10 fr.; M. Couppey, 15 fr.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. Etienne Deville.

MANCHE : M. le chanoine Couppey, à Coutances, M. l'abbé Hulmel, à Ponts, Avranches, et M. Bernard Wolff, à Cherbourg.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

* * *

3467. — SOCIÉTÉ D'EMULATION D'ABBEVILLE, Bull. trim. 1914, 1 et 2; *Villers-sur-Mer* (Calvados), p. 432; — *Episode d'émigration* [en 1793, famille des Essars], p. 504; — *Mgr Meunier* [ses poésies, sa mort], p. 3, 97, 218. = 1917. *Mémoires de la Soc.*, etc. Abbeville, F. Paillart, in-8°, 518 pp. *Histoire des comtes de Ponthieu et de Montreuil*, par l'abbé A. Le Sueur, p. 1-289 [Alençon 89, 92, 148 n ; personnes d' — 109, 205, 105, 95, 104, 105, 90; — Alménèches, 89; Arques, 61 ; Catherine d'Artois 180, Robert d' — 162. 164, 180, 205, 220 n; Bec-Hellouin, 34, 50 : Belesme 18, 78, 82, 88, 89; Brionne 50 ; Château-Gaillard 131 n; Crespin 50, 64; Eu 27, 61, 64, 172, 220 n; Evreux 63, 96, 215; Fécamp 59, 134 : Fontenelle 125, 126, 128, 129, 130, 145; Gérard, évêque de Séez 94 ; id., abbé de Fontenelles 127; Harcourt 181, 213 n, 237; Jean évêque de Séez 93 : Enguerrand de Marigny 199 n : Mortemer (Roger de) 64 ; Nonancourt 112 n; Richard, duc de Normandie 61 ; Rollon, id, 27; Séez 89, 92, 95; Talvas (Guillaume) 110, 162; Vernon, 235 ; etc]. = *Essai sur l'histoire de la Con-*

Digitized by Google

*frérie de N.-D. du Puy d'Abbeville*, par M. Em. Delignières, p. 291-487. [Rouen, p. 317]. = 1918, Bull. trim. 1 à 4 : *Le culte de saint Vulfran au diocèse d'Evreux*, p. 10 à 24 [d'après M. Léon Coutil dans sa *Chapelle Saint-Eloi de Nassandres*].

3468. — Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 11e série, t. VI. Toulouse, 1918, grand in-8o, 524 pp. *Les demoiselles de Boussans* (1685-1710), par M. le Dr L. de Santi, p. 19-40 [Arthur-Richard Dillon, Evêque d'Evreux, p. 25].

3469. — Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier, 2o série, t. VII, 1918, 2 vol. grand in-8o. 816 et 658 pp. *Les Origines et l'établissement du Protestantisme*, par L. Guiraud [Paul Le Comte, dn diocèse de Rouen, régent, 1522-1533, p. 29, 47; — Guillaume Carvet, diocèse de Coutances, p. 41 à 43, 45, 66, 72, 73, preuves 331 à 336; — Rouen, 29, 47, preuves 91, 155, 202, 222, 224, et 242; — Henri Ier de Montmorency-Damville, maréchal, 96, 303 à 305, 311, 313, 317, 319, etc., voir la table, p. 567; etc.].

3470. — Bulletins et Mémoires de la Soc. Arch. et Hist. de la Charente, 1918. Angoulême 1919, grand in-8o, CXI — 90 pp., pl. — *Une commission accordée par Jean de Ferrières, vidame de Chartres*, p. LXXV [originaire de Normandie, généalogie, pièce du 10 août 1572].

3471. — Société des Antiquaires de Picardie. Dictionnaire hist. et arch. de la Picardie, III, arr. d'Amiens, cantons d'Oisemont, Picquigny, Poix et Villers-Bocage. Amiens, Yvert et Tellier, 1919, in-8o 721 pp. cartes [Aumale, S.-Inf. : abbaye, bailliage, comté, doyenné, duché, grenier à sel, etc.; Bec-Hellouin, abbaye, Saint-Anselme; Eu, S.-Inf., forêt, famille d' —; Maignières, S.-Inf.; Neufchâtel-en-Bray, S.-Inf. : archidiaconé, bailliage, élection; Rouen, archidiaconé, diocèse, intendance, sœurs de la Providence de —; Vieux-Rouen, 140, 507; — quantité de familles normandes y sont mentionnées, telles que : Bailleul, Bournonville, Clermont-Tonnerre, de Croy, d'Argies, des Essarts, d'Eu, d'Harcourt, d'Imbleval, Martel de Bacqueville, de Sarcus, etc. Consulter la table].

3472. — Le Réveil de Lisieux, *juin* 28. *Notes pour servir à l'histoire de Lisieux et des Environs*, par Etienne Deville. [Le mobilier d'un Chanoine de Lisieux en 1774]; *Juillet* 5, *Notes*, etc. [VI, A propos d'une construction de la rue de la Chaussée

Digitized by Google

en 1460]; — 12, *Notes*, etc. [VII, Guillaume Morisset et ses fondations à la Cathédrale 1602-1609]; — 19, *Notes*, etc. (suite); — 26, *Notes*, etc. [VIII, Alleu d'un chef reliquaire de saint Pierre, 26 août 1515]; — *Août* 1, *Notes*, etc. [IX, La Grande Rue, 1457-1517]; — 9. *Notes*, etc., [IX, *suite*, 1519-1529]; — 16, *Notes*, etc., [IX, *suite*, 1531-1537]; *Marie de Médicis*, par Lottin de Laval, préface d'Etienne Deville; — 23, *Notes*, etc., [IX, *suite*, 1538-1540]; *Marie de Médicis* (suite); — 30, *Notes*, etc., [IX, *suite*, 1540-1543]; *Marie de Médicis*, (suite).

3473. — Bulletin de la Société Normande d'Études préhistoriques, t. XXI, 1913. Louviers, E. Izambert, 1915, grand in-8°, 115 pp. et XXXIV pl. *Inventaire de la collection de feu M. Courtin*, par A. Dubus; — *Silex néolithiques, d'Angerville-la-Campagne*, près Evreux. par E. Gallerand; — *Rugles, atelier de taille et fossé d'enceinte de la Hé-ri-pierre*, par A. Desloges; — *Fouilles au fort Harouard*, par l'abbé J. Philippe; — *Le culte des eaux*, par A. Desloges; — *Le sigle du potier gallo-romain « Paternus »*, par le même; — *Les Fana de Saint-Aubin-sur-Gaillon* (Eure), par Georges Poulain; — *Théâtre romain de Lillebonne*, par de Vesly; — *La cite de Lillebonne ou note complémentaire sur une peinture à fresque*, etc., par L. Brognard; — *Echo lointain des guerres religieuses*, par A. Desloges.

3474. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, LXXIXe vol. 1er sem. 1919, col. 410, Portes de cimetières [en Cotentin]; — col. 414, un bibliophile normand [d'Evreux]; — col, 468, Glaces voilées [à Coutances]; — col. 497, Le chevalier de Flamanville [Eure, Manche]; — col. 502, Rohan-Guéménée et Rohan-Chabot; — col. 507, Noble homme [en Normandie]; — col. 512, Qu'est-ce que le testament de la Hoguette? = LXXXe vol. 2e sem. 1919; col. 12, Inégalité des tours des cathédrales; — col. 24, Rohan-Guéménée et Rohan-Chabot.

3475. — Aubé (Raoul), a publié dans le *Journal de Rouen*; *Juillet* 13, L'hommage au drapeau; *Août* 3, Une ordonnance rouennaise contre la vie chère; — 10, Autour de la mer; — 17, Notre Chanteclair, notes historiques; — 31, les pains bénits, leurs traditions.

3476. — Babouc. Le cinquantenaire de Louis Bouilhet, *L'Opinion* 12 juillet, p. 37; *Journal de Rouen*, 19, 20 et 25 juillet; *Mercure de France*, 1er août, p. 568.

Digitized by Google

3477. — Bardel (Mgr). Noces d'argent de Mgr. — Evêque de Séez, le 9 juillet, *Sem. Cath. de Séez*, 18 juillet.

3478. — Bayeux. Les peintures de la Cathédrale, *Sem. Rel. de Bayeux*, 13 et 20 juillet, 17 août (fin).

3479. — Boulard. Etudes historiques sur Yport (c. r.) par G. Dubosc, *Journal de Rouen*, 22 juillet.

3480. — Bruyère (Princesse). Pages d'amour. Evreux, H. Devé, 1919, in-12, 122 pp.

3481. — Cagniard (Abbé), ancien doyen de Saint-Saens, † à Dieppe, *Bull. Rel. de Rouen*, 23 août.

3482. — Catteville (Abbé), † doyen de Maromme, *Bull. Rel. de Rouen*, 30 août.

3483. — Cléry. Discours de réception à l'Académie de Rouen : La construction des ponts, *Journal de Rouen*, 22 juin.

3484. Cossira (Henry). Un port « coulé » par un sénateur [Granville], *La Démocratie Nouvelle*, 12 et 13 août.

3485. — Delafosse (Le Chanoine), † ancien directeur du collège de Saint-Lô, *Sem. Rel. de Coutances*, 21 avril.

3486. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* : *Juin* 19, Un portrait du général Hoche ; — 20, Vestiges archéol. recueillis à Lillebonne par L. de Vesly ; — 26, L'enterrement à Offranville, toile de J.-E. Blanche ; — *Juillet* 2 et 6, Le cinquantenaire de la Soc. des Architectes, un hommage à Jacques-François Blondel. — 6, Un monument aux victimes de l'affaire de la Rougemare [sept. 1914] ; — 6 et 13, « La Huchette » et Mme Bovary, *Mercure de France*, 1er août ; — 7, La décoration de la place de l'Hôtel de Ville ; — 8, Pouyer-Quertier en « vitrine » à propos du traité de Francfort ; — 10, En mémoire de Fulton ; — 13, Barbier de la Serre, notice bio-bibliog. ; Mme Marie Besneray, † à Ouilly-le-Vicomte, notice biog. ; — 16, Lettres inédites de Flaubert, publiées par la *Revue de Paris*, 15 juillet et 1er août ; — 18, Pierre Corneille au Panthéon, ses restes à Saint-Roch, à Paris ; — 27, Les vitraux des Eglises ; — août 2, Découverte d'une plaque de cheminée aux armes de Busquet de Chandoisel de Caumont ; — 8, Médaille de bronze de Guillaume d'Estouteville [1477-1483] au *Musée des Antiquités* ; — 10, Le 96e de ligne, notes historiques et le 39e, in-4°, 20 francs [c. r.] ; — L'ancien clos Saint-Marc, notes historiques ; — 16, A propos de la rentrée des troupes à Rouen, notes historiques ; — Le poète R. de la Villehervé, 1849-1919, notice

Digitized by Google

bio-bibliog. ; — 17, Le 8e centenaire de la bataille de Brémulle (1119-1919) ; — 20, Rouen pendant la guerre, 1914-1918, résumé chronologique et tirage à part in-8°, 44 pp., 1 fr. 50 ; — 27, Le beurre au temps jadis.

3487. — Garnier (Lucy). Hommage à Jeanne d'Arc, poème. c. r. par G. Dubosc, *Journal de Rouen*, 17 juillet.

3488. — Glos-la-Ferrière. Glos et l'abbaye de Lyre : La Boudière, *L'Echo paroissial de* — août.

3489. — Guesdon (Chanoine). L'abbé Guy du Bouillonney, vicaire à Mortagne, in-12, 206 pp., 8 gr., 3 fr. 50.

3490. — Huet (G.). La légende des énervés de Jumièges ; texte latin. Nogent-le-Rotrou, in-8°, 22 pp. [Ext. de la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*].

3491. — Laborde (Le Marquis L. de) [C.-R.]. Etudes sur la bibliothèque de la Cathédrale de Rouen, publiées par le Chanoine Porée, *Bull. des Bibliophiles*, mai-juin 1919, p. 173-205.

3492. — Lafond (Jean) a publié dans le *Journal de Rouen*, 31 *juillet*. Les dates de la construction de la Cathédrale de Lisieux d'après M. de Mély à la *Soc. des Ant. de France* [L'opinion de M. de Mély a été contredite dans *Le Réveil de Lisieux* du 1er août par M. Etienne Deville et dans le numéro du 9 par M. G. Huard] ; — *Août* 4, Les œuvres d'art du front nord au château de Martainville ; — 20, Un petit musée lapidaire à la Cathédrale de Rouen ; — 27 et 29, L'art chrétien dans nos vitraux normands ; — 31, Une fresque du XIIIe siècle à Lillebonne.

3493. — Langlois (Ch. W.). Travaux de Ch. H. Haskins sur la littérature scientifique en latin du XIIe siècle, *Journal des Savants*, mars-avril 1919.

3494. — La Villehervé (Robert de), né au Havre 1849, † dans cette ville. Littérateur, poète, etc, *Le Réveil de Lisieux*, 23 août.

3495. — Le Doré (R. P.), Chanoine d'Honneur de Coutances, *Sem. Rel. de Coutances*, 7 août.

3496. — Lelubée (Abbé), † doyen de Tessy-sur-Vire (1844-1919), *Sem. Rel. de Coutances*, 7 août.

3497. — Lemazurier (Abbé Emile), † à Saint-Brice-sous-Avranches, *Sem. Rel. de Coutances*, 14 août.

3498. — Lepoultel (Chanoine), *Sem. Rel. de Coutances*, 28 août.

3499. — Levainville (Y.). L'échange du minerai contre le

Digitized by Google

charbon, *Journal de Rouen*, 31 août [notes sur le port de Rouen, Caen, etc.].

3500. — Leroy (G.-A.). Quelques souvenirs sur Louis Bouilhet, *Mercure de France*, 16 août, p. 644-657, *Journal de Rouen*, 30 août. Cf. n° 3476.

3501. — Lisieux. La petite sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, du Carmel de —, *Sem. Cath. de Séez*, 8 août.

3502. — Malige (R.-P.), ancien Supérieur du Grand Séminaire de Rouen, *Bull. Rel. de Rouen* [L. S.], 19 juillet; *Sem. Cath. de Séez*, 15 août.

3503. — Martagny (Eure). La fusillade du 16 septembre 1914. Inauguration du monument de la Rouge-Mare, *Journal d'Evreux*, 2 août.

3504. — Normandie. Les Guides bleus. — Normandie. Paris, Hachette, in-12, ill., 10 francs.

3505. — Panel (Dr G.). Documents concernant les pauvres de Rouen, extraits des Archives, t. II : 1631 à 1763. Rouen, Lestringant, 1919, in-8°, 291 pp. (*Soc. de l'hist. de Normandie.*)

3506. — Prentout (H.). Les Etats provinciaux de Normandie. *Journal des Savants*, mars-avril 1919, p. 85-95.

3507. — Prudent (Chanoine). La fête de l'Assomption en France [notes historiques], *Bull. Rel. de Rouen*, 9 août.

3508. — Quoniam (Th.). Cherbourg, le port, *La Dépêche de Cherbourg et de la Manche*, 19 août.

3509. — Rostand (André). La région de Basse-Normandie, *La Dépêche de Cherbourg*, juillet 12, 16, 23, 26 et 30; — La houille dans la Manche, *id.*, 6 août.

3510. — Rouen. Reconstitution du pilori et du bûcher de Jeanne d'Arc, par L. Valin. Rouen, Lainé, 1919, in-8°, 20 pp.

3511. — Simon (Abbé G.-A). Un Caennais archevêque en Pologne au xviie siècle [Mgr de Gron], *Sem. Rel. de Bayeux*, 13 juillet.

3512. — Thuillier (Abbé). Roses France, 2e édition, augmentée, in-12. Paris, R. Haton, 1919, 158 pp.

3513. — Vacandard (Chanoine E.). L'âme religieuse de Pierre Corneille, *Revue du Clergé français*, 15 juin.

3514. — Van Roosbraeck (G.-L.). A Commonplace in Corneille's Melite. The Madness of Eraste. *Modern philology*, July 1919, p. 141-149. Chicago.

Digitized by Google

3515. — VIARD (J.). Journaux du trésor de Charles IV le Bel. Paris. Impr. Nat., 1914, in-4°, C. XI, 1834 pp. Coll. doc. inéd. de l'Hist. de France [C. R. par P. Boissonnade, *Journal des Savants*, mai-juin 1919, p. 128].

3516. — WOLFF (Bernard A.-G.). La chapelle Saint-Germain à Querqueville près Cherbourg. Cherbourg, 1919, in-18, 18 pp. plan.

---

*Indications spéciales par département.*

CALVADOS : **3467**, 70, 71, 72, 78, 92, 94, **3501**, 4, 6, 11, 15.

EURE : **3467**, 68, 70, 71, 73, 74, 80, 86, 92, **3503**, 4, 6, 12, 15.

MANCHE : **3469**, 71, 74, 84, 85, 92, 95, 96, 97, 98, **3504**, 6, 8, 9, 15, 16.

ORNE : **3467**, 71, 74, 77, 88, 89, 92, **3502**, 4, 6, 15.

SEINE-INFÉRIEURE : **3467**, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 79, 81, 82, 83, 86, 87, 90, 91, 92, 94, 99, **3500**, 2, 4, 5, 6, 7, 10, 13, 14, 15.

---

*Le Gérant :* G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

re des Liqueurs

ase · Tonique · Digestive ·

DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours
di et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

## HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

28e ANNÉE — 6e LIVRAISON

NOVEMBRE 1919

Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 245. — Chanoine **Le Male** : Recherche de Roissy [1598-1599] (*suite*), 258. — Jean Porquet : La Fête de la Raison et la Fête de l'Etre suprême à Vire, 271. — Abbé Robert Devreesse et Abbé Ed. Thorel : Bulletin bibliographique, 294. — Bibliographie Normande, 301.

BUREAUX DE LA REVUE

6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1919

Digitized by Google

Rouen (1), baptisé le lendemain. Le parrain fut Pierre-François Boinel, maître d'hôtel du seigneur de Bermonville, par procuration de haut et puissant seigneur Marie-Jacques-François de Paule Bonaventure, comte de Soudeilles, maître de camp de cavalerie et lieutenant pour le Roi en la province de Limousin, demeurant à Paris, rue Vivienne, paroisse Saint-Eustache, et la marraine Marie-Antoine Chauvin veuve de Mathy, chirurgien, par procuration de noble dame Marie-Barbe-Luce de Lesdo de Valliquerville, dame de Diclon, la Londe, Venesson et Saint-Valéry, etc. C'est lui qui, le 26 juin 1787, par les soins d'Antoine-Marie d'Hozier, produisait sa généalogie afin d'être reçu « dans la compagnie des Cadets gentilshommes, établie dans l'hôtel de l'Ecole Royale militaire » qui nous a servi pour établir toutes ces filiations de la branche aînée, depuis le premier Adrien, fils aîné d'Abraham, jusqu'à la Révolution.

*B.* — Adrien de Rouen eut un second fils *Romain-Abraham*, capitaine au régiment de la Vieille-Marine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans alliance.

L'abbé Caresme dit qu'un exemplaire des Mémoires de l'abbé de Choisy, vendu en 1866, portait la signature du chevalier de Bermonville, seigneur de Connelles, avec la date de 1727. « Un des descendants de ce gentilhomme, Abraham de Rouen, de Bermonville, chevalier, était, en 1750, seigneur de Connelles et de Saint-Pierre-le-Petit. » Il s'agit ici évidemment de Romain-Abraham, puisque Abraham de Rouen, son grand-père, mourut en 1714. Il blasonnait comme toute sa famille : *D'azur, au chevron d'or, accompagné d'une roue du même en pointe, au chef engrelé d'argent, chargé de 3 molettes de gueules.*

Dans le Tome II, page 998, le *Dictionnaire de l'Eure* mentionne un aveu de Romain-Abraham de Rouen de Bermonville, en 1750, pour terres, prés et bois sis à Villez et à la Graie.

2° *Anne-Françoise*, fille d'Abraham de Rouen, née vers 1665, épousa, le 9 septembre 1682, Messire Isaac Fauverel, sieur de Bariville, conseiller du Roi en son Parlement de Normandie, en

(1) Et une fille : Amable-Marie-Louise qui épousa, en 1807, Claude Le Doulx, VIIe du nom. Le contrat de mariage est du 13 août 1807.
(*Soc. lib. de l'Eure*, Ve série, t. I (1893), p. 26.)

Digitized by Google

présence de son père et de Pierre Duval, écuyer, sieur de Thuit-Anger, cousin de l'épouse.

3° *Louis-Charles* de Rouen, né vers 1667, puis sieur de Commanville, avocat au Parlement de Rouen, mort sans postérité le 1er décembre 1738, inhumé « au haut de la chapelle de la Vierge, dans l'église Saint-Laurent. » Il avait soixante et onze ans.

4° *François-Pierre*, époux de Mlle du Resnel de *Bosnormand*, auquel nous reviendrons plus loin.

5° *Catherine-Marguerite*, née le 5 novembre 1672, qui eut pour parrain Messire Charles de Beaunay, sieur de Bois-Himont et pour marraine Catherine-Marguerite de Rieux, veuve de Robert de Masseville; le baptême se fit le 9 courant.

6° *Marie-Madeleine*, née et baptisée le 29 décembre 1673, ayant comme parrain Adrien de Rouen, son frère, et pour marraine Marguerite de Pradon, épouse de Pierre Duval, écuyer, seigneur du Thuit-Anger. A vingt-cinq ans, elle se mariait, le 6 août 1698, de Messire Jean Thierry de Borel, fils de feu Jean de Borel, écuyer, et de dame Marie-Sybille de Sikinka, chevalier, seigneur et patron de Clarbec, diocèse de Lisieux, en présence de son père Abraham de Rouen, et de Nicolas Le Picard, seigneur de Saint-Philbert, oncle de l'épouse. Marie-Madeleine mourut à quarante-sept ans, le 13 février 1721, et fut inhumée dans le caveau de la famille de Rouen de Bermonville à Saint-Laurent, en présence de son fils et de ses frères.

7° *Élisabeth*, née le 1er et baptisée le 5 juin 1675. Parrain : Nicolas Le Picard de Saint-Philbert et marraine Elisabeth de Palme, femme de Messire François de Bailleul.

8° *Marthe*, née et baptisée le 22 mai 1678 dont le parrain fut Pierre Duval de Thuit-Anger et la marraine Marguerite Hérambourg, épouse de M. Guenier, conseiller au bailliage de Rouen. En 1717, elle était, avec sa sœur Marie-Anne, religieuse à l'abbaye du Trésor.

9° *Marie-Anne*, née le 29 et baptisée le 30 décembre 1680. On lui donna pour parrain Louis-Charles de Rouen, son frère et pour marraine, sa sœur, Anne-Françoise.

10° *Nicolas-Félix* le dernier de ces enfants, naquit le 8 avril 1682 et fut baptisé le lendemain, présenté par Messire Nicolas de la Montaigne, chevalier, seigneur de la Chapelle, et par dame Marie Halbout, veuve de M. de Saint-Ouen, vivant Conseiller, échevin

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

---

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé **Le Mâle** (*suite*).

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Un Rouleau judiciaire du xive siècle, par M. Édouard LE CORBEILLER.

Les Exilés de l'Ordre du Roi au Mont Saint-Michel. — Le Clergé, par M. Etienne DUPONT.

La Persécution Religieuse dans le canton de Gaillon (1792), par M. l'abbé UZUREAU.

Le Vice-Amiral Jehenne et l'Expédition de Syrie, par M. l'abbé ANGOT.

---

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

Du premier lit vint un fils : *Adrien-Hector* de Rouen, né le 15 avril 1727, mort le 5 décembre 1765, à l'âge de trente-huit ans. Il avait épousé, le 25 novembre 1749, Marie-Marguerite-Suzanne de Lesdo de Valliquerville, fille de Thomas-Amable-Nicolas, chevalier, seigneur et patron de Valliquerville, Allouville, Lœuvre, etc., conseiller du Roi, premier président à la Cour des Comptes, et de noble dame Barbe-Marguerite Halé d'Orgeville, dans l'église Saint-Patrice de Rouen.

De leur union naquit un fils *Adrien-Amable-Marie* de Rouen, le 7 février 1751, baptisé le même jour, qui eut pour parrain son grand'père Pierre-Adrien et comme marraine la grand'mère maternelle de l'enfant, Barbe-Marguerite Halé d'Orgeville. Plus tard devenu baron de la Luttumierre, seigneur et patron de Bermonville, Valliquerville, Alvimare, Clesville, les Ifs, Autretot, Saint-Germain de Varreville, Foucarville, Rohan-Bellefosse, etc., président à la Cour des Comptes, il épousa le 9 juin 1772 damoiselle Amable-Madeleine-Marguerite-Luce Caillot de Coqueromont, sa parente du 2e au 3e degré de consanguinité, fille aînée d'Antoine-Pierre-Thomas-Louis, seigneur baron de Pont-Saint-Pierre, de Coqueromont, d'Erreville-sur-Ry, Trouville, la Haye d'Alliquerville, Mesnil-au-Coffre, Saint-Silvestre, etc., président à la Cour des Comptes, et de dame Marie-Barbe-Luce de Lesdo de Valliquerville, dame de la Londe, d'Yclon et de Saint-Valléry.

De ce mariage vint le 29 avril 1774, *Adrien-Marie-Paul* de



Digitized by Google

de la Ville de Rouen. Plus tard Nicolas-Félix porta le nom de chevalier de Bermonville, devint capitaine au Régiment de la Marine-infanterie, Chevalier de Saint-Louis, et mourut, le 19 septembre 1763, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, sans alliance. Son corps repose également dans la chapelle de la Vierge, à l'église Saint-Laurent de Rouen. L'acte de décès le dit ancien capitaine et Commandant d'un Bataillon de la Vieille Marine.

Abraham de Rouen mourut en 1714 d'après l'acte suivant : « Le 20e d'Aout mourut Messire Abraham de Rouen, escuyer, « Seigneur et patron de Bermonville, Conseiller au Parlement de « Normandie, âgé environ de soixante-douze ans six mois, muni « des Saints Sacrements, lequel fut porté et inhumé le 21e dudit « mois dans le chœur de la dite paroisse de Bermonville et dont « on a célébré le service en présence de ses enfants et parents « le 28e du même mois. » (*Reg. de Saint-Laurent de Rouen.*)

Son épouse ne lui survécut pas longtemps; unis dans la vie, ils le furent bientôt dans la mort : « Le 19 mars 1715 mourut noble « dame Magdelaine Secart, veuve de Messire Abraham de Rouen, « escuyer, etc., âgée de soixante-et-onze ans, munie des Saints « Sacrements, laquelle fut inhumée le 21 du même mois dans la « chapelle de la Vierge, en présence de ses enfants. » (*Reg. de « Saint-Laurent de Rouen.*)

Le dossier 553 de la Bibliothèque Nationale, au cabinet des titres, contient l'original des partages faits après le décès d'Abraham de Rouen et de son épouse, à la date du 30 avril 1717 (pièce n° 7). Il débute ainsi :

« Ce sont trois lots et partages des biens et héritages tant nobles « que roturiers situés sous la coutume de Caux, provenus des « successions de feu Messire Abraham de Rouen, escuyer, Sei- « gneur et patron de Bermonville et autres lieux, Conseiller du « Roi en sa Grande Chambre, et sous-doyen du Parlement de « Normandie, et de noble dame Magdelaine Secart, son épouse, « et échus par leurs déceds à Messire Adrian de Rouen, Cheval- « lier, Seigneur de Bermonville, Conseiller du Roi et Président « en la Cour des Comptes, aydes et finances de Normandie, aîné « aux dittes successions en Caux, et à Louis-Charles de Rouen de « Bermonville, escuyer, advocat en la Cour, à François-Pierre de « Rouen de Bermonville, escuyer, Seigneur et patron de Thuit- « Anger, et à Nicolas-Félix de Rouen de Bermonville, escuyer,

Digitized by Google

« sieur d'Alvimare, capitaine au Régiment de la Marine Cadets :
« = lesquels lots ont esté faicts et présentés par les dits sieurs de
« Bermonville, cadets, audit sieur de Bermonville ayné, pour les
« voir et examiner et pour en estre par luy pris et choisi deux, et
« l'autre demeurer par non choix aux dits sieurs cadets, pour
« estre subdivisé entre eux ainsy qu'il apartiendra.

« Qui aura le 1er lot aura les fiefs et seigneuries de Bermonville,
« consistant en plusieurs fiefs, scavoir : ceux de Bermonville et
« de Visquer, auquel fief de Bermonville est du plusieurs rentes
« seigneuriales ; à cause duquel fief on est dit Seigneur et patron
« honoraire de la paroisse de Bermonville, et lequel est relevant
« de la Comté de Maulevrier par foy et hommage seulement, sans
« y devoir aucunnes rentes ; plus de la fiefferme de Guibert Mail-
« lart... relevant de la Comté de Maulevrier, à cause duquel fief
« de Guibert Maillard est du 20 fr. de rente seigneuriale à la dite
« Comté... plus les fiefs de Caillot et Hatengue relevant du Roy
« par foy et hommage — : *Item* le dit lot aura les héritages et
« fermes cy après qui sont réunis au domaine non fieffé des fiefs
« et font partie d'iceux... scavoir les terres dépendantes du
« manoir seigneurial de Bermonville, en tant qu'il en reste après
« le préciput roturié levé... *Item* la ferme du moulin dudit lieu
« de Bermonville... *Item*, une autre ferme en la dite paroisse de
« Bermonville, etc.

« Qui aura le second lot, aura un plain fief de haubert nommé
« le fief de *Blangues* (1), relevant du Roy, à cause de la Vicomté
« de Caudebec, assis en la paroisse d'Alvimare, et s'estendant
« dans la dite paroisse et dans celle de Cléville, Foucard, Alle-
« quierville et autres, avec les droits honorifiques dans l'Eglise
« d'Alvimare, et un autre fief noble, nommé le fief de Caumare,
« relevant de la comté de Molevrier, le dit fief assis dans la

---

(1) « Au moment de la Révolution le fief de *Blengues* était encore la propriété de la famille de Rouen, il échappa à la confiscation, mais il perdit tous ses droits seigneuriaux et il devint *la ferme de Blengues*, nom qu'il porte aujourd'hui. Cette ferme resta indivise dans la famille de Rouen, jusqu'en 1847, époque à laquelle elle fut vendue à M. Roussel. »

(Extrait, par M. Blactot, du tome VIII du *Bulletin de la Com. des Antiquités de la Seine-Inf.*, p. 243.)

Abraham de Rouen avait hérité de ce fief à la mort de son beau-père.

Digitized by Google

« paroisse de Foucard et de Cléville, Alvimare, etc., plus les terres « du manoir seigneurial de Blangues, le moulin de Cléville, etc.

« Qui aura le 3e lot aura une ferme de la paroisse de Monte- « bourg, plus une deuxième, une troisième à Saint-Arnoult, avec « les bois de haute futaye et paiera du jour de Saint-Michel der- « nier passé 4 livres de rente dues au trésor de l'Eglise de Vis- « quier, une autre ferme à Bermonville... »

Le Président de Bermonville choisit naturellement les deux premiers lots, laissant le dernier à ses deux autres frères.

L'un d'eux, *François-Pierre* de Rouen avait épousé en troisièmes noces, le 24 avril 1724, Anne-Françoise-Angélique du Resnel et de cette union vinrent les enfants que voici :

1° *Marie-Françoise-Louise*, née le 22 juin 1725, ondoyée le même jour et cérémonies suppléées le 27 courant, parrain Adrien de Rouen de Bermonville, Président à la Cour des Comptes, oncle paternel, et, marraine, Anne-Françoise-Angélique Ygou de Bosnormand, épouse de Nicolas-François du Resnel de Bolconte, grand'mère de l'enfant. En 1756, le lundi 19 juillet, Marie-Françoise épousait, dans l'église de Thuit-Anger, Messire Alexandre-Alphonse Racine, chevalier, Seigneur du Tremblay, de Ferrière et de Charamont, de la paroisse de Neuville-sur-Authou, diocèse de Lisieux, âgé de quarante ans, fils de feu Messire François-Pierre Racine du Tremblay et de noble dame Anne Gérard, en présence de François-Félix de Rouen, son frère, de Messire François-Antoine du Thuit-Pollet, Seigneur *du Quesné*, etc.

2° *François-Nicolas* de Rouen, né le 12 décembre 1726, ondoyé le 13 à cause du péril où il était et les cérémonies suppléées le 13 juillet 1728. Il eut alors pour parrain Messire Nicolas-François du Resnel de Bolconte, Seigneur de *Bosnormand*, et pour marraine noble dame Marthe Chauvel épouse (en secondes noces) d'Adrien de Rouen, sieur de Bermonville, Président à la Cour des Comptes.

3° *François-Félix*, né le 16 juillet 1728, ondoyé le même jour, cérémonies suppléées le 25 août, auquel on donna comme parrain Nicolas-Félix de Rouen, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine, oncle de l'enfant, et pour marraine damoiselle Marie-Anne-Françoise du Resnel de Bolconte. C'est François-Félix qui continuera la filiation, nous y reviendrons.

4° *Marguerite-Françoise*, née en 1733, épouse, plus tard, de Etienne-Guillaume Carrey, Conseiller du Roi, Directeur et Tréso-

Digitized by Google

rier particulier de la Monnaie de Rouen, décédée sur la paroisse Saint-Eloi, à l'âge de trente-six ans, le 10 février 1769.

5° *Marie-Anne*, ondoyée à domicile, toujours à cause du danger de mort, eut les cérémonies du baptême le 22 juin 1735, sans aucune fête, et mourut le 24 juin suivant.

6° *Marie-Constance*, née et baptisée le 27 mai 1739, mourut le 3 octobre suivant.

7° *Marie-Elisabeth*, baptisée le 7 octobre 1740, ne vécut pas plus que les précédentes et mourait, la même année, le même mois, le 22 octobre ! Son parrain avait été Charles-Alexandre du Resnel de Bolconte et sa marraine noble dame Catherine-Thérèse de Cuverville, épouse de Messire Nicolas de Franqueville.

Après tous ces deuils survenus au château de Thuit-Anger, arriva, en 1749, la mort du seigneur lui-même : « Le corps de « Messire François-Pierre de Rouen de Bermonville, Seigneur du « Thuit-Anger, âgé de quatre-vingt-six ans environ, décédé le jeudy « 27 novembre au soir subitement, a été inhumé le samedy 29 « dans le chœur de cette église, par Messire Pollet doyen et cha- « noine de la Saussaye, présence de Messieurs les curés de Saint- « Pierre des Cercueils et Thuit-Signol. »

Sa veuve, Anne-Françoise-Angélique-Constance du Resnel de Bolconte, se remaria le 17 novembre 1750, à peine un an après son décès, avec Messire Jean-Baptiste de Batailler, écuyer, seigneur et patron d'Omonville et de la Bergerie, âgé de cinquante ans environ.

François-Félix de Rouen, troisième enfant du seigneur de Thuit-Anger, épousa le 6 juin 1757, dans l'église du Bosgouet, noble demoiselle Marie-Victoire Pain de Malmain, fille unique de Messire André-Jacques Pain, écuyer, seigneur de Malmain et autres lieux, Conseiller du Roi, Auditeur honoraire de la Cour des Comptes de Normandie et de feue noble dame Catherine-Claire-Cécile Dore. Le bon chanoine de Saint-Malo, seigneur de *Bosnormand*, leur donna la bénédiction nuptiale.

Son père, François-Pierre, était devenu seigneur de Thuit-Anger par son mariage avec la veuve de noble homme Pierre Duval, écuyer, Conseiller du Roi, Maître des Eaux et Forêts du Pont-de-l'Arche, mort le 27 août 1708. Nous voyons, dans les registres de cette paroisse, à la date du 10 octobre 1719, que dame Elisabeth Doudemare, fille de feu François Doudemare, écuyer, et de damoiselle Blanche Pradon, a été inhumée dans le

Digitized by Google

chœur de l'église, et le registre ajoute : femme de Messire François-Pierre de Rouen Bermonville, seigneur du Thuit-Anger, qui, ainsi, avait eu trois épouses : 1° Marie-Marguerite Baudouin de Gouseville; 2° Elisabeth Doudemare; 3° Anne-Françoise-Angélique du Resnel.

Un an après le mariage de François-Félix, naissait le 5 mai 1758, sous de bien fâcheux auspices, une fille baptisée le même jour et nommée Marie-Françoise-Victoire-Hélène ! Sa mère ne fit que languir ensuite quelques mois et s'éteignit doucement le 14 mai 1759, à l'âge de vingt-et-un ans. Une profonde douleur s'empara de François-Félix, douleur partagée grandement par tous ses parents, amis, voisins, qui voulurent lui manifester, dans cette lamentable circonstance, toutes leurs sympathies. Au nombre des assistants l'acte mentionne : les curés de Saint-Jean d'Elbeuf, de Saint-Pierre-des-Cercueils, de Bosnormand, de Saint-Martin-la-Corneille, du doyen de la Saussaye, du curé de Thuit-Signol et de son vicaire, de celui de Saint-Nicolas du Bosc-Asselin, de Messire Charles-François Campion de Montpoignant, de Messire Georges-François Le Diacre de Saint-Cyr, Messire Louis de Martel, Messire François-Antoine de Franqueville, Pierre-Romain Jore de Feugrey, etc.

François-Félix de Rouen resta inconsolable, et, malgré les exemples de son père, ou de plusieurs de ses ancêtres, ne consentit jamais à contracter une nouvelle alliance. Jusqu'à la Révolution nous constatons sa présence au Thuit-Anger, dont on le dit baron dans certains aveux et seigneur du fief Becquet; puis, après 93, on voit son nom dans un acte et c'est tout ! Où est-il mort? Comment est-il mort?... Mystère ! Si nous en jugeons par sa fille, ses derniers jours n'ont pas dû être plus joyeux que son existence (1). Avec lui s'éteignait la branche cadette de la famille de Rouen, si florissante pendant le XVIIIe siècle.

Nicolas-François du Resnel, chanoine de Saint-Malo, sieur de *Bosnormand*, mécontent très probablement du second mariage d'Anne-Françoise-Angélique, sa sœur, avec J.-B. de Batailler,

(1) En 1773 il tua de deux coups de fusil Nicolas Allais, laboureur à Thuit-Signol, et en 1789 Saint-Denis le voit encore seigneur patron de Thuit-Anger, du Becquet, Bosnormand, Harcourt qui fut Bellou, Saint-Pierre-du-Bosguérard, etc.

Digitized by Google

avait donné par testament la seigneurie de *Bosnormand* à sa petite nièce Marie-Françoise de Rouen qui venait d'épouser, le 29 janvier 1782, *Laurent-Denis de la Bunodière* Président aux Requêtes.

Le premier de cette famille dont il soit fait mention, dans une charte de 1211, est Michel, seigneur des Iles Buenos et d'Hyères, mort en 1277 en Bretagne. Son fils unique, Jean Ier du nom de la Bunodière, quitta cette province et vint s'établir dans son apanage de Normandie, consistant en deux paroisses appelées Saint-Bomer et Caligny, en 1271. Il donna son nom de la Bunodière au fief et au village de ce nom qui existent encore aujourd'hui, enclavés dans le village de Caligny, près de Flers (Orne). On trouve Jean Ier à la bataille de Saint-Omer, sous les ordres de Philippe-le-Bel, l'an 1303. Ce fut lors de ce combat qu'il lutta par défi contre trois seigneurs flamands, qu'il eut le bonheur de vaincre. C'est pourquoi, dit l'histoire, il fut jeté un grand cri par l'armée royale « c'est là celui seul qui vient d'en déconfire trois pour la patrie. » De là sont venus le cri et les armes de la maison. Le roi qui était présent fit appeler Jean de la Bunodière, et devant les Seigneurs, en lui donnant un coup de plat de son épée royale sur l'épaule droite, Sa Majesté lui dit : « Je vous fais et vous baille, Monsieur de la Bunodière, chevalier, seigneur dudit lieu et baron de Creuilly dans le bailliage du grand Caux. » Les de la Bunodière blasonnent : *d'azur à la bande d'or, chargée de 3 têtes de lion arrachées et lampassées de gueules*. Devise : *Sic tres unus pro patria debellat*. Au point de vue des charges cette famille peut présenter : un gouverneur du château et de la ville de Caen (1463) ; un *mestre de camp* de cavalerie (1650) ; un auditeur à la Cour des Comptes (1652) ; un conseiller au Parlement de Normandie (1725) ; deux Présidents à la Chambre des Requêtes (1752-1781) ; deux maires de Rouen (1753, 1761), etc.

Aujourd'hui cette famille a pour derniers représentants Monsieur de la Bunodière, conseiller général du canton de Clères, châtelain de la Bucaille près Quincampoix (Seine-Inférieure) et son frère aîné Inspecteur des Forêts, en retraite, à Lyons, auteur d'un très intéressant travail sur cette belle forêt de Lyons, par lui si bien connue (1).

---

(1) Le nom de la Bunodière s'éteint avec eux, car le premier n'a pas d'enfants et le second n'a que deux filles, dont l'une, Christiane, a

Digitized by Google

Au moment du mariage de Mlle de Rouen, les de la Bunodière habitaient ou plus exactement allaient habiter le manoir historique de la *Mésengère*, sur la commune de Saint-Denis-du-Bosgnérard. Historique, il l'est assurément au point de vue littéraire, comme sous le rapport militaire. Le siège qu'il soutint, pendant la Ligue, contre l'armée espagnole et dont le récit se trouve dans toutes les chroniques, en est une preuve (1). Mais il est surtout célèbre par la famille Scott de la Mésengère, venue d'Ecosse, et dont un membre, Guillaume II du nom, acheta ce domaine pour 176.170 livres. Son épouse était la fille de Marguerite Rambouillet de la Sablière, si connue sous le nom de Mme de la Sablière, et si fameuse par sa constante et effective (2) amitié pour le bon La Fontaine. Mme de la Mésengère, comme on l'appelait, fut l'inspiratrice, en 1686, des *Entretiens sur la pluralité des mondes*, que Fontenelle, admirateur de sa beauté, écrivit sous les frais ombrages de son château. Après avoir entendu la lecture de cet ouvrage, dont Voltaire a dit :

*L'ignorant l'entendit, le savant l'admira*

Elle voulut qu'il fît disparaître tout ce qui pouvait la faire reconnaître et révéler le nom de la Mésengère. Les biographes, gens curieux et parfois mauvaises langues, ont prétendu que cette belle discrétion avait un motif intéressé : elle était veuve à ce moment, disent-ils, d'une beauté sensationnelle, elle avait vingt-

---

épousé, le 26 septembre 1910 à Lyons-la-Forêt, le comte de Chaumontel, lieutenant au 130e d'infanterie. L'autre est Mlle Yvonne de la Bunodière.

(1) Le récit est en vers espagnols, imprimé en 1622, sous ce titre : *Primera parte de la baxada de los Espanoles de Francia en Normandia, dirigeda a don Alonso Ydiaquez, maestro de campo de infanteria spanola*, etc., in-8o de 214 pages, avec approbation de Guillaume Péricard, vicaire général de Rouen.

(2) La Fontaine, incapable de gérer ses affaires, fut tout heureux de recevoir l'hospitalité chez Me de la Sablière qui, tant qu'elle vécut, pourvut à tous ses besoins, sans qu'il eût la peine d'y songer. « Les seigneurs les plus aimables et les plus spirituels de la cour, les étrangers illustres, les gens de lettres, les artistes se réunissaient chez Madame de la Sablière. Elle s'était rendue célèbre non seulement en France, mais dans toute l'Europe. »

(*Notice sur La Fontaine*, par C.-A. Walckenaër, p. XII.)

Digitized by Google

cinq ans et craignait le mécontentement de celui à qui, peu de temps après, elle accordait sa main. Le fabuliste français, bonhomme tout à ses bêtes, et qui n'entendait rien aux finesses féminines, composa pour cette belle, insensible en apparence, le conte intitulé : *Daphnis et Alcimadure.*

Aimable fille d'une mère
A qui seule aujourd'hui mille cœurs font la cour
Sans ceux que l'amitié rend soigneux de vous plaire,
Et quelques-uns encor que vous garde l'amour,
Je ne puis qu'en cette préface
Je ne partage entre elle et vous
Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse
Et que j'ai le secret de rendre exquis et doux.
Je vous dirai donc...

. . . . . .

Gardez d'environner ces roses
De trop d'épines, si jamais
L'amour vous dit les mêmes choses...
Aussi sait-il punir ceux qui ferment l'oreille
A ses conseils. Vous l'allez voir.

(*La Font.* Livre XII, fable XXVI.)

C'est en 1659 que Guillaume Scott avait acquis la Mésengère composée, disait l'acte : « d'un manoir seigneurial, bâti de château clos de fossés à fond de cuve pleins d'eau, porte à pont-levis, colombier, etc. » demi-fief de haubert. Charpillon écrit que : « Guillaume-Antoine Scott vendit la Mésengère en 1750 pour payer « la terre du Plessis, à Bouquelon, qu'il venait d'acquérir et ce « fut, ajoute-t-il, *probablement* Laurent-Marc-Antoine de la Buno- « dière qui en fut l'acquéreur. — Bouquelon lui coûtait 30.000 « livres et 2.400 livres de pot de vin : il avait aussi vendu son « domaine des Roys pour 42.000. » (*Dict. de l'Eure*, T. I, p. 482.)

*Probablement*, inséré fort à propos, sauve Charpillon d'une petite inexactitude. Ce n'est point en 1750, mais le 7 avril 1769 que le château fut vendu; ce n'est pas Guillaume-Antoine, mais Edouard-Nicolas-François-René Scott, baron d'Angleterre, qui fut le vendeur, enfin l'acheteur ne fut pas davantage Laurent-Marc-Antoine de la Bunodière, mais bien Jacques-Etienne-Charles-

Digitized by Google

Victor de Flavigny, écuyer, seigneur du Plessis, conseiller secrétaire du Roi, audiencier des maison couronne de France et de ses finances, demeurant paroisse Saint-Etienne à Elbeuf.

L'erreur est venue de ce que, le 25 mai 1756, Messire de la Bunodière de Bourville achetait les fiefs et seigneuries de Saint-Denis-du Bosguérard que lui vendait noble dame Elisabeth de Quintanadoine. L'acquéreur était, d'après l'acte : « Messire « Nicolas-Laurent-Marc-Antoine de la Bunodière, chevalier, sei- « gneur de Bourville, conseiller du Roy en son Parlement de « Normandie et Président aux Requestes dudit Parlement, demeu- « rant en cette dite ville de Rouen, rue Bourg l'Abbé, paroisse de « Saint-Godard. » (*Lettre de M. E. Flavigny du 22 décembre 1908.*)

Le nouveau propriétaire se mit aussitôt à recueillir des documents sur sa seigneurie, afin d'en constituer, en homme pratique, le terrier. M. E. Flavigny possède encore ce registre de 139 feuillets, entièrement écrit de la main de notre Président aux Requêtes, maire de la ville de Rouen. Son titre en grosses majuscules rouges, bleues et jaunes porte :

| | |
|---|---|
| Fiefs, Terres et seigneuries De Saint-Denis Du Bosguerard | en rouge. |
| De Saint-Vandrille | en bleu. |
| et Argences dit des Marais | en jaune. |
| MDCCLXIII | en rouge. |

Le volume, couvert en parchemin, mesure $0^m,25 \times 0^m,19$, les entêtes de chaque article sont également en lettres rouges, bleues ou jaunes, ainsi que les noms et principaux passages. L'auteur, en remontant à l'origine de la seigneurie, y trouve la famille de Bellemare, en la personne de Robert, l'an 1393, et la suite jusqu'à Louis de Bellemare qui vendit, en 1537, Saint-Denis du Bosguérard à Jean de Quintanadoine, le 21 octobre. Restée cent quarante-quatre ans dans les mains des Bellemare, la seigneurie demeura deux cent dix neuf ans dans celles des Quintanadoine (1) et passa,

(1) Voir Abbé Piel, II, p. 361, nº 338 (*Insin. Eccl. du diocèse de Lisieux*).

Digitized by Google

le 25 mai 1756, à Nicolas-Laurent-Marc-Antoine de la Bunodière de Bourville. Le fief de Saint-Vandrille, de minime importance, puisque sa contenance était d'une vergée, avait appartenu cent quatre vingt treize ans (1563-1756) aux Quintanadoine.

Nous ne pouvons résister au plaisir de dire quelques mots de cette famille remarquable, puisque l'occasion s'en présente.

« Jehan de Quintanadoine, en espagnol *Quinquan Meduanas*, dit « l'abbé Caresme, fils aîné d'un gentilhomme de Burgos, était « venu en France avec sa sœur, dame d'honneur d'Eléonore « d'Autriche, deuxième femme de François Ier ». Il acheta, vers 1539, la terre de Brétigny, deux ans après l'acquisition de Saint-Denis-du-Bosguérard. Inhumé dans l'église Saint-Etienne-des-Tonneliers, son épitaphe portait d'après Farin : « Gist noble homme Jean de Quintanadoine, natif de Burgos en Espagne, sieur de Bretigny-sur-Briosne, de Saint-Denis-du-Bosguérard, etc., qui décéda l'an 1550, et damoiselle Isabeau de Civille, sa femme laquelle décéda l'an 1531. » — Deux fils et sept filles vinrent de leur union; Jean, l'aîné, fut prêtre, chanoine de Rouen, conseiller-clerc au Parlement en 1544; Fernand, le puîné, devint seigneur des fiefs paternels, consul de Rouen en 1565 et 1575, décédé en 1601, laissant de Françoise Cavelier, son épouse, plusieurs enfants.

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

---

Digitized by Google

# RECHERCHE DE LA NOBLESSE

FAITE EN LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN (1598-1599)

**Par Jean-Jacques DE MESMES, seigneur de ROISSY,**

*D'après divers manuscrits conservés dans les dépôts normands.*

(SUITE)

255. **Le Canu.** — Louis Le Canu, sieur de Beaumarais, filz Guillaume, demeurant à Aubigny, sergenterie dudit lieu, ellection de Carentan. Isaac et Jean Le Canu, filz Nicolas, demeurant à Marchezieux, sergenterie d'Aubigny, ellection de Carentan. Louis Le Canu filz de Jean ; ledit Louis frère dudit Guillaume, demeurant audit Aubigny. Pierre et Nicolas filz Louis et frère de feu Jean. Lesdits frères fils de Jean annobli l'an 1513 ; ledit Pierre demeurant à Périers, sergenterie dudit lieu, ellection de Carentan, et ledit Nicolas demeurant à (Loucy) [B = Ney], sergenterie de Lessay, ellection de Carentan, ont justifié, jouiront.

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*De gueules au lion rampant d'or, au chef de même.* R.

256. **Jouan.** — Charles de Jouan, sieur de Baudranville (1), demeurant à (Préauville) [A, D, E = Picauville], sergenterie de Pont-Labbé, ellection de Vallongnes, puisné de la maison d'Aumonville, a justifié, jouira (voir n° 359).

1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'argent à six roses de gueules, 3, 2 et 1.* (2).

257. **De Thorets.** — Anthoine, Adrien et Arthur de Thorestz (3) fils Anthoine, natif de Pampelune, demeurant à H(a)udemesnil, sergenterie de Périers, ellection de Coutances ; veu leurs tiltres, jouiront.

258. **Le Breton.** — Nicolas Le Breton, sieur de Baubigny, y demeurant, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes, et Jacques, son fils, ont justifié, jouiront.

(1) A = Baudienville. — (2) 1576 dit : *cinq roses...*

(3) B = Thoret ; D = Thorest.

Digitized by Google

Montfaut, 1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'hermines au chef de gueules.* R.

259. **De la Motte.** — Jean de la Motte, demeurant à Sainct-Pair-sur-la-mer, ellection de Coustances, justifiera dans quinzaine de la descente des siens. (Voir n° 791).

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent au sanglier de sable, allumé et défendu d'or.*

260. **De Mary.** — Jean [de] Mary, demeurant à Jobourg (1), sergenterie de Tollevast, ellection de Vallongnes, justifiera dans huictaine. (Voir nos 253 et 387).

Montfaut, 1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'argent au chef de gueules, chargé de trois roses d'or.*

261. **Tesson.** — Jacques Tesson, fils Tassin, demeurant à Urville à la Hacgue (2), sergenterie de Tollevast, ellection de Vallongnes ; veu ses tiltres et sa pauvreté, jouira. (Voir n° 50). (3).

Montfaut, 1576.

*D'hermines à trois fasces d'azur.* 1576.

262. **De Camprond.** — Jacques, Michel, Jean et Pierre de Campront, paroisse de (Victot) [A, B, E = Vrétot], sergenterie de Tollevast (4), ellection de Vallongnes, ont justifié, jouiront. (Voir nos 331, 339, 422, 460, 600, 754 et 1159).

Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent au vé ou quintefeuille de gueules.* R.

263. **De la Vigne.** — Gabriel de la Vigne, naguère sieur de (Friauville) [B = Tréauville, sergenterie de Tollevast], et en cette quallité adjourné. A justifié avoir vendu ladite terre et estre à présent demeurant sous l'élection d'Evreux, sous la générallité de Rouen, partant l'avons licencié (5).

1576.

*D'azur à trois pommes de pin versées d'or, 2 et 1.* F.

---

(1) A = Cherbourg.

(2) B = Vauville. — (3) « Jean Tesson appellant des esleus de Valognes contre les parroissiens d'Urville, est poursuivy comme dérogeant, par arrest du 30 mai 1483 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158.)

(4) La paroisse du Vrétot dépendait de la sergenterie de Beaumont.

(5) En 1576, Jacques de la Vigne, ancien noble, demeurait à Sainte-Colombe.

Digitized by Google

264. **Le Richier.** — Guillaume et Ollivier [Le Richier] ; ledit Ollivier demeurant à Saincte-Suzanne-en-Ba[up]tois, [B = sergenterie de Lessay], ellection de Carentan, et Jean Le Richier, fils Robert, paroisse de Cerisy, sergenterie Maufras, ellection de Coutances, ont justifié. Guillaume, Michel et François Le Richier, demeurant audit lieu, ont justifié, jouiront (1).

Montfaut, Aligre, Chamillart.

*De sinople, à la bande d'argent, accostée de deux cotices de même et sommée d'un léopard d'or.* R. (2).

Du 11e jour dudit mois et an [1598].

265. **Imbert.** — Richard Imbert, fils Richard, paroisse de Négreville, près Vallongnes, sergenterie de Beaumont, ellection dudit Vallongnes ; veu ses tiltres, jouira (3).

1523, Aligre, Chamillart.

*De gueules à trois aiglons d'or posés 2 et 1.* F.

266. **De la Chapelle.** — François et Jean de la Chapelle, frères, et Philippes, leur nepveu, fils Pierre, parroisse d'Equeu[r]dreville, sergenterie de Tollevast, ellection de Vallongnes, a justifié, jouira (4).

1523, 1576, Chamillart.

*D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon, de même, et d'un croissant d'argent, en pointe.*

267. **Passemer.** — Pierre Passemer, filz Gilles, demeurant à Sainct-Germain-de-Tournebu, sergenterie, [B = banlieue] et ellection de Vallongnes ; veu ses tiltres, jouira. (Voir nos 55, 183 et 782).

---

(1) G omet cet article. — (2) F donne, à tort, à cette famille, les armes des Richer, de Chavoy, anoblis en 1472.

(3) « Jean et Richard dits Imbert... contre le procureur général maintenus nobles, comme issus de Jean Imbert, anobly par les francs-fiefs, pour le fief de Sebeville, esl. de Vallongnes, arrest du 24 juillet 1536 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158).

(4) En 1523, Michel de la Chapelle, sieur de Durescu, produisit une charte d'anoblissement du 3 juillet 1512, et une quittance de 175 l., du 19 janvier suivant, pour finance.

Digitized by Google

268. **Ferrand.** — Jean Ferrant, sieur des Marestz et Auvers (1); Jacques, Nicolas et François, ses frères, parroisse Sainct-Sauveur-Lendelin, sergenterie de Courove [B = d'Urville], ellection de Coustances; veu leurs tiltres, jouiront (2). (Voir nos 811 et 994.)

Montfaut, Aligre, Chamillart.

*De sable à deux fasces ondées d'argent, accompagnées de trois fers de lance tombants, d'argent.* R.

269. **De Bérauville.** — Pierre de Bérauville, sieur de Beauchampt, y demeurant, sergenterie de Sabot, ellection de Coustances, a justifié de tiltres; jouira. (Voir nos 644 et 998.)

Pâris, Aligre, Chamillart.

*Coupé d'argent et de sable, au premier chargé de cinq tourteaux de sable, au second d'un lion d'argent passant, armé et lampassé de gueules.*

270. **Martinel.** — Jean Martinet, demeurant à Périers, sergenterie de Sainct-Martin-de-Percy [B = ou plutôt de laComté, eslection de Carentan], conseiller accesseur au bailliage de Sainct-Sauveur-Lendelin, ellection de Carentan; veu ses tiltres, jouira.

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart (3).

*D'azur chargé de trois roses d'argent, au chef d'or.*

271. **De Mauduit.** — Charles de Maudouit, bourgeois de Coustances, s'est présenté avec forces coppies en pappier; ordonné qu'il justifiera de bons tiltres, dans quinzaine, *aliàs* [sera] imposé. (Voir no 349.)

Montfaut (?) (4).

272. **Le Mouton.** — Anthoine et Eustache Mouton, frères, fils Anthoine, demeurans à la Haye-du-Puis, sergenterie dudit nom, ellection de Carentan, ont justifié de tiltres, jouiront. (Voir no 26.)

273. **De Campion.** — Jean Campion (5), fils Gaultier, par-

---

(1) D, A, G = et autres; B supprime ce mot. — (2) D'après l'*Etat des Anoblis*, cette famille aurait été anoblie « par les francs-fiefs à cause du fief des Mares », et maintenue « par arrest de 1527 ».

(3) En 1482, leurs ancêtres étaient en procès avec les paroissiens de Périers et furent condamnés par provision. (*Rech. de Pâris*).

(4) « Jean de Mauduit contre les parroissiens de Gratot, esl. de Coustances, condamné par provision du 6 mars 1485 ». (*Coll. Mancel*, ms. no 158).

(5) E = Champion.



Digitized by Google

roisse de la Meurdrachière, sergenterie Sabot, ellection de Coustances, justifiera que Guillaume est fils. [E = de Pierre]. A depuis justifié, jouira. (Voir nos 151, 223, 408, 495, 683, 707, 876 et 1512.

**274. De Clamorgan.** — Arthus de Clamorgan, sieur de Grattechet et de Carmesnil, fils Richard, demeurant à Engoville [B = sur-Ay], sergenterie de la Haye-du-Puis, ellection de Carentan, a justifié ; jouira. (Voir nos 197 et 1100.)

[f° 27] **275. Le Louey.** — Louis et Guillaume de Louey, sieur de Beauchamps (1), demeurant à Fresville, sergenterie de Pont-Labbé, ellection de Vallongnes; leur bisayeul nommé Symon fut annobli l'an 1543 (2), [par lettres] registrées aux Comptes le 19e octobre (?) audit an, et aux Aydes le 13e décembre audit an. Feront apparoir des arrestz... Ont faict voir un racquit de 23 l. 12 s. 6 d. de rente, pour son impost à la taille, ès mains des parroissiens de Fresville, le 28e décembre audit an. Garantira, saouf recours.

Jacques et Thomas de Louey, demeurant à Fresville, sergenterie et ellection susdites, filz Thomas, annobly en octobre 1575 [par charte] vérifiée aux Comptes, à la charge de 13 l. de rente rachetable pour 100 l., du 26e juin 1576, registrée aux Aydes, le 6e juin 1584 ; par l'arrest de laquelle est ordonné que les parroissiens de Fréville seront appelez pour savoir à (quil) [B = quoy] ils ont employé lesdites 100 livres, que ledit Thomas leur bailla, suivant l'arrest de la Chambre des Comptes, ce qui a esté faict ; jouiront à la charge de ladite indannité de 30 l., saouf leur recours contre qui ilz verront bon estre (3).

1576, Aligre, Chamillart.

*De sable à trois œillets d'or feuillés et tigés de même.* R.

**276. Le Lièvre.** Jacques, Jean, Michel (4) et Robert Le Liepvre, frères, filz Damien, yssu de Guillaume, annobly par charte de l'an 1479, ont justifié de leur descente ; jouiront (5). (Voir no 233.)

---

(1) Omis dans D. — (2) « Simon Le Loué, sr de Beauchamps,... anobli moyennant 600 escus valant 1350 l., et à la charge de récompense envers les parroissiens... par lettres patentes données à la Fère-sur-Oise, au mois de novembre 1543... » (*Coll. Mancel*, ms. 156.)

(3) A, D font de ce paragraphe un article différent.

(4) Omis dans E. — (5) En 1576, Jean demeurait à Fresville.

Digitized by Google

277. **Du Praël.** — Louis du Praël, filz Jacques, sieur de Morsalines, y demeurant, sergenterie et ellection de Vallongnes; veu ses tiltres, jouira.

Jacques du Praël, demeurant à (Canoville) [Ravenoville], ellection de Carentan, sergenterie de Saincte-Mère-lEglise, et les enfans de Jean, son frère, dont il est tuteur; veu leurs tiltres, jouiront (1). (Voir n° 493.)

Montfaut, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles de même, 2 et 1.*

278. **Castel.** — Jean Castel, fils Jean, annobly par chartre de juin 1593, registrée aux Comptes le 5e octobre, et aux Aydes le 4e décembre audit an; porte indannité [de] 20 l. à la paroisse de Sainct-Symphorien et de 10 l. à Neufmesnil; ordonné qu'il continuera lesdites rentes (2).

Aligre, Chamillart.

*D'or au chevron de sable.*

279. **Du Saussay.** — Jacques, Pierre, François et Charles, fils François, sieur du Saulsay, demeurans à Sainct-Patrix-de-Claye, sergenterie de Périers [B = ou la Comté], ellection de Carentan; veu leurs tiltres, jouiront. (Voir nos 103, 142, 352, 354, 386 et 1236.)

280. **Des Monstiers.** — Arthus, Ollivier et Eustache des Monstiers, filz Guillaume, ledit Artus demeurant à Neufmesnil, sergenterie (Couroye) [B = de la Haye-du-Puits], ellection de Carentan; et ledit Ollivier en la parroisse de Héauville en la Hacgue, ellection de Valongnes [B = sergenterie Tollevast], et Eustache en la paroisse de Annauville-Turneville, [B = sergenterie de la Halle], ellection de Coustances; veu leurs tiltres, jouiront. (Voir nos 332, 358, 888 et 997.)

Montfaut, 1523, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent à la bande d'azur frettée d'or.*

---

(1) Ce paragraphe omis dans A, B, C, E, F, G.

(2) « Jean Castel, sieur du Féron, controlleur du domaine de Carenten, a obtenu lettres d'anoblissement du roy Henry 4e données à Mantes, en juin 1593... moyennant 600 l. de finance... ». (*Etat des Anoblis*, n° 834.)

Digitized by Google

[f° 28]. 281. — **De Vauville.** — Thomas de Vauville, fils Robert (1), parroisse de Turquetteville à la Hacgue, sergenterie de Tollevast, ellection de Vallongnes ; veu ses tiltres, jouira.

Montfaut, 1523, 1576.

282. — **De Reviers.** — Jean de Reviers et Adrian ; Charles et Jacques, ses filz, parroisse et sergenterie de Périers, ellection de (Coutances) [B = Carentan] ; veu l'arrest par luy obtenu aux Aydes, le 16e de décembre 1588 (2) confirmatif de son ancienne noblesse, jouira. (Voir n° 982.)

Montfaut, Pâris, Chamillart.

*D'argent à six losanges de gueules, 3, 2 et 1.*

283. **De la Coudre.** — Jacques et Jean de la Couldre, frères, filz Jean, parroisse de Marchesieux, ellection de Carentan, sergenterie d'Aubigny ; veu leurs tiltres, jouiront.

Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent à l'aigle de sable, becquée, membrée et couronnée d'or.*

284. **Le Loup.** — Gédéon et Thomas Le Loup, enfans de Thomas filz Michel, annobly par chartre de septembre 1543 (3), registrée aux Comptes le 26e octobre, et aux Aydes le 22 octobre audit an, à la charge de 12 l. 10 s. d'indannité à la paroisse de la

---

(1) « Robert de Vauville que les parroissiens ont dit estre tenu pour noble d'ancienneté, et que néantmoins il vit à la peine de ses bras, à cause de sa pauvreté ». (*Rech. 1576*).

(2) « Jean et Michel dits de Reviers, frères, sieurs de la Lande-Pourrie et du Bos-Robert, impétrans de lettres en forme de dérogeance, du 20 febvrier 1585, contre les parroissiens de Périers-en-Costentin, maintenus en leur noblesse comme issus de Philipes de Reviers, vivant en l'an 1407, de la parroisse de Fréville, viconté de Vallognes, qualiffié escuier par contract de transaction faicte avec les trésoriers de Fréville... le 13 juin 1407, qui estoit le plus ancien titre de leur noblesse. L'arrest de maintenue du 16 décembre 1588 ». *Coll. Mancel*, ms. 158).

(3) « Michel Le Loup, marchand demeurant en la paroisse d'Hiéville anobly moyennant... 900 escus... à charge de récompenser lesdits parroissiens d'autant de rente annuelle que se montait son assis à taille par an..., par lettres donnez audit Ste Menehoult au mois de sept. 1543... ». (*Coll. Mancel*, ms. 156). Pierre Le Loup, de la même paroisse de Hiesville, fut anobli en 1652 et confirmé en 1665 et 1668 ; cette dernière famille figure seule dans Chamillart.

Digitized by Google

ville de Carentan, laquelle sera employée au roolle, dont ils seront garands à perpétuité.

Pâris.

285. **Des Touches.** — Pierre des Touches, de Heudymesnil, sergenterie de Périers, ellection de Coustances, vérifiera sa descente, *aliàs* [sera] imposé. (Voir nos 122, 444 et 691.)

286. **De Surtainville.** — Françoise de Surtainville, veufve de Bastian du (Bosse) [A, B, D = du Bosq], paroisse de Diguesleville, [B = sergenterie de Tollevast], ellection de Vallongnes; veu ses lettres de dérogence et preuve de noblesse de son frère, jouira. (Voir nos 92 et 335.)

287. **Le François.** — Jean Le François, fils Jean, parroisse d'Angoville [B = sur Ay], sergenterie de la Haye-du-Puis, ellection de Carentan ; veu ses tiltres, jouira.

Aligre, Chamillart.

*D'azur à la croix d'argent accompagnée de trois losanges d'or, 2 en chef et 1 en pointe* (1).

Du 12e décembre [1598].

288. **Douville.** — François d'Ouville, fils Robert, sieur de la Motte, demeurant à Urville, sergenterie de Pont-Labbé, ellection de Vallongnes, a justifié, jouira (2).

1523, 1576.

*D'azur à un écu d'or en abisme accompagné de six fermaus d'argent, 3, 2 et 1.* R. (3).

289. **Beaugendre.** — Jean Beaugendre, fils Pierre (4), parroisse de la Haye-d'Ectot, sergenterie de Beaumont, ellection de Val-

---

(1) R dit la croix « *cantonnée de quatre losanges d'or* ». Il ajoute : « D'autres disent qu'ils portent *d'argent au vol de gueules accompagné de 4 hermines de sable.* Savoir si ce ne sont point ceux de l'élection de Valognes, qui ont dérogé, qui portaient ces armes, mais ils m'ont dit qu'ils ne le savent pas eux-mêmes ».

(2) « Jean Douville contre les parroissiens d'Urville, eslection de [Valognes], maintenu diffinitivement en sa noblesse ancienne, avec despens, du 16 juillet 1534 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158). — (3) Ce manuscrit ajoute : « Décédé depuis peu d'années sans enfans ».

(4) Omis dans D.

Digitized by Google

longnes, et Jacques et François, ses fils (1); veu ses tiltres, jouira.

Montfaut, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*De gueules à deux chevrons d'argent accompagnés de trois coquilles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

290. **De Lithaire.** — François de Litehaire, parroisse de Laulne, sergenterie de (Pierres) [B = Lessay], ellection de Carentan; veu ses tiltres, jouira.

Montfaut, Pâris, Aligre, 1641, Chamillart.

*De gueules à deux fasces d'or accompagnées de six croisettes de même, 3 en chef, 2 en fasce et 1 en pointe.* R.

291. **Gaultier.** — Gilles Gaultier, parroisse de Sainct-Romphaire, sergenterie de Moyon, ellection de Coustances; veu ses tiltres, jouira. (Voir nos 170, 186, 328 et 801.)

292. **Sorin.** — François et Nicolas Sorin, frères, de Saincte-Opportune, sergenterie de (Tessy) [Lessay], ellection de Carantan et tuteur des enffans de Prothais, leur frère, nommez Jean et Nicolas, annoblis par chartre de l'an 1584, sous le nom de Nicolas, leur bisayeul, jouiront. François a un fils nommé François, demeurant à Engoville-sur-Ay, ellection de Carentan, sergenterie de la Haye-du-Puys: et est apparu par contract de mariage du dernier François, du 30e may 1597 (2). Voir nos 193 et 296.)

[fo 29] 293. **Marie.** — Michel Marie, de la parroisse de Sainct-(Hezel), [A, E = Floxel], sergenterie [B = banlieue] et ellection de Vallongnes, vérifiera par son aisné qui est [demeurant] sous [B = l'élection de] Bayeux, comme ils sont descendus de Robert, leur bisayeul. Depuis ont justifié à Sainct-Lo, jouiront. (Voir no 1056.)

Montfaut, 1523, 1576, Pâris.

*De sinople au chef d'argent, chargé d'un lion passant de gueules.* F. (3).

---

(1) A, B = ses frères.

(2) B = Lesdits François et Nicolas sont frères dudit Protais.

(3) La Recherche de 1523, pour l'élection de Valognes, mentionne Guillaume Marie, sieur de la Motte, auquel Farcy, dans sa copie de cette Recherche, a donné : « *De gueules à la bande d'argent, charge de deux filets d'azur, accompagné de six carreaux, en orle, au lambel d'or brochant.* »

Digitized by Google

294. — **Du Quesne.** — Pierre et Nicolas du Quesne, demeurant à (Semilly) [Cenilly], feront apparroir que François, leur frère, estoit fils de Jean. Depuis ont justifié, jouiront. (Voir nos **181**, 769 et 1085.)

295. **De Chantelou.** — Jean de Chantelou, fils Robert, demeurant à la Vandelée, sergenterie Blanlo, ellection de Coustances; veu ses tiltres, jouira. (Voir nos 109, 215, 828, 903, 927 et 1591.)

296. **Sorin.** — Richard Sorin, sieur de Cartot, fils Guillaume, parroisse de Saincte-Opportune, sergenterie de Lessay, ellection de Carentan, et Guillaume et Nicolas et Gilles Sorin, fils Richard, parroisse de Vesly, sergenterie et ellection susdite; veu leurs tiltres, jouiront. Ledit Guillaume a dict que Sorin, de Carentan, a voulu hanter (1) dans leur maison (2), mais n'est son parent, si ce n'est de batardise. (Voir nos 193 et 292.)

297. **Le Poupet.** — Richard Poupel, Charles et Richard, ses fils, parroisse de (Maubert) [Mobecq], sergenterie de Sainct-Eny, ellection de Carentan, a justifié d'un arrest contraditoire aux Aydes du 9e aoust 1596 (3); jouira. (Voir nos 305 et 404.)

Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur à la croix pattée d'or, accompagnée de trois croissants de même, 2 et 1.*

298. **Le Bouleur.** — François Le Bouleur, fils Jean, parroisse d'Aubigny, sergenterie dudit lieu, ellection de Carentan; veu ses tiltres, jouira (4).

Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur à 3 besans d'or, à l'étoile de même, en cœur.* F.

299. **De Saint-Germain.** — Jean et Jacques de Saint-Germain, frères, fils Jacques; ledit Jean demeurant à Angoville [B = sur-Ay], sergenterie de la Haye-du-Puy, [B = eslection de Carentan],

---

(1) C, E = entrer; G = s'enter. — (2) B = famille.

(3) Pierre Le Poupet fut anobli par charte de février 1509. (*Rech. de 1624.*)

(4) D'après la *Rech. de Pâris*, « Jean Le Bouleur, sieur du fief de Coignies », fut anobli « le 24 mars 1471, par lettre de chartre du commissaire des francs-fiefs et nouveaux acquêts ». François fils Jean descendait de ce Jean. Jacques anobli en 1576 habitait Cérences, élection de Coutances.

Digitized by Google

et ledit Jacques à Vesly, sergenterie de Lessay, ellection de Carentan ; veu leurs tiltres, jouiront. (Voir n° 337.)

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'or à une fleur de lys de gueules.* R (1).

300. **Du Chastel.** — Gilles du Chastel, sieur d'Hingreville, demeurant à Saincte-Opportune, [B = sergenterie de Lessay], ellection de Carentan, a temps de quinzaine pour apporter tiltres vallables. Depuis a satisfaict à Sainct-Lo ; a esté advoué par le sieur du Chastel, son oncle. (Voir n^os^ 363, 397, 438, 559, 613, 1077 et 1133.)

Montfaut, 1523, 1540, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*De gueules au chateau d'or crénelé, sommé de 3 tours de même hauteur, aussi crénelées d'or.* R.

301. **De Sainte-Mère-Église.** — Guillaume de Saincte-Mère-l'Église, demeurant à Sainct-Georges [B = de-Bouhon], sergenterie (Couroye) [B = de Saint-Eny], ellection de Carentan ; veu ses tiltres, jouira. (Voir n° 101.)

302. **De Thiéville.** — Nicolas de Thieuville, demeurant à Vesly, sergenterie de Lessey, ellection de Carentan ; veu ses tiltres, jouira. (Voir n^os^ 406 et 700.)

Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent à deux bandes de gueules et sept coquilles de même, 2, 3, 2* (2).

303. **D'Aboville.** — Pierre de Beauville (3), Guillaume, son fils, demeurant à Gonneville, sergenterie du Val-de-Saire, ellection de Vallongnes ; veu ses tiltres et arrest des Aydes (4), jouira. (Voir n° 394.)

Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*De sinople au chateau d'argent, flanqué de deux tours couvertes et girouettées de même* (5).

---

(1) Cet armorial ajoute : « Ne subsiste plus que par des bastards ».

(2) R et 1576 mettent les coquilles 3, 3, 1.

(3) B et E = Bauville, mais il s'agit bien de la famille d'Aboville, qui existait à Gonneville, lors des recherches de Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Aligre et Chamillart. — (4) « Jean d'Aboville, contre le procureur général, maintenu comme noble d'ancienneté, du 20 février 1519 ; il justiffia d'autre arrest donné pour Jean d'Aboville, son père, contre les parroissiens de Gonneville, esl. de Vallognes, du 20 mars 1486 ». *Coll. Mancel*, ms. 158). — (5) F = *De sinople au château de 3 tourelles*

Digitized by Google

304. **Estienne.** — Georges Estienne et Bertrand, son nepveu, demeurant à Vesly, ellection de Carentan, sergenterie de Lessey. Veu l'arrest des Aydes du 3e apvril 1579 (1), par lequel est ordonné que Pierre Estienne (2), frère dudit Georges, justifiera sa descente, à quoy néanmoins il n'a pas satisfaict, il est ordonné que par provision il sera imposé. Depuis ont justifié de tiltres de noblesse à Sainct-Lo, jouiront. (Voir nos 69, 144, 160 et 829.)

305. **Le Poupet.** — Thomas, Pierre et Charles [Le] Poupet, frères, demeurant à Lithaire, sergenterie de Lessey, ellection de Carentan, fils Eustache ; veu leurs tiltres, jouiront. (Voir nos 297 et 404.)

[fo 30]. 306. **Yvelin.** — Louis, Ollivier et Jean Yvelin, frères, demeurans à Savigny, ellection de Coustances, sergenterie Maufras, et François, fils Jean, frère des susdits, demeurant au Val de Saire, ellection de Vallongnes, descendus et tous [enfants] de Georges annobli, et Jean, fils Guillaume, leur autre frère, demeurant à Savigny, garantiront la rente de 8 l. au Roy, audit Savigny, sans adjonction. Jouiront. (Voir nos 134 et 211.)

307. **De Raines.** — Yves de Rennes (3), fils François, paroisse de Villedieu, à présent à Chancreveuil (4), eslection de Coustances, sergenterie Chalon ; veu ses tiltres, jouira.

308. **De Costentin.** — Charles de Costentin, fils Charles, demeurant à Cérances, ellection de Coustances, sergenterie de Périers ; veu l'arrest par luy obtenu aux Aydes, le 10e décembre 1597, contre le [B = procureur] général, jouira. (Voir ne 164.)

309. **Le Routier.** — Michel Le Routier, demeurant en la paroisse de Heudemesnil, sergenterie de Périers, ellection de Coustances ; veu ses tiltres, jouira (5).

Pâris, Aligre.

---

*crénelées d'argent, ajourées et maçonnées de gueules, celle du milieu supérieure.*

(1) Précédemment Thomas Estienne avait été déclaré noble, par arrêt du 15 mars 1497. (*Coll. Mancel*, ms. 158). — (2) B = et Eustache.

(3) A = des Reines. — (4) D = Champremesnil ; G = Chancemesnil.

(5) « Amaury Le Routier, contre les paroissiens d'Avranches, condampné. par provision, à la taille, arrest du 28 juin 1496 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158).

Digitized by Google

**310. Le Long.** — Gabriel Le Long, fils Bertrand, qui dict estre celuy qui obtint arrest aux Aydes, le 10e mars 1559, et comme tuteur des mineurs de Julien, frère dudit Gabriel, justifiera leur descente dudit Bertrand, dans quinzaine, *aliàs* sera faict droict. Sont de l'élection de Vallongnes, sergenterie de Tollevast, parroisse de Hardivast; l'aisné s'appelle François, est majeur. Depuis ont justifié, à Bayeux, que Gabriel et Julien sont fils de Bertrand, mais reste à montrer que François, Jean et Nicolas sont fils du dit Julien (1).

Montfaut, 1523, 1576, Pâris.

**Chanoine Le Mâle.**

(*A suivre.*)

(1) « Bertrand Le Long contre le procureur prenant le fait de son substitut, à Vallongnes, maintenu diffinitivement comme noble d'ancienneté, du 8 mars 1539 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158.)

# NOTE DE L'ADMINISTRATION

Voici la liste des abonnements versés du *15 Septembre au 15 Novembre 1919 :*

M. l'abbé Aubry, 10 fr. ; M. l'abbé Otter, 10 fr. ; M. le chanoine de la Bigne, 2e versement, 10 fr. ; M. le chanoine Eudeline, 15 fr. ; M. François Petel, 10 fr. ; Mgr Déchelette, 10 fr. ; M. l'abbé Véraquin, 10 fr. ; M. Boissais, 10 fr. ; M. Jouan, 18 fr. ; M. Le Roy Ladurie, 10 fr. ; M. l'abbé Michel, 10 fr. ; M. Vallée, 10 fr. ; M. Botel, 10 fr. ; M. l'abbé Gouget, 10 fr. ; M. de Nanteuil, 10 fr. ; M. de Blangy, 10 fr. ; M. Leroy, 10 fr. ; M. l'abbé Longuet, 10 fr. ; M. l'abbé Brunet, 10 fr. ; M. le marquis d'Eyragues, 10 fr. ; M. l'abbé Renouf, 10 fr. ; M. l'abbé Duval, 10 fr. ; M. Bréard, 10 fr. ; M. l'abbé Humblot, 10 fr. ; M. Ernult, 10 fr. ; Mlle Malhère, 10 fr. ; Mgr Lemonnier, 10 fr. ; M. l'abbé Allix, 10 fr. ; M. le vicomte d'Aigneaux, 10 fr. ; M. l'abbé Hébert, 10 fr.

Digitized by Google

# LA FÊTE DE LA RAISON

ET

# LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

## A VIRE

*10 pluviôse et 20 prairial an II*
*(29 janvier et 8 juin 1794)*

« Il faut une croyance religieuse, il faut un culte à toute association humaine », et, « si, comme en France en quatre-vingt-treize, une commotion passagère a emporté l'antique religion du pays, l'homme, à l'instant même où il avait fait vœu de ne plus rien croire, se dément après quelques jours, et le culte insensé de la déesse Raison, inauguré à côté de l'échafaud, vient prouver que ce vœu était aussi vain qu'il était impie » (1).

La province, d'où était partie l'initiative du mouvement anti-religieux, sous les auspices de quelques représentants en mission, n'avait pas attendu le mot d'ordre de la capitale pour inaugurer le culte de la Raison, et, le jour même de la grande cérémonie de Notre-Dame, il y en eut au moins deux autres semblables, l'une à Nancy, l'autre à Rochefort.

A Vire (2), c'est la société populaire qui prend l'initiative d'une

(1) A. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome III, Paris, Paulin, 1845, p. 205 et 206.

(2) Nous avons utilisé pour ce travail sur la fête de la Raison et celle de l'Etre Suprême à Vire :

I. Manuscrits des archives de Vire : — registre contenant les procès-verbaux des délibérations de la municipalité du 25 frimaire an II (15 décembre 1793) an 28 frimaire an IV (19 décembre 1795), f^os 16 et 93 ; — registre de la correspondance de la municipalité du 30 pluviôse an II (18 février 1794 an 13 messidor an IV (1^er juillet 1796), f^o 14 ; —

Digitized by Google

fête de la Raison (1). Dans sa séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794), on en discute le mode de célébration. Résumant les diverses propositions qui sont faites, le président, Pierre Gau-

---

registre contenant les procès-verbaux des séances de la société populaire du 6 frimaire an II (26 novembre 1793) an 30 brumaire an III (20 novembre 1794), f^os 33-36, 97-100, 108 et 109;

II. Manuscrits de la bibliothèque de Vire : — Etienne Crespin, *Annales de Vire* (ms. 183), tome I, rédigé de 1808 à 1826, p. 342 et 343, et tome II, rédigé de 1827 à 1834, p. 256 et 257; — Charles-Anselme Séguin, *Annales historiques de Vire et de son arrondissement*, tome III (ms. B 58), daté de 1854, sans pagination; — du même auteur, *Histoire de Vire et de son arrondissement*, tome I (ms. D 52), daté de 1858, p. 336, 337 et 344-346.

III. Imprimés : — Charles Cailly, *Discours prononcé à la Societé populaire de Vire, le jour de la Fête de la Raison, célébrée le 10 Pluviose de la II° année de l'Ere Républicaine*, Vire, Société Typographique, in-4°, 20 pages; — [Philippe Surbled-Desmoulins], *Poëme dédié à la Société populaire de Vire. le vingt Prairial, l'an 2e de la République Française, par un de ses membres*, Vire, Imprimerie Républicaine de J.-P. Lebel, in-8°, 8 pages; — Adélaïde et Agathe Guéret, *Aux Catholiques*, in-8°, 5 pages, sans indication de lieu, de date, ni d'imprimeur; — Richard Séguin, *Histoire de la chouannerie et de la restauration de la religion et de la monarchie en France*, tome II, Vire, Adam, 1844, in-18, p. 291, 302 et 303; — Abbé F.-C. Dolé, *Vie de M. l'abbé P.-F. Bazin, premier curé de Sainte-Anne de Vire et chanoine honoraire de Bayeux*, Vire, Adam fils, 1848, in-18, p. 73, note; — Abbé J. Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux. XVIIIe et IXe siècle*, Bayeux, H. Grobon et O. Payan, 1877, in-8°, p. 374 et 375; — Victor Fraitot, *Vire autrefois*, Vire, René Eng, 1897, in-8°, p. 60 et 61; — Butet-Hamel, *La société populaire de Vire pendant la Révolution*, dans le *Bulletin historique et philologique*, 1907, p. 319-322, et tirage à part, p. 26-29.

(1) M. l'abbé Sévestre signale que « les questions religieuses préoccupent beaucoup les membres de la Société populaire. Leurs délibérations roulent principalement autour de la constitution civile du clergé dont ils sont les âpres défenseurs ». Puis « une orientation nouvelle dans les idées religieuses des clubistes se manifeste. Ils sont les apôtres du culte de la Raison et de l'Etre suprême ». (*Essai sur les archives municipales et les archives judiciaires des chefs-lieux de département et de district en Normandie pendant l'époque révolutionnaire (1787-1801)*, Paris, A. Picard, 1912, p. 57.

Digitized by Google

thier, présente le programme suivant : « A neuf heures et demie du matin, le jour de la prochaine décade, tous les membres se rendront au lieu des séances. Seront invités de s'y rendre également et de prendre part à la feste les autorités constituées et un détachement de la garde nationale pour escorter. Tous étant réunis, l'on se mettra en marche pour une procession autour de la ville, pendant laquelle on chantera des hymnes civiques. On retournera au lieu d'où l'on sera parti, et là sera prononcé un discours dont le but sera d'attaquer et de terrasser les préjugés, surtout ceux qui sont le plus contraires à la raison, spécialement ceux par le moyen desquels les prêtres s'étoient ci-devant emparés de tous les esprits, avoient ensanglanté la terre et troublé la paix et le bonheur du monde. » Ce plan est adopté, puis Charles Cailly chargé du discours. Les citoyens Demortreux et Le Forestier sont désignés pour communiquer le projet à la municipalité et inviter celle-ci à donner « quelques idées qui puissent servir ou ajouter à la solemnité de la feste auguste que la société se propose de célébrer ».

Cette démarche est accomplie le 8 pluviôse (27 janvier), et Thomas-Michel Bazin en informe le conseil général de la commune, à la séance du lendemain. Le conseil, « sensible à l'invitation qui lui est faite par ses frères, et applaudissant au zèle que ces républicains déployent pour la propagation de la vraie morale et des principes de la saine philosophie », décide l'envoi d'une députation « à cette fête immortelle qui doit être le tombeau de toutes les mômeries du fanatisme » et nomme pour l'y représenter les citoyens Marais, Brenet, Bazin, Bûnout, officiers municipaux, Maurice, Châtel, De Caen, Le Peltier, notables. Le conseil fait aussi consigner au procès-verbal « son regret de ne pouvoir assister en corps à une fête qui est si chère à tous les hommes ennemis de la superstition et des préjugés ; mais les occupations du Bureau et la multiplicité des opérations de l'administration priveront plusieurs des membres du plaisir d'épancher leurs sentiments et leur joye parmi les citoyens » (1).

(1) « Le Conseil fit à cette invitation un accueil quelque peu contraint », remarque Victor Fraitot. « On ne se dérobe pas, mais on n'envoie qu'une députation. » Et, plus loin, il ajoute : « Le corps de ville était obligé de s'associer officiellement à ces cérémonies, mais

Digitized by Google

Le registre des procès-verbaux de la société populaire donne un long récit de la cérémonie du 10 pluviôse.

L'administration du district, le conseil général de la commune, les tribunaux de district et de commerce, les juges de paix, les comités de surveillance, les officiers de santé de l'hôpital militaire, ainsi qu'un détachement de la garde nationale se réunissent aux membres de la société populaire dans la chapelle de l'hôpital général.

Le président ouvre la séance, aux cris de « Vive la République! Vive la Raison ! »

On part aussitôt, en chantant « le cantique sacré ». La musique est en tête, puis viennent les corps constitués, escortés par la garde nationale, et enfin les membres de la société populaire.

Une halte est faite devant l'arbre de la liberté planté par les sans-culottes de la rue du Pont. On chante la strophe « Amour sacré de la Patrie... » et des acclamations répétées se font entendre : « Vive la République! Vive la Raison! Vive la Montagne ! »

Puis, suivi d'une foule d'hommes et de femmes, le cortège se dirige vers le temple de la Raison.

Quel édifice avait été aménagé en temple de la nouvelle divinité ?

Richard Séguin affirme qu' « on éleva, dans le sanctuaire de la grande église, une montagne de gazon sur laquelle on plaça la statue de la déesse Raison, tenant d'une main une pique au bout de laquelle était le bonnet phrygien et dans l'autre les droits de l'homme », et il ajoute : « Je l'ai vu de mes yeux ».

C'est l'église Notre-Dame que Charles-Anselme Séguin (1) et l'abbé Laffetay désignent comme temple de la Raison.

---

c'était, nous l'avons dit, sans enthousiasme. Cependant l'allure jacobine était de commande et les officiers municipaux subissaient la contrainte. »

(1) C.-A. Séguin commet deux erreurs, au sujet de la fête de la Raison, dans l'*Histoire de Vire et de son arrondissement*.

D'abord, il la fixe au 30 janvier, tandis qu'elle eut lieu le 29.

Ensuite, il prétend que le nouveau culte fut inauguré par le représentant Bouret, en mission à Vire ; or, celui-ci ne prit aucune part à cette cérémonie. En effet, quand il passe à Vire, au mois de mars sui-

Digitized by Google

Mais l'abbé Dolé dit que « la chapelle de l'Hôpital Général » a « été souillée par le culte infâme de la déesse Raison ».

Nous préférons plutôt cette dernière version qui est conforme au programme adopté, le 5 pluviôse, par la société populaire : « on retournera au lieu d'où l'on sera parti, et là sera prononcé un discours... » ; or, le cortège était parti de la chapelle de l'hôpital général, où se tenaient les séances de la société.

Dès qu'on est entré dans l'édifice, la citoyenne Langlois ainsi qu'un citoyen dont nous ignorons le nom offrent pour les défenseurs de la patrie : la première, deux draps et deux serviettes ; le second, une somme de vingt livres. Une « mention civique » leur est accordée pour ces dons, et la citoyenne reçoit l'accolade du président.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est récitée par un jeune fils de Charles Cailly, et le temple retentit d'applaudissements.

— « Chez les autres peuples de la terre — dit le président — les hommes ne sont que de grands enfans ; chez les Français, les enfans sont des hommes. Je cite le jeune Cailly pour modèle. Que l'exemple qu'il vient de donner soit suivi, et bientôt les hommes, instruits de leurs droits et de leurs devoirs, seront dignes de la liberté à laquelle ils sont appelés. Viens, aimable enfant, que je te donne l'accolade fraternelle. »

Quand un membre de la société populaire a chanté un hymne célébrant « le triomphe de la Montagne, qui a terrassé tous les ennemis de la liberté, de l'égalité, de l'unité de la République », la parole est donnée à l'orateur de la cérémonie. Aussitôt, le voile qui cache la Raison tombe, et, sur l'autel de gazon élevé dans le sanctuaire, la déesse apparaît : d'une main, elle est

---

vant, et assiste à plusieurs séances de la société populaire, « un membre demande que, pour convaincre le citoyen représentant que les sentimens que nos concitoyens viennent de manifester ne sont point factices et suggérés par les circonstances, on donne lecture du procès-verbal de la fête de la Raison. Cette lecture est faite sur le champ. Le citoyen Bouret annonce qu'il est véritablement satisfait que l'on élève ainsi des autels à la raison, sur les débris de la superstition. » Si l'on apprend alors au représentant Bouret comment s'est passée la fête de la Raison, il est évident que celui-ci n'y assistait pas et n'a pas inauguré ce culte à Vire.

Digitized by Google

appuyée sur un faisceau entouré de rubans tricolores, symbole de l'unité de la République ; de l'autre, elle tient une pique surmontée du bonnet de la liberté ; des prêtresses entourent l'autel et entretiennent le « feu sacré ».

— « Républicains, — s'écrie Charles Cailly (1) — il est enfin arrivé ce jour heureux qui doit assurer le triomphe de la Raison. Trop longtemps, les hommes ont été le jouet de l'erreur et des sots préjugés ; il est tems que le voile de l'ignorance soit déchiré et que le flambeau de la vérité brille de tout son éclat. Hommes libres, vous vous flatteriez en vain d'avoir brisé vos fers si votre raison est encore enchaînée et n'ose se dégager des liens de l'imposture et du mensonge. Comment l'homme a-t-il pu pendant tant de siècles se laisser aveugler et conduire par la pensée d'un autre ; c'est que dans tous les tems, dans tous les pays, il s'est trouvé des hommes adroits qui ont su mettre à profit l'ignorance ; qui ont su éblouir les esprits simples et crédules, au point de leur faire abandonner l'usage de leur entendement, et de les diriger »...

La première religion du genre humain a dû se borner à « reconnaître et adorer l'auteur de la nature, aimer et secourir son semblable, son frère ; telle elle aurait du se perpétuer. Comment se

---

(1) Charles Cailly, né à Vire le 16 juin 1753, « était avocat quand, sous la Révolution, il entra dans la magistrature, mais devenu bientôt suspect, il fut mis hors la loi ; il reprit, après le 9 thermidor, ses fonctions judiciaires, redevint suspect, fut accusé de favoriser les menées royalistes et destitué en l'an V de ses fonctions de commissaire près l'Administration départementale du Calvados. Le 26 germinal an V, il fut élu par son département député au conseil des Anciens, en devint le secrétaire, fut nommé ensuite, le 22 germinal an VIII, vice-président du tribunal d'appel de Caen, et, le 12 mai 1811, conseiller à la cour impériale de la même ville. Cailly accueillit favorablement le retour des Bourbons, qui le maintinrent dans ses fonctions. » (Robinet, Robert et Le Chaplain, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 1898, t. I, p. 315). Il « mourut à Caen, muni des sacrements de l'Eglise, le 8 janvier 1821. » (C.-A. Séguin, *Annales*, 3e partie). *L'Observateur Neustrien*, lui consacrant quelques lignes nécrologiques dans son numéro du 13 janvier 1821, dit aussi qu'il s'éteignit « au milieu des secours et des consolations de la religion ».

Digitized by Google

fait-il donc que l'on ne trouve plus sur le globe, de traces de cette religion primitive? » C'est la faute des prêtres.

« Dans l'antiquité la plus reculée, les prêtres, dans tous les pays, dans toutes les religions, » ont été « des êtres pétris d'orgueil, d'ambition, d'avarice et de luxure. A force de persuader aux peuples qu'ils étaient d'une nature supérieure au reste des humains, qu'ils étaient les ministres, les agens de la divinité, ils se l'étaient persuadé à eux-mêmes.

« Cependant des hommes sages parurent à différentes époques; ils cherchèrent à désiller les yeux des malheureux mortels; ils arrachèrent le masque d'hypocrisie dont se couvraient ces prêtres menteurs. Tel fut Socrate chez les Grecs, Jésus chez les Juifs; ils tentèrent l'un et l'autre de ramener les hommes aux principes de la religion naturelle, à l'égalité, à la fraternité. L'un et l'autre furent sacrifiés à la rage et à la vengeance sacerdotale, et le peuple lui-même fut l'instrument aveugle dont ils se servirent pour égorger les bienfaiteurs de l'humanité.

« La morale douce et humaine du sage Jésus devait trouver des sectateurs. Elle en eut; mais ne vous y trompez pas; elle ne conserva pas longtems sa simplicité. » En effet, « les prêtres de la nouvelle religion furent les mêmes que ceux qu'ils venaient remplacer, ils conservent le même caractère farouche, ennemi de toute humanité, ils adoptèrent les cérémonies, les usages des autres religions. » Ces « êtres barbares », ces « hommes implacables dans leurs vengeances » ont commis les pires forfaits et « ne craignent pas de répandre des torrens de sang pour assouvir leurs passions et leur fureur de dominer »...

Heureusement, « le peuple Français a ouvert les yeux à la lumière, il a cessé d'être le jouet de l'erreur et du mensonge. La raison a repris son empire et lui promet le bonheur après lequel il aspire »...

« N'allez pas croire — précise toutefois l'orateur — que je veuille détruire en vous tout sentiment de religion, je vous l'ai déjà fait sentir; il existe des rapports entre l'auteur de la nature et les êtres qu'il a créés; entre l'homme et son semblable; il est un Dieu sans doute et l'homme est son ouvrage, il a empreint son image dans le cœur du juste; mais soyez prêtre et sacrificateur; ne laissez pas usurper à un autre ce que vous pouvez faire vous-même; alors votre religion sera ce qu'elle doit être, le lien qui



Digitized by Google

unira tous les hommes par la fraternité, l'amour de l'ordre et de la justice.

« Ordre, justice, fraternité, voilà les seules bases du bonheur de la société; voilà le principe unique de la religion, tout ce qui est au delà est mensonge, charlatanisme, absurdité.

« Si vous savez vous renfermer dans ces trois points que la raison éternelle vous prescrit, vous pouvez compter sur un bonheur constant »...

Enthousiasmés par ce discours, qu'ont interrompu de fréquents applaudissements, les membres de la société populaire, à l'unanimité, en décident l'impression (1) : un exemplaire sera remis à chacun d'eux, aux autorités constituées et aux chefs de famille. Le citoyen Vincent fait généreusement don du papier qui servira pour cette publication ; il obtient une mention civique.

Les « accords brillants d'une musique guerrière » se font alors entendre ; puis un hymne est chanté en l'honneur de la Raison :

« Fille du ciel, lumière vive et pure,
Toi qui, jadis, éclairas les humains,
Sainte Raison, viens rendre à la nature,
Par tes regards, des jours clairs et sereins. »
Etc...

L'orateur de la cérémonie, prenant alors une couronne, la pose sur la tête de la déesse ; les prêtresses le couronnent à son tour, et il boit à la « fontaine de la régénération ».

Le président et les secrétaires, s'approchant respectueusement de l'autel, offrent l'encens, puis remettent aux prêtresses deux crosses épiscopales, qu'elles brisent aussitôt « avec le souris de pitié qu'inspirent de semblables hochets », et qu'elles jettent au « feu sacré », aux cris de : « Vive la Raison ! »

— « Fille du ciel, trop longtemps inconnue sur la terre — dit le

(1) Ce discours est le dernier ouvrage connu sorti des presses de la Société Typographique de Vire (C.-A. Fédérique, *L'imprimerie à Vire depuis son introduction jusqu'à 1800*, dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie publié par l'Association Normande*, Caen, Henri Delesques, 1897, p. 172). La bibliothèque de Vire en possède un exemplaire, catalogué P 849.

Digitized by Google

président — je viens au nom de la Société Républicaine, jurer de ne reconnaître d'autre culte que le tien et celui de la vertu. » Et tous les assistants de s'écrier, « dans un saint enthousiasme » : « Nous le jurons ! Nous le jurons ! »

Les prêtresses couronnent le président, qui boit aussi « l'eau de la régénération », puis se retire au bureau, avec ses secrétaires, Goupil et Mauduit.

On chante encore un hymne à la Raison :

« Assez longtems sur ces autels,
On vint adorer le mensonge ;
Grâce à la raison, les mortels
Vont enfin achever leur songe.
Français, avec moi
Verrez de la foi
Le frivole mystère.
Mettez sous vos pieds
Les sots préjugés
La raison vous éclaire »
Etc...

Puis, les quelques prêtres qui font partie de la société populaire portent chacun sur l'autel « un livre renfermant les erreurs qu'ils ont trop longtemps enseignées » ; ce livre est aussitôt déchiré et jeté au feu par les prêtresses. Les « anciens apôtres de la superstition » boivent, à leur tour, à la « fontaine expiatoire ».

— « La fête de la Raison est aussi celle de la Nature », dit le président, qui chante un hymne en son honneur et à celui de l'hymen.

Les « bouquins de la chicane » sont remis aux prêtresses par ceux des membres de la société qui, « connus autrefois sous le nom d'hommes de loi, ne veulent plus être connus que sous le nom d'hommes libres ». Le citoyen Mauduit livre aux flammes le règlement des aides et des gabelles, qui « trop lungtemps avaient fait le malheur de ses semblables ». Il dépose sur le bureau ses parchemins de bachelier, de licencié et de procureur, et le feu « fait justice de ce ramassis de gothiques erreurs qui ont, depuis tant de siècles, perpétué les haines et les divisions, appauvri le peuple et nourri l'hydre de la chicane, que la Convention a frappée de mort. »

Digitized by Google

Après un nouvel hymne, le citoyen Chesné dépose sur l'autel les vases d'argent appartenant à la congrégation de Sainte-Anne ; il en fait don à la patrie et obtient une mention civique.

Enfin, on termine par le chant des sans-culottes, dont les refrains sont répétés par tous les assistants et entrecoupés de cris : « Vive la République ! Vive la Raison ! Vive la Montagne ! A bas les tyrans de toute espèce ! Vivent les sans-culottes ! Vive le peuple souverain ! »

Telle fut l'une des manifestations de ce nouveau culte qui ne devait pas tarder à tomber « partout dans le discrédit et le ridicule » (1).

*
* *

Poussé par des motifs politiques autant que religieux à s'opposer au culte de la Raison, Robespierre obtint de la Convention, le 18 floréal an II (7 mai 1794), un décret reconnaissant l'existence de l'Etre Suprême ainsi que l'immortalité de l'âme et instituant des fêtes « pour rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être ».

La fête de l'Etre Suprême fut célébrée à Vire le 20 prairial an II (8 juin 1794), le jour même où Robespierre, présidant celle de Paris, prononça le discours qu'il avait fait composer par un Virois (2).

---

(1). A. Aulard, *Le culte de la Raison et de l'Être suprême* (*1793-1794*), Paris, F. Alcan, 1892, p. 203.

(2) Le discours prononcé par Robespierre à la fête de l'Être Suprême est l'œuvre, en effet, d'un ancien aumônier de Stanislas Leczinski : Pierre-Charles-François Porquet, né à Vire le 12 janvier 1723.

La révélation de cette curieuse anecdote fut faite au public, en 1816, par Antoine Sérieys. Cet historien, dans une comparaison entre Fouché et Robespierre, dit, en parlant de ce dernier : « Il lança sur l'échafaud les impies qui voulaient introduire une doctrine impie, et proclama l'existence d'un être suprême. On se souvient du fameux discours qu'il prononça à ce sujet, qui, à la vérité, n'était point de sa composition, mais dont il avait adopté les principes. » Et Sérieys ajoute en note : « Ce discours sur la fête de l'être suprême fut composé par *M. Porquet*, précepteur de M. de Boufflers. Nous rapporterons à ce sujet une anecdote qui n'est point connue, et que nous tenons de M. de Boufflers lui-même. Peu de jours avant cette fête, Robespierre envoya

Digitized by Google

Le 8 prairial (28 mai), le conseil général de la commune prend ses dispositions en vue de la cérémonie. Il décide qu'on apposera, le plus tôt possible, au-dessus de la porte de la ci-devant chapelle de l'hôpital général, l'inscription ordonnée par un décret du comité de salut public : « Le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme ». Le citoyen Desroques est chargé d'enlever de cet édifice le blé ainsi que tout ce qui pourrait l'encombrer. A l'architecte Richer, le soin est confié d'aménager et d'orner le temple.

Dans sa séance du 12 prairial (31 mai), la société populaire entend la lecture d'un programme de la cérémonie qui doit avoir lieu le décadi suivant et donne mission à quatre de ses membres de le communiquer à la municipalité.

Celle-ci invite la société, « qui a si bien préparé le plan de cette fête, de vouloir bien se charger de l'exécution des cérémonies, de la direction des marches et du discours à prononcer,

---

chercher cet abbé, qui demeurait à Passy, avec ordre de se rendre sur-le-champ auprès de sa personne. Porquet, en lisant cet ordre, pâlit, mais il se rendit aussitôt auprès de Robespierre qui, voyant son trouble, se mit à sourire : « Rassurez-vous, lui dit-il, mon cher abbé; j'ai besoin d'un discours pour la fête de l'être suprême, et c'est vous que j'ai choisi pour le composer. » Porquet le remercia et répondit parfait tement à sa confiance. »

Ce fait a été plusieurs fois rapporté depuis ; voici la bibliographie sur ce sujet : — [Antoine Sérieys], *Fouché (de Nantes). Sa vie privée, politique et morale depuis son entrée à la Convention jusqu'à ce jour*, Paris, Mathiot, 1816, p. 168 et 169 ; — [Antoine Sérieys], *La Harpe peint par lui-même*, Paris, Plancher, 1817, p. 36 et 37 ; — Charles Chabot, *Ce bon Monsieur de Robespierre !!*, Paris, Dentu, 1852, p. 37 et 38 ; — compte-rendu d'une conférence sur l'abbé Porquet faite par M. Charles Porquet, le 27 mai 1910, à la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, dans *L'Echo de Versailles et de Seine-et-Oise*, n° du 3 juin 1910, reproduit dans *Le Bocage*, n° du 17 juin 1910 ; — entrefilet dans le *Journal des Débats*, n° du 6 juin 1910 ; — Louis Madelin, *Le règne de la Vertu*, dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 février 1911, p. 889 ; — Charles Porquet, *L'abbé Porquet (1723-1796)*, dans *Le Pays Bas-Normand*, Flers, Folloppe, 1912, p. 31-38, et tirage à part, p. 32-38 ; — Albert Malet, *Cours complet d'histoire à l'usage de l'enseignement secondaire. XVIIIe siècle. Révolution, Empire (1715-1815)*, Paris, Hachette, 1912, p. 458.

Digitized by Google

dans lequel le fanatisme et la superstition doivent être présentés avec leurs couleurs noires et l'Être Suprême avec toute sa magnificence. Les occupations du corps municipal ne lui permettent pas de remplir cette tâche avec autant de succès qu'on en peut espérer d'une société nombreuse qui comprend dans son sein des hommes remplis de talents et de patriotisme et dont les affaires publiques n'ont pas encore fixé tous les instants. Nous ne doutons point — ajoutent les membres du conseil général — que tous nos concitoyens n'accourent en foule pour contempler un si superbe spectacle, et que, dans un si beau jour, ils n'abandonnent le soin de leurs maisons pour se livrer aux transports de la joie universelle. Le François, dégagé du joug des préjugés religieux, riroit aujourd'hui de la police des despotes qui ordonnoit sous peine de punition de fermer sa boutique en l'honneur de telle ou telle divinité qui s'étoit approprié les hommages du jour : libre comme l'air qu'il respire et sans être asservi à aucun culte, il est entraîné par un penchant irrésistible à toutes les fêtes morales qui lui rappellent les époques brillantes de notre heureuse révolution. »

Dans sa séance du 15 prairial (3 juin), la société populaire décide que son comité d'instruction publique nommera un de ses membres pour faire un discours, que le citoyen Demortreux sera adjoint à ce comité pour former un chœur de musique, enfin que le président choisira douze membres pour l'exécution des cérémonies pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité au cours de la fête. Sur-le-champ, sont désignés les citoyens Le Baron, François Allais, Richard Surbled, Le Monnier Jeulière, Guillaume Le Moine, Saillofest Pallière, Renault Guillerie, Pierre Madelaine, Etienne Le Mercier, Juhel fils, Julien Gosselin et Frédéric.

Le surlendemain, nouvelle réunion, à laquelle on apprend que l'architecte Richer a refusé, sous des prétextes insuffisants, d'exécuter les préparatifs qu'on lui a confiés. Il est décidé que les citoyennes, particulièrement celles qui sont douées d'une belle voix, seront invitées à la fête.

La veille du grand jour, les membres de la société se retrouvent encore pour les derniers préparatifs et conviennent d'assister en corps à la cérémonie. Il est arrêté que les douze censeurs porteront comme insigne un ruban tricolore au bras gauche. Puis, un des secrétaires donne lecture d'une lettre par laquelle le citoyen

Digitized by Google

Richer se justifie de l'accusation portée contre lui, l'avant-veille. On reconnaît que celui ci a toujours fait preuve de zèle pour le bien public et n'a pas refusé de travailler au temple, mais qu'il était occupé aux hôpitaux civil et militaire.

Le registre de la société populaire ne contient pas, comme pour la fête de la Raison, un procès-verbal de celle de l'Être Suprême, et nous n'avons de cette dernière que les récits de Crespin et des deux Séguin.

« Le 8 juin 1794 (20 prairial an II), jour de la Pentecoste, — raconte Crespin — on célébra dans l'église Notre-Dame de Vire la fête de l'Être Suprême. Il y avait dans le sanctuaire, pour décoration, un tonneau debout, entouré de gazons, d'outils servant à l'agriculture, une couronne et un sceptre renversés. On y chanta en chœur un hymne à l'Être Suprême. Sur le haut de l'autel dressé était la femme du général Esnault, sous le titre de déesse de la Raison, assise, tenant de la main droite l'arbre et le bonnet de la liberté, à laquelle on semblait rendre hommage comme à un dieu. On lui avait placé entre les deux jambes un vase d'airain, dans lequel il y avait du vin, et les autorités y puisaient avec des verres et buvaient en donnant des marques d'allégresse, suivies de chants républicains et de cris répétés de : « Vive la République! Vive la déesse de la Liberté! ». Après la cérémonie, on fut reconduire cette déesse à son logement avec les mêmes cérémonies que celles pour l'aller chercher. Les voici : toutes les autorités, escortées par la garde nationale de Vire, la musique en tête, se rendirent au domicile de la déesse, qui vint avec tout le cortège, assistée de deux des demoiselles Guéret (dont la mère tenait l'auberge Saint-Pierre, au milieu de la rue du Calvados) et on la reconduisit de même. Lors du rétablissement de la Religion, ces demoiselles firent amende honorable pour y rentrer. Il est à remarquer que cette femme (déesse) était couverte de gale, et. comme elle avait des manches très courtes, elle se couvrit les bras d'une gaze très fine, pour ne pas perdre la couleur de la chair, mais qui n'empêchait pas d'apercevoir la gale. »

En lisant ce compte-rendu, on est porté à penser que l'auteur a confondu les deux fêtes de la Raison et de l'Être Suprême; d'ailleurs, on ne trouve pas trace de la première dans son manuscrit.

Digitized by Google

Richard Séguin — dont Léon de La Sicotière (1) dit qu' « il est ignorant et crédule au-delà de tout », qu' « il brouille et confond toutes les dates » — semble ne pas avoir évité le même défaut. La « grande fête de la Liberté, une des plus solennelles et la plus mémorable de toutes », dont il fait le récit, n'aurait-elle pas été inspirée par ses souvenirs mêlés des deux fêtes de la Raison et de l'Être Suprême? « Quoiqu'il y ait peu de temps que ces sottises soient passées — dit-il lui-même — cela paraît déjà si vieux qu'on s'en souvient à peine ».

« Voici donc — écrit-il — l'ordre qu'on y garda et dont je fus témoin, au moins en partie. La déesse fut conduite en procession par les rues et les places publiques, dont les maisons étaient décorées de branches de chêne et de festons. Elle était précédée d'un grand nombre de sans-culottes et de jacobins en bonnets rouges, et suivie de jeunes filles patriotes, vêtues de robes blanches et couronnées de fleurs, qui tous chantaient au bruit d'une bruyante symphonie des couplets composés en son honneur. Arrivée au temple de la Raison et placée sur l'autel, les ministres de la nouvelle idole lui offrirent, dit-on, car je n'entrai pas, ne voulant pas souiller mon âme de cette infamie, quelques sacrifices, en brûlant à ses pieds l'évangile, les croix, les bréviaires, chapelets et autres signes de la religion chrétienne, qu'ils appelaient les hochets de la superstition. Les autres lui protestèrent qu'elle serait désormais la seule divinité qu'ils honoreraient. Ces formalités se répétèrent dans toutes les villes de France, à quelques différences près. Enfin, après un grand nombre de cérémonies, chants, discours philosophiques entremêlés de concerts de musique, ils buvaient avec une coquille l'eau lustrale de la piscine de la déesse. Ce n'était pas du nectar, au rapport des adeptes de Vire, et la déesse exhalait une odeur qui n'était pas celle d'ambroisie, car elle était *galeuse*. »

Charles-Anselme Séguin fait un récit analogue à celui de son père. Pour lui aussi, il s'agit d'une fête de la Liberté, dont nous n'avons trouvé aucune autre trace; mais il ne semble pas douteux qu'il a l'intention de raconter celle de l'Être Suprême, quoiqu'il la fixe au 28 juillet.

---

(1) L. de La Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*, Paris, Plon et Nourrit, 1889, t. I, p. IX.

Digitized by Google

Il ne faut peut-être pas reprocher à ces historiens d'avoir confondu deux cérémonies : nous sommes portés à croire que les révolutionnaires virois, comme la plupart de leurs contemporains (1), distinguèrent peu le nouveau culte de celui de la Raison, et peut-être les deux fêtes ne furent-elles pas très différentes l'une de l'autre (2).

Mais, tandis que Crespin place le temple de l'Être Suprême dans l'église Notre-Dame, Charles-Anselme Séguin, puis l'abbé Laffetay le disent dans la chapelle de l'hôpital général.

Or, depuis le 25 pluviôse (13 février), la société populaire a quitté cette chapelle pour tenir ses séances dans l'aile de l'église de Notre-Dame construite en 1764, et deux procès-verbaux retiennent notre attention à ce sujet. A la réunion du 23 messidor (11 juillet), « un membre dit qu'il est urgent de faire clore la partie de la salle du costé du temple, attendu les dangers qui résulteraient des fouilles que l'on y va continuer pour l'extraction du salpêtre. La motion est appuyée fortement et mise aux voix. La société arrête que les commissaires chargés de la construction de l'intérieur de la salle feront clore en colombage le plus tôt possible cette partie de la salle. Elle arrête également d'inviter la municipalité de prendre les plus grandes précautions en fouillant dans le temple afin de prévenir, en brûlant les corps odoriférants, les dangers qui résulteraient des miasmes pestilentiels qui s'en élèveroient. » Et, quatre jours plus tard, « un membre propose que la société tienne ses séances dans la grande salle du tribunal de district, pendant qu'on travaille à faire la clôture du côté du temple de l'Être Suprême », ce qui est aussitôt décidé. Il est donc certain qu'en messidor l'église Notre-Dame était transformée en temple de l'Être Suprême : ne l'aurait-elle pas été dès le 20 prairial?

Quoi qu'il en soit, les membres de la société populaire, après avoir pris part à la fête, tiennent une séance, présidée par Demortreux.

On y demande au ci-devant abbé Surbled-Desmoulins une seconde lecture du discours en vers qu'il vient de prononcer. Elle

(1) A. Aulard, *op. cit.*, p. 344 et suiv.

(2) C'est aussi l'opinion de Victor Fraitot.

Digitized by Google

est entendue avec un vif intérêt, très applaudie. L'impression est même votée à l'unanimité (1); un exemplaire sera distribué à chaque membre de la société.

La publication du discours prononcé par un citoyen du comité d'instruction publique est, elle aussi, décidée. mais deux commismissaires sont chargés d'inviter la municipalité à en faire les frais (2).

Si, d'après les historiens locaux, le culte de l'Être Suprême fut, à Vire, assez semblable à celui de la Raison, il faut cependant reconnaître que le ci-devant abbé Surbled (3) ne confond pas l'un et l'autre dans les cent-quatre-vingt-deux vers qui composent son poème.

Il proclame d'abord l'existence de Dieu :

« L'homme, dans tous les tems, civilisé, sauvage,
A la divinité consacra son hommage.

---

(1) Ce discours fut, en effet, publié. La bibliothèque de Vire en possède deux exemplaires, intercalés dans les manuscrits A 190 et B 122.

(2) Le 22 prairial (10 juin), la lecture du procès-verbal de la séance de l'avant-veille souleva une assez longue discussion, et, « après bien des débats, on a ainsi rétabli l'arrêté de la société : La société juge digne de l'impression le discours prononcé à la fête dédiée à l'Être Suprême par un des membres de son comité d'instruction publique et elle arrête qu'elle enverra deux commissaires à la municipalité de la commune de Vire pour lui émettre son vœu et l'engager à faire les frais de l'impression ». La municipalité jugea-t-elle bon de ne pas accéder au vœu émis par la société populaire ? Toujours est-il que nous n'avons pas trouvé trace de cette publication.

(3) « Surbled-Desmoulins, Philippe, jura et fut curé schismatique de Saint-Aignan (Seine-Inférieure). De plus, il prêta le serment de haine à la royauté le 16 messidor an 6. Rentré à Vire après la suppression du culte, il obtint une pension de 1.000 livres. » (C.-A. Séguin, *Annales*, 3e partie). Il figure en tête d'une liste de prêtres de la ville et du canton de Vire qui déclarent, le 13 juillet 1802, « adhérer au concordat passé entre le souverain pontife Pie sept et le gouvernement français, et être dans la communion de Monsieur Charles Brault nommé évêque de Bayeux par le premier consul et institué par le pape » (Archives de Vire). Il mourut à Vire le 13 décembre 1820, âgé de soixante quinze ans. Son acte d'inhumation, dans le registre de catholicité, le qualifie de « prêtre, administrateur des hospices civils et du collège de la ville de Vire ».

Digitized by Google

Hébreu, Mahométan, Catholique, Chinois.
Tous, comblés de ses dons, ont reconnu ses lois.
Eh ! qui considérant les diverses merveilles
Qui charment nos regards, qui flattent nos oreilles
La majesté des cieux, l'abondance des champs,
Le contraste et l'accord des divers élémens,
Oserait au hazard, aveugle Dieu des hommes,
Attribuer l'honneur de l'état où nous sommes ! »

Après avoir sévèrement blâmé toutes les religions qui se disent révélées, après avoir parcouru

« De nos absurdités le vaste répertoire »,

l'orateur s'écrie :

« Quel miracle soudain a fait la liberté !
Le Français n'aime plus rien que la vérité,
La vérité du ciel interprète fidèle :
L'homme qui la connaît ne peut plus aimer qu'elle,
Rougis à son approche, hipocrite (*sic*) menteur,
Qui médites le crime, et qui peins la candeur
Tu crois en imposer, en feignant le scrupule;
Ne sais-je pas combien ton culte est ridicule?
« C'est assez des humains, soit trompés, soit trompeurs,
Envisager les torts ou plaindre les malheurs :
L'erreur qui déchaîne les vices sur la terre,
L'erreur est expirante et l'horison (*sic*) s'éclaire.
Le Français détrompé, fidèle à la raison,
N'aura plus désormais d'autre religion.
Son culte est délivré de frivoles entraves.
Dieu peut-il être bien servi par des esclaves !
Je puis donc librement lui présenter mes vœux,
Et tout l'art de lui plaire est d'être vertueux.
Disparaissez, fuyez, dégoûtantes chimères,
Vous avez trop longtemps ensorcelé nos pères. »

Puis, exposant la supériorité de sa philosophie sur la religion qu'il a abandonnée, le ci-devant abbé arrive à proclamer l'immortalité de l'âme, à laquelle il croit toujours :

« Tant de pressentimens dont je suis agité,
Ne m'assurent-ils pas de l'immortalité !

Digitized by Google

Non, je ne puis penser que l'âme soit mortelle.
A l'admirer un jour, la voix de Dieu m'appelle.
Je conçois que la mort conviendrait aux méchants :
Ils craignent d'un vengeur les justes châtiments.
Imprudent raisonneur, ta doctrine fatale
Me fait, sans hésiter, deviner ta morale ;
Car l'homme vertueux, qui n'a point de remords,
Ne croit pas que l'esprit périsse avec le corps.
Or, si nous supprimons la justice céleste,
Quel sera notre sort ? Le désespoir nous reste. »

Il termine par cette invocation :

« O toi qui créas tout, maître de l'univers,
Qui régis le soleil, et qui contiens les mers ;
Toi, qui du monde entier entretiens l'harmonie,
Accorde, Dieu puissant, la paix à ma patrie !
L'aurais-tu faite en vain ? Tu fis la liberté.
Tout roi qui la détruit enfreint ta volonté.
Fais un nouveau prodige ; inspire au fanatique
Le désir de chanter : *Vive la République.* »

*
* *

Comme épilogue à ces cérémonies des deux cultes par lesquels « en l'an II la France révolutionnaire essaya, sans y réussir, d'abolir la religion chrétienne » (1), nous reproduisons un imprimé devenu très rare (2) : l'amende honorable faite par deux Viroises qui avaient tenu un rôle dans ces fêtes (3).

---

(1) A. Aulard, *op. cit.*, p. V.

(2) La bibliothèque de Vire en possède un exemplaire, catalogué P 728.

(3) Ces deux Viroises, Anne-Madeleine-Adélaïde Guéret, née à Vire le 6 février 1779, et sa sœur, Agathe-Emilie, née à Vire le 30 juillet 1781, étaient filles de Philippe-Nicolas-Antoine Guéret et d'Anne Le Vallois. Pendant la révolution, cette dernière, devenue veuve, tenait l'auberge Saint-Pierre, située au milieu de la rue du Calvados. D'après Crespin (*op. cit.*, t. II, p. 230), la protection de cette femme, « vis à vis de toutes les autorités, était d'un grand poids ». Ses filles, dit le même annaliste, « jouaient alors un grand rôle, elles étaient appelées

Digitized by Google

## AUX CATHOLIQUES

« *O ! bons Catholiques, qui fidèles à la grâce, avez dans ces jours d'iniquité, triomphé de tous les assauts livrés à votre foi, permettez que deux grandes coupables, deux jeunes infortunées s'adressent aujourd'hui à vous, et réclament votre puissante intercession auprès de Dieu et de l'Eglise.*

« Depuis plus de deux ans, nous ne cessons de faire des démarches, pour être admises au Tribunal de la Réconciliation, prières, larmes, recherches pénibles et réitérées ; rien ne nous a rebuté (*sic*) ; et rien encore n'a pu nous procurer cette faveur. Nous n'osons en murmurer ; c'est sans doute un effet de la colère de Dieu et de l'indignation de l'Eglise, justement irrités contre nous : mais notre crime pour être énorme, serait-il donc irrémissible ? Nous l'avons porté, il est vrai, jusqu'à nous asseoir sur les Autels du vrai Dieu, et là placées aux deux côtés de celle qui figurait la chimérique déesse de la raison, et représentant nous-mêmes les fausses divinités de la Liberté et de l'Egalité, nous avons reçu conjointement avec elle un encens, qui n'appartient qu'à lui

---

dans toutes les cérémonies ». Agathe Guéret épousa un négociant de Caen, et sa sœur, un négociant de Vire, Jean-Jacques Châtel.

Il existait, à Vire et aux environs, plusieurs familles portant le nom de Guéret, mais n'ayant aucun lien de parenté entre elles et différant tant par la condition sociale que par les convictions politiques et religieuses. Si les Guéret de l'auberge Saint-Pierre tenaient une place importante dans le milieu révolutionnaire virois, il en était tout autrement de Pierre Guéret, sieur du Manoir, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du corps de Stanislas Leczinski, puis du comte de Provence. Un registre de la municipalité d'Etouvy, conservé dans les archives de cette commune, signale les perquisitions opérées en 1792 et 1793, dans son domaine du Rocher, où, en 1796, il donna asile au fameux chef royaliste Michelot Moulin, atteint par une balle au combat qui se livra près du vieux château de Tracy (L. de La Sicotière, *op. cit.*, t. I, p. 514 ; — *Mémoires de Michelot Moulin sur la chouannerie normande*, publiés par L. Rioult de Neuville, Paris, Picard, 1893, p. 104). Parmi les quinze frères et sœurs de Pierre Guéret, Marie-Marguerite était religieuse à Avranches et Michel, prêtre. Celui-ci fut le dernier prieur de l'Hôtel-Dieu de Vire : il donna sa démission, le 24 mai 1793, après avoir refusé de prêter le serment schismatique.

Digitized by Google

seul. Toutefois nous devons à la vérité de dire, qu'on nous avait caché soigneusement le but infâme de cette fête consacrée à la plus exécrable impiété. Nous ne nous en apperçûmes (*sic*) qu'au moment où d'indignes chrétiens métamorphosés tout à coup en Payens, vinrent brûler à nos pieds les Saints Evangiles, vomir contre la Religion et son Christ des blasphèmes dignes des Démons, boire de l'eau Lustrale, et protester de ne reconnaître d'autres divinités que la plus abjecte, la plus immonde... De grâce dispensez-nous de vous retracer tout ce qu'eut de dégradant et de monstrueux cette nouvelle espèce d'Idolâtrie. Et nous en avons été les lâches complices... Et nous en avons été en quelque sorte les vils instrumens... Quelle impiété ! Quelle infamie ! Ah ! la honte et le remords qu'elles nous causent, nous suivent partout. Odieuses à Dieu que nous avons si indignement outragé, odieuses aux hommes que nous avons si horriblement scandalisés, odieuses à nous-mêmes, il semble que tout nous repousse et nous accuse.

« Pour vous heureux Chrétiens, qui, n'ayant pris part à ces abominations que par vos gémissemens vers le Ciel, jouissez de la paix d'une bonne conscience, ayez pitié de l'état malheureux où sont réduites nos âmes. Si l'ignorance où nous étions, sur l'impiété du rôle qu'il nous fallait jouer, ne peut excuser la détestable lâcheté de nous y être prêtées, lorsqu'elle nous fut connue, si la faiblesse de notre âge, si la violence qui nous fut faite, si les sanglots que nous poussâmes au milieu de cette fête Payenne, ne peuvent diminuer rien de l'odieux de ce crime, du moins laissez-vous toucher par l'humiliant aveu que nous en faisons publiquement, par le repentir amer que nous ressentons de l'avoir commis, et cessez de nous éviter comme deux objets d'horreur. Nous savons que Dieu ne dédaigne point la prière du juste, et que la charité couvre une multitude de péchés. Nous frustreriez-vous de l'espoir que nous avons en celle dont nos cœurs sont remplis ? Non, vous crierez pour nous vers le Seigneur, vous lui présenterez nos larmes, nos gémissemens, notre profonde douleur. La défiance de nos dispositions autant peut-être que le malheur des tems, a dérobé à nos recherches vos fidèles Ministres ; vous leur garantirez celles où nous sommes de subir toutes les épreuves, toutes les pénitences qu'on exigera de nous ; vous ferez plus encore, vous nous procurerez auprès d'eux un accès favorable, et nous

Digitized by Google

vous devrons le précieux avantage d'être réconciliés avec le Seigneur, avec vous-même (*sic*) et avec toute l'Église catholique.

« Nous l'abjurons en face du Ciel et de la Terre cette impiété qui nous a retranchées de son sein. Nous confessons l'unité d'un Dieu en trois personnes. Nous croyons que la seconde personne de cette ineffable Trinité, revêtue de notre humanité (J. Ch.), a souffert la mort comme homme pour la rémission des péchés de tous les hommes et qu'ayant donné comme Dieu un prix infini à ses souffrances, quelque grand que soit notre crime, il peut être effacé par application de ses mérites. Oui nous croyons fermement ces consolantes vérités, ainsi que toutes celles que ce Divin Sauveur a révélées, dont l'Église Catholique, Apostholique (*sic*) et Romaine son épouse, est seule dépositaire ; et nous sommes prêtes a sceller de notre sang cette profession de foi. Nous la rendons publique par la voie de l'impression, afin de réparer autant qu'il est en nous le scandale que nous avons donné.

« Adélaïde GUERET, } de Vire ».
« Agathe GUERET, }

Le souvenir de ces fêtes de la Raison et de l'Etre Suprême a été conservé jusqu'à nos jours par la tradition locale (1).

---

(1) L'incident suivant, rapporté par Crespin (*op. cit.*, t. II, p. 228-230), montre combien vif était ce souvenir en 1832 :

« Le dimanche 24 juin 1832, la procession du Sacre s'est faite comme d'ordinaire. Les autorités, invitées suivant l'usage, écrivirent, après délibération, à Monsieur le curé, qu'elles n'y assisteraient point. La Garde nationale ne fut point commandée, mais le maire et le commandant autorisèrent les gardes nationaux, en tant que ceux qui le voudraient, d'y aller. Il s'y en trouva environ 120, compris la musique et 6 tambours, et une affluence de monde. Cette procession fut protégée par un temps admirable ; il y avait beaucoup de reposoirs ; elle ne rentra qu'à une heure. On s'aperçut peu de l'absence des autorités, dont quelques-unes parurent très mécontentes du succès. Il y aurait eu davantage de gardes nationaux, si M. Chatel, fils Jean-Jacques, ancien musicien et qui s'était fait nommer sous-lieutenant, n'était allé en grande diligence chez eux leur dire, la veille au soir, qu'il y avait contre-ordre, qu'il était défendu d'aller à la procession. Il eut encore la bêtise de se vanter qu'il avait payé à boire aux tambours pour qu'ils n'y allassent pas. Quantité de gardes nationaux, qui s'attendaient à

Digitized by Google

Quant aux deux édifices religieux dont il a été parlé au cours de ce récit, l'un seulement, l'église Nore-Dame, a été rendu au

---

assister à la seconde procession du Sacre (dimanche 1er juillet), étaient dans l'intention de faire faire des habits militaires pour ce jour-là ; mais ce M. Chatel et plusieurs autres impies firent tant de démarches auprès de l'autorité que M. Deslongrais, premier adjoint du maire, écrivit au commandant que les gardes nationaux ne pouvaient assister à la procession en armes. En conséquence, le commandant réunit les gardes nationaux, ce dimanche, à six heures du matin, et, après l'exercice ordinaire, il donna connaissance des ordres qu'il avait reçus. Les gardes nationaux, en grande partie, furent très mécontents, mais il fallut obéir. La procession ne s'en fit pas moins avec calme, et, quoique le temps fût beau et que beaucoup de monde y assistât, elle n'était pas aussi brillante que la première. Chatel, ci-devant nommé, satisfait d'avoir réussi, parcourut, avant la procession, les rues par où elle devait passer. Il voulut critiquer un reposoir auquel travaillait la femme de Nicolas Magne, chaudronnier, au haut de la rue du Calvados. Le pauvre garçon avait sans doute oublié qu'il s'adressait à une femme qui ne craignait pas de dire publiquement et à haute et intelligible voix la vérité à ceux qui avaient le malheur de l'attaquer. Elle lui dit : « Tu aimerais mieux faire comme ta mère (alors demoiselle Guéret, qui occupait l'auberge Saint-Pierre, au milieu de la rue du Calvados ; le bâtiment ne sert plus d'auberge, il a été vendu à plusieurs personnes qui l'occupent) et sa sœur, qui est à Caen (mariée à M. Verrier, négociant à Caen) qui adoraient et assistaient une femme à qui on avait donné le titre de déesse de la Liberté (la femme d'un général Esnault qui était à Vire), sur l'autel de la patrie qui avait été élevé en gazon dans le chœur de Vire (cette femme qui était galeuse depuis les pieds jusqu'à la tête, qui s'était couvert les bras de gaze pour qu'on n'aperçût pas sa gale). Cela te conviendrait sans doute mieux que d'adorer ton Dieu, qui te jugera un jour ? Prends garde d'être obligé de faire, comme ta mère, amende honorable de toutes ses belles actions. » Un nommé Gaulard, enfant naturel, marié à une des filles de Le Grain, meunier de Vire, voulut aussi dire quelque chose. La femme Magne lui dit : « Est-ce toi, enfant de 36 pères, qui voudrais aussi parler ? Tu devrais te cacher. » Ils n'en voulurent pas davantage et se retirèrent. »

En 1853, l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, qui se trouve toujours dans l'ancienne chapelle de Saint-Michel, fut offert à l'église Notre-Dame par Pierre-François-Constant Châtel, époux de Marie-Anne Jourdan, père de Constant et Eugène Châtel. C'est ce qu'atteste l'inscription suivante : « *Hoc altare erectum est anno 1853 ex dono Constantis Chatel.*

Digitized by Google

culte catholique (1). La chapelle de l'hôpital général, après avoir été utilisée comme dépôt de pompes, fut transformée en salle de théâtre.

Jean PORQUET.

---

*Ora, Piisima Mater, pro donatore et Maria Anna Jourdan, hujus uxore, atque Constantis et Eugenio, eorum filiis.* » Ce donateur était le frère de Jean-Jacques Châtel, époux de cette Anne-Madeleine Adélaïde Guéret dont nous avons reproduit l'amende honorable. Les deux frères, nés, celui-ci en 1775, celui-là en 1787, étaient fils de François Châtel et de Madeleine Le Vallois.

(1) Le culte schismatique y fut repris en 1797 et Bertrand Porquet, vicaire constitutionnel de la paroisse dès 1792, fut élu curé le 3 août 1800, en remplacement de Jean Alais, qui avait abandonné son poste depuis plusieurs années. En 1802, Bertrand Porquet adhéra au concordat et se soumit à l'autorité de Mgr Brault, le nouvel évêque de Bayeux et Lisieux, qui le nomma curé de Saint-Martin-de-Tallevende et confia la paroisse Notre-Dame de Vire à Thomas-François Alais. Cf. Jean PORQUET, *Notes sur Bertrand Porquet curé constitutionnel de Notre-Dame-de Vire (1800-1802)*, dans la revue *Au Pays Virois*, Vire, A. Adam, 1913, p. 52-54 et 71-78.

---



Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Séminaires Normands du XVIe au XVIIIe siècle. — Fondation — Organisation — Fonctionnement, par G. Bonnenfant, docteur agrégé en droit canonique. Paris, Auguste Picard; Rouen, Lestringant; Caen, Jouan, 1915. In-8°, XXXII-514. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix de 1.000 francs sur la fondation Audiffred.

Voici un beau livre. Déjà M. le chanoine Porée, dans un rapport présenté à la *Société libre de l'Eure*, M. Sauvage dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, le R. P. Dudon, dans les *Etudes*, M. l'abbé Vacandard dans la *Revue du Clergé Français* ont dit tout le bien qu'il faut en penser. « Ce travail d'érudition, dominé de science claire et réfléchie, nous paraît mériter une récompense de 1.000 francs que nous vous proposons de lui accorder », disait M. d'Eichtal à ses confrères de l'Académie des Sciences morales et politiques (Séance du 1er mai 1915. Compte-rendu, vol. 184, p. 39).

La matière est neuve. Déjà, il est vrai, M. Degert nous avait donné une histoire des Séminaires Français. M. Bonnenfant a restreint le champ d'enquête à la Normandie. Point de bibliographie toute faite ; l'auteur a dû fouiller les bibliothèques locales, puiser dans les souvenirs des contemporains, retrouver les actes de fondation dispersés de tous côtés.

La division de l'ouvrage est très nette. Après un aperçu général sur l'état moral et religieux du XVIe siècle, état qui nécessitait une réforme, M. Bonnenfant nous raconte les premiers essais de séminaire tentés après les prescriptions du concile de Trente, l'œuvre du concile de 1581 et de l'assemblée de 1625. La seconde partie est consacrée aux réalisations. L'activité du Père Eudes, dont le nom est resté attaché à la fondation des Séminaires Normands remplit une centaine de pages. Nous le voyons s'inspirer des projets d'un curé d'alors, Charles Godefroid qui avait présenté et fait approuver à l'assemblée de 1625, un mémoire sur le « collège des saints

Digitized by Google

exercices ». De fait, à partir de 1625, on s'ingénie de part et d'autre à remédier à l'état du clergé, jusque là recruté avec peu de soin, sans formation. Et ne croirait-on point entendre un écho du mémoire Charles de Godefroid dans ces lignes de saint Vincent de Paul écrites en 1632 : « Monseigneur l'Archevêque, conformément à la pratique ancienne de l'Eglise, en laquelle les évêques faisaient instruire chez eux durant plusieurs jours ceux qui désiraient être promus aux ordres, a ordonné que dorénavant ceux de son diocèse qui auront ce désir se retireront, dix jours avant chaque ordre, chez les Prêtres de la Mission, pour y faire une retraite spirituelle, s'exercer à la méditation si nécessaire aux ecclésiastiques, faire une confession générale de toute leur vie passée, faire une répétition de la théologie morale, et particulièrement de celle qui regarde l'usage des sacrements, apprendre à bien faire les cérémonies de toutes les fonctions des ordres, et enfin s'instruire de toutes les autres choses nécessaires aux ecclésiastiques... Il en résulte un tel fruit, par la grâce de Dieu qu'on a vu que tous ceux qui ont suivi ces exercices, mènent ensuite une vie vraiment ecclésiastique, et même la plupart d'entre eux s'appliquent d'une manière toute particulière aux œuvres de piété, ce qui commence à être manifeste au public. »

Les débuts de réalisation furent assez pénibles. La charte des Séminaires Normands, le chapitre XII du concile provincial de 1581 : *De scholarum et seminariorum fundatione et regimine*, demeurait lettre morte et certaines autorités ecclésiastiques se demandaient quelle pouvait bien être la raison d'être d'institutions dont leur jeunesse cléricale s'était parfaitement passée. Le Père Eudes se vit interdire le diocèse de Caen ; les Oratoriens, le clergé séculier, les Jésuites ne négligèrent rien pour lui faire obstacle, à Rouen même, ces derniers n'hésitèrent pas à se plaindre au roi. L'archevêque riposta à leur requête qu'il jugeait injurieuse « à tout l'ordre épiscopal » et s'efforça de montrer qu'il était temps d'imposer silence à ceux qui avaient pour but de se rendre « les seuls maîtres de la doctrine en France ». Mais ailleurs le succès du Père Eudes fut complet. A Evreux, il rencontrait M. Ledoux de Melleville, premier bienfaiteur du Grand Séminaire ; à Avranches, Daniel Huet lui confiait l'éducation de ses aspirants au sacerdoce.

L'institution des Séminaires avait sauvé l'église de France de

Digitized by Google

l'ignorance d'abord, du vice et de l'hérésie, ensuite. C'est encore une lettre de saint Vincent de Paul qui nous renseignera à ce sujet. Voici ce qu'il écrit en 1651 à la reine de Pologne : « Il n'y a pas longtemps, Madame, que nous avons des séminaristes en ce royaume, et néanmoins les progrès en sont fort considérables. L'un des dits seigneurs évêques me fit l'honneur de m'écrire dernièrement qu'il ne se pouvait assez se consoler de voir son clergé réformé par le moyen de son séminaire établi seulement depuis huit ou dix ans ».

Après une cinquantaine de pages consacrées aux petits séminaires et aux caméries (de Coutances et Valognes), M. Bonnenfant commence la troisième partie de son ouvrage « Vues rétrospectives et synthétiques. »

Il y a là sur la vie intellectuelle, morale et religieuse, des chapitres très vivants et encore remplis d'actualité. Mais il faut signaler le chapitre premier de cette troisième partie. Par lui nous rejoignons l'histoire générale du XVII^e siècle qui revit dans chaque type social que nous présente l'auteur. Les chanoines, les curés, les abbés et les prieurs, les communautés religieuses, l'Université, les bourgeois, les Jansénistes, peut-on parler du XVII^e siècle sans les nommer ? Ils furent autant d'obstacles à la fondation des séminaires et ils revivent dans notre livre avec tous leurs préjugés du moment et leur intransigeance.

Le livre de M. Bonnenfant contient quelques appendices qui sont une forte contribution à l'histoire de la discipline ecclésiastique du XVII^e et XVIII^e siècle. Une série de pièces justificatives, une bibliographie très étendue, terminent l'ouvrage.

« Le livre est très bien fait, écrit M. d'Eichtal ; l'érudition locale, toujours présente, exacte, n'y prend jamais une exubérance excessive », (*op. cit.*). Ajoutons qu'on ne lit pas sans attachement et qu'on n'achève pas sans émotion, ces pages remplies de l'histoire d'un clergé qui chercha à se régénérer et qui y parvint.

Robert DEVREESSE.

---

Digitized by Google

FIGURES D'HIER ET D'AUJOURDHUI, à travers Saint-Laurent, I. O., par le chanoine Gosselin. 2e volume, in-12, 324 pp. Québec. Imprimerie Franciscaine Missionnaire, 1919.

« Faire défiler au pas militaire une génération d'ancêtres est « une manœuvre passablement simpliste. Il suffit d'ouvrir un « dictionnaire généalogique et d'enfiler les anneaux. Mais, avec de « la poussière et des atômes dispersés, refaire le visage de noms « disparus depuis longtemps, sans laisser presque jamais le « moindre bout de papier ; puis ressouder momentanément l'âme « au corps de ces disparus et l'analyser, n'est pas ce qu'un vain « peuple pense... »

Telle a été, cependant, l'œuvre de M. le chanoine Gosselin.

Dans *Figures d'hier et d'aujourd'hui*, il ressuscite et raconte toute sa nombreuse famille canadienne. Travail ardu certainement, mais qui n'a pas été sans lui apporter de très appréciables jouissances et beaucoup de fierté. Il avoue, d'ailleurs, que ces pages ont été écrites avec tout son cœur. C'était superflu. Son livre respire l'émotion pieuse et la joie recueillie de réveiller un passé très grand et très attachant, si l'on juge les âmes et les caractères de ceux qui l'occupent, et de constater un présent magnifique d'espérance. Aussi, à bien des titres, il rémunère largement l'attention qu'on lui consacre.

Gabriel Gosselin, tige de la branche canadienne, est né en 1621, à Combray près de Caen, dans le canton de Thury-Harcourt, et il émigra vers 1650. L'auteur a tenu à venir faire un pèlerinage au village natal de son premier ancêtre, et il nous en fait part. Avec beaucoup de franchise il nous communique ses impressions, nous ne voulons pas dire son scandale, sur la petite paroisse telle que l'indifférence et des lois néfastes l'ont faite, et l'opposition qu'il sent si bien entre les visions opulentes de là-bas et les indigences d'ici : « Quel contraste, dit-il, avec le moindre de nos villages canadiens français, où les enfants sont ce qui manque le moins ! »

Hélas ! nous ne le savons que trop, la terre de France est une nécropole où la mort vient de coucher des moissons sanglantes et où la fleur de vie ne pousse plus dans des générations qui paraissent résignées à finir ! Mais qu'il nous permette de le lui dire, nous trouvons quelque amertume à ce qu'on nous le rappelle, et à sentir qu'on touche à nos blessures, soit que l'habitude

Digitized by Google

et la vue de tant de ruines morales et sociales nous aient rendu moins clairvoyants ou plus indulgents, soit peut-être qu'une lassitude de tant d'efforts vainement ou insuffisamment tentés nous ait quelque peu irrités. Et puis, M. le chanoine Gosselin procède d'un milieu où la liberté n'est pas qu'un mot, qui a gardé toute sa vitalité robuste avec l'arôme chrétien du passé, et qui s'est préservé de notre dégénérescence et de notre anémie révolutionnaires.

Quoi qu'il en soit, Gabriel Gosselin débarque à Québec pour tenter la fortune. Il n'a rien, rien que lui-même ; c'est suffisant, car il porte en lui la sapience normande et la poussée ardente de la race vers le mieux-être. C'est un croyant, catholique pratiquant jusque dans les moelles, à la vérité ne sachant ni lire ni écrire, mais intelligent, avisé, ordonné et méthodique, pensant et raisonnant juste, sérieux plus que badin, ni timide ni nerveux, ne laissant rien au hasard, et voulant à tout prix arriver.

Le succès l'attendait, il le conquit... et Dieu bénit son travail et sa maison. L'auteur passe en revue les sept branches issues de ce tronc puissant et robuste, continuant d'assurer dans leurs ramifications et suivant la ligne ancestrale, la permanence de la tradition chrétienne, la survivance du tempérament et du caractère primitif, de l'âpreté au travail, des amours fécondes et des foyers remplis.

C'est un plaisir non vulgaire de le suivre en sa pérégrination, dans le dédale de sa multiple parenté et d'en décliner avec lui les longues séries. Car, il écrit avec grande facilité, comme il parle sans doute, et ce doit être un causeur charmant. Son esprit est du meilleur. Sa verve jaillit spontanément en saillies débordantes de bonne humeur, pleines de finesse malicieuse et d'enjouement communicatif. Toujours de premier jet, très personnelle et au fait, sa pensée même badine reste d'une respectabilité dévotieuse et d'une tenue parfaite. Sa langue a bien quelques termes attardés, héritage des aïeux, mais qui fleurent une bonne odeur de vieux temps et donnent à son récit sa couleur franche et sa tonalité juste. Les anecdotes foisonnent, toujours bien venues et trahissant quelque peu l'ironiste conciliant et bon enfant. C'est en vain qu'il incrimine sa mémoire qui s'embrume, sa plume demeure singulièrement ferme et sa manière naturellement jeune.

Digitized by Google

Devant cette lignée superbe, toutes les carrières libérales ou manuelles ont ouvert leurs avenues. Les descendants de Gabriel Gosselin ont porté partout leur génie natif, leur sens positif et leur belle allure. Combien sont-ils issus de ces foyers florissants où l'on compte 15, 18, 19 berceaux? Des légions... artisans, avocats, notaires, procureurs, fondateurs d'œuvres, toujours généreux et aumôniers envers les églises et les pauvres, tous fièrement français et catholiques irréductibles.

Mais la plus pure gloire de Gabriel Gosselin est de compter dans sa descendance, en omettant les religieuses, cent trente prêtres, guirlande sacerdotale qui lui assure la première place peut-être, parmi les fondateurs de familles canadiennes françaises, « et cette couronne, dit son petit-fils, est beaucoup plus enviable qu'une couronne royale. »

Parmi eux, un évêque, des prélats, des chanoines, des curés, des religieux, un diacre, toute la gamme des vocations, toute la litanie des dévouements à l'Eglise. Quelques-uns ont tenu des situations très en vue, comme Mgr Amédée Gosselin ancien recteur de Laval, et M. l'abbé Auguste Gosselin, le premier historien de l'Eglise du Canada, décédé en 1918.

L'abbé A. Gosselin a fourni une production historique considérable, une quinzaine de volumes, parmi lesquels : *La vie de Mgr de Laval*, en deux volumes, œuvre vraiment remarquable, sans compter une vingtaine de brochures et une foule d'articles disséminés un peu partout. Il fut le collaborateur et l'ami de la Revue Catholique qui a eu la bonne fortune de publier de lui : *Les Normands au Canada*, comprenant sept articles englobés sous ce titre général (1).

Son œuvre appelle peut-être quelques réserves de détail, mais personne ne lui refusera la loyauté historique, la puissance de travail, la netteté du plan et l'abondance de la documentation, toutes qualités par lesquelles son nom demeurera.

Nous n'aurons garde d'oublier, dût-il s'en voiler la face, l'auteur de *Figures d'hier et d'aujourd'hui*, M. le chanoine David Gosselin, dont la bibliographie est copieuse, et qui, successivement curé de Cap-Santé, directeur de la Semaine Religieuse de Québec, est depuis vingt ans curé de Charlesbourg. Qu'il nous

(1) *Revue cath.* 1919. Janvier.

Digitized by Google

permette de lui appliquer cette louange, méritée par un de ses oncles lointains : *Viribus nunquam fractis, sapientia, diligentia et virtute, laudabiliter omnia officia explevit.*

Ce n'est pas non plus un des moindres attraits de ce travail, d'y retrouver des détails précieux sur la vie religieuse des premiers émigrants, qui n'était que la traduction des coutumes exportées de France. Mais la conclusion de toute première actualité qui s'impose et dépasse de beaucoup l'intérêt de portée historique de ce livre, c'est la constatation que son sujet en lui-même est une leçon et un exemple, dont l'opportunité devrait peser lourdement sur nos réflexions, à nous, Français de France. L'auteur ne manque pas de le déclarer et d'en mettre l'importance à vif. « Le « miracle ou quasi miracle de la survivance française au Canada « est, après Dieu, l'œuvre des mères chrétiennes, dont toute l'am- « bition était de bien garnir le foyer auquel elles présidaient. Si « le petit noyau survivant à la défaite n'a pas été pulvérisé, mais « a centuplé son volume, ne cessons pas de rappeler et de pro- « clamer que les vraies fondatrices de notre peuple sont nos « mères. Que l'on machine ce que l'on voudra, tant que le *cres-* « *cite et multiplicamini* ordonné par Dieu sera religieusement « observé, on peut prévoir sûrement l'avenir. Dans un siècle, « nous serons quinze millions et cinquante millions dans « deux cents ans. »

A ce titre, *Figures d'hier et d'aujourd'hui* est une œuvre de haute moralité chrétienne et sociale.

Abbé Ed. Thorel.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen :
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre :
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. Etienne Deville.

MANCHE : M. le chanoine Couppey, à Coutances, M. l'abbé Hulmel, à Ponts, Avranches, et M. Bernard Wolff, à Cherbourg.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

* * *

3517. — JOURNAL DES SAVANTS, mars-avril 1919 : *Travaux de Ch.-H. Haskins sur la littérature scientifique en latin du XII^e siècle*, par Ch.-V. Langlois, p. 57 ; — *Les Etats provinciaux de Normandie*, par H. Prentout, p. 85-95 ; — Variétés : *Un projet de publication d'œuvres philosophiques du Moyen-Age*, par Fr. Picavet, p. 96 [parmi les philosophes, saint Anselme]. = Mai-juin : *Les finances de Charles IV le Bel*, par P. Boissonnade, p. 128-145. [Echiquier de Normandie, p. 132 ; Jean de Gisors, p. 142 ; forteresses de Gisors, Cherbourg, Lyons, Verneuil, Neufmarché, p. 142 ; archevêque de Rouen, évêque de Lisieux, p. 143, etc.] Ceci est un c. R. de l'ouvrage de J. Viard, intitulé *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, in-4°, CXI-1834 pp. Paris, Impr. Nat., 1914.

3518. — L'ANJOU HISTORIQUE, juillet-août 1919, n° 1 : *Le général Turreau en Maine-et-Loire*, 1793 [né à Evreux 4 juillet 1756, † à Conches 15 décembre 1816], p. 45-58.

3519. — MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION D'ABBEVILLE. Géographie historique du département de la Somme, t. II, en deux fascicules in-4°, 718 pp. *Eaucourt-sur-Somme à Yzeux* [intéresse la Normandie par la mouvance des fiefs et les noms des seigneurs].

Digitized by Google

3520. — La Revue Normande, juillet-sept., n° 37-39 : *Valognes*, par Barbey d'Aurevilly, p. 139 ; — *Musiciens normands* [C. Saint-Saëns], par H. Allorge, p. 146 ; — *Lettre écrite de Guebwiller par un poète assassiné, à deux imagiers de Coutances*, par H. Dutheil, etc...

3521. — Revue Bénédictine, juillet 1914 : *Un Manuscrit oublié de l'opuscule de Saint-Victrice* [évêque de Rouen], par Dom A. Wilmart, p. 333-343.

3522. — Le Réveil de Lisieux a publié en septembre 6 : *Notes pour servir à l'Histoire de Lisieux et des environs* (suite), par Et. Deville [IX, la Grande Rue], continué dans les numéros du 13 [X, la rue du Bouteiller], 20, 27 [XI, les Boucheries], *Octobre* 11, 18 [la rue Pont-Mortain].

3523. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, LXXXe vol. 2e sem. 1919, col. 44, Gasse, musicien ; — col. 52, 123, Corneille est-il l'auteur d'Amphitryon? — col. 62, Le cheval de guerre honoré [Philippe de Carteret] ; — col. 91, Balzac. Au sujet de sa correspondance [Mme Surville à Bayeux] ; — col. 96, Armoiries de divers d'Armancourt ; — col. 126, Ronde à dater : *Marchons joli cœur* [du Loup Vert à Jumièges].

3523 *bis*. — La Revue Hebdomadaire, 18 octobre, n° 42 : *Un correspondant de Flaubert ; Mlle Leroyer de Chantepie*, par Daniel Brizemur.

3524. — La Révolution Française (juillet-août-septembre 1919) c. r. sur *L'Enquête gouvernementale et ecclésiastique sur le clergé de Normandie*, de l'abbé Sévestre, ouvrage publié dans la *Revue Catholique de Normandie*.

3525. — La Dépêche de Cherbourg a publié en *Septembre* 10, Le port de Cherbourg ; — 17, 24, Les Chemins de fer de la Hague, par M. A. Lemoigne ; — 20, Autobus ou Voies ferrées, par M. André Rostand ; — *Octobre* 1, La colonie de vacances de Biville (Manche), par R. L. ; — 11, Boulogne et Cherbourg ; — 15, Cherbourg, port franc, par C. Th. Quoniam.

3526. — Aboville (G. d'). Les Ravallet (Ms. déposé à la Bibl. de Cherbourg, par l'auteur, en novembre 1916).

3526 *bis*. — Adam (A.). L'église et la paroisse Saint-Sauveur, anciennement Notre-Dame de Froide-Rue à Caen, L. Jouan, 1919. In-8, 36 p., gravures, 1 fr. 50.

3527. — Aubé (Raoul) a publié dans le *Journal de Rouen*, sep-

Digitized by Google

tembre 7, En chasse, Au pays normand ; — 28. Métiers du bâtiment, dictons, sermons, traditions ; — *Octobre* 6, Singuliers rites de la construction (notes historiques sur les légendes normandes) ; — 19 et 26, Autour des boulevards de Rouen, Croquis rétrospectif.

3528. — Aubry (G. Jean). Un paysage littéraire : Baudelaire à Honfleur, 1918.

3529. — Barbet (Louis-Alexandre). Notice sur les trois frères Barbet et sur leurs ancêtres protestants. Paris, P. Renouard, 1919. in-4°. 126 pp. Ill. Cf. n° 3536.

3530. — Barrey (Ph.). Notice sur la fonderie de canons de Graville (1627-1642). Le Hâvre, 1918, 12 pp. in-8°. (Ext. du *Recueil de la Soc. Hav.*, 1918, 4e trim.)

3531. — Bersaucourt (A. de). Hugo à Veules-les-Roses. *L'Opinion*, 30 août.

3532. — Blanquart (Abbé F.). Deux notes relatives à la Cathédrale d'Evreux, Evreux, Impr. de l'Eure, 1919. in-8°, 16 pp.

3533. — Chanoine-d'avranches. De l'antique obligation de prier debout. Rouen, Lainé, 1919, in-8, 55 pp.

3534. — Cherbourg. Plan. Notice historique sur la ville. Dictionnaire des curiosités. Monuments. Liste des excursions régionales. Edition Marc-Alfred de Guyenro. *Société des plans* Guides brevetés. Edition 1919-1920.

3535. — Deville (Etienne) et Gronkowiki (Camille). Une exposition normande à Lisieux, petit in-4°, 124 pp.

3536. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen*, septembre 8, Une lampe mérovingienne ; Une étude américaine sur P. Corneille, cf. n° 3514 ; — 10, Le « Quevilly » et le lycée Jeanne d'Arc ; A la fontaine J.-B. de la Salle : — 14, Colbert et le sculpteur rouennais P. Mazeline ; La flotte du grand canal ; Souvenirs d'Albert Lambert à la Bouille ; Au musée des antiquités, un albâtre anglais du xve siècle (le baiser de Judas) ; — 20, Au musée de peinture « La justice de Trajan » d'Eugène Delacroix ; — 21, Une anglaise à l'Académie de Rouen, Miss Hannach More et les « bas bleus » ; — 24 et 4 octobre, Un cours de fresque aux Beaux-Arts par M. Paul Baudouin ; — 28, Les monuments de la côte Sainte-Catherine ; — 5 oct., Un diplomate Rouennais : Nicolas Ménager au traité d'Utrecht 1713 ; — 12, Au pays de Pierre Corneille, les fils du poète aux armées ; — 19, Une famille Cauchoise ;

Digitized by Google

« Les trois frères Barbet », cf. n° 3529 ; — 26, Le scrutin de liste dans la Seine-Inférieure 1792 à 1919. Puis dans le *Musée et l'Encyclopédie de la guerre*, n° 20-21, juillet-août, p. 164-165 : Une exposition de documents franco-américains à Rouen ; enfin avec Jules Sionville le même auteur a publié : *Rouen, promenade en ville, excursions aux environs. Parfait livre-guide*, Rouen, A. Lainé, 1919, in-8, 91 pp. fig. et plan de Rouen, 1 franc.

3537. — Dumoncel (Abbé), † curé d'Amfreville, *Sem. Rel. de Coutances*, 16 octobre.

3538. — Guibe (R. P.), missionnaire, † à Saint-Léonard, *Sem. Cath. de Séez*, 19 septembre.

3539. — Jouen (Chanoine). Le R. P. Malige, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 juillet, cf. n° 3502.

3540. — Laborde (Comte A. de). Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Joret. Paris, Firmin-Didot, 1919, in-4°, 66 pp. portrait ; C. R. de l'étude sur la bibliothèque de la cathédrale de Rouen du chanoine Porée. *Bull. des Bibliophiles* (suite), p. 257-277, 15 juillet et 15 août, cf. n° 3491.

3541. — Laval (R. P.). *Sem. Rel. d'Evreux* (suite), 20 septembre Cf. n° 3449.

3542. — Le Grin (Albert). Une lettre d'Anne d'Autriche aux habitants de Pontorson, *Revue de l'Avranchin*, année 1916, t. IV.

3543. — Legris (Abbé). L'exode des corps saints au diocèse de Rouen (IXe et XIe siècle). Evreux, 1919, gr. in-8, 31 pp. [Ext. de la *Revue Cath. de Normandie*.]

3544. — Letirand (Chanoine), † curé doyen de Caumont [natif de l'Orne], *Sem. Rel. de Bayeux*, 26 octobre.

3545. — Letourneur (Abbé), † curé du Vicel, *Sem. Rel. de Coutances*, 11 septembre.

3546. — Moutier (Edward). La boîte de cirage, conte normand. *Journal de Rouen*, 12 oct. et le 27 : Le pé Claudel, en Alsace.

3547. — Paris (Abbé Pierre). Notice nécrol. sur M. l'abbé Charles Amet. † prêtre-zouave, à Villedieu, in-8°, 64 pp. 1 fr. 50.

3548. — Pont-Audemer. Vitraux de l'église Saint-Ouen, *Sem. Rel. d'Evreux*, 13 sept.

3549. — Prévost (L.). Le grand Séminaire et la guerre. *Bull. Rel. de Rouen*, 30 août.

3550. — Quenedec (Le commandant). Trois jours de bataille,

Digitized by Google

épisode des combats sous Verdun, 1er au 3 juin 1916, Rouen, A. Lainé, 1919, in-8, 51 pp., carte.

3551. — Rabec (Abbé E.), † ex-archiprêtre de Valognes, chanoine honoraire, *Sem. Rel. de Coutances*, 9 oct.

3552. — Régnier (Louis). La maison forte de la Villetertre, son rôle et ses possesseurs à la fin du moyen âge. Son état actuel. Etude hist. et arch. Paris, Ed. Champion, 1919, gr. in-8, 42 pp. 3 pl. h. t.

3553. — Robert (Louis de). Flaubert savait-il écrire ? *Revue Rose Rouge*, cf. *Le Temps*, 5 sept.

3554. — Rugles aux époques préhistorique, gallo-romaine, mérovingienne et historique, par A. Desloges. (Ext. du Bull. de la Soc. norm. d'Et. préhistoriques, t. XXI, 1913). Louviers, Izambert, 1919, brochure de 9 p. et 3 planches h. t. Cf. 3473.

3555. — Saint-Michel-de-Sommaire. Le culte de Saint-Michel au diocèse d'Evreux, *Sem. Rel. d'Evreux*, 20 sept.

3556. — Savigny-le-Vieux. Une grande fête à — [récit historique], *Sem. Rel. de Coutances*, 23 oct.

3557. — Tougard (Chanoine). Un nouvel éloge de saint Louis. *Bull. Rel. de Rouen*, 23 août.

3558. — Valin (Lucien). Place du Vieux-Marché. Reconstitution du pilori et du bûcher de Jeanne d'Arc. Rapport. Rouen. Lainé, 1919, in-8, 20 pp.

3559. — Vanel (C.). Les corsaires français à Cherbourg, pendant la guerre de 1744. [Ext. de *L'Académie de Caen*, 1914].

3560. — Walks in Rouen, by Jocelin Perkins, 1919. The red triangle press et Great Russel. London, in-12, 199 pp. [Plan de Rouen et vue intérieure de l'Eglise Saint-Ouen].

---

*Indications spéciales par département.*

Calvados : **3517**, 19, 22, 23, 26 *bis*, 28, 35, 40, 44, 59.

Eure : **3517**, 18, 19, 24, 32, 41, 48, 52, 55.

Manche : **3517**, 19, 20, 25, 26, 34, 37, 42, 45, 47, 51, 56.

Orne : **3517**, 19, 38.

Seine-Inférieure : **3517**, 19, 20, 21, 23, 23 *bis*, 27, 29, 30, 31, 33, 36, 39, 40, 43, 46, 49, 50, 53, 57, 58, 60.

Digitized by Google

« Les trois frères Barbet », cf. n° 3529 ; — 26, Le scrutin de liste dans la Seine-Inférieure 1792 à 1919. Puis dans le *Musée et l'Encyclopédie de la guerre*, n° 20-21, juillet-août, p. 164-165 : Une exposition de documents franco-américains à Rouen ; enfin avec Jules Sionville le même auteur a publié : *Rouen, promenade en ville, excursions aux environs. Parfait livre-guide*, Rouen, A. Lainé, 1919, in-8, 91 pp. fig. et plan de Rouen, 1 franc.

3537. — Dumoncel (Abbé), † curé d'Amfreville, *Sem. Rel. de Coutances*, 16 octobre.

3538. — Guibe (R. P.), missionnaire, † à Saint-Léonard, *Sem. Cath. de Séez*, 19 septembre.

3539. — Jouen (Chanoine). Le R. P. Malige, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 juillet, cf. n° 3502.

3540. — Laborde (Comte A. de). Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Joret. Paris, Firmin-Didot, 1919, in-4°, 66 pp. portrait ; C. R. de l'étude sur la bibliothèque de la cathédrale de Rouen du chanoine Porée. *Bull. des Bibliophiles* (suite), p. 257-277, 15 juillet et 15 août, cf. n° 3491.

3541. — Laval (R. P.). *Sem. Rel. d'Evreux* (suite), 20 septembre Cf. n° 3449.

3542. — Le Grin (Albert). Une lettre d'Anne d'Autriche aux habitants de Pontorson, *Revue de l'Avranchin*, année 1916, t. IV.

3543. — Legris (Abbé). L'exode des corps saints au diocèse de Rouen (IXe et XIe siècle). Evreux, 1919, gr. in-8, 31 pp. [Ext. de la *Revue Cath. de Normandie*.]

3544. — Letirand (Chanoine), † curé doyen de Caumont [natif de l'Orne], *Sem. Rel. de Bayeux*, 26 octobre.

3545. — Letourneur (Abbé), † curé du Vicel, *Sem. Rel. de Coutances*, 11 septembre.

3546. — Moutier (Edward). La boîte de cirage, conte normand. *Journal de Rouen*, 12 oct. et le 27 : Le pé Claudel, en Alsace.

3547. — Paris (Abbé Pierre). Notice nécrol. sur M. l'abbé Charles Amet. † prêtre-zouave, à Villedieu, in-8°, 64 pp. 1 fr. 50.

3548. — Pont-Audemer. Vitraux de l'église Saint-Ouen, *Sem. Rel. d'Evreux*, 13 sept.

3549. — Prévost (L.). Le grand Séminaire et la guerre. *Bull. Rel. de Rouen*, 30 août.

3550. — Quenedec (Le commandant). Trois jours de bataille,

Digitized by Google

épisode des combats sous Verdun, 1er au 3 juin 1916, Rouen, A. Lainé, 1919, in-8, 51 pp., carte.

3551. — Rabec (Abbé E.), † ex-archiprêtre de Valognes, chanoine honoraire, *Sem. Rel. de Coutances*, 9 oct.

3552. — Régnier (Louis). La maison forte de la Villetertre, son rôle et ses possesseurs à la fin du moyen âge. Son état actuel. Etude hist. et arch. Paris, Ed. Champion, 1919, gr. in-8, 42 pp. 3 pl. h. t.

3553. — Robert (Louis de). Flaubert savait-il écrire ? *Revue Rose Rouge*, cf. *Le Temps*, 5 sept.

3554. — Rugles aux époques préhistorique, gallo-romaine, mérovingienne et historique, par A. Desloges. (Ext. du Bull. de la Soc. norm. d'Et. préhistoriques, t. XXI, 1913). Louviers, Izambert, 1919, brochure de 9 p. et 3 planches h. t. Cf. 3473.

3555. — Saint-Michel-de-Sommaire. Le culte de Saint-Michel au diocèse d'Evreux, *Sem. Rel. d'Evreux*, 20 sept.

3556. — Savigny-le-Vieux. Une grande fête à — [récit historique], *Sem. Rel. de Coutances*, 23 oct.

3557. — Tougard (Chanoine). Un nouvel éloge de saint Louis. *Bull. Rel. de Rouen*, 23 août.

3558. — Valin (Lucien). Place du Vieux-Marché. Reconstitution du pilori et du bûcher de Jeanne d'Arc. Rapport. Rouen. Lainé, 1919, in-8, 20 pp.

3559. — Vanel (C.). Les corsaires français à Cherbourg, pendant la guerre de 1744. [Ext. de *L'Académie de Caen*, 1914].

3560. — Walks in Rouen, by Jocelin Perkins, 1919. The red triangle press et Great Russel. London, in-12, 199 pp. [Plan de Rouen et vue intérieure de l'Eglise Saint-Ouen].

---

*Indications spéciales par département.*

Calvados : **3517**, 19, 22, 23, 26 *bis*, 28, 35, 40, 44, 59.

Eure : **3517**, 18, 19, 24, 32, 41, 48, 52, 55.

Manche : **3517**, 19, 20, 25, 26, 34, 37, 42, 45, 47, 51, 56.

Orne : **3517**, 19, 38.

Seine-Inférieure : **3517**, 19, 20, 21, 23, 23 *bis*, 27, 29, 30, 31, 33, 36, 39, 40, 43, 46, 49, 50, 53, 57, 58, 60.

Digitized by Google

« Les trois frères Barbet », cf. n° 3529 ; — 26, Le scrutin de liste dans la Seine-Inférieure 1792 à 1919. Puis dans le *Musée et l'Encyclopédie de la guerre*, n° 20-21, juillet-août, p. 164-165 : Une exposition de documents franco-américains à Rouen ; enfin avec Jules Sionville le même auteur a publié : *Rouen, promenade en ville, excursions aux environs. Parfait livre-guide*, Rouen, A. Lainé, 1919, in-8, 91 pp. fig. et plan de Rouen, 1 franc.

3537. — Dumoncel (Abbé), † curé d'Amfreville, *Sem. Rel. de Coutances*, 16 octobre.

3538. — Guibe (R. P.), missionnaire, † à Saint-Léonard, *Sem. Cath. de Séez*, 19 septembre.

3539. — Jouen (Chanoine). Le R. P. Malige, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 juillet, cf. n° 3502.

3540. — Laborde (Comte A. de). Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Joret. Paris, Firmin-Didot, 1919, in-4°, 66 pp. portrait ; C. R. de l'étude sur la bibliothèque de la cathédrale de Rouen du chanoine Porée. *Bull. des Bibliophiles* (suite), p. 257-277, 15 juillet et 15 août, cf. n° 3491.

3541. — Laval (R. P.). *Sem. Rel. d'Evreux* (suite), 20 septembre Cf. n° 3449.

3542. — Le Grin (Albert). Une lettre d'Anne d'Autriche aux habitants de Pontorson, *Revue de l'Avranchin*, année 1916, t. IV.

3543. — Legris (Abbé). L'exode des corps saints au diocèse de Rouen (IXe et XIe siècle). Evreux, 1919, gr. in-8, 31 pp. [Ext. de la *Revue Cath. de Normandie*.]

3544. — Letirand (Chanoine), † curé doyen de Caumont [natif de l'Orne], *Sem. Rel. de Bayeux*, 26 octobre.

3545. — Letourneur (Abbé), † curé du Vicel, *Sem. Rel. de Coutances*, 11 septembre.

3546. — Moutier (Edward). La boîte de cirage, conte normand. *Journal de Rouen*, 12 oct. et le 27 : Le pé Claudel, en Alsace.

3547. — Paris (Abbé Pierre). Notice nécrol. sur M. l'abbé Charles Amet. † prêtre-zouave, à Villedieu, in-8°, 64 pp. 1 fr. 50.

3548. — Pont-Audemer. Vitraux de l'église Saint-Ouen, *Sem. Rel. d'Evreux*, 13 sept.

3549. — Prévost (L.). Le grand Séminaire et la guerre. *Bull. Rel. de Rouen*, 30 août.

3550. — Quenedec (Le commandant). Trois jours de bataille,

Digitized by Google

épisode des combats sous Verdun, 1er au 3 juin 1916, Rouen, A. Lainé, 1919, in-8, 51 pp., carte.

3551. — Rabec (Abbé E.), † ex-archiprêtre de Valognes, chanoine honoraire, *Sem. Rel. de Coutances*, 9 oct.

3552. — Régnier (Louis). La maison forte de la Villetertre, son rôle et ses possesseurs à la fin du moyen âge. Son état actuel. Etude hist. et arch. Paris, Ed. Champion, 1919, gr. in-8, 42 pp. 3 pl. h. t.

3553. — Robert (Louis de). Flaubert savait-il écrire ? *Revue Rose Rouge*, cf. *Le Temps*, 5 sept.

3554. — Rugles aux époques préhistorique, gallo-romaine, mérovingienne et historique, par A. Desloges. (Ext. du Bull. de la Soc. norm. d'Et. préhistoriques, t. XXI, 1913). Louviers, Izambert, 1919, brochure de 9 p. et 3 planches h. t. Cf. 3473.

3555. — Saint-Michel-de-Sommaire. Le culte de Saint-Michel au diocèse d'Evreux, *Sem. Rel. d'Evreux*, 20 sept.

3556. — Savigny-le-Vieux. Une grande fête à — [récit historique], *Sem. Rel. de Coutances*, 23 oct.

3557. — Tougard (Chanoine). Un nouvel éloge de saint Louis. *Bull. Rel. de Rouen*, 23 août.

3558. — Valin (Lucien). Place du Vieux-Marché. Reconstitution du pilori et du bûcher de Jeanne d'Arc. Rapport. Rouen. Lainé, 1919, in-8, 20 pp.

3559. — Vanel (C.). Les corsaires français à Cherbourg, pendant la guerre de 1744. [Ext. de *L'Académie de Caen*, 1914].

3560. — Walks in Rouen, by Jocelin Perkins, 1919. The red triangle press et Great Russel. London, in-12, 199 pp. [Plan de Rouen et vue intérieure de l'Eglise Saint-Ouen].

---

*Indications spéciales par département.*

Calvados : **3517**, 19, 22, 23, 26 *bis*, 28, 35, 40, 44, 59.

Eure : **3517**, 18, 19, 24, 32, 41, 48, 52, 55.

Manche : **3517**, 19, 20, 25, 26, 34, 37, 42, 45, 47, 51, 56.

Orne : **3517**, 19, 38.

Seine-Inférieure : **3517**, 19, 20, 21, 23, 23 *bis*, 27, 29, 30, 31, 33, 36, 39, 40, 43, 46, 49, 50, 53, 57, 58, 60.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

La Direction : A nos abonnés . . . . . 5
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée d'Évreux. . . . . 7
Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie (*suite et fin*). — M. le baron d'Esneval. . . . . 25
Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*) — M. Félix Clérembray . . . . . 31
Nécrologie de M. l'Abbé Auguste Gosselin . . . . . 45
Bibliographie Normande (nos 3276-3328). . . . . 47
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry. . . . . 53
Recherche de Roissy [1598-1599] (*suite*). — M. le Chanoine Le Mâle. . . . . 71
La Légende du Pendu, vitrail de l'église Saint-Jacques de Lisieux. — M. Etienne Deville. . . . . 83
Bulletin bibliographique. — M. l'abbé Thorel et M. E. Guillemare. 93
Bibliographie normande (nos 3329-3359). . . . . 97
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry. . . . . 103
Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*). — M. Félix Clérembray. . . . . 119
L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen (IXe-XIe siècles). — M. le Chanoine Legris. . . . . 125
A propos de la Légende du pendu. — M. André Rostand. . . . 137
Nécrologie . . . . . 138
Bibliographie Normande (nos 3360-3418). . . . . 141
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry. . . . . 149
L'Exode des corps saints aux diocèse de Rouen (IXe-XIe siècles) (*suite*). — M. le Chanoine Legris. . . . . 168
Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*) — M. Félix Clérembray. . . . . 175
Bibliographie Normande (nos 3419-3466). . . . . 192

Digitized by Google

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry. . . . . 197
L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen (IXe-XIe siècles) (*suite et fin*). — M. le Chanoine Legris. . . . . 209
Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite et fin*). M. Félix Clérembray. . . . . 222
Distinctions honorifiques . . . . . 236
Bibliographie Normande (nos 3467-3516). . . . . 238
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry . . . . . 245
Recherches de Roissy [1598-1599] (*suite*). — M. le Chanoine Le Mâle. . . . . 258
La Fête de la Raison et la Fête de l'Être suprême à Vire. — M. Jean Porquet . . . . . 271
Bulletin Bibliographique. — M. l'abbé Devreesse et M. l'abbé Ed. Thorel . . . . . 294
Bibliographie Normande (nos 3517-3560) . . . . . 301

Digitized by Google

## TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS


| | |
|---|---|
| CLÉREMBRAY (Félix). | Foucarmont sur la Révolution. La fin de l'Abbaye. . . . . 31-119-175-222 |
| DEVILLE (Etienne). | La Légendre du pendu, vitrail de l'Eglise St-Jacques de Lisieux . . . . . 83 |
| DEVRESSE (Abbé). | Bulletin bibliographique. . . . . 294 |
| ESNEVAL (baron d'). | Les Seigneurs de Pavilly, baron d'Esneval, vidames de Normandie. . . . . 25 |
| GUÉRY (Abbé Ch.) | Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois. 7-53-103-149-197-245 |
| GUILLEMARE (E.). | Bulletin bibliographique. . . . . 96 |
| LEGRIS (Chanoine). | L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen : 125-168-209 |
| **Le Mâle (Chanoine).** | Recherche de Roissy. . . . . 71-258 |
| PORQUET (Jean). | La Fête de la raison et la Fête de l'Être suprême à Vire. . . . . 271 |
| ROSTAND (André). | A propos de la Légende du pendu . . . 137 |
| THOREL (Abbé). | Bulletin Bibliographique. . . . . 93-297 |


*Le Gérant :* G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* parait tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 28/29
1919/20

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

Digitized by Google